

Cahiers

26

du patrimoine mondial



Paysages culturels du patrimoine mondial

Guide pratique de conservation et de gestion



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial





Paysages culturels du patrimoine mondial

Guide pratique de conservation et de gestion

Nora Mitchell, Mechtild Rössler, Pierre-Marie Tricaud (auteurs/rédacteurs)

Groupe de rédaction

Nora Mitchell, Mechtild Rössler, Pierre-Marie Tricaud

Assistance éditoriale

Christine Delsol

Contributeurs

Carmen Añón Feliú
Alessandro Balsamo*
Francesco Bandarin*
Henry Cleere
Viera Dvoráková
Peter Fowler
Eva Horsáková
Jane Lennon
Katri Lisitzin
Kerstin Manz*
Nora Mitchell
Meryl Oliver
Saúl Alcántara Onofre
John Rodger
Mechtild Rössler*
Anna Sidorenko*
Herbert Stovel
Pierre-Marie Tricaud
Herman van Hooff*
Augusto Villalon
Christopher Young
(* personnel de l'UNESCO)

Coordination des Cahiers du patrimoine mondial

Vesna Vujicic-Lugassy

Conception graphique

Maquette originale : Recto Verso
Réalisation : Jean-Luc Thierry

Photo de couverture

Forêts sacrées de kayas des Mijikenda (Kenya)
© Bakonirina Rakotomamonjy

Avertissement

Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'UNESCO et ne sauraient par conséquent engager l'Organisation.

Les désignations et la présentation des informations employées tout au long de cette publication n'impliquent nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'UNESCO sur le statut juridique, les autorités ou le tracé des frontières ou des limites des divers pays, territoires, villes ou zones mentionnées dans le texte.

Publié en décembre 2011 par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

La publication de cet ouvrage a été financée par les Fonds-en-dépôt de la Principauté de Monaco et de l'Andorre.

Centre du patrimoine mondial

UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP France
Tél. : 33 (0)1 45 68 15 71
Fax : 33 (0)1 45 68 55 70
Site internet : <http://whc.unesco.org>

© UNESCO, 2009 pour la version anglaise
© UNESCO, 2011 pour la version française
Tous droits réservés

ISBN 978-92-3-204147-0

Imprimé à l'UNESCO en décembre 2011

Préface



Les paysages culturels du patrimoine mondial, catégorie adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 1992, ont constitué en un sens le prélude aux considérations de la Stratégie globale de 1994 pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative, et aux considérations majeures qui ont amené les groupes d'experts et le Comité du patrimoine mondial à rapprocher la nature de la culture dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Les questions relatives au patrimoine mixte, culturel et naturel, et les liens intrinsèques entre les communautés et leur milieu naturel ont été discutés depuis l'avènement de la Convention du patrimoine mondial avec son adoption en 1972. Dans les premières années l'équilibre entre le patrimoine naturel et culturel a été discuté, ainsi que « les œuvres conjuguées de l'homme et de la nature ». Le Comité a débattu pendant des années de la manière de prendre cet élément en considération pour inscription.

Le « grand pas en avant » n'a été franchi qu'en 1992, à l'échelle du Comité du patrimoine mondial – ce fut une année cruciale où s'est tenu le premier « Sommet de la Terre », la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro. Cet événement a ouvert la voie à une nouvelle pensée sur les êtres humains et leur environnement, en reliant culture et nature, avec une vision du développement durable. La prise de conscience qui s'est opérée au niveau du gouvernement, des ONG et de la société civile a aidé à accepter les « paysages culturels » comme une catégorie de sites à proposer pour inscription.

Le premier bien classé dans cette catégorie en 1993 est le Parc national de Tongariro (Nouvelle-Zélande), site naturel reconnu pour sa valeur culturelle associative, site sacré et paysage culturel. Cette inscription, comme celle d'Uluru-Kata Tjuta (Australie) en 1994, a démontré en même temps qu'il y avait une évolution majeure dans l'interprétation de cet instrument de conservation globale qu'est la Convention du patrimoine mondial :

- une ouverture à des cultures de régions autres que l'Europe (Pacifique, Caraïbes, Afrique subsaharienne)
- une reconnaissance du caractère non monumental du patrimoine des paysages culturels,
- la prise en considération des liens entre diversités biologique et culturelle, pour ce qui est notamment de l'utilisation durable des terres.

Soixante-six paysages culturels figurent aujourd'hui sur la Liste du patrimoine mondial, en majorité des paysages culturels vivants, moins des types relique et associatif. La tendance s'est confirmée au fil du temps de voir ces catégories ouvrir la Convention du patrimoine aux cultures non ou sous-représentées avant 1992 : l'inscription des Forêts sacrées de kayas au Kenya ou du domaine du chef Roi Mata au Vanuatu, l'Ancien site agricole de Kuk en Papouasie-Nouvelle-Guinée ou la production de tabac de la Vallée de Viñales à Cuba. Aucun de ces sites n'aurait eu la moindre chance avant 1992 d'être reconnu en tant que patrimoine culturel à l'échelon international. C'est là toute l'importance d'avoir intégré la catégorie des paysages culturels dans les mécanismes de la Convention.

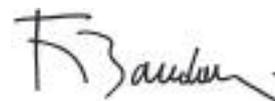
Ces sites sont toutefois confrontés à de grosses difficultés : c'est le travail des communautés locales et des populations autochtones, les tâches quotidiennes et les vies humaines qui en assurent l'entretien, exerçant souvent leurs propres mesures de protection et non les dispositions légales officielles ; grâce à l'adoption des catégories de paysages culturels, le droit et le mode de gestion coutumiers ont été acceptés au niveau mondial. C'est une autre grande avancée qui n'a été admise qu'ultérieurement pour le patrimoine naturel. Un besoin d'aide se fait pourtant cruellement sentir dans la gestion des sites : comment gérer l'interaction complexe de l'homme avec la nature considérée comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, mais aussi comment maintenir l'intégrité de ces lieux dans un monde aux prises avec les mutations socio-économiques et le changement climatique.

Les paysages culturels ont également ouvert une nouvelle voie à la collaboration internationale : de nouveaux projets avec d'autres institutions des Nations Unies, comme la FAO sur les paysages agricoles et le PNUE sur les liens entre la diversité culturelle et biologique, se sont concrétisés. Dans le même temps, une nouvelle coopération entre les Conventions du patrimoine culturel de l'UNESCO s'est instaurée et va se poursuivre, en particulier avec la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, sur l'interaction entre le patrimoine matériel et immatériel. D'autre part, un nouveau thème consacré à la conservation des paysages urbains historiques est actuellement en discussion dans l'optique d'un futur instrument normatif de l'UNESCO à cet égard.

Au cours des dernières années la gestion effective des biens du patrimoine mondial a été identifiée comme un besoin urgent par le processus de soumission de rapports périodiques pour toutes les régions du globe. Le Comité du patrimoine mondial a soutenu la préparation d'une série de manuels de référence pour venir en aide aux États parties, aux autorités nationales, régionales et municipales, aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial et aux autres acteurs et partenaires, dans la gestion du patrimoine

mondial. Bien que n'ayant été préparé dans la série des manuels de référence, ce *Guide pratique des paysages culturels du patrimoine mondial* y est néanmoins étroitement lié. Sa lecture doit se faire conjointement à celle de manuels sur la gestion des biens naturels et culturels et la préparation des propositions d'inscription au patrimoine mondial.

Le nombre croissant de paysages culturels figurant sur la Liste du patrimoine mondial montre l'intérêt que manifestent les gouvernements, les sociétés et le public en général pour la conservation de leur patrimoine, leur interaction avec leur environnement naturel et leur engagement en faveur de la préservation du patrimoine pour les générations à venir.



Francesco Bandarin
Directeur (2000–2010)

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Avant-propos



Les paysages culturels sont ceux où l'interaction humaine avec les systèmes naturels a formé, sur une longue période, un paysage singulier. Ces interactions sont à la fois le résultat et la cause du développement des valeurs culturelles. Savoir gérer ces valeurs, avec leur témoignage matériel et physique, et leurs associations immatérielles, afin qu'elles conservent une valeur universelle exceptionnelle, tel est le défi singulier à relever pour les gestionnaires de paysages culturels du patrimoine mondial. Pour aider à accomplir cette tâche, ce numéro présente des idées qui méritent réflexion, des questions qu'il faut se poser et des processus qu'il convient d'utiliser. Il présente à cet effet des politiques et des études de cas de diverses régions du globe.

Paysages culturels du patrimoine mondial, Guide pratique de conservation et de gestion répond à un besoin identifié par le Comité du patrimoine mondial et de nombreux gestionnaires de sites. La nécessité de ces informations est apparue évidente lors de l'examen du plan d'action de 1993 pour les paysages culturels d'une valeur universelle exceptionnelle et s'est ensuite accentuée dans beaucoup de réunions d'experts et sur le terrain avec l'augmentation du nombre de paysages culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

L'adoption des catégories de paysages culturels en 1992 et leur intégration dans les *Orientations* a ouvert la voie à l'inclusion des paysages culturels dans la Liste du patrimoine mondial. Au cours des années suivantes, il y a eu de multiples réunions thématiques régionales et internationales d'experts qui ont examiné les paysages culturels du patrimoine mondial dans toutes les régions du monde. Les conseils prodigués dans ce numéro ont pour but d'aider à faire face aux problèmes que pose la sélection d'exemples représentatifs de paysages culturels d'une valeur universelle exceptionnelle pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, et plus précisément aux questions soulevées sur le terrain dans la gestion des paysages culturels dont beaucoup subissent de fortes pressions dues aux processus de transformation mondiaux et aux tendances de la société contemporaine.

De nombreuses directives sont disponibles sur la gestion des parcs nationaux, des sites archéologiques, des bâtiments historiques et des paysages en général. Il y a plus d'un siècle d'excellent travail professionnel dans la gestion de quelques-uns des plus extraordinaires paysages pittoresques et jardins historiques du monde. Cependant, aucun texte n'examine précisément les problèmes particuliers inhérents à la gestion des paysages culturels d'une valeur universelle exceptionnelle. Ce numéro entend combler cette lacune.

Il s'adresse spécialement à deux groupes :

- Ceux qui préparent les propositions d'inscription (y compris les systèmes et les plans de gestion) de leurs paysages culturels et
- Ceux qui gèrent les paysages culturels déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

De manière plus générale, il vise à promouvoir une bonne pratique de la gestion de tous les paysages culturels en s'appuyant sur des exemples de paysages culturels potentiels et classés au patrimoine mondial. Il pourrait aussi aider d'autres gestionnaires de biens complexes et étendus, de paysages d'une valeur locale ou régionale et d'autres sites où existe un lien entre nature et culture.

Malgré une prise de conscience intellectuelle progressive du concept des paysages culturels au XIX^e siècle, l'aménagement et la gestion des paysages culturels forment un domaine professionnel relativement nouveau en matière d'occupation des terres et de gestion de site. Il y a maintenant un besoin et une possibilité d'échanger les expériences vécues dans différentes régions du monde pour gérer des paysages culturels variés, comme le montre la gamme des paysages qui figurent parmi les sites classés au patrimoine mondial. Il y a aussi un besoin et une possibilité d'encourager l'innovation et la créativité dans les approches de gestion.

Gérer des paysages culturels implique de traiter de multiples questions, d'où la nécessité d'une approche interdisciplinaire qui recouvre l'histoire, l'art, la géographie, l'architecture et le paysagisme, l'archéologie, l'anthropologie, les études juridiques, les sciences écologiques, les sciences sociales, mais aussi l'urbanisme, la communication et le marketing, la sociologie, la gestion financière, l'interprétation, la formation et l'éducation, ainsi que les diverses utilisations du paysage, que ce soit l'agriculture, la foresterie, l'industrie ou le tourisme.

Un ensemble de mécanismes de planification pourrait s'imposer pour protéger les paysages culturels afin de se conformer aux dispositions légales qui existent dans chaque État partie et refléter les différents modèles de régime foncier. Cela peut effectivement être le cas dans un pays pris isolément – un vaste paysage peut contenir, par exemple, des sites historiques, chacun avec ses plans de gestion proprement spécifiques, tandis que des paysages plus naturels vont exiger un ensemble différent de prescriptions de gestion. Ce guide présente donc une gamme d'options pour les mécanismes de conservation et

d'aménagement des paysages culturels dans un vaste cadre national d'occupation des sols et de planification de site stratégique.

Ce guide a pour but d'illustrer comment toutes les décisions prises en matière de planification et de gestion sont interdépendantes par rapport à leurs impacts sur le maintien des valeurs et de l'intégrité du paysage culturel. Il y a aussi beaucoup de problèmes techniques pour conserver l'importance du paysage culturel tout en permettant le développement de nouvelles utilisations et de nouvelles significations et associations. Le contrôle du développement devra aussi assurer un engagement communautaire adéquat pour préserver les valeurs culturelles et sociales.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial implique qu'un bien dispose d'une protection suffisante pour sa valeur universelle exceptionnelle et d'un plan ou d'un système de gestion bien documenté. Cependant, la gestion de site progresse par cycles en fonction des processus naturels, des pressions socio-économiques et des réactions qu'elles suscitent. Surveiller la condition des valeurs est essentiel pour une gestion continue. C'est aussi ce que stipule l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial en demandant aux États parties de présenter des rapports périodiques. Ces rapports doivent inclure un bilan du suivi d'éléments du paysage culturel aussi précis que l'état du tissu architectural ou du patrimoine naturel ou la mobilisation intergénérationnelle dans la gestion des valeurs sur le terrain. Ces directives illustrent des exemples de suivi de l'état des paysages culturels et de la réaction aux pressions sur les valeurs.

La catégorie paysages culturels remporte un vif succès. Intégrés seulement en 1992, ils étaient 66 en 2009 à être reconnus et protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial. C'est donc un concept qui n'a pas tardé à être largement répandu et admis. Mais entre-temps le besoin de conseils est devenu encore plus évident. Nous espérons avoir commencé à y répondre à travers cette publication.

Nora Mitchell, Mechthild Rössler et Pierre-Marie Tricaud

Remerciements



Nous sommes reconnaissants pour le soutien financier que nous ont accordé le Fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICCROM, la Convention France-UNESCO et le Ministère français de l'Environnement, le Gouvernement slovaque et le Parc national des Cinque Terre, Italie, dans les phases initiales de ce projet entre 1999 et 2003, ainsi que pour le soutien en nature de l'expertise professionnelle que nous ont procurée les représentants de l'UICN, la CMAP, l'ICOMOS, l'ICCROM, l'IFLA, l'UNESCO et les experts des différentes régions qui sont intervenus tout au long du processus.

Nous voudrions remercier toutes les personnes qui ont contribué aux études de cas à travers le monde et les nombreux résidents qui nous ont accueillis sur place pour visiter leurs sites et paysages culturels du patrimoine mondial. Ils nous ont présenté la gestion quotidienne de ces systèmes complexes. Nous adressons en particulier nos remerciements à Jane Lennon pour la première phase du projet 1999-2003 et au comité de lecture de l'ICOMOS (Susan Denyer, Regina Durighello), l'UICN (Adrian Philips, Tim Badman) et l'ICCROM (Joe King, Katri Lisitzin).

Le Fonds-en-dépôt néerlandais a accordé en 2007 une aide destinée à la finalisation et à l'impression de la version anglaise de ce guide, ce dont nous lui sommes extrêmement reconnaissants. De même, les Fonds-en-dépôt de la Principauté de Monaco et de l'Andorre ont accordé en 2010 une aide destinée à la finalisation et l'impression de la version française de ce guide, ce dont nous leur sommes également extrêmement reconnaissants.

Guide de lecture



Cet ouvrage a été conçu pour aider les gestionnaires de paysages culturels classés au patrimoine mondial, ceux devant qui ils sont responsables et avec qui ils devront être amenés à travailler, et informer ceux qui soumettent une proposition d'inscription de paysages culturels sur les conditions requises pour réussir la gestion de site. Le problème fondamental est de protéger la valeur universelle exceptionnelle du paysage classé. Cela exige des capacités, des connaissances et de l'information, un processus de planification qui est ouvert à la diversité et à de multiples échelons, une promotion et un financement. Maintenir le paysage et ses valeurs et mesurer les limites du changement acceptable sont les enjeux majeurs.

Nous espérons aussi que cet ouvrage informera les individus et les organisations qui s'intéressent à la gestion des paysages culturels en général. Il a été conçu pour présenter aux gestionnaires de sites professionnels les notions élémentaires des paysages culturels avec leur double insistance sur les valeurs naturelles et culturelles et leur interaction spécifique, et il a été conçu pour aider les responsables politiques et les administrateurs qui travaillent sur place, aux niveaux local, régional et national, à mieux intégrer les problèmes dans la gestion des paysages culturels.

De ce fait, tous les chapitres du livre ne vont pas avoir la même valeur ni la même utilité selon les lecteurs. Rien n'oblige non plus d'en lire les différentes sections dans l'ordre présenté pour pouvoir utiliser leur contenu. Des références sont données à la fin de chaque section.

Voici une brève description des chapitres afin de permettre aux lecteurs de repérer les matériaux qui présentent un intérêt immédiat et une utilité pour leur objectif particulier :

Le **Chapitre 1** sert d'introduction aux paysages culturels : le concept, son inclusion dans les procédures du patrimoine mondial, ses caractéristiques essentielles qui doivent être prises en considération dans la gestion des biens classés au patrimoine mondial, et les chartes et conventions qui y sont associées.

Le **Chapitre 2** constitue la partie centrale du Guide. Il énonce les principes de gestion des paysages culturels. Puis il souligne les étapes du processus de gestion des paysages culturels : orientation, recueil et analyse des données, définition des priorités de gestion, détermination des stratégies de gestion, mise en œuvre de la gestion et contrôle de son efficacité. À l'appui des recommandations, le chapitre comporte une série d'études de cas.

Le **Chapitre 3** examine les questions qui reviennent le plus souvent dans la gestion des paysages culturels du patrimoine mondial et, en présentant d'autres études de cas, illustre la réponse qu'y apportent plusieurs gestionnaires.

Les **Appendices** donnent les critères retenus pour les paysages culturels du patrimoine mondial, listent les biens qui ont été inscrits depuis 1992 jusqu'en 2009, présentent le processus, les déclarations pertinentes, ainsi qu'une liste des membres du groupe de travail aux différents stades du projet.

Table des matières

Préface	3
Avant-propos	5
Guide de lecture	9
<hr/>	
1. INTRODUCTION AUX PAYSAGES CULTURELS	15
<hr/>	
1.1 Paysages et paysages culturels	17
1.2 La Convention du patrimoine mondial et les paysages	19
1.3 La valeur universelle exceptionnelle dans le contexte des paysages culturels	24
1.4 L'authenticité et l'intégrité dans le contexte des paysages culturels	25
1.5 Conventions, chartes et recommandations relatives aux paysages culturels	27
1.5.1 Conventions et recommandations sur le patrimoine culturel	27
1.5.2 Conventions internationales relatives à la biodiversité et au patrimoine naturel	28
1.5.3 Durabilité et programmes d'Action 21 à l'échelle internationale	28
1.5.4 Conventions et stratégies afférentes au paysage en Europe	29
La Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère	29
La Convention européenne du paysage	29
<hr/>	
2. CADRE DE GESTION DES PAYSAGES CULTURELS	31
<hr/>	
2.1 Introduction	33
2.1.1 Définir la gestion	33
2.1.2 Cadre de gestion	33
2.1.3 La documentation sur les propositions d'inscription au patrimoine mondial comme fondement de la gestion	34
2.2 Principes généraux	35
Principe 1: Les personnes associées au paysage culturel en sont les premiers intendants	35
Principe 2: Une gestion réussie est ouverte et transparente, et la gouvernance est modelée par le dialogue et l'accord entre les acteurs clés	35
Principe 3: La valeur du paysage culturel repose sur l'interaction entre les populations et leur environnement, et la gestion est centrée sur cette relation	35

	
Principe 4: L'objectif de la gestion est d'accompagner le changement pour conserver les valeurs du paysage culturel	36
Principe 5: La gestion des paysages culturels s'intègre dans un contexte plus vaste	36
Principe 6: Une gestion réussie contribue à une société durable	36
2.3 Processus de gestion : évaluation, planification, mise en œuvre, suivi et gestion adaptative du paysage	37
2.3.1 Introduction	37
2.3.2 Étapes clés du processus de gestion	38
Étape 1 Obtenir un accord sur l'approche et planifier le travail	38
Étape 2 Comprendre le paysage culturel et ses valeurs : inventaire et analyse	42
Étape 3 Développer une vision pour l'avenir	57
Étape 4 Définir les objectifs de gestion et évaluer les opportunités et les enjeux	57
Étape 5 Déterminer les options et convenir d'une stratégie de gestion	60
Étape 6 Coordonner la mise en œuvre de la stratégie de gestion	61
Étape 7 Suivi, évaluation et gestion adaptative	65
Étape 8 Décider quand renouveler ou réviser le plan de gestion	71
2.4 Soutenir la gestion des paysages culturels	72
2.4.1 Capacité de gouvernance	72
2.4.2 Stratégies de financement	73
Ressources endogènes : un développement durable pour soutenir le site	73
Ressources exogènes : autres sources	77
2.4.3 Renforcement des capacités : développement professionnel et formation	78
3. PROBLÈMES COURANTS EN GESTION DES PAYSAGES CULTURELS	83
Introduction	85
3.1 Sensibiliser par l'éducation et l'engagement	87
3.2 Cultiver l'utilisation durable des ressources	89
3.3 Tourisme	94
3.3.1 Perspective du gestionnaire de site	94
3.3.2 Communauté d'accueil	94

3.4 Opérations de conservation des paysages	99
3.5 Gérer les menaces	102
3.5.1 Impact du développement sur le paysage culturel	102
3.5.2 Prévention des risques	104
3.6 Engager et soutenir les communautés	106
3.6.1 Les communautés et les paysages vivants	106
3.6.2 Les communautés dans les paysages associatifs	107
3.6.3 Les communautés et les paysages reliques	108
3.6.4 Engagement intergénérationnel en faveur des paysages	108
3.6.5 Reconnaissance et sauvegarde du patrimoine immatériel	109
4. CONCLUSION	111
5. GLOSSAIRE	117
APPENDICES	119
Appendice 1. Critères d'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial	119
Appendice 2. Désignation des paysages culturels du patrimoine mondial	121
Appendice 3. Paysages culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial	122
Appendice 4. Réunions d'experts sur les paysages culturels 1992-2007	124
Appendice 5. La Commission mondiale des aires protégées (CMAP)	129
Appendice 6. Groupe d'étude de la CMAP sur les paysages protégés	128
Appendice 7. Comité scientifique international des paysages culturels de l'ICOMOS-IFLA	130
Appendice 8. Membres du Groupe de travail sur les paysages culturels du patrimoine mondial	131

Études de cas

Mur d'Hadrien (Royaume-Uni) / Frontières de l'Empire romain (inscrit depuis 2005 sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien transnational entre l'Allemagne et le Royaume-Uni) : Processus participatif pour établir un plan de gestion	39	Région de Laponie (Suède) : Étude de cas sur la coordination de la gestion	62
Paysage industriel de Blaenavon (Royaume-Uni) : Partenariats portant sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion	40	Forêts sacrées de kayas des Mijikenda (Kenya) : Une gestion traditionnelle renforcée par la législation nationale	64
Ensemble historique, naturel et culturel des îles Solovetsky (Fédération de Russie) : Resoumission d'une proposition d'inscription pour représenter toutes les valeurs paysagères et parvenir à une meilleure gestion	43	Rizières en terrasses des cordillères des Philippines (Philippines) : Nécessité d'une gestion intégrée	66
Ouadi Qadisha ou Vallée sainte et forêt des cèdres de Dieu (Horsh Arz el-Rab) (Liban) : Processus de proposition d'inscription d'un paysage culturel	44	Paysage culturel de Sintra (Portugal) : Suivi réactif	70
Corridor du Canal Rideau (Canada) : Évaluation du paysage culturel	46	Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila (Mexique) : Un paysage productif	75
Paysage culturel de Lednice-Valtice (République tchèque) : Évaluation des valeurs naturelles et culturelles du paysage culturel et importance de la coordination de la gestion	48	Paysage culturel de Sukur (Nigéria) : Mobilisation des jeunes	79
Pyrénées - Mont Perdu (France/Espagne) : Une étude de cas sur la coopération transfrontalière	50	Paysage agricole du sud d'Öland (Suède) : Agriculture permanente	92
Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino (Mexique) : L'intégrité du paysage en jeu	54	Vlkolínec (Slovaquie) : Maintien d'un village traditionnel sous la pression du tourisme	96
Lavaux, vignoble en terrasses (Suisse) : Déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée par le Comité du patrimoine mondial	55	Mur d'Hadrien (Royaume-Uni) / Frontières de l'Empire romain (inscrit depuis 2005 sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien transnational entre l'Allemagne et le Royaume-Uni) : Gestion de vestiges archéologiques en terre sous la pression des visiteurs ou des animaux de ferme	100
Mur d'Hadrien / Frontières de l'Empire romain (inscrit depuis 2005 sur la Liste du patrimoine mondial comme bien transnational entre l'Allemagne et le Royaume-Uni) : Vision de gestion	57	Idées sur la manière de gérer un paysage rural traditionnel	101
Cinque Terre (Italie) : Menaces pesant sur le paysage culturel	58	Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou) : Pression de l'accès et de l'infrastructure touristique	105
Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes (France) : Évaluation paysagère et gestion d'un vaste paysage culturel	59	Uluru-Kata Tjuta (Australie) : Soutien social à la communauté anangu dans le parc national	108
		Uluru-Kata Tjuta (Australie) : Utiliser le savoir traditionnel dans la gestion du paysage	109

Introduction aux paysages culturels



Paysage culturel historique de la région viticole de Tokaj (Hongrie) © Our Place

Le paysage culturel est façonné à partir du paysage naturel par un groupe culturel. La culture est l'agent, la nature est le moyen et le paysage culturel le résultat.

(Carl Sauer, 1925, p. 46)

Paysages et paysages culturels

Le paysage renvoie à la fois à une façon de voir l'environnement qui nous entoure et à cet environnement en soi. L'intérêt de la notion de paysage est qu'elle unifie les facteurs à l'œuvre dans notre rapport avec le milieu environnant. Les paysages, qu'ils aient une valeur esthétique ou non, constituent le cadre de notre vie quotidienne; ils sont familiers et le concept de paysage établit un lien entre les êtres humains et la nature, en reconnaissant leur interaction avec l'environnement.

La notion même de paysage est hautement culturelle et il peut paraître superflu de parler de paysages culturels; mais le qualificatif «culturel» a été ajouté pour exprimer l'interaction humaine avec l'environnement et la présence de valeurs culturelles matérielles et immatérielles dans le paysage. Les spécialistes de la géographie humaine définissent un paysage culturel comme «un produit concret et caractéristique de l'interaction entre une communauté humaine donnée, réunissant certains potentiels et préférences culturelles, et un ensemble particulier de conditions naturelles. C'est un patrimoine de nombreuses périodes d'évolution naturelle et de nombreuses générations d'effort humain.» (Wagner & Miskell, d'après une citation de Fowler, 1999, p. 56).

Dans le contexte du patrimoine mondial, la notion de paysage culturel a connu un nouvel élan et a recouvert des paysages portant des valeurs uniquement symboliques, ainsi que des paysages façonnés par l'activité humaine. Dès qu'un territoire est vu comme un paysage, il est porteur de valeurs culturelles; mais ces valeurs ne sont pas nécessairement universelles exceptionnelles. Les paysages où l'interaction entre la population et son environnement est considérée comme ayant une valeur universelle exceptionnelle sont des paysages culturels du patrimoine mondial. Dans certains cas, les éléments naturels passent pour avoir une valeur universelle exceptionnelle; dans ces cas-là, les biens sont reconnus sous des critères naturels.

Brève histoire du concept de paysage

La notion moderne de paysage culturel exprime une grande variété de relations – physiques et associatives – des populations avec leur territoire et ses éléments naturels. Elle a recours au mot «paysage» qui s'est longtemps restreint à un rapport particulier avec l'environnement, rencontré dans certaines cultures et, plus récemment – avec l'ajout de «culturel» – elle s'est étendue à la description de toutes les formes de ces relations.

Chaque peuple a une relation spécifique, physique et associatives avec son environnement, qui est ancrée dans sa culture, sa langue, ses sources de revenu, son sens de l'existence et son identité, qui est inséparable de son rapport avec la terre. La relation physique et la relation symbolique s'influencent mutuellement. Elles ne seront pas les mêmes en forêt, dans les prairies, dans le désert ou sur des glaciers. Elles sont aussi influencées par beaucoup d'autres facteurs liés à l'histoire de chaque peuple, ses relations avec ses voisins, sa structure sociale.

Dans les cultures des chasseurs-cueilleurs d'Afrique, du Pacifique, d'Amérique ou de la région Arctique, la relation symbolique et physique avec la terre est inséparable de leurs croyances religieuses et de leur cosmogonie: les êtres humains sont un élément de la nature, parmi d'autres, et les éléments naturels sont porteurs de multiples valeurs associatives, aujourd'hui décrites en termes de paysages culturels. Dans les sociétés agricoles d'Afrique, du Pacifique, d'Asie, d'Europe ou d'Amérique centrale, les valeurs du «paysage culturel» se retrouvent dans la manière dont les hommes ont façonné la terre, ainsi que dans les mythes, les croyances, les histoires et autres productions souvent liées à la fertilité. Dans les cultures où la ville joue un rôle plus important, le lien avec la nature peut être indirect et a pris différentes formes au Moyen-Orient, en Inde, en Chine ou en Europe. Selon Berque (1995), il y a quatre critères qui caractérisent une «civilisation paysagère»: un mot faisant référence au paysage, des descriptions de paysage dans la littérature et la poésie, des représentations de paysage dans la peinture et l'art du jardinage. Ces quatre critères ont été réunis par deux civilisations, distantes de 10 000 kilomètres et de plus d'un millénaire: tout d'abord dans la Chine taoïste autour du III^e-IV^e siècle de notre ère, plus tard en Europe occidentale (à partir du XV^e siècle).

En Chine et en Europe, la peinture a fortement influencé la perception du paysage, et même les mots pour l'exprimer, ont été créés en même temps. La peinture chinoise s'est centrée sur les montagnes et les eaux (*shan* et *shui* ayant donné le mot chinois *shan shui*: peinture paysagère), largement développée au XI^e siècle sous la dynastie Song, pour influencer ensuite la peinture coréenne et les estampes japonaises (*ukiyo-e*). En Europe, les peintres paysagistes (conduits par les Flamands et les Italiens aux XV^e et XVI^e siècles, les Hollandais au XVII^e siècle, les Anglais, les Français et les Allemands aux XVIII^e et XIX^e) ont influencé une vision du paysage surtout comme scène rurale ou, avec le mouvement romantique, comme représentation d'espaces vierges. Les termes créés à l'origine de la peinture de paysage pour exprimer ce concept dans les langues germaniques associent la racine «*land*» (pays) avec la racine «*schaft / shape / scape / schap*» qui signifie «forme» (*landschap* en néerlandais, *landscape* en anglais, *Landschaft* en allemand) et dans les langues romanes, ils

viennent du latin *pagus* qui signifie « village » au sens premier du terme et s'est étendu à des terrains de diverses étendues, jusqu'à un pays tout entier (*paesaggio* en italien, *paisaje* en espagnol, *paysage* en français).

Les notions orientale et occidentale de paysage suivirent chacune leur chemin jusqu'à se rejoindre pendant la seconde moitié du XIX^e siècle lorsque l'ouverture du Japon sur le monde permit aux impressionnistes qui furent les premiers à porter la tradition européenne de la peinture de paysage à son apogée, de découvrir l'art de l'*ukiyo-e*.

Vers la même époque, le paysage comme milieu naturel façonné par l'interaction humaine est devenu un champ de la recherche scientifique, surtout dans les écoles de géographie anglaise, française et allemande, et dans les disciplines annexes dans le cadre de la quête d'identité des États-nations (Hamerton 1885, Passarge 1921-30). Le géographe américain d'origine allemande, Carl O. Sauer, a développé encore plus loin le concept de paysage culturel dans son ouvrage *Morphology of Landscape* (1925). Cette approche voyait dans le paysage un espace de traits naturels, modifiés et influencés par des forces culturelles. Elle comportait des valeurs immatérielles et des expressions culturelles qui n'apparaissaient pas immédiatement, comme la littérature, la poésie, la peinture et la photographie, les rituels et la production traditionnelle. Les valeurs clés d'un territoire paysager pouvaient donc être estimées par le biais de la recherche et documentées grâce à des signes de connexions associatives.

Cette approche géographique a élargi la notion de paysage et lui a permis d'intégrer des interactions entre l'homme et la nature qui n'avaient pas encore été décrites en termes de paysage. Quand, en 1992, le Comité du patrimoine mondial a décidé d'autoriser une nouvelle interprétation des « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » désignées par la Convention, il a ouvert la voie à l'inscription de paysages culturels d'une valeur universelle exceptionnelle.

Brève histoire de la protection du paysage

La trace du plus vieux paysage protégé se trouve en Chine pour la rivière aux Neuf Coudes, dans le mont Wuyi (Wuyishan) où, en 748 de notre ère, l'empereur Tang, Xuan Zong, promulgua un décret interdisant la pêche et l'abat-tage des arbres sur cette très belle portion du fleuve et limitant la construction aux édifices religieux. Cette interdiction a survécu sans interruption jusqu'à ce jour. Aux XIX^e et XX^e siècles, le paysage est non seulement devenu un grand domaine d'étude, mais en même temps des programmes de protection ont été élaborés dans le cadre de mouvements de protection de la nature tels que Lüneburger Heide (Allemagne), Fontainebleau (France, avec la première réserve naturelle créée en 1853 sous l'influence des peintres) ou la région des Lacs (Royaume-Uni). Au milieu du

XIX^e siècle, les premiers écologistes avaient découvert le sujet : c'est ainsi que le mouvement paysagiste anglais servit de catalyseur à la formation du National Trust en 1895, à l'origine pour protéger les paysages tout en les mettant à la disposition d'une société de plus en plus urbanisée. Il y eut un mouvement identique aux États-Unis avec la création du premier parc national de Yellowstone, en 1872, et la fondation du Sierra Club en 1892.

Après la Seconde Guerre mondiale, des plans de protection furent intégrés dans les législations nationales et les premières mesures de conservation prirent forme sur le plan international. En 1962, une recommandation de l'UNESCO sur la beauté et le caractère des paysages et des sites fut adoptée par les États membres. En 1992, la Convention du patrimoine mondial devint le premier instrument juridique international à reconnaître et protéger les paysages culturels à l'échelle planétaire, en prenant en considération les diverses expressions de l'interaction culturelle des peuples avec leur milieu naturel dans chaque contexte géoculturel.

RÉFÉRENCES

Berque, Augustin, 1995. *Les raisons du paysage*, Paris, Hazan.

von Droste, Bernd, Harald Plachter & Mechtild Rössler (dir.), 1995. *Cultural Landscapes of Universal Value: Components of a Global Strategy*, Jena (Allemagne), Fischer Verlag. Ce volume contient 37 essais sur le concept de paysage culturel avec des exemples de toutes les régions du monde.

Fowler, Peter, 1999. Cultural Landscape— Archaeology, Ancestors and Archive, in Geja Hajos (dir.), *Monument-Site-Cultural Landscape Exemplified by the Wachau*, Vienne, Comité national autrichien de l'ICOMOS, p. 56-62.

Fowler, Peter, 2003. *Paysages culturels du patrimoine mondial 1992-2002*, Cahier du patrimoine mondial N°6. Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce volume présente une analyse de tous les paysages culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial jusqu'en 2002 et une revue d'autres sites qui pourraient être considérés comme des paysages culturels, y compris les biens et sites naturels et culturels figurant sur les Listes indicatives des États parties à la Convention de 1972.

Hamerton, Philip, 1885, *Landscape*. Boston, Roberts.

Passarge, Siegfried, 1921-1930, *Vergleichende Landschaftskunde. Ein Lehrbuch und eine Anleitung zu landschaftskundlicher Forschung und Darstellung*, 3 vols. Hambourg, Friedrich.

Phillips, Adrian, 2002. *Lignes directrices pour la gestion des aires protégées de catégorie V de l'UICN: paysages terrestres et marins protégés*, Gland (Suisse), UICN. Ce livre donne des recommandations sur la mise en place et la gestion des aires protégées de catégorie V.

Rössler, Mechtild (dir.), 2003. *Cultural Landscapes: The Challenges of Conservation. World Heritage 2002. Shared Legacy, Common Responsibility. Associated Workshops*, 11-12 novembre 2002, Ferrare, Italie, Cahier du patrimoine mondial N°7. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sauer, Carl, 1925. *The Morphology of Landscape*, University of California Publications in Geography, vol. 2, no 2, p. 19-53.

Hughes, J. Donald, 2001. *An Environmental History of the World: Humankind's Changing Role in the Community of Life*, Londres, Routledge.

Scazzosi, Lionella (Politecnico di Milano), 1999. *Politiche e culture del paesaggio; esperienze internazionali a confronto*, Rome, Gangemi Editore.

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2007. *Patrimoine mondial: défis pour le millénaire*, Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Convention du patrimoine mondial et les paysages

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1972. Elle a pour but de garantir aux générations futures l'identification, la protection, la conservation, la présentation et la transmission du patrimoine culturel et naturel d'une « valeur universelle exceptionnelle ».

La Convention est administrée par le **Comité du patrimoine mondial** composé de représentants de 21 pays assistés par le Secrétariat de l'UNESCO, le Centre du patrimoine mondial à Paris. Le Comité veille à la gestion des biens proposés en **surveillant l'état de conservation** des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en plaçant les biens menacés sur la **Liste du patrimoine mondial en péril** et en affectant les ressources du **Fonds du patrimoine mondial**.

Le Comité qui se réunit tous les ans est conseillé par trois assemblées techniques d'experts – deux organisations non gouvernementales, l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) et une organisation intergouvernementale, l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels).

La Convention est ratifiée par un nombre de pays en augmentation: 185 en décembre 2008. Parmi les 878 biens de 145 pays inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, 174 le sont sous des critères naturels, 679 culturels, 25 mixtes (reconnus à la fois pour leurs valeurs naturelles et culturelles), et 63 comme paysages culturels (selon les données en 2008). Beaucoup de biens sont en fait des paysages et auraient pu être inscrits comme paysages culturels s'il avait été possible d'en proposer la candidature avant 1992, surtout quelques-uns des jardins comme le Palais et le parc de Versailles (France), de vastes sites archéologiques comme Stonehenge, Avebury et sites associés (Royaume-Uni) et la Vallée du M'Zab (Algérie) ou les biens mixtes du Mont Athos et des Météores (Grèce), les falaises de Bandiagara (pays dogon) (Mali) et Hierapolis-Pamukkale (Turquie). Beaucoup de sites naturels ont des valeurs culturelles, comme le Parc national de Sagarmatha (Népal), le Parc national de Serengeti (Tanzanie), le Mont Huangshan (Chine) et le Parc national du Grand Canyon (États-Unis), bien que ces valeurs culturelles n'aient pas été jugées d'une valeur universelle si exceptionnelle en soi pour mériter l'inscription du bien comme site culturel.

RÉFÉRENCES

Site internet de la Liste du patrimoine mondial, carte de tous les sites et liste des États parties : <http://whc.unesco.org/fr/list/>

Fowler, Peter, 2003. *World Heritage Cultural Landscapes 1992-2002*, Série du patrimoine mondial N° 6. Paris, UNESCO

Bien que la Convention ait réuni les sites naturels et culturels sous le même cadre, il n'y avait à l'origine aucun mécanisme pour distinguer des sites résultant de l'interaction entre les valeurs naturelles et culturelles, autrement dit les paysages d'une valeur universelle exceptionnelle. En 1992, suite à des efforts concertés en vue d'inclure les paysages culturels dans le programme du patrimoine mondial, les critères culturels ont été étendus et figurent à l'Appendice 1. Aux fins de la conservation du patrimoine mondial, les paysages culturels embrassent une diversité d'interactions entre l'homme et le milieu « naturel ».

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2005) résumement succinctement la définition, la sélection et la valeur de la protection des paysages culturels.

RÉFÉRENCES

Voir le site internet des *Orientations*, <http://whc.unesco.org/fr/orientations/>; cette page consultable en ligne donne aussi les versions précédentes des *Orientations* pour montrer les changements dans l'interprétation de la Convention du patrimoine mondial au fil du temps.

Les paysages culturels selon la Convention du patrimoine mondial

En 1992 la Convention du patrimoine mondial est devenue le premier instrument juridique international à reconnaître et protéger les paysages culturels. À sa 16^e session (Santa Fe, États-Unis, 1992), le Comité a adopté des directives concernant leur inclusion dans la Liste du patrimoine mondial.

Le Comité a convenu que les paysages culturels représentent les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » désignées en vertu de l'article 1 de la Convention. Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence des atouts et/ou des contraintes physiques que présente leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, extérieures et intérieures.

Le terme « paysage culturel » recouvre une grande diversité de manifestations de l'interaction entre l'humanité et son milieu naturel. Les paysages culturels reflètent souvent des techniques spécifiques d'utilisation durable des terres, prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis, ainsi qu'une relation spirituelle spécifique avec la nature. La protection des paysages culturels peut contribuer aux techniques modernes d'utilisation durable des terres et peut conserver ou améliorer les valeurs naturelles dans le

paysage. L'existence continue de formes traditionnelles d'utilisation des terres soutient la diversité biologique dans de nombreuses régions du monde. La protection des paysages culturels traditionnels est donc utile pour le maintien de la diversité biologique.

Les paysages culturels illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence des atouts et/ou des contraintes physiques que présente leur environnement naturel et des forces sociales,

économiques et culturelles successives, intérieures et extérieures. Ils doivent être sélectionnés sur la base de leur valeur universelle exceptionnelle et de leur représentativité en termes de région géo-culturelle clairement définie, mais aussi pour leur capacité à illustrer les éléments culturels essentiels et distincts de ces régions.

Le terme « paysage culturel » recouvre une diversité de manifestations de l'interaction entre l'humanité et son environnement naturel.

Les trois catégories de paysages culturels du patrimoine mondial adoptées par le Comité en 1992 et citées au paragraphe 39 des *Orientations (2002)* sont décrites à l'Appendice 2. Les *Orientations* ont été révisées en 2005, puis de nouveau en 2008, et toutes les catégories de patrimoine figurent à l'Annexe III des *Orientations*. Le texte sur les paysages culturels n'a cependant pas été modifié.

Les trois catégories de paysages culturels du patrimoine mondial	
CATÉGORIE DE PAYSAGE CULTUREL	EXTRAIT DES <i>ORIENTATIONS DEVANT GUIDER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL</i>
i	Le plus facilement identifiable est le paysage clairement défini , conçu et créé intentionnellement par l'homme, ce qui comprend les paysages de jardins et de parcs aménagés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des ensembles et des édifices religieux.
ii	La deuxième catégorie est le paysage essentiellement évolutif . Il résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. Ils se subdivisent en deux sous-catégories : – un paysage relique (ou fossile) est un paysage ayant subi un processus évolutif qui s'est arrêté, soit brutalement soit sur une période, à un certain moment dans le passé. Ses caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles. – un paysage vivant est celui qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif se poursuit. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au fil du temps.
iii	La dernière catégorie est le paysage culturel associatif . L'inscription de ce type de paysage sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes.

Les critères du patrimoine mondial	
NUMÉRO DES CRITÈRES	EXTRAIT DES <i>ORIENTATIONS DEVANT GUIDER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL : CRITÈRES (paragraphe 77)</i>
i	représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ; ou
ii	témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ; ou
iii	offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ; ou
iv	apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ; ou
v	être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ; ou
vi	être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères culturels ou naturels) ;
vii	représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ; ou
viii	être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ; ou
ix	être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ; ou
x	contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation <i>in situ</i> de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ;

De 1992 à 2009, 66 paysages culturels ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ces sites, et les catégories dans lesquelles ils figurent, sont détaillés à l'Appendice 3. Cinq des paysages culturels du patrimoine mondial ont aussi été inscrits sur la base de critères naturels et sont donc classés comme biens « mixtes », naturels et culturels.

En 1994 la Stratégie globale du Comité du patrimoine mondial a préconisé des études thématiques dans le but d'obtenir une Liste du patrimoine mondial plus représentative. Le Comité a reconnu qu'il y avait une prédominance de monuments de l'architecture européenne et monumentale et du patrimoine chrétien et une pénurie de sites en Afrique, Asie et Pacifique. Il a également convenu que les cultures traditionnelles avec leur profondeur, leur complexité et la diversité de leurs liens avec l'environnement, étaient à peine représentées.

Les valeurs culturelles dans le paysage

L'interprétation du paysage et le paysage culturel vont de pair, car les deux termes concernent des idées et des significations, des concepts et des interprétations, des dynamiques et des dialogues. Pour l'archéologue, l'artefact est important ; pour l'historien, le document visuel ou écrit du paysage est important au premier chef ; pour l'artiste ou le voyageur, c'est surtout la valeur associative d'un beau panorama. On voit de plus en plus manifestement l'identité historique des paysages individuels qui est mise en exergue. Les souvenirs et les associations sont emportés dans l'esprit de celui qui contemple un paysage. À travers l'approche préservative le paysage lui-même reste comme un mémorial durable devant le passé. Un paysage culturel peut être directement associé aux traditions vivantes de la population qui l'habite ou qui vit tout autour dans le cas de certains paysages conçus comme les jardins. Ces associations proviennent d'interactions et de perceptions d'un paysage, telles les croyances étroitement liées au paysage et la manière dont il est perçu au fil du temps. Ces paysages culturels reflètent les cultures qui les ont créés.

Les paysages existent aussi dans la mémoire et l'imagination populaires et sont associés à des noms de lieux, des mythes, des rituels et à un folklore. Dans l'esprit du public il y a rarement une nette distinction entre les éléments visibles et invisibles – ou matériels et immatériels – des paysages. Les histoires et les mythes confèrent aux paysages des significations qui transcendent ce qui est directement observable et aident par conséquent à dresser les « cartes mentales » des peuples ou leur prise de conscience du lieu.

Les paysages culturels peuvent être considérés comme le dépôt de la mémoire collective. Le paysage, source d'inspiration, peut devenir familier pour la population à travers sa description dans la peinture, la poésie ou la chanson. Mais depuis l'avènement de l'industrialisation et avec la mutation mondiale, beaucoup de gens ont réalisé qu'ils avaient perdu leurs liens spirituels avec et dans le paysage.

L'Appendice 4 dresse également la liste des réunions régionales sur les paysages culturels organisées afin de mettre en œuvre le Plan d'action de 1993 pour l'avenir (paysages culturels) et la Stratégie globale adoptée en 1994, ainsi que le bilan de leurs travaux. Pour le dixième anniversaire de l'intégration du concept de paysage culturel dans les opérations de la Convention du patrimoine mondial et le trentième anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, une réunion d'experts s'est tenue en 2002 à Ferrare (Italie) pour faire le point sur l'état de la protection des paysages culturels au niveau global. Elle s'est accompagnée d'une évaluation approfondie de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives des États parties concernant les paysages culturels.

RÉFÉRENCES

Site internet des paysages culturels :
<http://whc.unesco.org/en/culturallandscape/>

Rapport de la réunion de Ferrare, 2002, consultable en ligne à l'adresse suivante : http://whc.unesco.org/documents/publi_wh_papers_07_en.pdf et évaluation des paysages culturels dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial : http://whc.unesco.org/documents/publi_wh_papers_06_en.pdf

Cahier du patrimoine mondial N° 6 : voir l'analyse des critères utilisés pour les propositions d'inscription de paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial sur le site : http://whc.unesco.org/documents/publi_wh_papers_06_en.pdf

Valeurs naturelles des paysages culturels

Le mouvement écologiste mondial s'intéresse aux paysages culturels parce que beaucoup sont importants pour la conservation de la nature et peuvent contenir des habitats précieux pour la conservation de la biodiversité. Même certains paysages conçus sont maintenant considérés comme d'importants pools de gènes.

Les paysages culturels reflètent souvent des techniques spécifiques d'*utilisation durable des terres*, prenant en considération les caractéristiques et les limites du milieu naturel dans lequel ils sont établis, ainsi qu'une *relation spirituelle* spécifique avec *la nature*. La protection des paysages culturels peut contribuer aux techniques modernes d'utilisation durable des terres tout en conservant ou en améliorant les *valeurs naturelles dans le paysage*. L'existence permanente de formes traditionnelles d'utilisation des terres soutient la *diversité biologique* dans de nombreuses régions du monde. La protection des paysages culturels traditionnels est donc utile au maintien de la diversité biologique. Étant donné que beaucoup de paysages culturels (mais pas tous) possèdent ces valeurs naturelles mais aussi culturelles, leur inclusion dans la Liste du patrimoine mondial nécessite souvent l'avis technique de l'ICOMOS et de l'UICN.

Au cours de ces trente dernières années, le nombre et la gamme d'aires protégées (dans le sens où l'entend l'UICN)¹ ont dépassé le chiffre de 100 000, couvrant ainsi plus d'un dixième de la surface émergée de la Terre, soit une étendue de conservation équivalente à la superficie de la Chine et de l'Inde réunies. L'UICN a défini six catégories d'aires protégées d'après leurs objectifs de gestion :

- I Réserve naturelle intégrale/Zone de nature sauvage : aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages
- II Parc national : aire protégée gérée principalement dans le but de conserver les écosystèmes et à des fins récréatives
- III Monument naturel : aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques
- IV Aire de gestion des habitats ou des espèces : aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion
- V Paysage terrestre ou marin protégé : aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives
- VI Aire protégée de ressources naturelles gérée : aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.

Les gestionnaires d'aires protégées à l'échelon national se disent de plus en plus préoccupés par les problèmes relatifs au paysage dans leur gestion. C'est particulièrement le cas des paysages terrestres protégés (Catégorie V) qui sont des paysages dont les valeurs naturelles et culturelles exceptionnelles ont amené à prendre des mesures pour leur protection. Ce sont des paysages naturels qui ont été transformés par l'action humaine, mais aussi des lieux où le cadre naturel a façonné le style de vie des habitants, leurs types de peuplement et leur mode de vie. Ces paysages terrestres protégés sont susceptibles d'apporter d'importantes leçons sur la manière d'assurer l'avenir de la vie. Ce sont généralement des lieux d'une extraordinaire qualité visuelle, riches en biodiversité et d'une grande valeur culturelle du fait de la présence humaine. L'important est qu'ils représentent un moyen pratique de parvenir à des objectifs de conservation sur des terres de travail privées. La catégorie V des paysages terrestres ou marins protégés est très étroitement liée aux paysages culturels des catégories du patrimoine mondial, bien qu'il y ait des aires protégées dans d'autres catégories qui ont été inscrites en tant que paysages culturels du patrimoine mondial.

L'UICN a aussi identifié les avantages suivants dans les paysages terrestres/marins protégés :

- Conserver la nature et la biodiversité ;
- Délimiter des zones plus strictement contrôlées ;
- Conserver l'histoire humaine dans les structures et les formes d'occupation des terres ;
- Maintenir les modes de vie traditionnels ;
- Offrir des loisirs et de l'inspiration ;
- Dispenser un enseignement et des idées ;
- Démontrer des systèmes durables d'utilisation en harmonie avec la nature.

L'approche du paysage protégé est très usitée en Europe mais il y a des signes de son application plus étendue, par exemple dans les petits États insulaires du Pacifique et des Caraïbes, les montagnes des Andes, les plantations de café traditionnelles d'Amérique centrale, les paysages de la Nouvelle-Angleterre et les rizières en terrasses des Philippines. Parmi eux, nombreux sont ceux qui sont aussi des paysages culturels classés dans les catégories du patrimoine mondial. Le Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003) a offert un riche débat sur les valeurs culturelles, spirituelles et naturelles des paysages culturels.

RÉFÉRENCES

UICN, 1994. *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'UICN avec l'assistance du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni) UICN, 261 p.

Lucas, P. H. C. Bing, 1992. *Protected Landscapes: a Guide for Policy-makers and Planning*. Chapman & Hall, Londres.

Mitchell, Nora, Jessica Brown, Michael Beresford (dir.), 2005, *The Protected Landscape Approach: Linking Nature, Culture and Community*, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni) UICN.

Édition spéciale du *George Wright Forum*, vol. 17, N°1, 2000. Ce numéro donne des informations sur les nouvelles orientations de la conservation de la nature et de la culture.

Phillips, Adrian, 2002. *Lignes directrices pour la gestion des aires protégées de catégorie V de l'UICN: paysages terrestres et marins protégés*, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni) UICN.

Phillips A. (2005) *Landscape as a Meeting Ground: Category V Protected Landscapes and World Heritage Cultural Landscapes* in Brown J., Mitchell N. & Beresford M., *The Protected Landscape Approach - Linking Nature Culture and Community*, UICN, Cambridge (Royaume-Uni) et Gland (Suisse).

Mechtild Rössler & Nora Mitchell: *Landscape Linkages without Limits?* In: *World Heritage at the Vth IUCN World Parks Congress*, Durban, Afrique du Sud, 8-17 septembre 2003, Cahier du patrimoine mondial N°16, Paris, Centre du patrimoine mondial, UNESCO, 2005, p. 23-26.
<http://whc.unesco.org/en/series/16/>

1. Une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres (UICN, 1994a, p. 95).

La valeur universelle exceptionnelle dans le contexte des paysages culturels

La valeur universelle exceptionnelle est le concept qui détermine la sélection des sites sur la Liste du patrimoine mondial. Elle n'est pas définie comme telle dans la Convention du patrimoine mondial, mais interprétée dans les *Orientations*. Elle établit un lien entre l'universalité, l'unicité et la représentativité d'un certain phénomène culturel ou élément naturel. Aux fins de la Convention, les paysages culturels sont en mesure de figurer sur la Liste du patrimoine mondial si **l'interaction entre l'homme et la nature est d'une valeur universelle exceptionnelle**. Pour les biens mixtes du patrimoine mondial, en revanche, la valeur universelle exceptionnelle est liée aux valeurs culturelles et aux valeurs naturelles sur lesquelles repose l'inscription du site.

RÉFÉRENCES

Von Droste, Bernd, Mechtild Rössler & Sarah Titchen (dir.), 1999. *Linking Nature and Culture*, Rapport de la réunion d'experts sur la Stratégie globale pour les biens naturels et culturels du patrimoine mondial, 25-29 mars 1998, Amsterdam, Pays-Bas, UNESCO/ Ministère des Affaires étrangères / Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Culture, La Haye.

L'union des valeurs universelles et locales: La gestion d'un avenir durable pour le patrimoine mondial. Conférence, 22-24 mai 2003. Cahier du patrimoine mondial N° 13, Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ; <http://whc.unesco.org/fr/series/13/>

Les documents suivants, consultables sur le site : <http://whc.unesco.org>, fournissent des références concernant la récente discussion sur la notion de valeur universelle exceptionnelle : WHC-05/29.COM/9 *Évaluation des conclusions et recommandations de la réunion spéciale d'experts* (Kazan, Fédération de Russie, 6-9 avril 2005) et le document de travail WHC-05/29.COM/INF.9A préparé par le Centre du patrimoine mondial à l'occasion de la *Réunion d'experts sur le concept de valeur universelle exceptionnelle*.

L'authenticité et l'intégrité dans le contexte des paysages culturels

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, chaque bien proposé doit satisfaire aux conditions d'intégrité, ainsi qu'aux conditions d'authenticité, dans le cas des biens culturels. Ces conditions sont énoncées au chapitre II.E des *Orientations* (2005).

La Conférence de Nara (1994) a reconnu que le concept de « preuve d'authenticité » ne devait pas se limiter aux quatre aspects mentionnés dans les *Orientations* de l'époque : les matériaux, la conception, l'exécution, l'environnement et, dans le cas d'un paysage culturel, son caractère et ses composants distinctifs. C'est pourquoi dans le *Document de Nara sur l'authenticité*, la connaissance et la compréhension des caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine culturel, leur signification et leurs sources d'information constituent une base nécessaire pour l'évaluation de tous les aspects de l'authenticité, comme la forme et la conception, les matériaux et la substance, l'usage et la fonction, la tradition et les techniques, la situation et l'emplacement, la langue et les autres formes de patrimoine immatériel, et l'esprit et l'expression. Ces paramètres ont été pris en compte dans la version 2005 des *Orientations*.

La nature de l'application des conditions d'**authenticité** dans l'évaluation des sites proposés tient dans la vérification des sources d'information sur les valeurs pertinentes. Autrement dit, vérifier qu'elles sont fiables et que le site offre une représentation incontestable et authentique de ce qu'il prétend être. Même si on pouvait classer les ressources du patrimoine culturel dans le paysage selon le type ou la fonction historique, chaque site individuel serait encore jugé pour sa spécificité et son unicité, son *genius loci* ou « esprit du lieu ». Le patrimoine culturel doit être envisagé dans le contexte culturel auquel il appartient.

Depuis 2005, tous les biens proposés doivent satisfaire aux conditions d'**intégrité**. Cela a été demandé spécifiquement par de nombreuses réunions thématiques internationales et régionales d'experts sur les paysages culturels. Le sens du mot intégrité évoque un tout matériel, un caractère complet, un état impeccable ou incorrompu, la continuation des usages traditionnels et du tissu social. L'examen des conditions d'intégrité exige par conséquent de juger dans quelle mesure le bien :

a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle, ce qui signifie précisément pour les paysages culturels et pour les autres biens vivants que les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels doivent être maintenues ;

b) est d'une dimension suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance du bien ;

c) souffre des effets néfastes du développement et/ou du manque de soin. Cela doit être présenté dans une déclaration d'intégrité.

Dans le contexte spécifique des paysages culturels, l'intégrité est la mesure dans laquelle les témoignages historiques successifs, la signification et les relations entre les éléments restent intacts et peuvent être interprétés dans le paysage. **C'est aussi l'intégrité de la relation avec la nature qui importe, non pas l'intégrité de la nature elle-même.** Si un paysage clairement défini, conçu et intentionnellement créé par l'homme reste tel qu'il a été créé sans modification substantielle, il remplira les conditions d'intégrité, à l'instar du Paysage culturel de Lednice-Valtice (République tchèque). Les paysages vivants reflètent un processus évolutif dans leur forme et leur composition qui se « lit » comme des documents, mais leur condition d'intégrité historique peut aussi se définir par la continuité des fonctions traditionnelles et la relation des parties avec l'ensemble du paysage. C'est tout à fait le cas des Rizières en terrasses des cordillères des Philippines et des vignobles en terrasses des Cinque Terre (Italie).

Suite à l'adoption de la Stratégie globale par le Comité du patrimoine mondial en 1994, les révisions ultérieures des *Orientations* ont pris en compte le continuum et les interactions entre culture et nature dans la mise en œuvre de la Convention. La Stratégie globale préconise également une approche anthropologique de la définition du patrimoine culturel et de la relation entre l'Homme et la nature. Cette tendance reflète la reconnaissance accrue de l'interdépendance totale des facteurs matériels et immatériels, tangibles et intangibles, naturels et culturels, ainsi que spirituels dans le patrimoine physique de nombreux pays.

RÉFÉRENCES

Consulter les communications sur ces concepts et les exemples régionaux dans von Droste, Bernd, Mechtild Rössler et Sarah Titchen (dir.), 1999, *Linking Nature and Culture*, compte rendu de la Réunion d'experts sur la Stratégie globale pour les biens culturels et naturels du patrimoine mondial, 25-29 mars 1998, Amsterdam, Pays-Bas, UNESCO/ Ministère des Affaires étrangères / Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Culture, La Haye.

UNESCO, Réunion thématique d'experts sur les Montagnes sacrées d'Asie-Pacifique, (5-10 septembre 2001, Wakayama, Japon), Conclusions et recommandations (WHC-01/CONF.208/INF.9).

Conserver la diversité culturelle et biologique : le rôle des sites naturels sacrés et des paysages culturels. Actes du colloque international, Tokyo, 30 mai-2 juin 2005, UNESCO, Paris, 2006, <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001478/147863e.pdf>

Denyer, Susan, 2005. « L'authenticité dans les paysages culturels du patrimoine mondial : continuité et changement », in López Morales, Francisco J. (dir.), *Nuevas miradas sobre la autenticidad e integridad en el patrimonio mundial de las Américas*. Congreso, 24-26 Agosto 2005, México, ICOMOS, p. 57-60. Cet article explore les questions relatives à l'authenticité des paysages culturels évolutifs.

L'Atelier international d'experts sur l'intégrité et l'authenticité des paysages culturels du patrimoine mondial (Aranjuez, Espagne, 11-12 décembre 2007) portait sur le thème de l'intégrité et de l'authenticité des paysages culturels afin de contribuer à de futures révisions des *Orientations*. Pour de plus amples informations : <http://whc.unesco.org/en/events/450/>.

Les pages internet suivantes donnent des renseignements utiles : <http://whc.unesco.org/exhibits/cultland/landscape.htm>

Consulter également le site : <http://whc.unesco.org/en/guidelineshistorical/> pour l'évolution historique des *Orientations* sur l'intégrité et l'authenticité.

Rapport de la réunion d'experts sur l'authenticité et l'intégrité dans un contexte africain, Grand Zimbabwe, Zimbabwe, 26-29 mai 2000 (document WHC-2000/CONF.204/INF.11, consultable sur whc.unesco.org).

The Declaration of San Antonio, *InterAmerican Symposium on Authenticity in the Conservation and Management of the Cultural Heritage*, 27-30 mars 1996, http://www.icomos.org/docs/san_antonio.html.

Conventions, chartes et recommandations relatives aux paysages culturels

Conventions et recommandations sur le patrimoine culturel

Avec l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005, l'UNESCO possède une série complète d'instruments normatifs en matière de patrimoine culturel :

- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)
- Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)
- Protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)
- Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)
- Prévention de l'importation, de l'exportation et du transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)
- Protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)

Parmi ces conventions, celle de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel renvoie précisément aux paysages culturels selon la Convention du patrimoine mondial de 1972. En vertu de cette Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel, ou patrimoine vivant, est un fondement de notre diversité culturelle et son entretien est une garantie du maintien de la créativité. Le texte précise également que le patrimoine immatériel se manifeste, entre autres, dans les domaines suivants :

- Les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- Les arts du spectacle (comme la musique, la danse et le théâtre traditionnels) ;
- Les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- L'artisanat traditionnel.

La Convention de 2003 définit le patrimoine culturel immatériel comme les pratiques, les représentations, les expressions, ainsi que les connaissances et les savoir-faire que des communautés, des groupes, voire des individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.

La définition indique aussi que le patrimoine culturel immatériel à sauvegarder aux fins de cette Convention :

- se transmet de génération en génération ;
- est constamment recréé par les communautés et les groupes en réponse à leur environnement, leur interaction avec la nature et leur histoire ;
- procure aux communautés et aux groupes un sentiment d'identité et de continuité ;
- promeut le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ;

- est compatible avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ;
- est conforme aux impératifs du respect mutuel entre les communautés et du développement durable.

Le patrimoine culturel immatériel est traditionnel et vivant à la fois. Il est constamment recréé et se transmet avant tout oralement. Il est difficile d'employer le terme authenticité s'agissant du patrimoine culturel immatériel ; certains spécialistes en déconseillent l'usage en référence au patrimoine vivant.

RÉFÉRENCES

Consulter la page internet contenant les données relatives à ces Conventions : http://portal.unesco.org/culture/en/ev.php-URL_ID=11471&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Déclaration de Yamato sur les approches intégrées de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001376/137634e.pdf>

Outre ces conventions internationales, une série de recommandations a été adoptée, dont les trois suivantes s'appliquent aux paysages culturels :

- Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques et leur rôle dans la vie contemporaine (1976) : Il y a des discussions en cours sur une recommandation nouvelle ou révisée suite à la Conférence de Vienne intitulée « Patrimoine mondial et architecture contemporaine – Gestion des paysages urbains historiques » (2005).
- Jardins historiques, Charte de Florence, 1982 : http://www.international.icomos.org/charters/gardens_e.htm.
- Recommandation concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel (1972) : cette recommandation a été préparée parallèlement à la Convention du patrimoine mondial (1972) afin d'améliorer la conservation à l'échelle nationale.
- Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites (1962) : c'est l'une des toutes premières recommandations sur les paysages, qui couvre « la préservation et, lorsque cela est possible, la restitution de l'aspect des paysages et des sites, naturels, ruraux ou urbains, qu'ils soient dus à la nature ou à l'œuvre de l'homme, qui présentent un intérêt culturel ou esthétique, ou qui constituent des milieux naturels caractéristiques » (article I). Elle a été envisagée pour compléter les mesures de protection du patrimoine naturel.

Un certain nombre de déclarations globales peuvent aussi présenter un caractère pertinent, comme les Déclarations de Natchitoches (2004) et de Xi'an (2005) à l'Assemblée générale de l'ICOMOS, qui traitent précisément des paysages patrimoniaux et de l'emplacement des sites.

RÉFÉRENCES

Une page internet de ces recommandations est consultable à l'adresse suivante : http://portal.unesco.org/culture/en/ev.php-URL_ID=11471&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html; de plus amples informations sur l'élaboration d'une recommandation sur la conservation des paysages urbains historiques sont communiquées sur ces sites : <http://whc.unesco.org/en/activities/48/> <http://whc.unesco.org/en/activities/47/>

La page internet d'ICOMOS International donne aussi des indications sur les chartes et les recommandations : <http://www.icomos.org>

Conventions internationales relatives à la biodiversité et au patrimoine naturel

Il y a cinq conventions clés dans le domaine de la biodiversité et du patrimoine naturel :

- La Convention de Ramsar sur les zones humides (1971)
- La Convention du patrimoine mondial (1972)
- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, 1973)
- La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS ou Convention de Bonn, 1979)
- La Convention sur la diversité biologique (CDB, 1992)

Outre ces conventions, le Traité sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2001) s'applique en particulier aux paysages culturels du patrimoine mondial.

Certes, chaque convention a un caractère indépendant, avec ses propres objectifs, ses procédures et ses engagements spécifiques, mais il y a des liens entre les thèmes traités et des complémentarités dans les processus de mise en œuvre, d'élaboration de rapport et de suivi. Un groupe de liaison commun discute des problèmes de coopération. Avec l'objectif de réduire sensiblement le taux de perte de diversité biologique d'ici à 2010, taux fixé par le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique, puis approuvé ultérieurement par le Sommet de la Terre sur le développement durable et intégré dans les Objectifs du millénaire pour le développement, la nécessité de promouvoir la coopération entre les conventions liées à la biodiversité tout en réduisant la duplication de l'effort est devenue de plus en plus pertinente.

RÉFÉRENCES

Page internet consultable sur ces Conventions : <http://www.cbd.int/cooperation/joint.shtml>; il y a également un tableau comparatif organisé par thèmes communs à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/cooperation/related-conventions/guide.shtml>

La brochure UNESCO (2007), *La biodiversité à l'UNESCO*, donne aussi des informations complémentaires sur les dimensions culturelles et éthiques des instruments qui se rapportent à la biodiversité et aux paysages culturels. Page internet utile : www.unesco.org/mab/biodi/unesco.home.shtml

Papayannis, Thymio, 2008. *Action pour la culture dans les zones humides méditerranéennes*, Athènes, Med-INA.

Durabilité et programmes d'Action 21 à l'échelle internationale

Après le Sommet de la Terre de 1992 à Rio et la large diffusion de l'Agenda 21 ou Action 21, plan d'action issu de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la diversité du paysage a été reconnue comme une ressource subissant l'impact des processus de mondialisation économique, sociale et culturelle et des progrès technologiques qui ont un effet homogénéisateur.

Suite à une prise de conscience internationale plus aiguë des liens mondiaux, beaucoup de pays travaillent actuellement sur des programmes qui améliorent la protection du paysage tout en développant l'utilisation durable de cette ressource. La durabilité consiste à exploiter des ressources naturelles et culturelles de sorte que leur capacité à répondre à l'avenir aux besoins humains ne s'en trouve pas diminuée. Le concept a évolué par rapport aux dangers perçus pour les ressources naturelles. Les responsables de la gestion du patrimoine culturel ont transféré les notions pertinentes à la survie des ressources culturelles, au tissu des monuments, des sites et des paysages.

L'utilisation durable telle qu'elle est définie dans la Convention sur la diversité biologique (1992) montre que le concept n'a de sens que s'il se rapporte à des écosystèmes tout entiers et non à des espèces individuelles. Il s'applique aussi aux paysages culturels qui nécessitent une approche globale de l'environnement.

Qu'est-ce qui constitue la durabilité dans le maintien des paysages culturels du patrimoine mondial? Des décisions doivent être prises pour savoir quels éléments du paysage culturel sont (i) à conserver à tout prix, (ii) soumis à un changement limité à condition de maintenir le caractère général et l'importance de la ressource, et (iii) propices à l'échange contre d'autres avantages.

Il existe une abondante littérature concernant la durabilité. Dans son programme sur les indicateurs du développement durable, la Commission du développement durable des Nations Unies a limité le concept à trois grandes catégories : sociale, économique et environnementale.

Les indicateurs de performance clés de la durabilité des valeurs patrimoniales de nos paysages culturels varient selon les différents types de paysage. Les questions sur les meilleurs indicateurs à utiliser à travers le monde et comment ils sont évalués sont cruciales pour établir et maintenir un cadre de suivi qui permet de voir l'état de « santé » des biens du patrimoine mondial. Le suivi de la durabilité sous toutes ses formes nécessite de s'inscrire dans le cadre global de gestion. La surveillance de la condition du paysage inscrit, qui est une disposition de la Convention, est discutée plus à fond dans le processus de gestion, dans la section suivante.

En tant qu'organisation chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), l'UNESCO mobilise son expertise et ses capacités dans le domaine de l'éducation pour établir des réseaux et des partenariats afin de mieux faire prendre conscience de la biodiversité et de la diversité des paysages. La promotion du dialogue entre intervenants dans les actions de développement durable devrait être assurée.

RÉFÉRENCES

Notre avenir à tous, rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) de 1987 pour une discussion générale.

UICN, 1992. *Sauver la planète/Caring for the Earth*, Londres, Earthscan.

English Heritage, 1997, *Sustaining the historic environment: new perspectives on the future*, Londres.

Benson, J. & M. Roe, 2000. *Landscape and Sustainability*, Spon Press, Londres et New York, examine un ensemble de mécanismes y compris des dispositions légales.

Reid, Walter, V., 2005, *Ecosystems and Human Well-Being. Millennium Ecosystem Assessment*. Summary for Decision Makers. Island Press, Washington, <http://www.millenniumassessment.org/en/index.aspx>.

UNESCO, 2007, *La biodiversité à l'UNESCO*.

McNeely, Jeffrey A., 1997. *Conservation and the Future: Trends and Opinions toward the Year 2025*, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni), UICN.

Conventions et stratégies afférentes au paysage en Europe

Selon une longue tradition de protection de paysages en Europe et grâce aux efforts de conservation des pays européens, un certain nombre d'instruments pertinents ont été élaborés dans le cadre du Conseil de l'Europe.

RÉFÉRENCES

Consulter la page internet du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int/>

Consulter les pages internet d'autres organisations, comme Landscape Europe, réseau interdisciplinaire d'instituts de recherche nationale ayant une expertise en évaluation, aménagement et gestion du paysage en articulation avec la mise en œuvre des politiques, l'éducation et la science actuelle en faveur de paysages durables : <http://www.landscape-europe.net/>

Pedroli, B., van Doorn, A., de Blust, G., Paracchini, M. L., Wascher, D., Bunce, F. (dir.), *Europe's living Landscapes. Essays exploring our identity in the countryside* (2007) KNNV Publishing (Pays-Bas) en coopération avec Landscape Europe, 432 pages.

La Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère

Les Ministres européens de l'Environnement ont adopté en octobre 1995 la Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère comme un moyen de mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique, plaçant ainsi le paysage dans une perspective européenne. Elle repose sur un examen détaillé des paysages en Europe et des pressions qu'ils subissent. L'appréciation de la valeur paysagère s'est manifestée d'une part grâce à un sens plus aigu de l'identité européenne et, d'autre part, en réaction aux menaces exercées dans toute l'Europe sur le paysage de chaque nation en raison d'une utilisation non respectueuse des terres, du développement, de la négligence et de l'abandon, de la pollution et de l'exploitation excessive des ressources.

RÉFÉRENCE

Stanners, D. & P. Bordeau (dir.), 1995. *L'Environnement de l'Europe - L'Évaluation de Dobris*, Copenhague, Agence européenne pour l'environnement.

La Convention européenne du paysage

C'est le seul instrument international qui aborde précisément le paysage comme thème d'étude. Il offre ainsi un cadre élargi dans lequel les problèmes relatifs aux paysages culturels du patrimoine mondial ont la possibilité d'être examinés dans les pays qui sont parties aux deux Conventions.

La Convention européenne du paysage a été adoptée à Florence (Italie) en octobre 2000 par le Conseil de l'Europe. Elle admet que le paysage constitue une composante essentielle du cadre de vie des populations, qu'il concourt à l'élaboration des cultures locales et représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne.

La Convention a pour objet d'appeler les autorités publiques à adopter au niveau local, régional, national et international, des politiques et des mesures de protection, de gestion et d'aménagement des paysages à travers l'Europe. Elle concerne tous les paysages, qu'ils soient remarquables ou ordinaires, ruraux, urbains et périurbains, qui déterminent la qualité du cadre de vie des populations. Le texte privilégie une approche flexible des paysages dont les éléments spécifiques réclament plusieurs types d'action allant de la conservation stricte par la protection, la gestion et l'aménagement à la création délibérée de nouveaux paysages.

La Convention propose à l'échelon national et international des mesures juridiques et financières visant à formuler des « politiques du paysage » et à promouvoir une interaction entre les autorités locales et centrales, ainsi qu'une coopération transfrontalière en matière de protection paysagère. Elle préconise un dispositif de diverses solutions que les États peuvent appliquer selon leurs besoins spécifiques. Elle institue également un Prix du paysage du Conseil de l'Europe décerné aux collectivités locales ou régionales ou aux groupements qui ont mis en œuvre une politique ou des mesures exemplaires et d'une efficacité durable visant la protection, la gestion et l'aménagement de leurs paysages.

La Convention note que les évolutions des techniques de productions agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent à accélérer la transformation des paysages. Elle désire aussi répondre au souhait du public de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation ; et elle reconnaît que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social et que sa conservation implique des droits et des responsabilités pour chacun. La Convention européenne du paysage est entrée en vigueur en juin 2008 dans 29 pays européens, tandis que six autres pays l'ont signée, mais pas encore ratifiée.

RÉFÉRENCES

Voir le texte intégral de la Convention en ligne : <http://conventions.coe.int>

Commission du droit de l'environnement de l'UICN, 2000. *Landscape Conservation Law: Present Trends and Perspectives in International and Comparative Law*, UICN, Droit et politique de l'environnement, n°39, Gland, Suisse, et Cambridge (Royaume-Uni) UICN.

Naturoipa, n° 86, 1998, Le paysage : cadre de vie de demain ; n° 95, 2001. Patrimoine rural européen.

Dirk M. Wascher (dir.), 2000. *The Face of Europe, Policy Perspectives for European Landscapes*, Tilburg, Centre européen pour la conservation de la nature, <http://www.ecnc.nl/>

Agnoletti, Mauro (dir.), 2006. *The Conservation of Cultural Landscapes*, Wallingford, CABI, & Cambridge, M. A.

2

Cadre de gestion des paysages culturels



Vallée de Viñales (Cuba) © UNESCO / Herman van Hooff

Introduction

Définir la gestion

La gestion des paysages culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial est destinée à protéger la valeur universelle exceptionnelle pour les générations actuelles et futures. Le rôle de la gestion est de guider le changement opéré dans le paysage culturel tout en retenant les valeurs importantes. Pour parvenir à cet objectif, on peut mettre en place un cadre de gestion permettant d'informer et de guider toutes les actions connexes sur un grand nombre d'années (voir ci-dessous la section 2.1.2 Cadre de gestion).

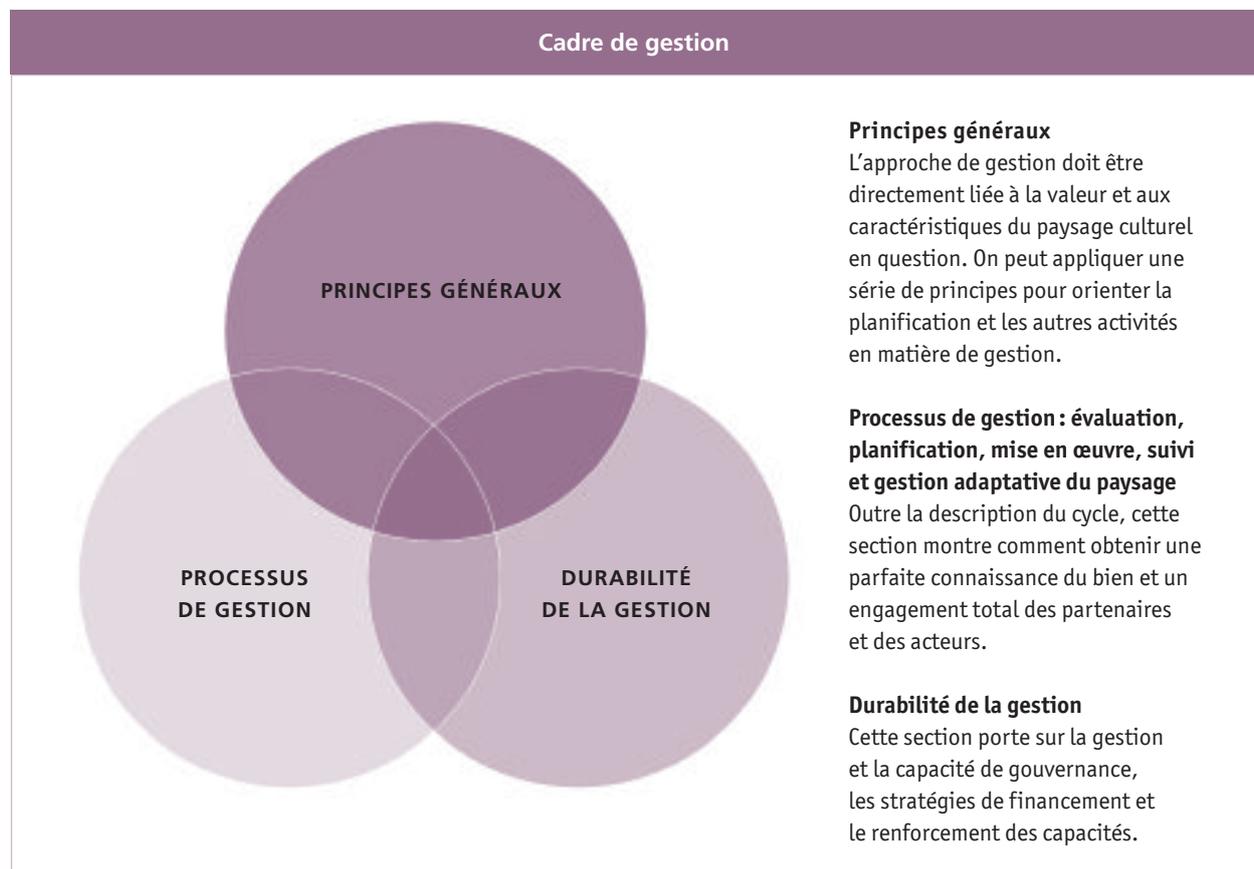
Un élément clé de ce cadre de gestion utilise une approche qui constitue un accord entre les acteurs principaux afin d'identifier et de mettre en œuvre un train de mesures visant à protéger ces valeurs et à renouveler et soutenir ces efforts au fil du temps. La planification est un instrument de gestion important, comme indiqué aux paragraphes 110 et 111 des *Orientations*. Cela fait partie du processus de gestion qui sert à organiser, étayer et coordonner les stratégies de gestion souvent entre plusieurs intervenants. Les études de cas servent ici à illustrer quelques-unes des approches et des stratégies clés. Comme beaucoup de sujets traités dans ce chapitre sont également abordés dans d'autres ouvrages, parfois de manière plus fouillée, les références en sont incluses.

Cadre de gestion

Une gestion efficace comprend un cycle de mesures quotidiennes et à long terme pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien du patrimoine mondial. Les éléments communs du système de gestion recommandés pour les sites du patrimoine mondial sont les suivants, comme le précisent les *Orientations* (paragraphe 111).

- Une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
- un cycle de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
- la participation des partenaires et acteurs concernés ;
- l'affectation des ressources nécessaires ;
- le renforcement des capacités et
- une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

Il y a plusieurs éléments interdépendants dans le mode de gestion recommandé. Trois d'entre eux – principes généraux, processus de gestion et durabilité de la gestion – ont été retenus pour organiser le reste de ce chapitre.



La documentation sur les propositions d'inscription au patrimoine mondial comme fondement de la gestion

Au même titre que tous les biens inscrits, les paysages culturels du patrimoine mondial doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle, remplir les conditions d'intégrité et d'authenticité et avoir « une protection législative, à caractère réglementaire, institutionnelle et/ou traditionnelle adéquate à long terme pour assurer leur sauvegarde. » (*Orientations*, paragraphe 97, 2005). C'est pourquoi les paysages culturels déjà listés ont fourni une grande partie des éléments du processus de gestion. Il arrive souvent, par exemple, qu'un plan de gestion ou un système de gestion documenté ait été mis au point avant l'inscription. Le dossier de candidature et les démarches engagées dans sa préparation peuvent servir à étayer la gestion courante du bien. Cela vaut la peine de comparer le travail qui a été accompli pour une proposition d'inscription avec le cadre de gestion décrit dans ce chapitre pour savoir s'il est possible d'améliorer ou d'ajouter certains aspects.

Les lecteurs désireux de proposer l'inscription d'un paysage culturel sur la Liste du patrimoine mondial, peuvent se reporter aux références ci-dessous pour avoir des instructions détaillées.

RÉFÉRENCES

UNESCO, 2005, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, en particulier l'Annexe 3 sur les catégories de paysages culturels et l'Annexe 5 sur le format de proposition d'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, disponibles sur whc.unesco.org (prière de consulter le site internet suivant pour les mises à jour régulières : <http://whc.unesco.org/fr/orientations/>)

Thomas, Lee & Julia Middleton, 2003, *Guidelines for Management Planning of Protected Areas*. N° 10 de la collection "Guides des meilleures pratiques pour les aires protégées", Adrian Phillips, rédacteur de la collection, Cardiff: Commission mondiale des aires protégées (UICN) et Université de Cardiff, 2003

Badman, Tim, Paul Dingwall & Bastian Bomhard, *Natural World Heritage Nominations: A Resource Manual for Practitioners*. Gland (Suisse), UICN, 2008, <http://cmsdata.iucn.org/downloads/nominations.pdf>

ICOMOS, UICN, CPM, *Les propositions d'inscription pour les biens culturels du patrimoine mondial: éléments d'un manuel de référence pour les praticiens*, Paris, ICOMOS et UNESCO, 2009 (prière de consulter le site internet suivant pour les mises à jour régulières : <http://whc.unesco.org/fr/publications/>).

Principes généraux

L'approche de la gestion est directement liée à la valeur et aux caractéristiques des paysages culturels. Cet ensemble de principes est proposé comme base du cadre de gestion. Ces six principes renferment beaucoup d'idées et de notions fondamentales devant étayer les stratégies et guider les activités spécifiques consacrées à la gestion des paysages culturels du patrimoine mondial. Ils sont utiles dans les phases initiales de la gestion ainsi que dans la mise en œuvre et la gestion adaptative au fil du temps. Ils sont numérotés pour s'y référer facilement et non classés par ordre de priorité.

Principe 1 : Les personnes associées au paysage culturel en sont les premiers intendants

Les paysages culturels ont été façonnés et valorisés par les populations au fil du temps, c'est pourquoi il est important de renouveler l'engagement de chaque génération dans cette gestion. Dans certains cas, ce sont les descendants ou les membres des communautés concernées qui continuent à gérer des paysages, tantôt cette responsabilité incombe à d'autres individus, organisations ou agences gouvernementales. Dans de nombreux cas, il y a une diversité d'acteurs, si bien que quel que soit le responsable de la gestion, il est indispensable d'engager les personnes clés durant tout le processus de gestion. C'est particulièrement important lorsqu'il y a une entité administrative telle qu'une agence gouvernementale qui n'a pas de relation sur une longue durée avec le paysage culturel ou ses communautés et ses traditions.

En évoquant les paysages habités et actifs, Adrian Phillips note que « la population vivant dans les [paysages protégés] doit être soutenue dans son rôle d'intendante du paysage... [et] il serait sans doute plus correct qu'elle soit décrite comme "les gestionnaires"... [et que] les professionnels qui sont employés... se voient quant à eux comme des "facilitateurs" et des "négociateurs" » (Phillips, 2002, p. 39-40). Nombre de paysages culturels font appel de multiples parties prenantes, d'où l'importance d'une gestion collaborative (cf. Principe 2 ci-dessous). Les zones protégées par des communautés et les régimes de cogestion illustrent la variété des modes d'engagement collectif en matière de conservation, allant des systèmes de gestion, du régime foncier et des instruments juridiques à la reconnaissance et à l'adaptation des systèmes traditionnels et des savoirs ancestraux en matière de conservation.

Principe 2 : Une gestion réussie est ouverte et transparente, et la gouvernance est modelée par le dialogue et l'accord entre les acteurs clés

Beaucoup de paysages culturels ont un grand nombre de propriétaires et de parties prenantes et relèvent de juridictions multiples. S'il est vrai qu'une gouvernance coordonnée

est un défi, elle est vitale pour la qualité de la gestion. La planification et les structures juridiques doivent être conçues de manière à créer un environnement propice à l'engagement d'un ensemble d'acteurs divers et veiller à ce qu'il y ait une équité et une gouvernance partagée (pour une discussion plus approfondie sur la gouvernance, voir la section 2.4.1). La gestion collaborative exige « l'application de procédures ouvertes et transparentes basées sur des principes démocratiques » (Phillips, 2002, p. 40). Il y a un énorme potentiel pour la gestion des paysages culturels à jouer un rôle de renfort de la société civile.

En ajoutant les paysages culturels à la Liste du patrimoine mondial, on a accordé une reconnaissance à la terre, l'eau et autres précieux systèmes d'exploitation des ressources qui représentent la continuité des personnes qui travaillent la terre depuis des siècles, voire des millénaires. En effet, ces systèmes traditionnels de gestion des ressources sont reconnus de manière spécifique dans les *Orientations* (paragraphe 97). Les systèmes traditionnels de ce genre supposent d'adapter le milieu naturel aux besoins humains, mais ils peuvent à l'occasion aider à maintenir ou même développer la diversité biologique et contribuent très souvent à créer des lieux d'une grande valeur esthétique.

Principe 3 : La valeur du paysage culturel repose sur l'interaction entre les populations et leur environnement, et la gestion est centrée sur cette relation

Les paysages culturels s'articulent entre la nature et la culture, le patrimoine matériel et immatériel, la diversité biologique et culturelle ; ils forment un réseau de relations étroites qui sont l'essence de la culture et de l'identité des peuples. Les paysages culturels du patrimoine mondial sont des sites qui sont reconnus et protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO pour la valeur exceptionnelle de l'interaction **entre les populations et leur environnement**.

La catégorie des paysages culturels associatifs a bénéficié de façon notoire à la reconnaissance des valeurs immatérielles et au patrimoine des communautés locales et des populations autochtones. Ces paysages sont des lieux dotés de valeurs culturelles associatives, certains étant considérés comme des sites sacrés qui peuvent être des entités physiques ou des images mentales ancrées dans la spiritualité, la pratique et la tradition culturelle des peuples.

Dans les paysages conçus intentionnellement, l'interaction de l'homme avec son environnement tient dans la mise en œuvre d'un concept, et la politique de gestion doit être guidée par le concept original.

Dans les paysages culturels évolutifs, cette interaction réside dans la manière dont l'homme a façonné la terre et

la gestion doit être axée sur la conservation des ressources ainsi que leur connaissance et leur utilisation.

Principe 4 : L'objectif de la gestion est d'accompagner le changement pour conserver les valeurs du paysage culturel

Les valeurs patrimoniales des paysages comportent souvent des traditions culturelles, une utilisation et une continuité intergénérationnelles, des systèmes socio-économiques et l'environnement naturel. Comme ce sont des facteurs intrinsèquement dynamiques, les paysages se caractérisent par une évolution culturelle et écologique. Les matériaux caractéristiques du paysage, comme la végétation et les écosystèmes, ainsi que certains types d'éléments bâtis, sont éphémères et voués au changement au fil du temps. Et même si beaucoup de paysages vernaculaires et associatifs sont des lieux de patrimoine vivant avec des valeurs immatérielles, ils sont souvent façonnés par des pratiques foncières ancestrales qui sont influencées par des développements dans un environnement économique plus étendu.

En conséquence, la gestion des paysages culturels « a pour but de gérer le changement de façon à ce que les valeurs environnementales et culturelles perdurent : le changement doit avoir lieu dans des limites ne perturbant pas ces valeurs » (Phillips, 2002, p. 39). Gérer le changement demande aussi de la souplesse et de l'adaptabilité. Une bonne gestion du changement est directement liée au maintien de l'authenticité et de l'intégrité des biens du patrimoine mondial au fil du temps.

Principe 5 : La gestion des paysages culturels s'intègre dans un contexte plus vaste

L'introduction des paysages culturels sur la scène du patrimoine mondial a fait prendre davantage conscience au public que ces sites ne sont pas des îlots, mais s'inscrivent dans de plus vastes systèmes écologiques avec des liens culturels couvrant une zone étendue. Les liens avec le paysage élargi doivent être identifiés et intégrés dans la planification et la gestion.

Le fait d'envisager le paysage dans le cadre plus large de la gestion des paysages culturels du patrimoine mondial est souvent important pour sa protection à long terme, dans la mesure où des possibilités et des défis peuvent apparaître au-delà des limites du site. Il est aussi bénéfique de coordonner la planification au niveau local ou provincial, régional, national, et parfois aussi au niveau international. Le chevauchement des classements peut créer des liens entre les aires de conservation à travers un paysage. À titre d'exemple, le Parc national d'Uluru-Kata Tjuta en Australie figure en tant que paysage culturel sur la Liste du patrimoine mondial comme bien mixte, et est aussi classé comme aire protégée de catégorie II par l'UICN et réserve de la biosphère par l'UNESCO. Les liens

géographiques sont à prendre en compte, en particulier si les classements reposent sur des limites différentes. La superposition des classements peut également faciliter la reconnaissance et la protection de l'ensemble des valeurs d'un paysage particulier.

Principe 6 : Une gestion réussie contribue à une société durable.

Pour être durable, la gestion des paysages culturels doit être culturellement et écologiquement adéquate, mais aussi économiquement rentable. Elle doit satisfaire de manière équitable à la nécessité d'améliorer la qualité de la vie, le développement communautaire et, dans certains cas, soulager la pauvreté. Même si cela risque de poser de multiples problèmes, des améliorations progressives peuvent être apportées au moyen d'approches novatrices et expérimentales en privilégiant des méthodes de gestion adaptative. Des mesures innovantes en particulier – par exemple, celles qui labellisent et commercialisent le lieu et ses traditions grâce à la vente de produits de détail et grâce au secteur du tourisme – peuvent à la fois aider à développer une économie plus durable et soutenir également la protection du paysage. Une gestion réussie du paysage culturel peut « illustrer un développement local et régional durable » et servir de « modèle de développement durable en s'appuyant sur des pratiques ancestrales d'exploitation durable des ressources ». À travers cette approche, la gestion du paysage culturel trouve un sens dans la vie de la communauté, devient plus pertinente aux yeux d'un plus grand nombre d'administrés et contribue à un avenir durable.

RÉFÉRENCES

UNESCO, 2005, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (prière de consulter le site internet suivant pour des mises à jour régulières : <http://whc.unesco.org/fr/orientations/>)

Brown, Jessica, Nora Mitchell et Michael Beresford (dir.), 2005, *The Protected Landscape Approach: Linking Nature, Culture and Community*. Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni), UICN, 2005.

Phillips, Adrian, 2002, *Lignes directrices pour la gestion des aires protégées de catégorie V de l'UICN : paysages terrestres et marins protégés*, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni), UICN, 2005. Voir p. 39-42, liste des 12 principes de gestion des paysages terrestres et marins protégés.

Rössler, Mechthild & Nora Mitchell, « Landscape linkages without limits? » In *World Heritage at the Vth IUCN World Parks Congress, Durban, Afrique du Sud, 8-17 septembre 2003*. Cahier du patrimoine mondial N° 16, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2005, p. 23-26.

Un manuel préliminaire de planification en gestion a été préparé par l'UICN en 2008 : *Management Planning for Natural World Heritage Properties: A Resource Manual for Practitioners*, Gland (Suisse), UICN. Consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://cmsdata.iucn.org/downloads/whmanagement.pdf>. Ce manuel offre un cadre de référence pour planifier la gestion du patrimoine naturel : aperçu des principes généraux, vue d'ensemble des stades clés de la préparation d'un plan de gestion et recommandations sur le contenu du plan lui-même.

Lockwood, Michael, Graeme L. Worboys & Ashish Kothari (dir.), 2006. *Managing Protected Areas: A Global Guide*, Earthscan Publications Ltd, Londres.

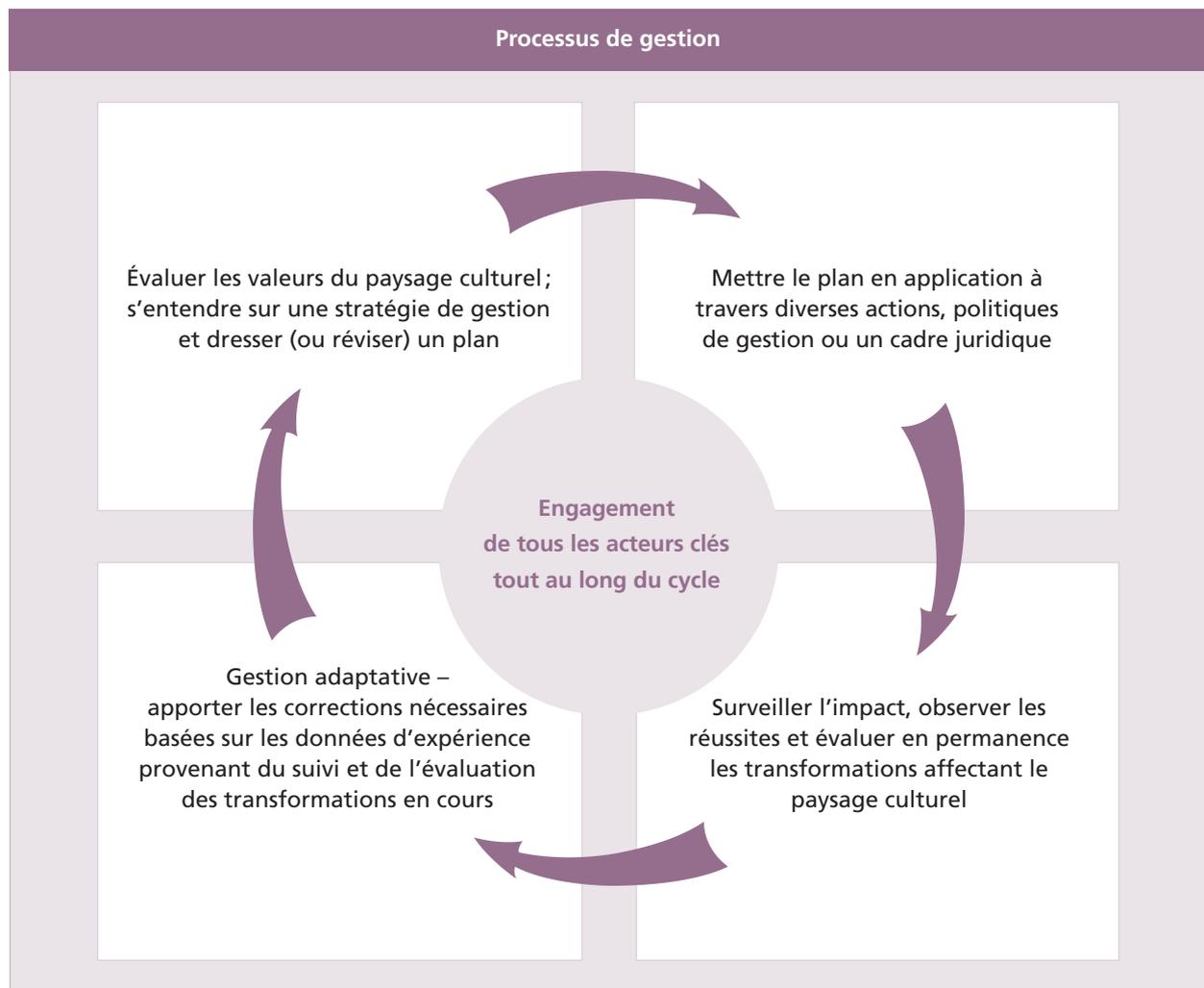
Processus de gestion : évaluation, planification, mise en œuvre, suivi et gestion adaptative du paysage

Introduction

Cette section présente l'approche générale d'un processus de gestion. L'ensemble du processus peut être représenté comme un cycle (simplifié par l'illustration du processus de gestion ci-dessous). Ce processus produit un plan de gestion ou une autre forme de système de gestion à documenter, mais c'est beaucoup plus qu'un document. Mieux, l'approche adoptée pour ce processus de gestion est indispensable pour développer les relations et l'engagement commun des acteurs clés qui serviront à étayer la planification et la mise en œuvre. Les accords sur les stratégies sont souvent documentés dans un plan de gestion et incluent généralement des actions, des politiques de gestion et un cadre juridique. Les accords et les plans sont, par nature, limités dans le temps, d'où l'importance d'évaluer, réviser et renouveler en permanence l'efficacité des stratégies et le

plan de gestion de manière à tirer parti du succès, relever des défis nouveaux ou permanents et réagir face à l'évolution de l'environnement.

Produire un plan – ou une autre forme de système de gestion étayé par des documents – pour un paysage culturel s'inscrit dans un vaste processus de gestion (tel que décrit/illustré ci-dessus). Les plans de gestion identifient les valeurs et les caractéristiques du bien, fixent les objectifs de gestion à atteindre et indiquent les mesures à appliquer. L'établissement d'un plan de gestion est donc un moyen important de créer un accord entre les acteurs et le grand public quant aux activités de gestion courante et de mise en œuvre.



Une planification de gestion réussie :

- est un **processus** non pas un événement, autrement dit ne s'achève pas avec la production d'un plan, mais se poursuit à travers sa mise en œuvre et au-delà ;
- se préoccupe de l'**avenir** : elle identifie les problèmes et les autres futurs plans d'action, et examine l'évolution des chaînes de causes et effets susceptibles de résulter des décisions en cours ;
- procure un **mécanisme** pour réfléchir aux menaces et aux possibilités et autres sujets difficiles, résoudre les problèmes et favoriser la discussion entre les parties prenantes ;
- est **systématique** : la plupart des exercices de planification fonctionnent à travers une séquence prédéterminée de mesures qui confèrent une structure au processus. Une approche systématique contribue à faire en sorte que les décisions reposent sur des connaissances et une analyse du sujet et son contexte, et aide les autres à comprendre la logique des actions proposées ;
- adopte une vision « **holistique** ». Le processus de planification, s'il est mené ouvertement et de manière inclusive, peut prendre en considération un très large éventail de questions, points de vue et opinions ;
- est un processus **continu** ; il n'est jamais statique ; il doit s'ajuster en fonction des changements de conditions et d'objectifs.

(adapté d'après Thomas & Middleton, 2003, p. 5)

Étapes clés du processus de gestion

Il y a de multiples approches dans la préparation d'une opération de gestion. L'ensemble du processus de gestion décrit dans la figure de la page précédente peut se diviser en huit étapes interdépendantes.

Les 8 étapes clés d'un processus de gestion sont :

- Étape 1 Obtenir un accord sur l'approche et planifier le travail
- Étape 2 Comprendre le paysage culturel et ses valeurs
- Étape 3 Développer une vision partagée pour l'avenir
- Étape 4 Définir des objectifs de gestion et estimer les possibilités et les enjeux – utiliser des plans de gestion à organiser et coordonner
- Étape 5 Identifier des options et convenir d'une stratégie de gestion
- Étape 6 Coordonner la mise en œuvre de la stratégie de gestion
- Étape 7 Suivi, évaluation et gestion adaptative
- Étape 8 Décider quand renouveler/réviser les stratégies de gestion et le plan de gestion

Ces étapes doivent être organisées en un ordre séquentiel qui donne des conseils généraux pour un processus de gestion. Cependant, les processus de gestion varient énormément. C'est pourquoi il convient d'adapter la séquence de ces étapes selon les conseils des acteurs clés afin de

répondre aux besoins d'une situation donnée (voir la discussion de l'Étape 1 ci-dessous).

RÉFÉRENCES

UNESCO, 2005, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Pour de plus amples informations, voir Lee Thomas & Julia Middleton, 2003, *Guidelines for Management Planning of Protected Areas*. N° 10 de la série "Guides des meilleures pratiques pour les aires protégées", Adrian Phillips, rédacteur de la collection. (Cardiff: Commission mondiale des aires protégées (UICN) et Université de Cardiff, 2003), en particulier pour une vue d'ensemble du processus p. 23-24 et la phase de pré-planification, p. 25.

Étape 1 – Obtenir un accord sur l'approche et planifier le travail

Au cours de cette première étape il est important :

- d'engager des acteurs clés dans la phase initiale et s'entendre sur la manière de poursuivre cet engagement tout au long du processus de planification et dans la mise en œuvre,
- de concevoir un processus de planification transparent avec l'assentiment de tous les acteurs clés,
- d'obtenir l'engagement des acteurs,
- de clarifier la coordination de la gestion, la gouvernance et les autorités chargées de la gestion,
- de clarifier les rôles et responsabilités concernant l'élaboration et la mise en œuvre du plan et, le cas échéant, désigner les membres d'une équipe de planification,
- d'élaborer une stratégie de communication pour toucher un plus large public.

Engager des acteurs clés et s'entendre sur le processus

Comme cela est exposé dans la section sur les Principes généraux ci-dessus, dans le cadre du processus de planification, il est important d'engager les individus et de parvenir à un accord entre tous les acteurs, et en particulier avec la communauté locale, les autres personnes directement responsables de la gestion du patrimoine à travers la propriété ou l'utilisation des ressources, et celles qui risquent d'avoir un impact sur le patrimoine par leurs décisions et leurs activités. Cet investissement est primordial pour forger un engagement à long terme à l'égard des valeurs patrimoniales et pour la durabilité. Le mode de préparation du plan de gestion qui amène les intervenants à dialoguer autour des valeurs et de leur protection est souvent plus important que le plan lui-même, parce que cela les sensibilise et les incite à s'approprier les solutions de gestion avancées dans le plan. L'engagement de la communauté est essentiel pour instaurer le soutien social et politique nécessaire à la conservation de tous les éléments du paysage du patrimoine mondial. Il faut parfois des années d'efforts pour parvenir à un accord entre toutes les parties prenantes dans le paysage – propriétaires, usagers, régulateurs, collectivités et visiteurs.

Site du Mur d'Hadrien (Royaume-Uni)/Frontières de l'Empire romain (inscrit depuis 2005 sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien transnational entre l'Allemagne et le Royaume-Uni) : processus participatif pour établir un plan de gestion

C'est en 1993 qu'English Heritage a pris la tête du groupe chargé d'élaborer un plan de gestion du Mur d'Hadrien, classé au patrimoine mondial, afin d'adopter des mesures permettant de trouver un équilibre entre la conservation, l'accès, l'utilisation économique durable et les intérêts de la collectivité locale. Le plan a été mis au point à l'issue d'une série de séances de travail auxquelles ont pris part tous les acteurs clés, suivie d'une vaste consultation publique lancée avant la publication de la version finale en 1996.

Le succès du plan n'a pas seulement dépendu de l'acceptabilité de ses mesures, mais encore du dégagement d'un consensus autour de ses objectifs. Cela s'est fait grâce à la participation des acteurs à sa préparation et sa mise en œuvre, la formation du Comité du plan de gestion représentant les parties intéressées et la présence de l'Unité de coordination pour défendre le plan et en faciliter l'application. L'Unité a travaillé en étroite concertation avec le Partenariat tourisme du Mur d'Hadrien



Mur d'Hadrien (Royaume-Uni) © Judith Herrman

qui s'est axé sur le développement d'un accès durable et la contribution du tourisme à l'économie locale. Le plan a été révisé en 2001. En raison d'une coopération accrue entre les différents acteurs, il a été possible d'élaborer des mesures plus détaillées qu'en 1996.

Le Comité du plan de gestion continue d'être l'organe de supervision du plan de gestion mais l'Unité de coordination et le Partenariat tourisme ont été englobés dans une nouvelle instance, *Hadrian Wall Heritage Ltd* (HWHL), société à but non lucratif fondée afin de promouvoir l'usage économique durable du corridor du Mur d'Hadrien. Elle le fera en assurant la gestion du site du patrimoine mondial de façon à protéger son archéologie, son paysage et son environnement et à en améliorer l'accès durable, l'éducation et l'information. HWHL est sur le point d'achever (début 2009) la troisième version du plan de gestion du bien du patrimoine mondial au nom du Comité du plan de gestion.

Christopher Young

La participation de tous les citoyens ou groupes intéressés est primordiale pour parvenir à une réelle compréhension de l'importance du paysage inscrit et travailler suivant un bon processus de planification de gestion, comme le montre l'étude de cas sur le site du Mur d'Hadrien/Frontières de l'Empire romain (Royaume-Uni et Allemagne – depuis 2005). En fait, il pourrait être utile de préparer une stratégie pour engager des personnes et des groupes dans le processus de planification. Cette stratégie de participation doit identifier tous les acteurs, définir quels sont les mécanismes participatifs et les points du processus au moment où ils se déroulent.

Pour les aires où l'inscription au patrimoine mondial a initialement été contestée, il est possible de trouver à terme un accord en permettant à tous les citoyens intéressés, en particulier ceux qui sont indécis ou d'un avis contraire, de participer au processus de planification. Tout en représentant l'éventail des valeurs communautaires, c'est aussi une occasion pour les participants de mieux comprendre les multiples valeurs (archéologiques, historiques, culturelles, esthétiques, économiques, spirituelles ou scientifiques) du paysage. Dans certains lieux, cela mobilise essentiellement la population locale; dans d'autres cas, il convient d'instaurer un dialogue régional, national et international sur la manière dont les valeurs doivent être préservées et de juger si, parmi les valeurs exprimées dans le paysage culturel, quelques-unes sont potentiellement d'une valeur universelle exceptionnelle. Toutefois, il faut bien comprendre que les paysages culturels du patrimoine mondial sont principalement gérés pour les valeurs et les attributs identifiés par la déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Concevoir un processus de planification transparent

Il faut s'entendre sur une méthodologie pour planifier la gestion, y compris l'identification, l'évaluation et la protection de ces valeurs dans les paysages culturels. Il est indispensable de définir une approche qui crée des occasions d'entamer un dialogue fructueux avec les acteurs clés. Un premier échéancier du processus sera à établir au cours de cette étape.

Le processus de planification peut différer selon que le bien a un seul propriétaire et/ou gestionnaire, comme avec certains jardins conçus, ou de multiples propriétaires qui nécessitent une coordination (comme dans le cas des Rizières en terrasses des cordillères des Philippines et du Val de Loire en France). Les biens avec de multiples intervenants nécessitent une consultation plus complexe et un processus d'engagement collectif, comme l'illustre l'étude de cas sur le Paysage industriel de Blaenavon, dans le sud du Pays de Galles, au Royaume-Uni. Dans certains coins d'Afrique, la planification traditionnelle est conduite par des assemblées communautaires – discussions « sous l'arbre à palabres » ou sur la place centrale – qui se poursuivent jusqu'au dégagement d'un consensus. Il est important d'admettre ces pratiques culturelles et de les inclure dans le processus de planification. Le Paysage agricole du sud d'Öland (Suède) et Cinque Terre (Italie) offrent des exemples de planification participative.

Paysage industriel de Blaenavon (Royaume-Uni) : Partenariats portant sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion

ANTÉCÉDENTS

Le site du patrimoine mondial de Blaenavon est un paysage industriel relique qui s'étend sur environ 33 kilomètres carrés, à 40 kilomètres de Cardiff, ville principale du Pays de Galles. C'est un paysage de montagne exposé qui s'élève à une altitude moyenne de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer.

« Les régions avoisinantes de Blaenavon offrent un témoignage éloquent et exceptionnel du rôle prépondérant du sud du Pays de Galles dans la production mondiale de fer et de charbon au XIX^e siècle. » (ICOMOS, septembre 2000) Le développement parallèle de ces industries fut l'une des principales forces dynamiques sous-tendant la Révolution industrielle. Les grands sites préservés de Blaenavon Ironworks et de Big Pit (Musée des Mines du Pays de Galles), ainsi que le remarquable paysage relique de l'exploitation minière, de la fabrication, du transport et du peuplement qui les entoure, abritent des témoignages de tous les éléments cruciaux du processus d'industrialisation. L'infrastructure sociale et économique des « vallées minières galloises » est aussi clairement mise en évidence. Blaenavon est très important parce que c'est là qu'en 1878 Sydney Gilchrist Thomas mit au point un procédé permettant d'équiper les convertisseurs Bessemer de revêtements réfractaires et d'absorber les excédents de phosphore. Cela a permis d'utiliser le minerai de fer pauvre dans la fabrication de l'acier et a abouti à une rapide expansion de la production d'acier dans le monde.

L'inscription du Paysage industriel de Blaenavon a été recommandée sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères suivants :

- Critère (iii) : *Le paysage de Blaenavon constitue une illustration exceptionnelle, sous une forme physique, de la structure sociale et économique de l'industrie du XIX^e siècle.*
- Critère (iv) : *Les composants du paysage industriel de Blaenavon, pris dans leur ensemble, représentent un exemple exceptionnel et remarquablement complet d'un paysage industriel du XIX^e siècle.*

PROBLÉMATIQUE

Les vallées minières du sud du Pays de Galles connurent une rapide croissance démographique à partir de la fin du XVIII^e siècle avec l'arrivée massive de migrants en quête d'un emploi dans la région. Le Pays de Galles devint en un sens la première nation industrielle au monde. Toutefois, son déclin fut presque aussi spectaculaire pendant la seconde moitié du XX^e siècle, et la faillite de son industrie lourde fut suivie du dépeuplement de la région.

Le Paysage industriel de Blaenavon résume et renvoie l'image de la chute de la production du fer, de l'acier et du charbon. Dans le sud du Pays de Galles, le déclin économique, social et physique laisse une trace des plus marquantes. En

1921, la petite cité minière comptait quelque 12 500 habitants mais elle est aujourd'hui d'environ 6 000 habitants. Blaenavon montre encore quelques cicatrices en dépit des formidables améliorations apportées depuis l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en décembre 2000, qui a servi de catalyseur pour la conservation et la régénération du site. Il y a encore plusieurs locaux commerciaux inoccupés dans le centre ville et nombre de chapelles et d'églises sont sous-utilisées.

Le paysage qui montre la rupture de l'activité minière dans les premières années formatrices de la Révolution industrielle change visuellement à mesure que s'effectuent le recouvrement de la nature et la repousse de la végétation. Il faut relever le défi de la gestion des rapports entre le patrimoine industriel et la nature et il convient de mesurer et de traiter les effets du changement climatique. L'utilisation du paysage à la fois en tant que ressource agricole permanente et aire d'apprentissage et de loisirs suppose une mobilisation considérable et une variété d'usagers et d'acteurs.

RÉACTION

La reconnaissance par l'UNESCO de la « valeur universelle exceptionnelle » du Paysage industriel de Blaenavon s'est révélée être la condition de la régénération progressive de la communauté. L'enjeu était de « construire un avenir sur le passé » pour changer les perceptions d'une communauté dépréciée, prendre conscience des valeurs du site et constituer une base pour l'investissement et un tremplin pour le tourisme culturel. Le statut de site du patrimoine mondial a été favorablement accueilli par la communauté et a rétabli en partie l'amour-propre et la fierté de la région éprouvés jadis. Ce statut a servi de catalyseur pour attirer des fonds pour la protection, la conservation, le développement approprié et la promotion. Le lien forgé entre le patrimoine et la régénération à Blaenavon est jugé exemplaire pour les autres plus anciennes communautés dans le sud du Pays de Galles, au Royaume-Uni et même ailleurs dans le monde.

L'instrument utilisé pour la protection, la conservation et la promotion du site du patrimoine mondial de Blaenavon et sa sympathique régénération a été le plan de gestion du site approuvé en octobre 1999 et soumis dans le cadre de la proposition d'inscription du Paysage industriel de Blaenavon à l'UNESCO. Le plan a été mis en œuvre par *Blaenavon Partnership* (Association de Blaenavon), groupe puissant composé de treize agences et autorités locales du Pays de Galles ayant des intérêts dans le site de Blaenavon, qui agissent ensemble sous l'égide du Conseil municipal du comté de Torfaen.

« L'objectif majeur du partenariat est de protéger et conserver le paysage pour que les générations futures puissent réaliser la contribution que le sud du Pays de Galles aura apportée à la Révolution industrielle. À travers la présentation et la promotion du Paysage industriel de Blaenavon, l'intention est de développer le tourisme culturel et soutenir la régénération économique de la région. »

Le plan de gestion original du site définit un nombre d'objectifs clairs concernant :

- l'administration
- la protection et la conservation des atouts culturels
- l'évocation des problèmes identifiés, dont le déclin économique
- les grandes lignes du plan de développement
- l'accès et la satisfaction du public
- la recherche et le suivi.

Une soixantaine de projets ont été définis dans le cadre de ces objectifs. Depuis l'inscription au patrimoine mondial en décembre 2000, tous ces projets ont été réalisés et plus encore. On notera en particulier que l'usine d'Ironworks fondée en 1789 a fait l'objet de gros travaux de conservation et que les installations et services d'information destinés aux visiteurs ont été considérablement améliorés. Les travaux essentiels de maintenance, restauration et revalorisation ont été exécutés à Big Pit, désormais propriété du Musée national du Pays de Galles, transformé en Musée national de l'industrie minière du charbon, et ont attiré quelque 160 000 visiteurs l'an dernier. Plus de 500 bâtiments résidentiels et commerciaux de la ville ont été réparés et rénovés avec doigté, et l'ancienne école St Peter construite en 1815 par la sœur du maître de forge, Sarah Hopkins, a été restaurée afin d'accueillir le premier centre britannique consacré au patrimoine mondial. *Blaenavon Partnership* a également lancé un programme de festivités, comme la Journée annuelle du patrimoine mondial le dernier samedi de juin. Ces manifestations ont pour but de maintenir l'intérêt de la communauté vis-à-vis des valeurs matérielles et immatérielles du site et d'animer les principaux monuments, la ville et le paysage. En accord avec la politique

de l'UNESCO, des programmes éducatifs ont été lancés à Big Pit, Ironworks et au Centre du patrimoine mondial de Blaenavon. Le paysage relique a bénéficié d'un programme majeur de l'Union européenne, « Parcs sans frontières », qui a financé la mise en valeur de quelques-uns des aspects naturels et culturels du site et en a amélioré l'interprétation. Le contrôle de l'accès à la zone a été encouragé grâce à l'aménagement de promenades balisées et de pistes cyclables.

Le plan de gestion du site est en cours d'examen et tout sera fait pour s'appuyer sur la réussite passée, assurer la continuité de la protection et la présentation des valeurs paysagères et progresser vers un avenir durable pour le site. On notera en particulier l'intégration du « Projet des paysages oubliés ». Il s'agit d'un projet annonciateur de tendance soutenu par le UK Heritage Lottery Fund, visant à stimuler la gestion holistique du paysage culturel dans les quatre prochaines années en engageant tous les acteurs et les usagers dans la protection et la gestion de l'utilisation effective de ce paysage de sommets montagneux unique.

Blaenavon Partnership est un groupe puissant de treize agences et autorités locales du Pays de Galles ayant des intérêts dans le site de Blaenavon. Agissant conjointement sous l'égide du Conseil municipal du comté de Torfaen, l'Association a montré qu'elle savait faire preuve d'imagination et d'innovation et était apte à exécuter et mettre en œuvre des projets. Son principal organe exécutif est le Comité de projet qui se réunit quatre fois par an pour faire avancer le projet. Il y a aussi plusieurs sous-groupes de travail pour le marketing, la protection du paysage, l'aménagement du centre ville, etc.

John Rodger, Directeur du projet Blaenavon

www.world-heritage-blaenavon.org.uk



Étang des gardiens (Paysage industriel de Blaenavon, Royaume-Uni)

© John Rodger



Site de Big Pit (Paysage industriel de Blaenavon, Royaume-Uni)

© John Rodger

Obtenir l'engagement des acteurs

Il peut falloir plusieurs années pour stimuler l'engagement des acteurs, des membres de l'équipe de gestion et autres personnes à participer, exécuter des tâches spécifiques, assumer des responsabilités, etc. Sans engagements précis, le processus de gestion sera beaucoup plus difficile et pourrait être très général ou vague.

Clarifier la coordination de la gestion, la gouvernance et les autorités

Il est important, surtout dans les situations multi-juridictionnelles ou en multi-propriété, de clarifier la gouvernance et les pouvoirs décisionnaires qui vont influencer l'avenir du paysage. Il est aussi important de définir clairement les rôles et les responsabilités dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan. (Pour une discussion plus détaillée, voir la section 2.4.1 ci-dessous.)

Clarifier les rôles et les responsabilités, et identifier les membres d'une équipe de gestion

Il peut être utile de créer une équipe de gestion (ou de planification) chargée de guider le processus. L'équipe doit inclure des représentants des acteurs clés et être pluridisciplinaire. Elle doit aussi comprendre des représentants de la communauté en vue d'assurer la cogestion et les partenariats. Elle doit compter des représentants avec des voix et des savoir-faire différents. La composition de l'équipe de gestion peut couvrir une bonne quarantaine de disciplines dans une structure professionnelle occidentale. Une compétence particulière est requise pour décider de la composition et de l'encadrement de ces équipes pluridisciplinaires afin de s'assurer que tous les moyens appropriés sont mis en place, que de bonnes relations de travail sont instaurées et que la contribution de chaque membre est entendue et prise en considération. S'il y a un(e) planificateur/trice professionnel(le) engagé(e) dans le processus, il est important de clarifier son rôle vis-à-vis de l'équipe de gestion et des autres acteurs clés.

Développer une stratégie de communication pour toucher un plus large public

Pour intéresser un public plus nombreux tout au long du processus de planification, il faut inclure une stratégie de communication dans le processus de planification de la gestion. Cette stratégie doit couvrir tous les aspects, depuis la communication externe jusqu'aux possibilités de participation et aux moyens de diffuser l'information aux habitants de la région et aux visiteurs. Une évaluation qui identifie les principaux publics et les moyens de les atteindre – connue dans les pays anglophones sous le nom d'*audience development plan* – peut être utile.

Les rapports des médias, les débats publics, les missions d'experts et les programmes scolaires sont autant d'exemples de moyens de partager l'information et de constituer le soutien et l'accord du public.

Étape 2 – Comprendre le paysage culturel et ses valeurs : inventaire et analyse

Cette étape du processus décrit le paysage et les facteurs qui l'influencent – environnementaux, historiques, sociaux, culturels et économiques. Ces données doivent être analysées pour déterminer les valeurs remarquables dans le paysage. La conclusion de cette phase tient en une estimation concise des valeurs patrimoniales qui identifie clairement les valeurs universelles exceptionnelles dans le paysage défini. Le fait d'adopter une approche logique et progressive dans l'analyse et l'évaluation du paysage constitue une solide base de gestion et se révèle indispensable pour obtenir des résultats sur le plan de la conservation.

Comme indiqué précédemment, il convient d'entamer ce processus avec le maximum de transparence et la mobilisation des membres de la communauté, ainsi que l'expertise pluridisciplinaire. Une fois l'évaluation terminée, la déclaration d'importance des valeurs patrimoniales du site va servir à guider l'étape suivante, la définition des politiques et priorités de gestion. Dès lors qu'un paysage est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, une bonne partie de cette étape est déjà franchie. Néanmoins, après l'inscription, il peut être utile de revoir ces mesures et, en particulier, d'intégrer la gestion des valeurs universelles exceptionnelles avec les autres valeurs paysagères.

Au cours de cette étape, il est important de :

- recueillir et analyser les données sur le paysage et ses valeurs et en décrire les caractéristiques tangibles et intangibles
- recueillir des informations sur les conditions existantes et la gestion du site
- définir les limites du paysage et identifier les liens avec le contexte régional
- évaluer la valeur universelle exceptionnelle et les autres aspects remarquables en réalisant une analyse comparative
- mesurer le degré d'authenticité et d'intégrité
- établir une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Recueillir et analyser les données sur le paysage et ses valeurs

Cette liste est une séquence d'analyses intégrées conçues pour permettre de comprendre et démontrer la valeur universelle exceptionnelle d'un paysage, en particulier d'identifier les valeurs paysagères et les attributs qui les représentent. Aucune de ces analyses n'est suffisante à elle seule. C'est pourquoi il est important de garder à l'esprit la séquence d'analyses en passant en revue les études de cas

qui sont destinées à illustrer uniquement une partie des analyses globales des paysages.

Les informations recueillies au cours de cette étape sont fondamentales pour apprécier l'importance du paysage, ce qui orientera par la suite la gestion. L'investissement

adéquat est primordial dans cette recherche contextuelle et propre au site; toutefois, il est important de rassembler uniquement les renseignements pertinents en faisant appel aux connaissances locales ainsi qu'à l'expertise professionnelle. Cela peut comprendre l'histoire orale, en particulier pour les paysages culturels où les pratiques et la tradition

Ensemble historique, culturel et naturel des îles Solovetsky (Fédération de Russie) : Resoumission de la proposition d'inscription pour représenter toutes les valeurs paysagères et parvenir à une meilleure gestion

ANTÉCÉDENTS

En 1991 le Gouvernement russe a proposé l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de « L'ensemble historique, culturel et naturel des îles Solovetsky », composé des six îles de l'archipel de Solovetsky situé dans la partie occidentale de la mer Blanche, à 290 kilomètres d'Arkhangelsky, et couvrant 579 kilomètres carrés. L'intention était de relier un certain nombre d'importantes expressions historico-culturelles (ensemble de monastères, édifices religieux, « ouvrages hydrotechniques et d'irrigation », labyrinthes et cairns funéraires en pierre, camps de travail du ^{xx}e siècle) au paysage qu'elles ont façonné et qui a été forgé par elles, et de présenter le site et les éléments qui le composent comme un ensemble intégré. Les documents de la proposition d'inscription ont été préparés quand la catégorie des « paysages culturels » n'était pas encore disponible.

L'UICN n'a pas jugé les valeurs naturelles suffisantes pour justifier l'inscription, et l'ICOMOS a proposé l'inscription uniquement sur la base de l'architecture monastique, au titre du critère culturel (iv).

PROBLÉMATIQUE

Les autorités russes n'étaient pas satisfaites de l'analyse effectuée ni des conclusions obtenues, essentiellement parce que la séparation des valeurs naturelles et culturelles maintenue dans l'inscription au patrimoine mondial n'encourageait pas l'approche intégrée de la gestion que recherchaient les autorités locales au profit du site. En 1998 il a été demandé à une mission internationale d'experts du patrimoine naturel et culturel de réexaminer le bien. Elle a vivement recommandé que les valeurs du patrimoine mondial soient reconsidérées et que l'inscription du bien soit proposée sur la Liste du patrimoine mondial en tant que « paysage culturel ». La mission a noté le « *besoin d'insister sur l'histoire longue et délicate de la manipulation délicate et sensible du paysage naturel par les habitants de l'île (comme le système du canal développé en 400 ans, la construction de barrages maritimes et de chaussées surélevées à Mouksalma et ailleurs), les pratiques de protection traditionnelles (comme l'engagement du monastère de ne pas couper d'arbres sur l'archipel), la création de réserves botaniques et zoologiques durant les camps de travail des années 1920 par quelques-uns des plus éminents scientifiques de la nation.* »

Les conséquences pratiques d'une resoumission de la proposition d'inscription de Solovetsky en tant que paysage culturel seraient :

- le renforcement du cadre de gestion par l'intégration de l'intérêt pour les valeurs naturelles et culturelles ;
- la plus grande importance accordée à la gestion des traces d'existence humaine à toutes les époques ;
- la plus grande importance accordée à l'équilibre de l'intérêt pour toutes les parties du territoire, pas juste le centre ;
- l'engagement accru impliqué dans l'amélioration des éléments du paysage, comme les canaux, les prés.

Pour être efficace, la gestion de site exigeait des mécanismes qui puissent rassembler les principaux acteurs de l'archipel : l'église et le monastère, les dirigeants des municipalités locales, la réserve du Musée (en réponse aux autorités nationales), l'administration régionale (à Arkhangelsk), la direction du Parc national, l'autorité de gestion de la Forêt, la biostation et les entreprises locales telle que la coopérative de restauration de Palata. Tous les groupes espéraient qu'une proposition d'inscription de paysage culturel sur la Liste du patrimoine mondial serve de base au lancement d'un mécanisme de coordination de la gestion qui allait réunir les autorités concernées en une seule assemblée exécutive.

RÉSULTAT

L'Institut de recherche russe pour le patrimoine naturel et culturel a continué de travailler à la re-proposition d'inscription du bien au titre de ses valeurs de paysage culturel et le Ministère de l'Environnement a préparé une proposition d'inscription révisée pour tenir compte des valeurs du patrimoine naturel. Malgré le retrait ultérieur du projet décidé pour le moment par la Fédération de Russie, l'analyse qui précède illustre bien la nécessité de prendre en compte toutes les valeurs naturelles et culturelles dans la compréhension de la valeur globale d'un bien proposé pour inscription. Les principaux conseillers et chercheurs professionnels qui s'intéressent au bien continuent de promouvoir cette approche en Russie.

Se référer à l'article du professeur Youri Venedin dans *Linking Nature and Culture*, UNESCO, 1998, p.115-118



Ensemble historique, culturel et naturel des îles Solovetsky (Fédération de Russie) © Filin

Ouadi Qadisha ou Vallée sainte et forêt des cèdres de Dieu (Horsh Arz el-Rab) (Liban) : Processus de proposition d'inscription d'un paysage culturel

La Vallée de la Qadisha représente les ouvrages conjugués de la nature et de l'humanité. Pendant des siècles, des moines et des ermites ont trouvé dans cette vallée un lieu propice à l'épanouissement de l'érémisme. Elle est le témoignage unique du centre vital de l'érémisme maronite. Ses grottes naturelles, creusées au flanc des collines – quasi inaccessibles, disséminées, irrégulières et inconfortables – constituent l'environnement matériel indispensable au recueillement et à une vie de mortification. Une relation spirituelle spécifique a ainsi pu s'établir entre ce paysage et les besoins spirituels des ermites. Les grottes aménagées en ermitages ou en chapelles et monastères, aux intérieurs couverts de fresques et aux façades bâties, les volées d'escaliers taillées dans le roc et les flancs de coteaux transformés en terrasses cultivées sont des techniques spécifiques de l'utilisation pratique de la Vallée de la Qadisha par ces ermites. C'est ici que se trouve la plus grande concentration d'ermitages et de monastères rupestres remontant aux origines mêmes du christianisme. C'est ici également que coule le saint Fleuve, Nahr Qadisha, dont la source jaillit d'une montagne sainte célébrée dans les Écritures.

LA FORÊT DES CÈDRES

Connu sous le titre d'Épopée de Gilgamesh, le texte ancien retrouvé en Mésopotamie centrale fait référence à cette forêt et décrit les cèdres du Liban comme des arbres sacrés. La forêt recèle des arbres trimillénaires, derniers témoins des temps bibliques. Ils sont cités cent trois fois dans la Bible et le prophète Ézéchiël affirme en parlant des cèdres du Liban que « Dieu les a plantés et c'est Lui qui les arrose ». Contemporains des rois Ahiram de Tyr et Salomon de Jérusalem, ces arbres géants recouvrent une longue période de l'histoire de l'humanité et sont dignes de recevoir une protection internationale. Depuis le ^{XVII}^e siècle, des pèlerins viennent du monde entier admirer cette forêt qui est unique de par la beauté de son cadre et de sa végétation. Le cèdre symbolise l'attachement du peuple libanais à sa terre et à sa patrie au point qu'il a été adopté comme emblème sur le drapeau national.

PROCESSUS DE PROPOSITION D'INSCRIPTION DU SITE

Quand le site a d'abord été proposé comme bien naturel, le Bureau du comité du patrimoine mondial a reconnu en 1993 le caractère sacré des cèdres du Liban. Toutefois, il a noté que le site proposé était trop petit pour conserver son intégrité, c'est pourquoi il a estimé qu'il ne répondait pas aux critères naturels du patrimoine mondial. Le Bureau a cependant recommandé que l'État partie étudie la possibilité d'intégrer les Cèdres dans une future proposition d'inscription d'un paysage culturel pour la Vallée de Qadisha.

La proposition d'inscription d'une zone élargie en tant que paysage culturel a été présentée au Bureau en 1998, en notant que la Vallée de la Qadisha et ce qui restait de la forêt des Cèdres sur le versant occidental du Mont Liban formaient un paysage culturel d'une valeur universelle exceptionnelle.

Toutefois, il n'y avait aucun plan de gestion et de conservation du site. Le Bureau a décidé de renvoyer la prise en considération de cette candidature en attendant la soumission d'un plan global de gestion et de conservation des sites monastiques et des monuments de la Vallée de la Qadisha et de la Forêt des Cèdres (notamment l'établissement d'une commission de coordination des activités des divers propriétaires et agences impliqués et la définition d'une zone tampon effective).

Suite à la demande du Bureau, un plan de gestion a été préparé en deux mois et présenté à l'UNESCO, l'ICOMOS et l'UICN. Et le bien a été inscrit par le Comité du patrimoine mondial après qu'ait été clarifiées les limites de la zone tampon.

En juin 2003, le Centre du patrimoine mondial a dépêché une mission sur le site pour en évaluer l'état de conservation. Celle-ci a conclu que le plan de gestion présenté au moment de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'était pas opérationnel. Les villages qui se développaient aux confins de la vallée avaient un impact négatif sur l'intégrité visuelle du site ; ils n'étaient pas équipés de systèmes adéquats de traitement des eaux usées et, dans certains cas, ils étaient construits sur un sol instable, ce qui constituait un risque sérieux pour les habitants et le site en lui-même.

Les autorités nationales ont toutes reconnu la nécessité urgente de classer le site du patrimoine mondial de Ouadi Qadisha comme Réserve nationale, ce qui permettait ainsi d'assurer sa protection juridique, et d'établir un plan de gestion adapté. À la demande de la Direction générale des Antiquités, le site devait figurer dans le cadre d'une étude réalisée par la Direction générale de l'Urbanisme en vue de déterminer l'utilisation convenable des terres couvrant la zone. Les autorités ont également souligné la nécessité d'intégrer le contexte socio-économique autour du site dans les objectifs du plan de gestion, avec une référence particulière assurant que le site constitue une ressource durable pour le bien-être de la population locale.

Aujourd'hui, l'un des problèmes majeurs est la mise en œuvre et l'actualisation du plan de gestion, l'entretien actif du site qui mobilise tous les acteurs et une perspective de développement durable. Parmi les leçons apprises, on notera que la préparation d'un plan de gestion nécessite du temps et un processus de consultation complet avec tous les partenaires de la gestion du site.

Mechtild Rössler et Anna Sidorenko



**Ouadi Qadisha
ou Vallée
sainte et forêt
des cèdres de
Dieu (Horsh
Arz el-Rab)
(Liban)
© UNESCO /
Anna Sidorenko**

orale sont les principales sources d'information des propriétaires, des gardiens et des intendants, et ce sera essentiel en termes d'authenticité et de prise de décisions appropriées pour la gestion. L'approche de gestion nécessite de prendre en considération toutes les valeurs paysagères – qu'elles soient naturelles ou culturelles – et non juste celles pour lesquelles un bien a initialement été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, comme l'illustrent les études de cas en provenance des îles Solovetsky (Fédération de Russie) et de Ouadi Qadisha (Liban).

L'approche et les méthodes de recherche pour recueillir et analyser les informations sur les paysages culturels sont complexes et propres à chaque site, c'est pourquoi il est recommandé d'utiliser d'autres références (listées ci-dessous) pour avoir des indications plus détaillées. Cette description vise à donner un avis général. Quelques mesures à prévoir :

(1) Identifier les thèmes majeurs et les périodes historiques importantes associés au paysage pour identifier les caractéristiques et les éléments qui y sont liés. L'objet d'une recherche historique fouillée est d'aider à comprendre comment les composants du paysage sont reliés les uns les autres dans le temps, l'espace et l'usage fonctionnel. La recherche historique va aussi aider à trouver comment les activités et les processus (politique, économique, technologique, social et culturel) sont reliés au paysage et à ses particularités au fil du temps : qui a été touché et quels ont été les événements les plus importants dans ce qui a façonné le paysage. Par exemple, une recherche peut donner des indices sur les origines de la répartition spatiale du peuplement, la végétation, la structure et le type de systèmes de transport, la variété des matériaux et des techniques de construction, les milieux sociaux des colons, l'utilisation du paysage au fil du temps et d'autres renseignements sur les activités entreprises et ce qu'on voit dans le paysage contemporain.

Les particularités et les caractéristiques d'un paysage, qui sont importantes dans la représentation de l'ensemble de sa valeur patrimoniale, sont :

- les structures des terres (arrangement global et corrélation entre les forêts, les prairies, l'eau, la topographie, les éléments bâtis et autres plus larges composants du paysage);
- les formes de relief (vallées, pentes, plaines, collines naturelles, géomorphologie des lignes de crête, falaises et lignes côtières, formations rocheuses exposées et autres aspects topographiques; ainsi que les terrasses, remblais et autres modifications topographiques dues à l'intervention humaine au niveau du sol sous-jacent);
- l'organisation spatiale (arrangement en trois dimensions des éléments qui composent le paysage, leur relation entre eux et leur relation avec l'ensemble du paysage);
- la végétation et autres ressources naturelles et systèmes écologiques (arbres, arbustes, plantes herbacées, herbes, vignes et autre matériel végétal vivant; forêts, bois, prairies, champs plantés et jachères; plantes importantes à

titre individuel tel qu'un arbre spécimen ou une allée d'arbres exotiques; d'autres ressources naturelles comme la flore et la faune sauvages, et les systèmes écologiques qui représentent des valeurs patrimoniales).

Il est important de noter que beaucoup de paysages ont aussi des associations immatérielles avec ces traits distinctifs et ces composants, comme les cérémonies traditionnelles, les histoires et les traditions orales sur le lieu, de même qu'il est important d'identifier ces valeurs associatives dans le cadre du processus d'inventaire.

Les modes d'identification des composants du paysage sont utiles dans l'analyse, l'évaluation et la gestion. Tous les types de composants ou de caractéristiques du paysage ne s'appliquent pas dans tous les cas de figure; il faut les adapter pour répondre aux besoins particuliers de votre paysage, au projet en cours, ainsi qu'au lieu et à l'échelle de l'étude. L'étude de cas sur le Canal Rideau offre un exemple d'analyse du paysage.

(2) Examiner le contexte spatial et les rapports entre les particularités et les caractéristiques du paysage; considérer les particularités comme des composantes du paysage culturel au sens plus large du terme

Par exemple, dans l'étude de cas du paysage conçu de Lednice-Valtice – avec les châteaux et leurs jardins – les pavillons, l'obélisque, les belvédères et la rotonde du paysage ont des conditions de restauration individuelles correspondant à leur époque et à leur style de construction, mais ce sont aussi des éléments clés d'un paysage romantique créé par l'homme. On ne peut pas comprendre le paysage au sens le plus large, avec ses plantations exotiques, ses lacs, ses étangs avec des îles, des ruisseaux et des prairies, ni les bâtiments et les structures, sans référence réciproque : ce sont toutes des composantes intégrales du paysage culturel qui nécessitent d'être conservées et gérées ensemble pour préserver l'authenticité et l'intégrité du paysage. La perte de n'importe quelle composante naturelle ou culturelle risque de réduire l'importance des autres éléments, voire même du site ainsi que de l'ensemble du bien.

(3) Obtenir des documents sur le paysage et ses éléments tels qu'une carte, un levé ou tout autre note d'information sur la situation géographique, la description, l'état général et les menaces pesant sur le site, d'après une évaluation sur le terrain.

Les photographies aériennes et les images satellites, ainsi que les informations recueillies sur les conditions présentes, contribuent aussi à révéler les modes d'utilisation antérieure. Cette documentation (lorsqu'elle est culturellement appropriée) se présente comme un fichier permanent à consulter pour les décisions de gestion et constitue une base de référence pour le futur. Il est important que les



Le Canal Rideau (Canada) © Herb Stovel

SOURCE

The Cultural Landscape of the Rideau Canal Corridor, mars 1998, ouvrage réalisé par une équipe pluridisciplinaire composée de Herb Stovel (rédacteur en chef), Nick Adams, Barbara Humphreys, David Jacques, Jim Mountain, Meryl Oliver et Rob Snetzinger.

Corridor du Canal Rideau (Canada) : Évaluation du paysage culturel

ANTÉCÉDENTS

Le corridor du Canal Rideau, paysage culturel extraordinaire s'étendant sur 202 kilomètres depuis Ottawa, capitale du Canada, jusqu'à Kingston près de la frontière avec les États-Unis, a été construit entre 1826 et 1832 lorsque le Canada était encore une colonie de l'Empire britannique. Il a été conçu dans le cadre du plan de défense pour protéger la colonie contre les invasions américaines et comme une grande voie de transport commercial. Ce fut par conséquent l'un des premiers canaux à avoir été spécialement aménagé pour la navigation des bateaux à vapeur. La construction du canal a eu un profond impact sur les modes de peuplement tout au long du XIX^e siècle. Les transformations de l'environnement naturel amenées par le canal furent tout aussi marquantes puisque les zones humides furent atteintes et les bassins versants détournés sur l'ensemble de la zone.

PROBLÉMATIQUE

L'Agence Parcs Canada a demandé de faire évaluer l'importance des différents éléments du paysage culturel jouxtant le canal Rideau afin de trouver une méthode qui permette aux propriétaires du bien et aux responsables politiques d'identifier et de décrire les qualités du paysage culturel du corridor de manière parfaitement compréhensible et qui puisse orienter la prise de décisions.

RÉACTION

Afin d'identifier clairement les transformations physiques distinctes du paysage, 14 phases de développement ou influences historiques ont été déterminées. Chacune de ces influences a ensuite été définie quant aux dates, au processus mis en œuvre et à son impact ultérieur sur le paysage. En étudiant toutes les influences, on a pu se rendre compte de celles qui avaient laissé des empreintes notoires sur le paysage contemporain. Les impulsions données aux transformations clés historiquement reconnaissables ont formé un cadre de référence qui a permis une identification cohérente et logique des principaux attributs du paysage culturel encore présents. C'était important du point de vue méthodologique car cela a suggéré l'importance fondamentale du travail de terrain préalable avec l'analyse historique liée aux impulsions des transformations clés identifiées.

Ultérieurement et après un long processus de consultation, l'inscription du Canal Rideau a été proposée par les autorités nationales et approuvée par le Comité du patrimoine mondial en 2007. La *Stratégie du paysage du corridor Rideau* que pilote maintenant Parcs Canada et qui vise à améliorer la coordination des propriétaires et des partenaires du corridor, s'appuie sur les méthodologies et l'analyse effectuée dans l'étude préalable.

Meryl Oliver et Herb Stovel

IMPULSION	DATES	PROCESSUS	EMPREINTES PHYSIQUES
Succession naturelle et vie autochtone	post-glaciaire	développement du sol et de la végétation, chasse, piégeage	sols agricoles, végétation naturelle, lieux d'occupation.
Planification du peuplement	1783–1815	achat des terres indiennes, arpentage, premier peuplement,	modes de lotissements, cabanes, chalets, pistes, scieries.
Premier peuplement	1815– Années 1850	dégagement forestier, culture du blé et élevage de moutons	chalets, clôtures en cèdre, maisons en pierre, carrières, ponts, moulins à farine et à carder.
Demande de bois d'œuvre	Années 1810– 1870	bois de charpente	dégagement de bois, passe-billes, inondations de printemps et sécheresses estivales (réservoirs d'eau), Bytown (plus tard Ottawa) se développe.
Défense de la colonie	1812– Années 1840	trouver un moyen de transporter troupes et munitions	canal et barrages, écluses, carrières, blockhouses, camps de travail (vestiges archéologiques seulement), zones humides.
Industrialisation	Années 1850– 1920	construction ferroviaire, mécanisation, fabrication industrielle	gares et lignes de chemin de fer, Château Laurier Hotel, expansion de villes ferroviaires, briqueteries et maisons en brique, disparition de l'artisanat (p. ex. forgerons), exode rural, industrialisation (fonderies, textiles etc.)
Évolution du marché du blé au fromage	Années 1860– 1880	conversion mixte à l'élevage laitier et à la production fromagère	davantage de clôtures de cèdre, étables, champs de foire, Cattle Castle, fromageries, tonnellerie pour barattes à beurre, tanneries.
Essor des loisirs de plein air	1883– aujourd'hui	activités de loisirs sur les voies d'eau	bateaux à vapeur, pêche, métier d'agrément, construction navale, campements et maisons de campagne, hôtels, hangars à bateaux, marinas, pollution de l'eau, mauvaises herbes et algues.
Fondation d'une capitale nationale	1899– aujourd'hui	fondation d'une capitale	parcs et routes vertes, la Ferme expérimentale
Infrastructure pour la vie moderne	Années 1920– aujourd'hui	autoroutes, production et distribution d'électricité, aéroports.	création et amélioration du réseau routier, ponts, signalisation, centrales électriques, lignes à haute tension, postes d'essence, motels, aéroport.
Temps de loisirs accru	Années 1950– aujourd'hui	réutilisation ou réaménagement pour diverses activités	terrains de golf, équitation, jeux de paint-ball, aires de pique-nique, terrains de camping,
Modernisation de l'industrie laitière	Années 1960– 1980	fabrication d'ensilage, pression économique sur l'agriculture traditionnelle	regroupement et abandon d'exploitations agricoles, tours d'ensilage, nouvelles étables, changements d'utilisation des terres, fermeture de fromageries, reboisement, retour de certaines populations d'animaux sauvages.
Envie de vivre à la campagne	Années 1960– aujourd'hui	déplacement journalier vers la ville, installation des retraités, travail sur la « route de l'information »	développement de subdivisions rurales, conversion des maisons de campagne à une occupation à l'année, pelouses, parcs à remorques, agriculture de loisir, essor de la population de jeunes adultes.
Désir de conserver l'environnement	Années 1970– aujourd'hui	désignation, zonage, réparations de bâtiments historiques	sanctuaires de vie sauvage, reforestation, occupations durables, contrôles des hangars à bateaux, réutilisation des bâtiments historiques.

Paysage culturel de Lednice-Valtice (République tchèque) : Évaluation des valeurs naturelles et culturelles du paysage culturel et importance de la coordination de la gestion

ANTÉCÉDENTS

Le Paysage culturel de Lednice-Valtice a été inscrit en 1996 sur la base des critères culturels (i), (ii) et (iv). Le site est un exemple exceptionnel de paysage conçu pendant le Siècle des Lumières et après par une seule famille. Il parvient à harmoniser les monuments culturels datant de périodes successives avec des éléments naturels indigènes et exotiques. Le critère (i) a aussi été retenu (...) puisque l'ensemble est « un chef-d'œuvre de créativité humaine ».

Cet espace a été complètement transformé particulièrement entre le XVIII^e et le XX^e siècle par les ducs régnants de Liechtenstein qui convertirent leurs domaines voisins du sud de la Moravie et de la Basse Autriche en un paysage culturel saisissant. Il conjugue l'architecture baroque (principalement l'œuvre de Johann Bernhard Fischer von Erlach et Domenico Martinelli) et les styles classique et néogothique des châteaux de Lednice et Valtice avec une nature travaillée selon les principes romantiques anglais de l'art paysager. Les châteaux de Lednice et Valtice avec leurs parcs attenants sont au cœur du site, complétés par un ensemble de constructions romantiques – folies – depuis le début du XIX^e siècle, « éparpillées » dans le paysage cultivé. D'une superficie de 185 kilomètres carrés, c'est l'un des plus vastes paysages créés par l'homme en Europe. Il est connu depuis le XIX^e siècle comme le jardin de l'Europe.

En contrebas du paysage de Lednice-Valtice s'étend la plaine d'inondation de la Dyje avec de vastes forêts inondées, des prairies alluviales et des zones humides. Le paysage aux abords de la ville de Valtice se transforme en collines onduleuses couvertes de pinèdes et de chênaies.

Hormis la foresterie, l'agriculture est l'utilisation prédominante de ces terres qui ont donné de vastes champs, des vergers, des pâturages et des vignobles traditionnels.

La riche diversité des espèces dans la zone s'explique par une variété de conditions naturelles provenant de la situation de cette contrée très proche de la frontière des régions biogéographiques pannonienne et continentale. La désignation de la Réserve de biosphère de la Basse Vallée de la Morava (créée en 2004 au titre du programme de l'UNESCO sur L'homme et la biosphère), les deux sites Ramsar, les sites du réseau européen « Natura 2000 » (deux zones « oiseaux » et neuf zones spéciales de conservation) et l'aire protégée quaternaire d'accumulation d'eau naturelle de la Morava ont reconnu les valeurs naturelles. Le Parc naturel de la Dyje a également été déclaré zone de conservation du caractère paysager des forêts inondées dans le paysage culturel de Lednice-Valtice, de même que beaucoup d'autres aires spécialement protégées désignées en vertu de la loi N°114/1992 Coll. régissant la protection de la nature et du paysage. Les valeurs culturelles de l'es-



Paysage culturel de Lednice-Valtice (République tchèque) © Ing. Ladislav Rygl

pace patrimonial de Lednice-Valtice sont protégées par la loi N° 20/1987 Coll. sur la protection et la conservation des monuments nationaux. Les châteaux de Lednice et Valtice ont été classés au rang de patrimoine culturel national, le centre historique de Valtice a été désigné zone patrimoniale urbaine et le site archéologique de Pohansko, près de la ville de Breclav, a été déclaré réserve du patrimoine.

Par ailleurs, c'est l'un des sites expérimentaux du père fondateur de la génétique moderne, Johann Gregor Mendel. Le Mendeleum, centre de recherche historique consacré à la sélection des végétaux et au matériel génétique, fait aujourd'hui partie de la Faculté d'Horticulture de Lednice (Faculté de l'Université Mendel d'Agriculture et de Foresterie de Brno, fondée en 1912). La Faculté d'Horticulture travaille en étroite coopération avec l'Institut national pour la préservation des monuments, en utilisant le parc et l'espace du paysage culturel de Lednice-Valtice en tant que zone éducative et objet de recherche.

PROBLÉMATIQUE

Les objectifs de gestion sont de protéger les valeurs culturelles qui englobent les valeurs des paysages culturels conçus et les aspects monumentaux (rétablissement de vues originales, conservation de structures et éléments de paysages créés par l'homme, etc.) et les valeurs naturelles (zones humides créées par l'homme, etc.).

Le site appartient à un très vieux paysage culturel avec lequel les hommes sont en relation très étroite et qu'ils font évoluer depuis des milliers d'années. Le soutien de toutes les particularités du Paysage culturel de Lednice-Valtice a essentiellement pour but de déterminer et de préserver l'harmonie entre les activités humaines et le milieu naturel. Les objectifs de protection du patrimoine culturel et naturel nécessitent d'être mis en accord, car ils risquent parfois d'être contradictoires. C'est le cas du rétablissement/de la reconstruction d'éléments conçus de paysages culturels et de parcs qui pourraient menacer l'habitat d'espèces protégées (oiseaux d'eau, castor, scarabée ermite, etc.).

Il y a beaucoup d'acteurs concernés, y compris les villes et les petits villages. L'entreprise publique des Forêts de la République tchèque administre presque toutes les forêts (47,4 km²) du site du patrimoine mondial. L'agriculture

(cultures en plein champ, horticulture et viticulture), la foresterie et la pisciculture appartiennent aux pratiques traditionnelles et encore les plus importantes d'utilisation des sols dans la zone. Le bien figure aux cadastres de trois municipalités et inclut de petites parcelles de territoire de plusieurs autres municipalités.

Le Groupe directeur pour le Paysage culturel de Lednice-Valtice à la tête duquel se trouve le Ministère de l'Environnement coordonne le processus décisionnel sur le terrain. Les autres membres du groupe sont le Ministère de la Culture, le Ministère du Développement régional, l'Autorité régionale de la Moravie du Sud, l'Association de bénévoles des municipalités de l'aire de Lednice-Valtice, l'Institut national pour la conservation des monuments, l'Agence pour la conservation de la nature et la protection du paysage de la République tchèque, les Forêts de la République tchèque, l'entreprise publique de gestion pour le bassin de la Morava et autres.

RÉACTION

Le plan de gestion du bien a été préparé en 2007 (financé par l'Autorité régionale de la Moravie du Sud). L'un de ses principaux objectifs est d'harmoniser les intérêts des parties prenantes et des instances locales, notamment ceux qui ont trait à la conservation des valeurs naturelles, ceux qui cherchent à préserver les valeurs culturelles et ceux qui utilisent le paysage.

Le plan de gestion spécifique à la Réserve naturelle nationale des Étangs aux Poissons de Lednice est mis en œuvre pour conserver les valeurs naturelles, en particulier celles des zones humides du site, et observer la Convention de Ramsar. Chaque réserve naturelle de l'aire désignée en vertu de la loi N° 114/1992 Coll. a son propre plan de gestion.

Le plan de gestion forestière était en cours de préparation en 2009. Des plans municipaux et locaux sont mis en application dans les villes et municipalités du site du patrimoine mondial.

Le Plan de promotion économique pour la conservation du château de Valtice et ses environs a été préparé avec le concours d'experts internationaux et du World Monuments Fund en 1993-94. Ce dernier a également financé la préparation des dossiers de candidature en vue d'améliorer la protection légale et la reconnaissance internationale de la zone.

L'atelier organisé dans le cadre de la célébration du 10^e anniversaire de l'inscription du Paysage culturel de Lednice-Valtice sur la Liste du patrimoine mondial s'est tenu en mai 2007. Les meilleurs architectes paysagistes de la République tchèque y ont participé pour discuter de la manière dont le paysage conçu du site peut être préservé et restauré. Un autre atelier consacré au plan de gestion du bien du patrimoine mondial a été organisé en décembre 2007.

Mechtild Rössler et Eva Horsáková

propriétaires, les gestionnaires traditionnels des terres et leurs descendants qui jouissent parfois de droits coutumiers, les preneurs à bail, les agences gouvernementales et autres instances en rapport avec le site participent tous au travail documentaire.

Ces documents peuvent être emmagasinés grâce au système d'information géographique (SIG), outil précieux pour saisir, stocker, manipuler et présenter des données en matière de gestion et de planification et veiller à la mise en œuvre du plan, comme le démontre l'étude de cas suivante. Le Centre du patrimoine mondial demande que les propositions d'inscription soient déposées en format électronique pour permettre de créer un SIG uniforme qui sert ensuite au suivi périodique. Les valeurs intangibles pourraient être consignées en réalisant des interviews auprès des aînés et des gardiens des paysages culturels.

Enfin, il est important de réévaluer périodiquement les valeurs du site dans le cadre de la gestion courante. Dans certains cas, les inscriptions de biens proposés avant que les critères des paysages culturels n'aient été acceptés sur la Liste du patrimoine mondial, ne retiennent que quelques-unes des valeurs pertinentes du patrimoine mondial. Dans ces circonstances, les États parties pourraient reproposer le classement du bien en tant que paysage culturel et faire en sorte que la réinscription identifie la gamme complète des valeurs comme guide d'une gestion plus élaborée.

Apporter des documents sur la gestion et les conditions présentes sur le site

Il est important de déterminer la condition présente du paysage et, en particulier, la condition des particularités et des caractéristiques individuelles significatives pour la gestion courante et le choix d'une stratégie de gestion appropriée. Le fait de noter les conditions existantes servira de base de référence afin de suivre l'évolution au fil du temps. En se référant au rapport sur les conditions, les gestionnaires présents et futurs pourront décider de la quantité de changements intervenus et voir si cela coïncide avec les objectifs de gestion sélectionnés pour le site.

Il convient de définir les termes et de donner des informations détaillées sur les conditions en se référant aux plans lorsque c'est possible. La photographie est un moyen précieux de voir comment évolue le paysage au fil du temps en se fixant des points de repère à partir desquels prendre des photos successives. Les descriptions générales de la condition du paysage peuvent comprendre : très mauvaise, mauvaise, moyenne, bonne ou excellente, tandis que les tendances pourront révéler une dégradation progressive, un état stationnaire ou une amélioration en cours.

On peut aussi décrire et surveiller la condition culturelle au moyen d'indicateurs développés conjointement avec la population locale et les liens culturels qui l'unissent au paysage. Par exemple, pour le canyon du Chaco – bien du

patrimoine mondial de la Culture Chaco (États-Unis) – on pourrait prendre comme indicateur culturel le nombre de visites effectuées chaque année par les anciens des tribus associées qui n’habitent pas sur place; tandis que dans beaucoup de régions du monde, un indice du milieu physique pour les valeurs culturelles pourrait être l’existence et l’usage d’espèces végétales employées en médecine traditionnelle. Tout en étant utiles pour décrire la condition d’un paysage à une période donnée, les indicateurs sont aussi des instruments indispensables pour le suivi périodique (ce point est abordé plus amplement dans l’Étape 7 ci-dessous).

L’importance des caractères individuels peut dépendre de l’échelle du paysage et de la signification des éléments au regard de la valeur patrimoniale. Les approches systèmes sont particulièrement importantes pour gérer de vastes paysages culturels et maintenir leur authenticité et leur intégrité; nombre d’éléments individuels peuvent être beaucoup moins importants que l’ensemble du système dans ce genre de paysages. La condition d’un écosystème ou de ressources naturelles spécifiques qui sont des composants remarquables du paysage culturel devrait aussi être mentionnée.

Pyrénées – Mont-Perdu (France/Espagne) : Une étude de cas au sujet de la coopération transfrontalière

ANTÉCÉDENTS

Le site du Mont-Perdu classé au patrimoine mondial s’étend sur deux vastes parcs nationaux contigus le long de la frontière nationale entre la France et l’Espagne dans les Pyrénées centrales. Seul le hameau d’Héas est habité dans le Parc national des Pyrénées au nord. C’est là où la région de Gavarnie, qui fut un temps l’une des villégiatures les plus prisées du mouvement romantique européen, dans la première moitié du XIX^e siècle, est maintenant une destination pour le ski. Au sud, en revanche, dans le Parc d’Ordesa y Monte Perdido et alentour, on note une forte désertion rurale et la modernité a du mal à s’imposer. Le tout est visuellement dominé par le pic du Mont-Perdu autour de massifs montagneux spectaculaires.

Les deux parcs ont des caractéristiques environnementales et topographiques très différentes : au nord, les pentes abruptes du versant septentrional, les pluies abondantes, la neige pendant les mois d’hiver ont favorisé le développement d’une industrie du tourisme et du ski, et de vastes étendues de hauts pâturages d’été; au sud, un long versant méridional, un paysage disséqué et érodé, des mois de sécheresse, des gorges à la végétation exubérante et des hautes terres à la végétation clairsemée. Dans l’ensemble, les éléments naturels (géologie, altitude et climat) dominant et le paysage montagneux est entièrement dénué d’arbres et de buissons, particulièrement au-delà de 2 000 mètres d’altitude, et est parsemé de vastes pâturages à l’herbe rase. Cela vaut autant du côté espagnol plus sec que du côté français plus humide.

La transhumance (« lies et passeries »), nourrie de cette diversité, est le mécanisme culturel qui relie les deux zones. Elles se trouvent réunies par des estives, maintenant en France, qui servent de pâturages d’été pour les troupeaux de moutons et le bétail

Définir les limites du paysage et identifier les liens face au contexte régional

La démarche entreprise pour définir les limites des paysages culturels fait partie du processus de proposition d’inscription au patrimoine mondial. Il faut commencer par définir une vaste zone d’étude dans laquelle identifier les limites appropriées. Les relations historiques, culturelles et structurelles du paysage basées sur la recherche et les relevés terrestres peuvent être utilisés pour déterminer les limites applicables. Les attributs du paysage sont à identifier, au même titre que les composantes et les caractéristiques essentielles du paysage qui sont associées aux valeurs paysagères. Ces informations devraient aider à identifier une unité paysagère, c’est-à-dire un ensemble spatial cohérent déterminé par des limites claires (barrières visuelles, cours d’eau, etc.) ou par une histoire humaine, des pratiques courantes ou des éléments naturels communs : par exemple une île, une vallée, un territoire historique, le périmètre de l’appellation d’origine protégée d’une région viticole. L’espace où est identifiée une unité paysagère devra être protégé et géré comme un ensemble afin de préserver son intégrité.



Cirque de Gavarnie (France) © UNESCO © Junaid Sorosh-Wali

maintenant espagnols; mais la pratique, documentée depuis sept cents ans, précède ces distinctions nationales. Cela donne des prairies à l’herbe rase qui ne sont évidemment pas « naturelles » sur le versant français et crée un lien entre deux habitats aux confins des deux Parcs nationaux et de la frontière séparant les deux pays. Malgré tout, pour la population qui mène ce mode de vie pastorale, il n’y a pas de frontière. En un sens très réel, le Mont-Perdu est perçu par la population locale comme un espace sans limites – un paysage culturel; il y a des signes d’ordre environnemental, juridique, linguistique et physique pour justifier son statut de paysage culturel en termes de patrimoine mondial.

PROBLÉMATIQUE

Le bien a d’abord été proposé comme site naturel mais il a été réévalué sur la base de critères culturels et naturels en tant que bien mixte pour ses valeurs naturelles et culturelles. Cela affecte la gestion, car il y a une différence entre le fait de gérer un bien comme une combinaison d’éléments disparates et comme un

Les limites d'un paysage culturel associatif doivent être culturellement appropriées et définies en conjonction avec le groupe culturel qui détient des associations avec ce paysage. Dans ces cas-là, il est bon qu'elles suivent dans la mesure du possible les limites traditionnellement identifiées par les communautés locales ou d'autres acteurs clés.

Il y a des paysages pour lesquels l'analyse de vues importantes peut être décisive. Dans certains cas, il sera primordial de protéger les vues à partir du paysage culturel jusqu'à la zone environnante. Dans d'autres cas, ce peut être le paysage culturel lui-même qui est un composant important d'une vue qui s'offre depuis un emplacement extérieur à ce paysage, comme l'illustre le monolithe du Parc national d'Uluru-Kata Tjuta (Australie) qui se dresse au milieu d'une plaine désertique ou les montagnes du Paysage culturel de Hallstatt-Dachstein/Salzkammergut (Autriche) quand on les voit de l'autre rive du lac, avec Hallstatt accrochée au rebord du massif montagneux. Dans ces cas-là, il est possible d'inclure ces espaces dans le périmètre du site ou d'en faire une zone tampon de façon à protéger le cadre visuel contre des activités ou un développement qui serait discordant avec les qualités patrimoniales du bien en question.

ensemble intégré, d'où la nécessité d'engager du personnel plus qualifié et mieux formé.

Un plan de gestion du site du patrimoine mondial, complémentaire mais distinct de ceux des deux parcs nationaux, était évidemment essentiel; mais personne n'a insisté pour l'établir au moment de l'inscription. Cela s'explique en grande partie du fait que les deux parcs nationaux avaient déjà signé une « charte de coopération » identifiant des pratiques et des objectifs communs. Il a été convenu à la place que, pour les besoins immédiats du patrimoine mondial, les deux parcs allaient créer une sorte de déclaration générale et de structure au sein de laquelle ils pourraient facilement intégrer leurs plans de gestion distincts et leur charte et qu'ils allaient ensuite instaurer un plan de gestion en termes de patrimoine mondial. L'étude de ce projet a été lancée ultérieurement mais aucun plan n'a officiellement été présenté au Comité du patrimoine mondial, démontrant encore une fois combien il est important, surtout pour ceux qui sont concernés par la gestion des paysages culturels en tant que sites du patrimoine mondial, que l'inscription devrait suivre, et non précéder, la préparation et l'approbation d'un plan de gestion du site du patrimoine mondial. La nécessité d'une collaboration transfrontalière renforcée et d'un plan de gestion du dossier côté français ont également été soulignés par le Comité du patrimoine mondial et une mission de suivi réactif a eu lieu en 2007. La mission a pu établir qu'un certain nombre d'activités transfrontalières ponctuelles sont en fait menées à bien entre les deux parcs nationaux, mais sans réelle coordination. Un comité de gestion a été établi du côté français, sans avoir toutefois établi une stratégie d'action commune entre les collectivités locales et le Parc national. Les priorités en matière de gestion ne sont pas fixées en fonction des valeurs culturelles du patrimoine mondial qui se fondent sur la survie de la transhumance et la coopération transfrontalière.

Des considérations pratiques en matière de gestion sur le terrain sont également pertinentes pour savoir tracer les limites, par exemple choisir des limites qui soient facilement repérables ou indispensables dans la lutte contre l'incendie ou utiliser les limites administratives ou de gestion existantes (municipalités, parcs nationaux, etc.), qui sont bien connues, au moyen de cartes publiées, et éviteront des chevauchements inutiles avec les juridictions voisines pour des petites zones situées en lisière du bien. C'est particulièrement vrai pour les zones tampons, mais aussi pour certaines zones centrales dont les limites naturelles sont graduelles et proches des limites administratives qui rendent les lignes plus nettes.

Il y a aussi un lien évident entre l'intégrité d'un paysage culturel et ses limites et ses zones tampons. En déterminant les limites, les relations avec le contexte spatial au sens large du terme sont importantes. Par exemple, l'intégrité fonctionnelle d'un paysage culturel peut inclure son bassin versant. L'évaluation peut aboutir à un paysage qui enjambe les frontières nationales pour devenir un site transnational en série ou un bien transfrontalier comme la zone Pyrénées – Mont Perdu entre la France et l'Espagne.

RÉSULTAT

La population locale comprend mal l'importance de la transhumance en tant que mode de vie, tout comme la géographie naturelle et humaine à travers laquelle elle évolue. Le développement local n'explore pas à fond le potentiel de la proposition d'inscription transfrontalière. Il faut absolument une vision commune entre les Parcs nationaux et les municipalités pour fixer les priorités de gestion. L'Association locale Mont-Perdu Patrimoine Mondial, influente dans un premier temps pour obtenir l'inscription, a récemment déclaré qu'elle allait se concentrer à l'avenir sur une réflexion avec ceux qui travaillent la terre afin de reconnecter l'utilisation du sol et le paysage sous forme exemplaire « pour encourager nos autres partenaires qui s'intéressent davantage au court terme qu'à la continuité historique de ces espaces ouverts ».

De telles questions se posent partout dans le monde, à chaque fois que la gestion de l'environnement influe, comme il se doit, sur les propriétaires fonciers et les travailleurs locaux. Entre-temps, la transhumance continue, avec le soutien des deux Parcs nationaux. Quelles que soient leurs imperfections, réelles ou juste perçues, un objectif primordial de leur gestion est de maintenir les conditions dans lesquelles elle peut se perpétuer, pas simplement comme une intéressante survie historique mais véritablement comme la base du mode de vie des communautés affectées par l'inscription des paysages culturels du patrimoine mondial de part et d'autre de la frontière.

Peter Fowler (mise à jour de Katri Lisitzin)

Référence : *Tres Serols – Mont Perdu, Mémoire d'avenir*, 2000. Association Mont-Perdu Patrimoine Mondial, Mairie de Gèdre, 65120 Gèdre, France

Estimer la valeur universelle exceptionnelle

Un bien éligible pour l'inclusion sur la Liste du patrimoine mondial doit répondre à un ou plusieurs des critères énoncés dans le paragraphe 77 des *Orientations* et remplir les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité mentionnées aux paragraphes 78-95 (voir discussion supplémentaire ci-dessous).

Afin de déterminer si la valeur universelle d'un bien est « tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité », il est important de mener une **analyse comparative** de biens ayant des valeurs analogues illustrant le même thème (*Orientations*, 2005, paragraphe 49). La compilation des listes indicatives et la Stratégie globale du Comité du patrimoine mondial pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative (1994), ainsi que les études thématiques, peuvent aider à faire les évaluations comparatives de biens culturels à l'échelon universel. Les études régionales sur les paysages culturels pourront aussi être utiles. Des analyses comparatives systématiques relatives aux paysages culturels, avec des références à d'autres sites illustrant le même thème, ont été réalisées. L'agriculture est ainsi représentée en partie avec quelques-unes de ses sous-catégories, comme la viticulture (la juridiction de Saint-Émilion, France, ou le Paysage viticole de l'île du Pico, Açores, Portugal), la culture du tabac (Vallée de Viñales, Cuba), le café (Paysage archéologique des premières plantations de café au sud-est de Cuba) et la riziculture (Rizières en terrasse des cordillères des Philippines). En outre, le pastoralisme est illustré par le Parc national d'Hortobagy-la Puszta en Hongrie, la transhumance dans les Pyrénées – Mont-Perdu (France-Espagne) et le pastoralisme dans le Paysage culturel de Sukur, Nigéria. Beaucoup d'autres sous-catégories ne sont pas encore suffisamment représentées, comme la culture des céréales, la production laitière, l'horticulture, les systèmes oasiens ou encore les systèmes de plantation.

RÉFÉRENCES

UNESCO 2005, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (prière de consulter le site internet suivant pour obtenir les mises à jour régulières: <http://whc.unesco.org/fr/orientations/>)

Voir aussi la Réunion internationale d'experts sur les paysages viticoles (Tokaj, Hongrie 2002), <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001264/126498e.pdf>

Durighello, Regina, et Pierre-Marie Tricaud, 2004 (révisé en 2005), *Étude thématique sur les paysages culturels viticoles dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO*, Paris, ICOMOS, <http://www.icomos.org/studies/viticoles.htm>

„Weltkulturerbe. Einzigartig“. In *Vinum. Europas Weinmagazin*. mai 2008, p. 60-67.

Rohde, Michael et Rainer Schomann (dir.), 2004, *Historic Gardens Today*, Edition Leipzig, Allemagne.

Patricia L. Parker et Thomas F. King, *National Register Bulletin 38: Guidelines for Evaluating et Documenting Traditional Cultural Properties*, Washington D.C., US Department of the Interior, National Park Service, 1990 (www.nps.gov/history/nr/publications/bulletins/nrb38).

L'analyse comparative de la Région viticole du Haut-Douro (Portugal) révèle, par exemple, que c'est le tout premier modèle institutionnel constitué pour organiser et contrôler une région viticole. Comparé à toutes les grandes régions de montagne productrices de vin, le Haut-Douro, avec ses 36 000 hectares de vignes plantées sur les versants abrupts des collines, est la plus grande, la plus historique, la plus continue et celle qui possède la plus grande variété biologique de vignes ayant été perfectionnées sur place. Les autres régions viticoles qui figurent déjà sur la Liste du patrimoine mondial sont Saint-Émilion (France), le Paysage culturel historique de la région viticole de Tokaj (Hongrie), l'île du Pico (Portugal) et le vignoble en terrasses de Lavaux (Suisse), tandis que les vignobles occupent une bonne partie des Cinque Terre (Italie), du Val de Loire (France), de la Vallée du Haut-Rhin moyen (Allemagne) et du Paysage culturel de la Wachau (Autriche). En tant que paysage agricole, le Haut-Douro présente une manière unique d'optimiser les conditions écologiques dans lesquelles les ressources en eau sont étroitement contrôlées afin d'assurer la récolte. Il est comparable au paysage culturel des rizières en terrasses aux Philippines.

Un lieu peut présenter plusieurs valeurs culturelles à la fois. Il peut être important pour des raisons sociales, scientifiques, historiques et esthétiques ou toute autre combinaison de valeurs, selon les éléments et les couches d'histoire et associations qui se rattachent à ces éléments. Par exemple, le Paysage culturel de Hallstatt-Dachstein (Autriche) montre des traces d'exploitation de mines de sel depuis l'âge du bronze jusqu'à nos jours, associées au paysage romantique dont le caractère sublime a inspiré la poésie et la musique autrichiennes. Ces complexités doivent être assimilées et documentées dans la phase d'analyse si l'on veut protéger toutes les valeurs du paysage.

Un lieu qui ne contient pas de traces matérielles n'en est pas moins important. Par exemple, un lieu doté d'une haute valeur esthétique, sociale, religieuse ou symbolique ne présente pas toujours des signes tangibles d'occupation, mais il est néanmoins significatif pour la réaction qu'il suscite chez la population ou pour les associations que la population a peut-être avec lui. C'est le cas pour les peuples autochtones avec les éléments de paysage que comportent Uluru-Kata Tjuta (Australie), Tongariro (Nouvelle-Zélande) ou Sukur (Nigéria). Les cèdres du Liban dans le site du patrimoine mondial de Ouadi Qadisha (Vallée sainte) et la Forêt des cèdres de Dieu (Liban), évoqués il y a longtemps dans la Bible, sont vénérés à travers le monde tant pour leurs associations sacrées que pour leur cadre paysager. Il faut prendre ces valeurs associatives en considération dans l'analyse du lieu.

Le fait d'établir l'existence des valeurs associatives des peuples traditionnels avec les paysages est une chose maintenant bien reconnue en Afrique, en Australie et dans le Pacifique. En 1993, le Parc national de Tongariro (Nouvelle-Zélande) est devenu le premier bien inscrit sur la Liste du

patrimoine mondial au titre du critère révisé qualifiant les paysages culturels – dont l'inscription était « justifiée par les puissantes associations religieuses, artistiques et culturelles des éléments naturels et non pas seulement par des éléments culturels matériels qui peuvent être sans intérêt ou même absents ». Les montagnes volcaniques au centre du parc jouent un rôle fondamental en raison de la tradition orale qui définit et confirme l'identité culturelle du peuple maori (*Ngati Tuvharetoa iwi*) : les deux sont intimement liés. Un sens fondamental de continuité avec les ancêtres (*tupuna*) se manifeste sous la forme d'un profond respect pour les sommets. La beauté naturelle de Tongariro est au centre spirituel et historique de la culture maorie. Cette valeur associative répond au critère (vi) (cf. Appendice 1 pour la liste des critères).

Par contre, le paysage culturel de Kalwaria Zebrzydowska (Pologne) a été inscrit en 1999 sur la base des critères (ii) et (iv). C'est un paysage culturel d'une grande beauté et d'une grande qualité spirituelle. Son cadre naturel dans lequel s'inscrivent des lieux symboliques de dévotion relatifs à la passion du Christ et à la vie de la Vierge Marie, est resté quasi inchangé depuis sa fondation au début du ^{XVII}^e siècle et est encore aujourd'hui un lieu de pèlerinage – un lieu spirituel vivant. Cependant, il a été inscrit avant tout comme un lieu de tradition culturelle, non comme un lieu de valeur spirituelle associative. C'est un prototype d'une tradition de l'Europe de l'Est, tout comme le symbole de la coquille Saint-Jacques est devenu dans la tradition de l'Europe de l'Ouest un motif des lieux de pèlerinage sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

RÉFÉRENCES

UNESCO, 2005 *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (prière de consulter le site internet suivant pour obtenir les mises à jour régulières : <http://whc.unesco.org/fr/orientations/>)

L'union des valeurs universelles et locales : La gestion d'un avenir durable pour le patrimoine mondial, conférence du 22-24 mai 2003. Cahier du patrimoine mondial N° 13, Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Conserver la diversité culturelle et biologique : le rôle des sites naturels sacrés et des paysages culturels, Actes du Colloque international, Tokyo, 30 mai - 2 juin 2005, Paris, UNESCO, 2006, <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001453/145385f.pdf>

Stephenson, Janet, 2008. « The Cultural Values Model: An integrated approach to values in landscapes », in: *Paysage et aménagement du territoire*, N° 84, p. 127-139. Cet article analyse l'évolution du « modèle de valeurs culturelles », cadre de référence conceptuel permettant de saisir la gamme potentielle des valeurs susceptibles d'être présentes dans un paysage culturel et comment elles peuvent s'influencer mutuellement.

IUCN, UNESCO, 2008, *Sacred Natural Sites – Guidelines for Protected Area Managers*, Gland (Suisse), IUCN, disponible sur le site <http://www.iucn.org/themes/wcpa/pubs/guidelines.htm>. Ces lignes directrices concernent l'amélioration de la protection des sites naturels sacrés à l'intérieur et près des aires protégées

Évaluer l'authenticité et l'intégrité

Comme indiqué dans la section sur l'authenticité et l'intégrité au chapitre 1, un bien doit satisfaire aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité afin d'être éligible pour l'inclusion sur la Liste du patrimoine mondial (voir aussi les paragraphes 79-95 dans les *Orientations* (2005) et l'annexe 4, Authenticité par rapport à la *Convention du patrimoine mondial*).

L'étude de cas sur le Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino, Mexique, montre l'importance des évaluations d'intégrité comme un moyen de protection des sites. La technique des limites du changement acceptable peut aussi être utilisée pour aider à surveiller les conditions d'authenticité et d'intégrité des paysages culturels du patrimoine mondial au fil du temps (voir Étape 4 ci-dessous).

Établir une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Dans les *Orientations*, le résumé des valeurs patrimoniales auquel on se réfère comme étant la « Déclaration de valeur universelle exceptionnelle », rend compte de la valeur universelle exceptionnelle du bien qui justifie son inscription sur la Liste du patrimoine mondial au titre de critères spécifiés. Cette déclaration est la base sur laquelle repose la protection et la gestion du bien à l'avenir et est un élément clé du processus d'évaluation du patrimoine mondial. C'est à l'ICOMOS qu'incombe en premier la responsabilité d'examiner les évaluations jointes aux propositions d'inscription de paysages culturels soumises chaque année au Comité du patrimoine mondial avec les éléments d'information communiqués par l'UICN.

RÉFÉRENCE

UNESCO, 2005, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Pour le Haut-Douro (Portugal), la déclaration de valeur note que le Haut-Douro produit du vin depuis quelque deux mille ans et que depuis le ^{XVIII}^e siècle sa principale production, le vin de Porto, est célèbre pour sa qualité dans le monde entier. Cette longue tradition a façonné un paysage culturel d'une beauté exceptionnelle qui reflète en même temps son évolution technique, sociale et économique.

Selon la déclaration d'importance, les valeurs de la zone répondent aux critères suivants : *critère (iii)* : La région du Haut-Douro produit du vin depuis bientôt deux mille ans et son paysage a été façonné par les activités humaines. *Critère (iv)* : Les composants du Haut-Douro illustrent toute la palette des activités associées à la viticulture – terrasses, *quintas* (complexes agricoles d'élevage viticole), villages, chapelles et routes. *Critère (v)* : Le paysage culturel du Haut-Douro est un exemple exceptionnel de région viticole européenne traditionnelle, reflet de l'évolution de cette activité humaine au fil du temps.

Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino (Mexique) : L'intégrité du paysage en jeu

ANTÉCÉDENTS

Le site a été proposé à l'origine comme un bien mixte, mais il a ensuite été inscrit en 1993 comme deux biens du patrimoine mondial distincts : le Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino, bien naturel répondant au critère (x) et les Peintures rupestres de la Sierra de San Francisco, bien culturel au titre des critères (i) et (iii).

Selon les critères d'inscription des biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial, les sites proposés doivent répondre aux conditions d'intégrité des *Orientations*. Cela suppose le respect des conditions d'intégrité au moment de l'inscription et la nécessité de veiller à leur entretien à long terme pour assurer la conservation du site. Cela suppose également que les conditions d'intégrité nécessitent d'être envisagées pour le site dans son ensemble et pas uniquement par rapport à des espèces spécifiques ou des groupes d'espèces. Les conditions d'intégrité doivent assurer la conservation des habitats naturels contenus dans ce site du patrimoine mondial comme un impératif pour garantir la conservation des espèces qui dépendent de ces habitats. Depuis 2005 les conditions d'intégrité s'appliquent aussi aux biens culturels, y compris aux paysages culturels.

PROBLÉMATIQUE

Une mission de suivi réactif effectuée sur le site du patrimoine mondial d'El Vizcaino en août 1999 a estimé, en l'occurrence, que les conditions d'intégrité étaient réunies et qu'un certain nombre de recommandations émises au moment de l'inscription à propos de la gestion avaient été mises en œuvre. Ce bien du patrimoine mondial a globalement conservé sa qualité et son importance en tant qu'habitat essentiellement naturel, répondant ainsi aux critères et aux conditions d'intégrité qui ont fondé son inscription en 1993. L'équipe d'évaluation a conclu que la Laguna San



Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino (Mexique) © UNESCO, dossier de proposition d'inscription

Ignacio qui faisait l'objet d'une discussion concernant l'implantation d'une des plus grosses usines de production de sel au monde, était dans un état relativement intact. Selon l'information reçue, ce projet allait entraîner la transformation d'une large zone à l'intérieur des limites du patrimoine mondial de la Laguna San Ignacio pour la construction d'étangs d'évaporation et de cristallisation. La mission a émis des doutes concernant le respect des conditions d'intégrité et a discuté des effets secondaires d'un tel projet, avec les répercussions de l'empiètement humain et les impacts de l'utilisation des ressources, le traitement des déchets, la pollution et d'autres aspects.

RÉACTION

Le Président du Mexique a annoncé le 2 mars 2000 qu'il ne serait pas donné suite au projet d'usine d'extraction de sel à San Ignacio. Il a explicitement fait référence à l'intégrité du paysage et a indiqué que le site du patrimoine mondial faisait partie de la plus grande réserve du Mexique (la Réserve de biosphère UNESCO d'El Vizcaino). Elle comporte des aires marines et des écosystèmes désertiques, et contient des espèces endémiques et des paysages pittoresques uniques qui doivent recevoir la meilleure protection possible : « C'est un lieu unique au monde, que ce soit pour l'habitat des espèces que pour sa beauté naturelle qui est aussi une valeur à préserver (...). Nous, Mexicains, nous générons une nouvelle culture de reconnaissance, de respect et de vigilance envers les ressources naturelles de notre nation ».

Suite à la décision du Président, le plan de gestion du site a été finalisé en tenant compte de toutes les recommandations émises par la mission internationale. Le plan de gestion de la Réserve de biosphère UNESCO (par conséquent de la zone naturelle et culturelle du patrimoine mondial) a été publié en espagnol et en anglais et est consultable en ligne (www.unesco.org/whc/sites). La protection de l'intégrité de ce site est l'une des belles réussites dans l'histoire de la Convention du patrimoine mondial et montre en même temps l'importance des conditions d'intégrité, aussi bien pour les valeurs naturelles que culturelles.

Mechtild Rössler



Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino (Mexique) © UNESCO, dossier de proposition d'inscription

**Lavaux, vignoble en terrasses (Suisse) :
une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle
adoptée par le Comité du patrimoine mondial**

Le paysage viticole de Lavaux est un paysage culturel florissant qui répond à trois critères :

- Critère (iii) : Le paysage viticole de Lavaux présente d'une manière très visible son évolution et son développement sur près de mille ans, à travers un paysage et des bâtiments bien préservés et la continuité et l'évolution de traditions culturelles anciennes spécifiques à cette région.
- Critère (iv) : L'évolution du paysage de Lavaux illustre de manière très vivante l'autorité, le suivi et la protection de cette région viticole hautement appréciée qui contribua pour une large part au développement de Lausanne et de sa région et a joué un rôle important dans l'histoire géoculturelle de la région.
- Critère (v) : Le paysage de vignoble de Lavaux est un exemple exceptionnel témoignant de siècles d'interaction entre la population et son environnement d'une nature très spécifique et très productive, optimisant les ressources locales pour produire un vin hautement prisé qui fut une ressource importante de l'économie locale. Sa vulnérabilité face aux centres urbains au développement rapide a suscité des mesures de protection fortement soutenues par les communautés locales.

Les délimitations de la zone proposée pour inscription comprennent tous les éléments du processus viticole et l'étendue de la région viticole traditionnelle depuis au moins le XIII^e siècle. Les terrasses sont constamment utilisées et bien entretenues. Elles ont évolué au fil des siècles jusqu'à leur forme actuelle ; chacun s'accorde maintenant à penser que le changement doit être modéré par le respect des traditions locales.

Une protection forte a été mise en place en réaction à l'urbanisation rampante des villes en expansion de Lausanne à l'ouest et de la conurbation de Vevey-Montreux à l'est. Cette protection est fournie par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) tiré de la LAT, son Inventaire fédéral des sites construits (ISOS), la Loi cantonale sur le plan de protection de Lavaux (LPPL), l'Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS), et le plan cantonal d'utilisation des sols (Plan général d'affectation, PGA) et les réglementations de la construction (RPGA). Une zone tampon a été établie. L'état de conservation des villages, des bâtiments individuels, des routes, des chemins et des parcelles viticoles dans la zone principale est excellent. Un plan de gestion a été approuvé pour le bien. Il fournit une analyse des données socio-économiques et une série de stratégies de gestion pour la recherche et la culture, l'économie, l'utilisation des sols et le tourisme.



Lavaux, vignoble en terrasses (Suisse) © Céline Fuchs

Le Paysage archéologique des premières plantations de café du sud-est de Cuba

Ce bien a été inscrit sur la base des critères suivants :

- Critère (iii) : Les vestiges des plantations de café du XIX^e et du début du XX^e siècle dans l'est de Cuba sont les témoignages uniques et éloquentes d'une forme d'exploitation agricole de la forêt vierge dont les traces ont disparu dans les autres parties du monde.
- Critère (iv) : La production de café dans l'est de Cuba au XIX^e et au début du XX^e siècle a créé un paysage culturel unique, illustrant un stade important du développement de cette agriculture.

La Palmeraie d'Elche (Espagne) : un paysage culturel hérité d'Al-Andalus

Ce bien a été inscrit sur la base des critères suivants :

- Critère (ii) : Les palmeraies d'Elche constituent un exemple remarquable de transfert d'un paysage typique d'une culture et d'un continent à un autre, dans ce cas de l'Afrique du Nord à l'Europe ;
- Critère (v) : La palmeraie est un trait caractéristique du paysage d'Afrique du Nord, importée en Europe sous l'occupation arabe d'une grande partie de la péninsule ibérique et qui y a survécu jusqu'à ce jour. L'ancien système d'irrigation, qui est toujours en fonction, est d'un intérêt particulier.

RÉFÉRENCES

Plan du Réseau des Lieux historiques nationaux du Canada, Parcs Canada, 2001 (www.parksCanada.pch.gc.ca) et *Australian Historic Themes, a framework for use in heritage assessment and management*, Australian Heritage Commission, 2001 (www.ahc.gov.au) identifiant les thèmes historiques à l'échelon national.

Aux États-Unis, nombre de publications procurent de multiples outils permettant d'identifier, comprendre et gérer les paysages culturels, dont voici quelques références : *Preservation Brief 36: Protecting Cultural Landscapes: Planning, Treatment and Management of Historic Landscapes*, de Charles A. Birnbaum. Washington D.C., US Department of the Interior, National Park Service, 1994 ; et *A Guide to Cultural Landscape Reports: Contents, Process, and Techniques*, de Robert R. Page, Cathy A. Gilbert & Susan A. Dolan, 1998 : ces deux ouvrages donnent des conseils en matière d'analyse, documentation et protection des paysages culturels. *The Secretary of the Interior's Standards with Guidelines for the Treatment of Cultural Landscapes* édité par Charles A. Birnbaum et Christine Capella Peters, Washington, D.C., US Department of the Interior, National Park Service, 1996, donne une ligne de conduite pour la prise de décisions concernant les paysages culturels, qui est particulièrement utile pour les paysages historiques conçus.

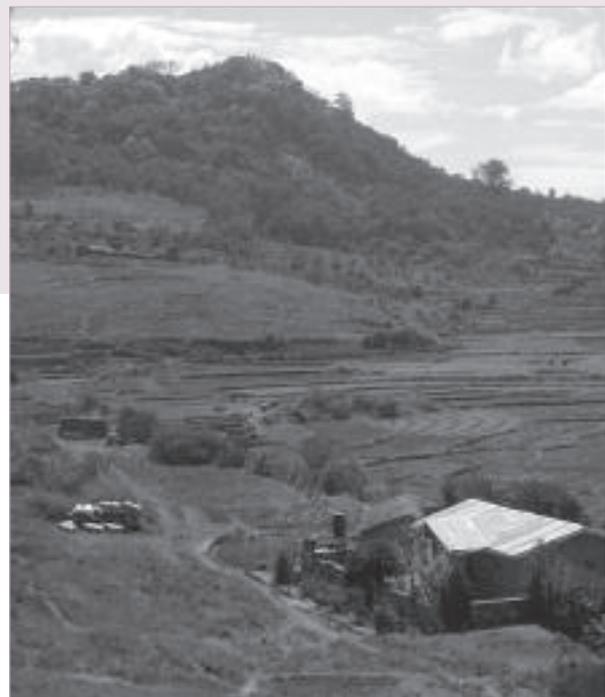
Pour les paysages vernaculaires ruraux, consulter l'ouvrage de Linda Flint McClelland, J. Timothy Keller, Genevieve P. Keller et Robert Z. Melnick, *National Register Bulletin 30: Guidelines for Evaluating et Documenting Rural Historic Landscapes*, Washington D.C., US Department of the Interior, National Park Service, 1990 ; cette publication présente une liste de onze caractéristiques à identifier et à mettre en évidence. www.mps.gov/history/nr/publications/bulletins/nrb

Colline royale d'Ambohimanga (Madagascar)

Ce bien a été inscrit sur la base des critères suivants :

- Critère (iii) : La colline royale d'Ambohimanga constitue un témoignage exceptionnel de la civilisation qui s'est développée sur les hautes terres malgaches du XV^e au XIX^e siècle et des traditions culturelles et spirituelles, le culte des rois et des ancêtres, qui y sont étroitement associés ;
- Critère (iv) : La colline royale d'Ambohimanga constitue un exemple éminent d'ensemble architectural (*La Rova*) et de paysage culturel associatif (bois et lacs sacrés) illustrant des périodes significatives de l'histoire humaine du XVI^e au XIX^e siècle dans les îles de l'océan Indien.
- Critère (vi) : Le paysage de la colline royale d'Ambohimanga est associé à des événements historiques (site historique de l'unification malgache) et à des croyances toujours vivantes (culte des ancêtres), ayant une valeur universelle exceptionnelle.

Colline royale d'Ambohimanga (Madagascar) © UNESCO / B. Leclercq



Pour les jardins et paysages conçus, se référer à Keller, J. Timothy et Genevieve Keller, *National Register Bulletin 18: How to Evaluate and Nominate Designed Historic Landscape*, 1987, www.mps.gov/history/nr/publications/bulletins/nrb18 ou à Lambert, David, Peter Goodchilde et Judith Roberts, *Researching a Garden's History: A Guide to Documentary and Published Sources*, Reigate, Landscape Design Trust, et York, University of York Institute of Advanced Architectural Studies, 1995.

Site internet de Heritage Preservation Services: <http://www2.cr.nps.gov/hli/>

Bell, Simon. 1993. *Elements of Visual Design in the Landscape*, Londres.

Ministère danois de l'Environnement et de l'Énergie, Agence danoise de la Forêt et de la Nature, Danemark 2001. *Identifying valuable cultural environments through planning*, www.sns.dk.

Étape 3 – Développer une vision pour l'avenir

Cette étape :

- décrit la vision souhaitée à long terme pour le paysage culturel avec le développement d'une vision partagée.

Une compréhension de l'importance du paysage est le fondement de sa gestion et la base de développement d'une déclaration de vision (ou de mission) partagée qui représente les valeurs paysagères et les perspectives de toutes les parties prenantes. Faute d'avoir une compréhension commune de la raison pour laquelle le paysage est important et de ce qui le rend tel, il est très difficile d'obtenir un accord sur les politiques de gestion.

En pratique, la vision peut être une brève déclaration, souvent une phrase, sur l'état souhaité ou la condition idéale du paysage culturel à une période future indiquée (voir l'exemple du Mur d'Hadrien au Royaume-Uni, depuis 2005 Frontières de l'Empire romain avec l'Allemagne). La vision doit représenter une perspective à long terme ; dans certains cas, les plans de gestion utilisent un horizon de trente ans pour la vision globale. Elle doit aussi faire ressortir les valeurs et les aspects physiques et intangibles qui sont associés au paysage et importants à retenir. Puisque c'est le fondement de la gestion et du plan de gestion, il est important de créer un processus participatif et ouvert qui débouche sur une vision commune.

Mur d'Hadrien / Frontières de l'Empire romain (inscrit depuis 2005 sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien transnational entre l'Allemagne et le Royaume-Uni) : Vision de gestion

- Un site du patrimoine mondial universellement reconnu comme étant le plus bel exemple survivant d'un système de frontières romaines dans son principe, sa conception et sa réalisation, avec tous les aspects du Mur et son cadre protégés, conservés et mis en valeur à bon escient ;
- Un site du patrimoine mondial et son cadre rendus accessibles à tous afin d'en avoir une meilleure connaissance et d'en profiter par des moyens durables ;
- Un site du patrimoine mondial qui représente une source d'inspiration et d'identité locale et un modèle de développement durable ;
- Une compréhension et une connaissance plus approfondies de la manière dont le site du patrimoine mondial a été créé, a évolué et est désormais utilisé, en tant qu'instrument de base pour toutes les décisions en matière de développement et de gestion courante.

(Plan de gestion 2002-2007 du Mur d'Hadrien, p. 76)

RÉFÉRENCES

Rössler, Mechthild, 2003. *Promotion de la conservation du patrimoine mondial: liens entre le matériel et l'immatériel*. Revue du patrimoine mondial, N° 32, p. 64-67.

Thomas, Lee et Julia Middleton, 2003, *Guidelines for Management Planning of Protected Areas*, N°10 dans la Série « Guides des meilleures pratiques pour les aires protégées », Adrian Phillips, rédacteur de la collection, Cardiff, Commission mondiale des aires protégées (UICN) et Université de Cardiff, 2003, p. 33-34.

Papayannis, Thymio, 2008. *Action pour la culture dans les zones humides méditerranéennes*, Athènes, Med-INA. Ce livre étudie les liens entre les populations méditerranéennes et les zones humides locales et explore l'intégration des valeurs culturelles dans la gestion des sites en zones humides.

Étape 4 – Définir les objectifs de gestion et évaluer les opportunités et les enjeux

Au cours de cette étape, il est important de :

- fixer les objectifs de gestion en relation avec la vision partagée et les priorités de gestion ;
- évaluer les opportunités et les enjeux, les pressions ou les menaces rencontrées dans la réalisation de la vision et des objectifs de gestion ;
- définir les limites du changement acceptable ou le seuil de préoccupation potentielle, si besoin est.

Fixer les objectifs de gestion en relation avec la vision partagée et les priorités de gestion

Les objectifs découlent de la vision partagée du paysage culturel. Ce sont des déclarations d'intention spécifiques qui décrivent les conditions de gestion à atteindre. Leur présentation se fait souvent en termes de résultats.

Étant donné que les objectifs confèrent davantage de spécificité, force est de constater que c'est au cours de cette discussion que des conflits risquent d'éclater au sein de l'équipe de gestion et entre les divers acteurs. C'est donc une étape où l'esprit de concertation des responsables, ajouté à leurs capacités de médiation et de négociation, joue un rôle primordial.

RÉFÉRENCES

Thomas, Lee & Julia Middleton, 2003, *Guidelines for Management Planning of Protected Areas*, collection « Guides des meilleures pratiques pour les aires protégées » N°10, Adrian Phillips, rédacteur de la collection, Cardiff, Commission mondiale des aires protégées (UICN) et Université de Cardiff, 2003, p. 34-36.

Évaluer les opportunités et les enjeux, les pressions ou les menaces rencontrées dans la réalisation de la vision et des objectifs de gestion

Le fait de rester à guetter d'éventuelles opportunités pour aligner les buts et les objectifs afférents au paysage culturel sur les autres mesures de planification et de gestion peut aider à trouver les moyens de tirer parti d'autres investissements et d'influencer en amont l'orientation d'autres efforts.

Les enjeux se réfèrent à tout processus qui, si on le laisse se poursuivre de manière incontrôlée, risque à la longue de dégrader les valeurs et la condition du paysage et ses composants (voir l'exemple de Cinque Terre en Italie). La définition et la documentation des enjeux pour le paysage donnent aussi une évaluation très claire et transparente de la vulnérabilité des ressources et des valeurs annexes. C'est également une préparation à l'identification des réactions

de gestion appropriées pour protéger les valeurs paysagères. Parmi les documents du dossier d'inscription au patrimoine mondial figurait l'analyse des facteurs affectant la gestion, ce qui est donc un point de départ pour reconnaître un certain nombre d'opportunités et d'enjeux.

Définir les limites du changement acceptable ou le seuil de préoccupation potentielle, si besoin est

Les paysages culturels étant par essence dynamiques, le but de la gestion est de guider le changement. Pour agir avec efficacité, il convient de déterminer l'impact des modifications proposées sur les ressources et les valeurs paysagères. Certains types de changement peuvent être acceptables alors que d'autres vont nuire à l'intégrité du site. On en a eu un bon exemple à travers les débats sur l'implantation d'une centrale nucléaire dans le paysage culturel du Val de Loire.

Cinque Terre (Italie) : Menaces pesant sur le paysage culturel

ANTÉCÉDENTS

La région de la côte ligure qui va des Cinque Terre à Portovenere est un paysage culturel d'une grande valeur panoramique et culturelle. La forme et la disposition des petites villes et le modèle du paysage alentour, surmontant les désavantages d'un terrain escarpé et accidenté, marquent les jalons d'une occupation humaine continue dans cette région au cours du dernier millénaire. Le bien a été classé en 1997 au titre des critères culturels (ii), (iv) et (v). Le paysage avec ses terrasses escarpées qui s'élèvent depuis les rives de la Méditerranée, a été gravement endommagé après la Seconde Guerre mondiale qui a perturbé le système traditionnel : la population a émigré, les terres ont été abandonnées, les terrasses se sont effondrées faute d'entretien et l'économie viticole s'est détériorée au point qu'il a fallu importer du raisin dans les années 1980.

PROBLÉMATIQUE

Une terre dégradée est l'aboutissement de processus menaçants, lesquels ont été identifiés comme étant : le déclin et le vieillissement d'une population dans l'incapacité ou le refus de travailler la terre, le chômage, la médiocrité des infrastructures, la faible sensibilisation à l'environnement, l'abandon des terres, les éboulements de terrain, les incendies, la congestion du trafic, le tourisme croissant, le changement climatique.

RÉACTION

La revitalisation est venue de l'intérieur des cinq communes – soucieux de perdre leur identité, les jeunes ont formé une coopérative pour produire et commercialiser le vin traditionnel de la région, et vivre aussi dans le paysage en lui donnant un sens nouveau. Cela requiert plus de complexité dans la conception pour préserver l'ensemble : zonage des terrasses suivant les sols et drainage, prescription d'amélioration de l'habitat et de la construction, nouvelle subdivision, lien créé entre les touristes

et les paysages en terrasses à travers des randonnées et une éducation et possibilité d'acheter les terrasses à l'abandon de manière à injecter des fonds externes dans la restauration du site.

Les 5 000 résidents ont demandé à obtenir le statut de parc national afin de protéger leur paysage classé au patrimoine mondial. Il y a deux millions de visiteurs chaque année, dont 60 % d'étrangers. En 2001, Cinque Terre figurait selon le World Monument Watch parmi les 100 sites les plus menacés à travers le monde. La survie du paysage et de ses valeurs inscrites au patrimoine dépend de la persistance de sa viabilité économique.

Les impacts de l'inscription au patrimoine mondial ont non seulement contribué à l'essor du tourisme, mais ils ont également fait ressortir la nécessité d'une stratégie de gestion intégrée pour maintenir les valeurs ayant justifié l'inscription du bien. Le nouveau parc national entreprend et coordonne les activités de développement et de protection, et a lancé un vaste programme d'échange international entre des instituts de recherche et d'autres paysages confrontés aux mêmes problèmes. Les recettes du tourisme profitent directement à la collectivité locale et à l'entretien des terrasses. C'est ainsi qu'une carte de visiteur a été instaurée dans le parc pour faciliter les déplacements en train entre les villages ; ses retombées financières sont utilisées pour la restauration des murs en pierre sèche. L'hébergement des touristes est essentiellement géré par la population locale qui propose des appartements à louer. Le commerce des produits de l'agriculture locale rapporte des bénéfices tout en soutenant l'identité éco-culturelle des Cinque Terre.

Jane Lennon (mise à jour de Katri Lisitzin)

Cinque Terre (Italie) © UNESCO / F. Bandarin





Chalonnnes-sur-Loire (France) © Mission Val de Loire

Le Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnnes (France) : Évaluation paysagère et gestion d'un vaste paysage culturel

ANTÉCÉDENTS

La vallée de la Loire est un paysage culturel exceptionnel le long d'un grand fleuve, qui témoigne d'un échange de valeurs humaines et d'un développement harmonieux d'interactions entre les êtres humains et leur environnement depuis deux millénaires. Le paysage et ses monuments culturels illustrent à un degré exceptionnel les idéaux de la Renaissance et du Siècle des Lumières sur la pensée et la création en Europe occidentale. Ce bien a été inscrit en l'an 2000 sur la base des critères culturels (i), (ii) et (iv).

Le site classé, entre Sully-sur-Loire et Chalonnnes, couvre environ 745 kilomètres carrés, avec une zone tampon de 400 kilomètres carrés. Les formes de propriété des milliers de parcelles qui constituent le paysage inscrit sont variées, allant du domaine public à la propriété privée. Le fleuve et ses rives appartiennent au domaine public. La conservation des éléments qui composent le site évolue sur une longue période à des rythmes différents. Plusieurs zones naturelles sont protégées en vertu de la loi de 1930 sur la protection des sites. La plupart des châteaux et des bâtiments historiques sont protégés en tant que monuments ou sites historiques depuis de nombreuses années, certains depuis plus d'un siècle. Avec la promulgation de la loi de 1962, certains centres urbains sont protégés en tant que secteurs sauvegardés et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ont été classées dans plusieurs villages suite à la promulgation de la loi de 1983. Ces mesures ont apporté des programmes de conservation dans leur sillage.

En 1994, le gouvernement français a décidé de mettre en œuvre un plan décennal pour une planification et une gestion cohérentes du Val de Loire (Plan Loire grandeur nature). Celui-ci prévoit la protection de l'environnement et le développement économique de la région en étroite collaboration avec les organisations et instances concernées. Ses objectifs principaux sont : la protection des habitants contre les inondations, les mesures spécifiques de planification pour la Loire moyenne et maritime, des mesures visant à assurer l'approvisionnement en eau et la restauration de la diversité écologique. En 1997, une section « paysage » a été ajoutée à ce plan ; elle envisage, entre autres, d'augmenter le nombre de monuments historiques protégés à titre individuel.

Le Val de Loire présente un haut degré d'authenticité. Sa trajectoire historique est clairement visible dans le paysage actuel. Il y a bien quelques intrusions modernes telles qu'une carrière en exploitation, une concentration de lignes électriques et quelques immeubles de logements modernes de piètre qualité,

dont des mobile homes. Toutefois, la réglementation des intrusions de ce type est maintenant prévue dans le plan directeur.

L'ensemble est supervisé par un comité de gestion placé sous l'égide des administrations régionales du Centre et des Pays de Loire.

PROBLÉMATIQUE

Au moment de l'inscription, il y a eu un débat animé au sujet du degré d'acceptabilité d'éléments modernes dans les paysages vivants – il s'agissait, en l'occurrence, du renforcement de soixante kilomètres de digues le long du fleuve – et de la possibilité d'implanter de grands parcs industriels, notamment des centrales nucléaires considérées comme des exemples d'architecture moderne, à l'intérieur des limites du paysage. Le dossier de candidature avançait qu'une évaluation valable reposait sur le témoignage d'une continuité historique et proposait trois mesures de continuité historique :

1. les rapports contemporains entre les êtres humains et le site doivent avoir un **lien** avec les rapports traditionnels ;
2. il doit y avoir une **évolution** progressive des rapports traditionnels aux rapports contemporains ;
3. les rapports contemporains ne doivent pas avoir effacé les **traces** des rapports traditionnels.

Ayant examiné la présence de centrales nucléaires dans ce contexte, la France en a conclu qu'elles présentaient un lien avec les utilisations antérieures du fleuve, une évolution progressive des utilisations et une préservation des traces d'utilisations antérieures. De même, elle a estimé qu'elles s'accordaient avec les valeurs symboliques de la région : comme des châteaux, mais des temps modernes, elles donnent l'image d'imposantes structures dans le paysage et, en tant que monuments isolés, contrairement à l'étalement urbain par exemple, elles laissent la ligne d'horizon traditionnelle dégagée.

RÉACTION

Tout au long du débat sur l'inscription du Val de Loire, l'ICOMOS a admis qu'un paysage culturel vivant évoluait au fil du temps, contenait éventuellement des éléments modernes, y compris de vastes établissements industriels, lesquels n'étaient pas nécessairement en harmonie avec son environnement physique ou visuel. L'UICN (CMAP) a refusé, pour sa part, la présence de grands complexes industriels, notamment de centrales nucléaires, à l'intérieur des limites de biens inscrits au patrimoine mondial. Ces centrales sont « l'antithèse même du concept d'interaction durable entre la nature et la culture que l'idée de paysage culturel est censée représenter ». L'UICN a estimé que l'inscription d'un paysage avec une centrale nucléaire allait créer un précédent négatif et que « la protection des paysages du patrimoine de l'Europe et d'autres régions pourrait, en fin de compte, souffrir de cette décision ».

Les limites du paysage inscrit ont omis la centrale nucléaire. Toutefois, la tâche permanente du comité directeur consiste à déterminer jusqu'à quel point permettre l'introduction de nouveaux éléments tout en veillant à préserver l'intégralité du paysage.

Pierre-Marie Tricaud

Il existe diverses approches possibles pour obtenir des réponses à ces questions et déterminer le niveau d'impact compatible avec les objectifs de conservation. Il existe une méthode qui est celle des « limites du changement acceptable ». Celles-ci visent à indiquer le point où les changements en termes de ressource ont dépassé des niveaux tolérables et répondent encore à la vision et aux objectifs fixés pour le bien. Dans cette technique les normes qui décrivent les « conditions minimalement acceptables » et les conditions de suivi servent à indiquer quand une intervention de gestion est nécessaire (voir la discussion sur le suivi dans l'Étape 7 ci-dessous).

Par exemple, à Stonehenge, Avebury et sites associés (Royaume-Uni), inscrit à l'origine en tant que site archéologique quoiqu'on puisse le considérer aujourd'hui comme un paysage relique, une analyse des conditions actuelles a révélé la nécessité de prendre en compte le niveau de pression des visiteurs dans les politiques de gestion. En l'occurrence, la « production » de touristes comme celle des cultures agricoles pourrait bien être une politique durable.

Les parcs nationaux sud-africains utilisent des « seuils de préoccupation potentielle » pour juger de la nécessité d'une intervention de gestion. Ce système, semblable à celui des « limites du changement acceptable », a d'abord servi à guider la gestion des systèmes riverains du Parc national Kruger, puis a été étendu à tous les éléments écologiques terrestres du parc avant d'être intégré dans le plan de gestion.

RÉFÉRENCES

Kerr, J. S., 2000, *The Conservation Plan*, Sydney, National Trust of New South Wales.

English Heritage, 1998, *Conservation Plans in Action*, Actes de la Conférence d'Oxford, 190 pages.

Thomas, Lee & Julia Middleton, *Guidelines for Management Planning of Protected Areas*, Collection Guide des meilleures pratiques pour les aires protégées N° 10, Adrian Phillips, rédacteur de la collection, Cardiff, Commission mondiale des aires protégées (UICN) et Université de Cardiff, 2003, p. 32-36, 36-38.

Parcs nationaux sud-africains, *Management Plan for Kruger National Park, volume VII: An objective hierarchy for the management of Kruger National Park, 1997*; consulter le site www.parks-sa.co.za

Étape 5 – Déterminer les options et convenir d'une stratégie de gestion

Au cours de cette étape, il est important de :

- définir et étudier plusieurs options afin d'accomplir les objectifs de gestion fondés sur la vision de gestion
- déterminer les autres plans à établir de façon plus détaillée et spécifique (dont une analyse des contraintes et des ressources disponibles)
- identifier les autres processus de gestion ou de planification qui auront une incidence sur le paysage.

Définir et étudier plusieurs options afin d'accomplir les objectifs de gestion fondés sur la vision de gestion

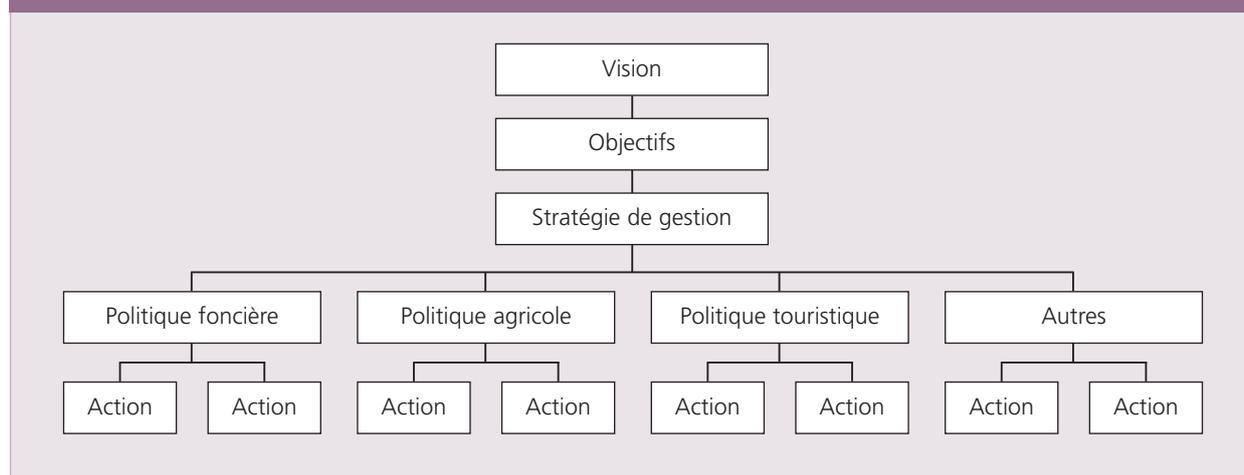
Cette étape comporte la mise en place d'un ensemble spécifique de stratégies de gestion qui identifient les options, les politiques de gestion et les autorités légales (voir Figure ci-dessous).

Déterminer les autres plans à établir de façon plus détaillée et spécifique

Dans bien des cas, l'information contenue dans le plan de gestion n'est pas assez fouillée pour conduire toutes les actions prévues dans la stratégie de gestion. C'est pourquoi il est usuel de développer des plans annexes qui s'intéressent de plus près à des questions précises concernant l'interprétation, la gestion des visiteurs, le tourisme durable, l'entretien ou le plan d'entreprise.

En prenant l'exemple de l'interprétation, on remarque l'intérêt accru porté à l'inscription de paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial, avec différents moyens de montrer l'importance du site exceptionnel, souvent dans le but de stimuler le tourisme. L'interprétation se rapporte à la fois aux valeurs du site et à la valeur spécifique de patrimoine mondial du paysage culturel, qui est la valeur universelle exceptionnelle reconnue par la communauté internationale. Si elle est bien faite, elle renforce le rôle éducatif du

Schéma décrivant l'interaction entre : Vision, Objectifs et Stratégie, Politiques et Actions



site en révélant le sens du lieu, l'histoire et les récits qui y sont associés, et l'interaction de la nature et la culture. Il y a beaucoup de paysages culturels pour lesquels il est utile de développer un plan d'interprétation qui indique les méthodes pour présenter au public les valeurs significatives du lieu tout en gérant son taux de fréquentation afin d'éviter des effets préjudiciables. Ce plan peut couvrir des actions et des thèmes aussi divers que le traitement du tissu pour montrer des évocations historiques, l'utilisation du lieu de façon cohérente par rapport à son utilisation initiale, l'utilisation du matériel d'interprétation présenté ou le recrutement de guides au sein de la population locale.

La stratégie de gestion doit prendre en considération :

- les compétences et les techniques requises
- les ressources nécessaires et les sources de financement
- le choix du moment et le déroulement successif des actions
- les impacts possibles des actions
- les plans liés à la gestion de ces impacts
- les dispositions concernant l'entretien courant
- les impératifs budgétaires et le financement
- les processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation
- l'interprétation de la politique de gestion et de conservation comme partie intégrante de cette stratégie.

Identifier les autres processus de gestion ou de planification qui auront une incidence sur le paysage

Pour assurer une protection efficace et une gestion préventive, il est important de développer la gestion des paysages culturels du patrimoine mondial en relation avec les autres initiatives et processus de planification et de gestion qui y sont associés. L'effort de gestion des paysages culturels doit tenir compte de l'actuelle politique économique, sociale et culturelle et des projets de développement prévus dans la région, ce qui peut créer des opportunités ou des enjeux. La gestion du patrimoine mondial nécessite en particulier d'être intégrée à la planification et à la gestion de l'utilisation des sols, en tenant compte des nouvelles infrastructures de transport, des lignes à haute tension, des nouvelles industries, de nouvelles pratiques ou produits agricoles et des plans et études de planification économique. Elle doit aussi s'informer des tendances concernant, par exemple, l'évolution démographique. Mais il faut surtout tisser des liens avec les plans régionaux de sorte que les valeurs culturelles du paysage contribuent à promouvoir le développement durable de toute la région.

RÉFÉRENCE

Conseil de gestion d'Uluru-Kata Tjuta & Parks Australia, 2002, *Uluru-Kata Tjuta National Park, Cultural Heritage Action Plan and Cultural Landscape Conservation Plan*

Étape 6 – Coordonner la mise en œuvre de la stratégie de gestion

Comme indiqué précédemment, il est très courant de voir des organisations et des propriétaires terriens s'impliquer dans la gestion d'un paysage culturel, d'où l'importance d'identifier la meilleure approche possible en termes de coordination, collaboration et/ou cogestion entre les acteurs clés pour réussir la mise en œuvre.

Coordination de la gestion

Il est toujours nécessaire de trouver un moyen d'assurer la coordination des acteurs en matière de gestion pour qu'il y ait une bonne communication dans l'administration et la mise en œuvre des actions, des politiques, du plan et de la stratégie de conservation (voir l'étude de cas de la Région de Laponie, Suède). Ce sera aussi extrêmement utile au niveau de la coordination des différents échelons administratifs qui interviennent très souvent dans la prise de décisions concernant la gestion du paysage et ses composants. Plusieurs modes de travail sont utilisés pour répondre à ce besoin, allant des commissions nationales aux conseils de communauté locale. Dans certaines collectivités, il peut y avoir un organisme déjà reconnu pour son rôle clé en termes de coordination pour offrir une meilleure fourniture des services de gestion; dans d'autres cas, une nouvelle entité peut être créée à cet effet. Quelle que soit la méthode appliquée, il faudra à la base prendre en considération les responsabilités existantes et/ou traditionnelles et faire ensuite les ajustements nécessaires.

Collaboration et cogestion

Dans certaines situations, une collaboration plus officielle ou une forme de cogestion peut se pratiquer de manière appropriée entre plusieurs organisations ou niveaux de gouvernement qui ont un domaine foncier et/ou gèrent différents lieux faisant partie du paysage culturel. Les termes « collaboration » et « cogestion » indiquent en général un certain niveau de prise de décisions commune et de partage du pouvoir. Les communautés locales jouent souvent un rôle important auquel on se réfère parfois en parlant de gestion à base communautaire. Dans le cas des communautés autochtones qui conservent leur rôle de gestion traditionnel, on utilise quelquefois l'expression « aires conservées par des communautés » (voir l'étude de cas sur les forêts de kayas, Kenya). Ces problèmes de gestion peuvent être traités par l'application d'un ensemble de mécanismes – pratique coutumière faisant appel aux obligations intergénérationnelles, prescriptions légales, législation complémentaire et commissions de planification régionale.



Marquage des rennes (Région de Laponie, Suède) © Eva Gunnare

Région de Laponie (Suède) : Étude de cas sur la coordination de la gestion

ANTÉCÉDENTS

La Région de Laponie en Suède, qui s'étend sur 9 400 km² au nord du cercle arctique, est le paysage qu'occupe le peuple saami. Le bien a été inscrit en 1996 sur la base des critères naturels (viii), (ix) et (iv) et des critères culturels (iii) et (v).

Les Saami vivent dans les terres arctiques de Suède, Norvège, Finlande et dans une partie de la Russie. Leur pratique ancestrale d'élevage des rennes remonte à plusieurs milliers d'années sur un territoire qui représente l'une des dernières et plus vastes zones de transhumance au monde. Depuis des siècles, en été, les Saami amènent leurs troupeaux de rennes paître dans un paysage de montagne qui commence depuis peu, malgré tout, à être confronté aux transformations dues à la construction de nouvelles routes et à l'implantation d'usines d'énergie. Essentiellement nomade, la société saami a commencé à se démanteler à la fin du siècle dernier pour laisser place à une économie plus sédentaire et des villages permanents. Mais l'élevage du renne reste au centre de l'activité économique, puisqu'on recense aujourd'hui près de 300 « compagnies » d'éleveurs et quelque 60 000 rennes. En Suède on dénombre en tout 2 500 éleveurs de rennes.

PROBLÉMATIQUE

Les acteurs qui participent à la gestion du bien sont les villages saami, deux municipalités, ainsi que les pouvoirs publics par l'intermédiaire du Conseil d'administration du comté et de l'Agence suédoise pour la protection de l'environnement (95 % des terres appartiennent à l'État). Les structures juridiques régissant le territoire comportent la législation sur les parcs nationaux, les dispositions de Natura 2000 et les lois sur la planification territoriale en conformité avec le Code suédois de l'environnement. Parmi les autres dispositions figurent la loi sur le pâturage des rennes, la loi sur les monuments anciens, la loi sur les ressources minérales et l'exploitation de la forêt. Plusieurs parcs nationaux et sites Ramsar se trouvent à l'intérieur des limites du site. La gestion n'est pas concentrée dans une seule entité, mais l'ensemble de sa mise en œuvre et sa supervision relève du Conseil administratif du comté. La Région de Laponie représente le premier projet de collaboration entre les autorités chargées de la conservation de la nature et de la culture – le Conseil du patrimoine national et l'Agence nationale pour la protection de l'environnement – dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial.

La coordination de la gestion du site du patrimoine mondial a été reconnue comme un problème majeur dès les premières étapes du processus d'inscription. En 1996, le Comité du patrimoine mondial a recommandé que les autorités suédoises continuent de travailler au renforcement du plan de gestion du bien avec le concours de la population locale saami. La majeure partie des terres appartiennent à l'État et certaines portions sont soumises au contrôle juridique très strict des parcs nationaux. Il y a de profonds désaccords entre les différents acteurs concernant les droits à la terre et à l'eau et la délégation de responsabilité. Cela engendre des conflits en matière de gestion avec des litiges autour de la propriété, à l'exemple des restrictions imposées à la communauté locale sur les sols et l'utilisation des ressources et les questions de développement. Les multiples règlements qui se chevauchent manquent de légitimité aux yeux de la communauté locale, à l'instar des restrictions à sa participation aux activités commerciales dans le parc national. En outre, la Suède applique un droit traditionnel d'accès public à toutes les terres non cultivées, qui risque d'aller à l'encontre de l'accès à titre privé utilisé à des fins lucratives.

De l'avis général, le tourisme offre aujourd'hui le plus fort potentiel de développement. Pour parvenir à un tourisme écologiquement durable, il faut des critères de certification et un contrôle qualité, un plan marketing pour la Laponie et une reconnaissance des droits à la terre du peuple saami. Le problème qui se pose à l'heure actuelle concerne la régulation des activités commerciales et le zonage pour la circulation des scooters et autres formes de trafic touristique. De manière plus générale, le défi à relever est de concilier la protection des pratiques d'élevage du renne et l'économie fondée sur cet élevage avec une gestion écologique et durable du territoire.

RÉACTION

Le processus de discussion et d'entente sur les priorités de gestion de la Région de Laponie a été long. Quelques années après l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, les villages saami ont remis en cause l'approche de la conservation définie par le plan du comté et ont proposé pour la Laponie un projet de leur cru intitulé *Mijà ednam*, plus particulièrement axé sur la mise en valeur de l'élevage des rennes et de la culture saami. Le Parlement saami, *Sametinget*, s'est engagé avec d'autres organisations saami à accomplir cette tâche afin de promouvoir un plan de gestion du patrimoine mondial saami. Des programmes parallèles ont été élaborés par les municipalités et l'administration du comté. Les villages saami ont soumis au gouvernement national une proposition de gestion de la Région de Laponie par le peuple saami, qui a été transmise pour commentaire aux instances concernées.

Le comté a récemment pris une nouvelle initiative. Tous les acteurs sont représentés au sein d'un groupe, baptisé « le groupe Laponie », et un accord a été conclu avec l'ensemble des parties prenantes, dont l'Agence nationale pour la protection de l'environnement. Le but est d'établir une délégation de la Laponie pour traiter avec les autorités les dossiers de gestion du site du patrimoine mondial de la Laponie. La délégation devrait se réunir à intervalles réguliers sans aborder les questions de fonctionnement. Des groupes de travail examineront les problématiques concernant, par exemple : le cadre juridique, le zonage réglementant l'utilisation des sols, l'information et la sensibilisation sur le patrimoine naturel, les pistes, la communication et la formation. Le développement local est une tâche primordiale. Le but est de commencer par mettre en place une nouvelle stratégie de gestion du patrimoine mondial basée sur la communauté locale. Le processus laborieux ayant abouti à la mise au point d'un plan de gestion coordonné a aidé tous les acteurs à mieux appréhender les besoins des différents usagers du paysage. Il a aussi apporté des éclaircissements sur la manière dont les valeurs du patrimoine mondial peuvent contribuer au développement local et régional. Le Musée Ajtte qui a pour thème la culture saami et le patrimoine culturel et naturel du paysage joue un rôle crucial de sensibilisation. www.laponia.nu

Katri Lisitzin



Vue de Staloluokta, parc national de Padjelanta (Région de Laponie, Suède) © Eva Gunnare



Forêts sacrées de Kaya des Mijikenda (Kenya) © Dr Idle Omar Farah

Forêts sacrées de kayas des Mijikenda (Kenya) : Une gestion traditionnelle renforcée par la législation nationale

ANTÉCÉDENTS

Ces forêts ont été inscrites sur la Liste indicative du Kenya en tant que paysage culturel. Les bois sacrés ou forêts de kayas sont des fragments isolés de la grande forêt qui s'étendait dans la plaine et sur les collines de l'Est africain jusqu'en Tanzanie. Les kayas sont protégés par le système traditionnel, mais également par le cadre juridique officiel. Selon la légende, la migration des Mijikenda, apparentés aux Bantous, s'est faite à partir du VIII^e siècle du sud vers le nord du Kenya. À leur arrivée, attirées par la forêt, ces communautés sont venues s'installer dans des villages fortifiés édifiés dans des clairières qui sont devenues plus tard des lieux sacrés. Ces sites constituent des centres d'intérêt politique et religieux avec des aires de danse et de sacrifice. Une structure sociale correspondait à ces lieux sacrés où chaque sous-groupe de la communauté assumait une fonction particulière dans le bois sacré. Avec le développement de la sécurité, au XIX^e siècle, ces groupes ont exploité la périphérie des bois sacrés. Aujourd'hui, les clairières continuent à jouer un rôle spirituel et à servir de sépulture, tandis que la forêt, telle une zone tampon, vient protéger ces espaces de l'activité extérieure. Par la suite, les tensions, les conflits et le colonialisme ont accéléré le défrichement de la forêt et l'abandon des cimetières et de certains lieux sacrés. À présent, l'intensification de l'exploitation économique de la région fait peser de nouvelles menaces sur ces « îlots » forestiers. Nombre d'entre eux ont disparu avant 1980, après avoir été pillés.

Les kayas sont un paysage extrêmement distinctif que la culture et les valeurs traditionnelles ont façonné et qui contribue à la conservation de la diversité biologique. Les forêts répondent aux conditions d'authenticité et d'intégrité requises. Elles sont authentiques dans leurs composants et leur caractère singulier et indéniablement intégrées dans l'environnement naturel, historique, social et culturel local. L'existence continue des kayas, malgré les fortes pressions d'utilisation des sols, témoigne de la pérennité d'un système traditionnel de croyances et de règles d'usage qui ont protégé un grand nombre de forêts contre une destruction complète. En 1992, le Gouvernement kenyan a officiellement déclaré les kayas monuments nationaux, leur conférant ainsi une protection juridique

en complément des mécanismes traditionnels qui n'auraient pas suffi à eux seuls à préserver indéfiniment ces sites.

PROBLÉMATIQUE

Il y a eu au cours des quatre dernières décennies un déclin du savoir et du respect des valeurs traditionnelles dû aux mutations économiques, sociales et culturelles au sein de la société qui ont porté préjudice à la cohésion et aux valeurs des communautés

locales. Ce phénomène, associé à une demande en hausse de produits de la forêt et de terres pour l'agriculture, à l'exploitation minière et autres activités, du fait de la croissance démographique, a entraîné la destruction et la disparition des petits bosquets et forêts de kayas. La conservation active des îlots forestiers de kayas qui a commencé au début des années 1990 est directement liée à l'histoire, à la culture et aux croyances des neuf groupes ethniques Mijikenda. Le Musée national du Kenya a mis en place un programme de conservation et de développement en concertation avec les associations d'anciens locaux.

L'Unité de conservation des forêts côtières (CFCU) du Musée national a mis le programme en application à partir de 1992, avec le soutien du Fonds mondial pour la nature (WWF). Son travail a porté sur :

- la démarcation et le relevé topographique des forêts de kayas les plus remarquables en concertation avec les communautés locales afin de préparer la déclaration officielle et d'aider les communautés locales à protéger leurs lieux sacrés.
- la sensibilisation du public et l'instauration d'un programme éducatif destiné à mieux faire connaître les kayas et à montrer la nécessité de les conserver pour maintenir le patrimoine biologique et culturel.
- la promotion, en partenariat avec d'autres organismes, de bois alternatif et de développement d'autres ressources par les communautés établies à proximité des kayas pour aider à réduire la pression de l'utilisation des sols sur les forêts.
- la promotion de la recherche biologique, sociologique, culturelle et autre pour acquérir une meilleure connaissance des kayas et des forêts côtières en général de façon à en améliorer la gestion et la conservation.
- la promotion d'une révision et d'un renforcement de la législation nationale sur la conservation du patrimoine, et l'aide au développement de la communauté locale et des autres institutions qui s'occupent de la conservation des kayas et des forêts côtières.

L'inscription des Forêts sacrées de kayas des Mijikenda a été proposée en 2005 sur la Liste du patrimoine mondial ; toutefois, après avoir pris la décision de renvoyer le dossier, le bien a finalement été inscrit sur la Liste en 2008.

Mechtild Rössler

L'évaluation des risques et la gestion des impacts sur le site provenant d'activités dans la zone tampon, autour des paysages culturels classés, peuvent aussi se traiter de manière efficace par la coordination et/ou la collaboration.

C'est souvent à travers le processus de planification que se concluent des accords entre acteurs clés. Aux Philippines, c'est le plan de gestion qui a servi à habiliter conjointement le gouvernement et les communautés locales à la conservation des rizières en terrasses.

RÉFÉRENCES

Thomas, Lee et Julia Middleton, *Guidelines for Management Planning of Protected Areas*, Collection Guide des meilleures pratiques pour les aires protégées, N° 10, sous la direction d'Adrian Phillips, Cardiff, Commission mondiale des aires protégées (UICN) et Université de Cardiff, 2003, p. 32-36, 36-38.

Bushell, Robyn, Paul Eagles (dir.), 2006. *Tourism and Protected Areas: Benefits Beyond Boundaries*, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni), UICN. En s'appuyant sur des études de cas provenant du monde entier, cet ouvrage donne des exemples de partenariats réussis entre les collectivités, le secteur public et privé et explore les moyens de se servir du tourisme comme un outil de gestion pour le financement des aires protégées.

UNESCO, *Orientations* 2005, notamment les paragraphes 39-40, <http://whc.unesco.org/fr/orientations/>

Barrow, Edmund G. C., Gichohi, Helen, Infield, Mark, 2000. *A review of community conservation policy and practice in East Africa*, IIED, UICN, Bureau régional pour l'Afrique de l'Est (Evaluating Eden Series, N°5), Londres, IIED, 2000, viii, 184 pages.

Brown, Jessica, Nora Mitchell, et Michael Beresford (dir.), 2005, *The Protected Landscape Approach: Linking Nature, Culture and Community*, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni), UICN.

Fisher, R. J., Stewart Maginnis, William J. Jackson, Edmund G. C. Barrow, Sally Jeanrenaud (dir.), 2005, *Poverty and conservation: landscapes, people and power*. (Livelihoods and Landscapes Series, n°002), Gland (Suisse), UICN.

Simpson, Murray C., Stefan Gössling, Daniel Scott, C. Michael Hall & Elizabeth Gladin, 2008. *Climate Change Adaptation and Mitigation in the Tourism Sector: Frameworks, Tools and Practices*, PNUE, Université d'Oxford, OMT, OMM, Paris.

Déclaration de Lübeck, 2007, « Les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO en Europe – Un réseau pour le dialogue et le tourisme culturels », Conférence internationale organisée sous la présidence allemande de l'UE, 13-14 juin 2007, Lübeck, Allemagne, Commission nationale allemande pour l'UNESCO, Association UNESCO-Patrimoine mondial en Allemagne, www.unesco.de

Rössler, Mechthild, Ana Maria Lepeigné-Cobo & Mayra Rios (dir.), *Paisajes culturales en Mesoamérica*. Reunión de expertos, 27-30 de septiembre de 2000, San José, Bureau de l'UNESCO à Costa Rica, 2003, p. 9-16.

Patry, Marc et Steven Ripley (dir.), 2007. *World Heritage Forests: Leveraging Conservation at the Landscape Level*, Actes de la 2^e réunion internationale sur les forêts du patrimoine mondial, 9-11 mars 2005, Nancy, France, Cahier du patrimoine mondial N° 21, Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Étape 7 – Suivi, évaluation et gestion adaptative

Cette étape porte sur :

- le suivi de l'efficacité de la stratégie de gestion du site ;
- l'évaluation et la gestion adaptative.

Suivre l'efficacité de la stratégie de gestion du site

Le suivi est un processus dont la finalité consiste à déterminer la manière dont les qualités patrimoniales se conservent dans le paysage culturel et si les stratégies de gestion appliquées sont performantes. Deux questions se posent :

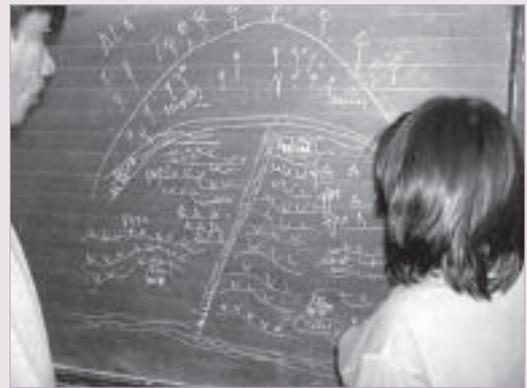
- La gestion a-t-elle réussi à donner les résultats escomptés ?
- Y a-t-il d'autres facteurs non prévus dans le plan de gestion qui ont eu une incidence sur les valeurs ?

Le suivi consiste à donner des éléments d'information sur le bilan de la gestion relatif au maintien des valeurs du patrimoine mondial telles que la stabilité des composants d'un paysage conçu, l'intégrité du paysage ou la continuité des valeurs associatives. Presque toutes ces valeurs sont intrinsèquement culturelles, mais les attributs mesurables sont variés. On peut, par exemple, mesurer l'état de santé d'un écosystème d'après l'étendue d'un certain type de couverture végétale, et la force des traditions culturelles d'après l'intervention des jeunes dans les savoir-faire traditionnels à l'occasion des fêtes.

Suivre les changements, les traitements et les impacts sur le paysage

Il convient d'établir des processus de suivi pour dresser la carte des changements dans les systèmes naturel et culturel du paysage au fil du temps. Cela permet de détecter tous les changements susceptibles d'intervenir dans le paysage culturel et ses valeurs résultant de phénomènes naturels, de l'utilisation humaine et de la surexploitation du paysage ou du traitement de conservation et du régime de gestion mis en œuvre. Diverses méthodes de suivi sont applicables pour mesurer la condition, la pression et la réaction dans les paysages culturels.

Les techniques utilisées dépendent des composants qui font l'objet du suivi et de l'information à obtenir, ainsi que des budgets et de la disponibilité de l'équipement et du personnel de suivi. Elles incluent les points de suivi photo, les quadrats de végétation, les inventaires et les décomptes des visiteurs. Pour contrôler l'état des structures, on utilise des sondes de mouvement et on vérifie l'état de la zinguerie et l'étanchéité de la toiture. Pour un paysage plus large, la couverture annuelle par des photos aériennes va révéler le changement progressif que subit, par exemple, un terrain perturbé par le passage d'animaux sauvages ou l'érosion de chemins à cause de la circulation des piétons, des pratiques culturelles comme le labour ou l'ampleur de



Rizières en terrasses des cordillères des Philippines © Augusto Villalon / © Katri Lisitzin

Rizières en terrasses des cordillères des Philippines : Nécessité d'une gestion intégrée

ANTÉCÉDENTS

Les rizières en terrasses des cordillères des Philippines qui représentent le premier paysage culturel vivant dans lequel le processus évolutif continue de façon naturelle, ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 1995. Elles sont implantées sur les versants des montagnes du nord de Luzon, la plus grande des îles de l'archipel philippin. Les terrasses se situent à une altitude comprise entre 700 et 1 500 mètres au-dessus du niveau de la mer et couvrent une superficie de 20 000 kilomètres carrés, soit environ 7 % de la masse terrestre des Philippines. Elles s'étendent sur les cinq provinces septentrionales : Kalinga-Apayao, Abra, la province des Montagnes, Benguet et Ifugao. Leur densité de population est de 100 à 250 habitants au kilomètre carré, répartis en huit grands groupes ethno-linguistiques.

Le site fragile doit sa préservation aux fortes valeurs spirituelles de la culture ifugao qui dicte tous les aspects de la vie quotidienne depuis plus d'un millénaire. L'univers spirituel de la culture des tribus montagnardes est profondément ancré dans l'environnement et le mode de vie des hautes terres qui s'expriment à travers une production artistique d'une grande richesse et un système traditionnel de gestion de l'environnement qui perdure de nos jours. L'histoire des terrasses est donc intimement mêlée à celle de ses habitants, leur culture et leurs croyances, ainsi qu'à leurs pratiques culturelles et leur gestion traditionnelle de l'environnement.

PROBLÉMATIQUE

Les valeurs traditionnelles, spirituelles et matérielles, sont gravement menacées à l'échelle de la nation. Cela est dû aux impératifs pressants de la modernisation, aux besoins socio-économiques urgents de la collectivité et à l'absence de soutien des autorités nationales qui ne se rendent pas toujours compte que la préservation des aspects matériels d'un site doit aller de pair avec ses associations culturelles. La plupart des autorités nationales pensent qu'il suffit d'octroyer une aide à la restauration matérielle des terrasses et négligent la préservation des valeurs culturelles qui renforcent la continuation du système agricole traditionnel. Les aéroports, les autoroutes et

l'infrastructure touristique menacent aussi les sites en péril et la communauté qui y est établie.

L'équilibre entre tradition et progrès est la question clé à laquelle doivent répondre les Rizières en terrasses des cordillères des Philippines pour pouvoir déterminer leur avenir. Le changement est difficile à opérer sur place. Les terrasses épousent les contours des plus hauts sommets des massifs montagneux. Constituées de pierre et de boue, les rizières étroites sont construites en groupes. Les forêts privées qui jouent un rôle important dans la permanence du cycle de l'eau encerclent les groupes de terrasses situées à plus haute altitude. Un système hydraulique conçu de façon traditionnelle et entretenu par la collectivité, avec des écluses et des canaux, assure une adduction d'eau sans obstruction de la terrasse la plus haute à la plus basse. L'accès difficile limite sérieusement l'introduction d'animaux de ferme ou d'engins mécaniques sur les lieux. Toutes les activités agricoles et les travaux d'entretien des murets doivent donc se faire manuellement. Le système d'irrigation a subi de gros dégâts suite au tremblement de terre qui a désaligné le réseau de distribution. Des portions du dispositif traditionnel construit avec des matériaux naturels possédant une flexibilité qui permettait au réseau de s'adapter aux faibles mouvements de terrain ou à de fortes pluies, ont été anéanties. Les matériaux naturels ne se trouvent plus aussi facilement qu'avant et les derniers essais de réparation de l'installation avec du ciment rigide n'ont pas été concluants.

Les caractéristiques visuelles du paysage sont en train de disparaître. L'abattage des forêts se poursuit. Avec les rizières en terrasses proprement dites, les groupes d'habitations au toit de chaume pentu et pyramidal constituaient les éléments les plus remarquables du paysage. Il existe actuellement un programme qui aide les propriétaires d'habitations ayant remplacé leur toit de chaume par des tôles d'acier galvanisé à les remplacer à nouveau par du chaume. Des solutions techniques sont appliquées localement dans les domaines de l'agriculture, la foresterie et l'hydraulique. Associant le savoir ancestral à la technologie, un projet de cartographie SIG du site a été lancé en janvier 2001, avec le soutien de l'UNESCO, afin de produire les données de référence nécessaires à l'établissement d'un plan de gestion de l'ensemble.

L'histoire récente de la gestion du site est étroitement liée à

son statut de patrimoine mondial. En préparation de la proposition d'inscription, un effort conjoint a abouti à la création de la Commission des terrasses ifugao dont la première tâche a été d'élaborer un schéma directeur pour les groupes de terrasses des municipalités de Kiangang, Banaue, Hungduan, Hapao et Mayoyao. Le schéma directeur a reconnu la nécessité de poursuivre les pratiques traditionnelles existantes basées sur la culture afin d'assurer l'entretien du site, en montrant l'importance de la renaissance culturelle comme raison d'être des programmes simultanés dispensés en matière d'éducation, d'environnement, d'agriculture et de reconstruction à l'initiative des autorités nationales et locales. Les programmes avaient pour thème: (a) la gestion des risques naturels; (b) la gestion agricole; (c) la gestion des bassins versants; (d) la gestion de l'eau et l'irrigation; (e) le développement des transports; (f) le développement touristique; (g) la valorisation socio-culturelle; (h) le développement des moyens de subsistance; (i) le développement institutionnel.

Les clauses du patrimoine mondial figuraient dans le schéma directeur et les cinq groupes de terrasses sont devenus le pivot de la proposition d'inscription. La Commission des terrasses ifugao a été instaurée suite à l'inscription du site, en tant qu'organe consultatif et de surveillance pour la mise à exécution du plan. Selon les composantes identifiées dans le schéma directeur, d'autres agences gouvernementales étaient mandatées pour coopérer avec la Commission, financer et mettre en œuvre les programmes entrant dans leur champ d'application. Mais elles ont estimé que cela entravait leurs priorités et leurs budgets, et les fonds alloués à la Commission étaient dérisoires si bien que peu de projets ont pu se réaliser.

La Commission des terrasses ifugao a été abolie et remplacée par le Groupe d'étude des rizières en terrasses de Banaue, à qui fut confiée la responsabilité de la mise en œuvre du projet. Mais le budget modique dont il disposait ne lui a même pas permis de remplir son mandat initial de mise à jour du schéma directeur. Au cours de sa brève existence, le Groupe d'étude des rizières en terrasses de Banaue a été doublement pénalisé par le niveau extrêmement faible de son allocation budgétaire et les menaces d'abolition proférées par les autorités nationales. Il plaide maintenant pour élever son statut au rang de commission nationale. Le manque de sensibilisation nuit à la bonne gestion des rizières en terrasses. Tant que les autorités nationales ne voient pas la nécessité de préserver ensemble les systèmes culturels, naturels, agricoles et environnementaux interdépendants, qui sont les éléments fondamentaux de la valeur patrimoniale du site, peu de projets peuvent aboutir.

En 2001 le Comité du patrimoine mondial a constaté le mauvais état de conservation dû à l'absence d'un programme de suivi systématique, et la nécessité d'un plan de gestion intégrée pour assurer la conservation et le développement durable du paysage culturel évolutif et fragile. Le Comité a placé le bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Les missions d'experts de 2005 et 2007 ont insisté sur la nécessité de réagir face aux problèmes posés, notamment l'abandon des terrasses, le développement incontrôlé et la pres-

sion touristique. L'une des priorités consiste à établir un mécanisme de gestion intégrée qui fonctionne au niveau provincial et municipal. Le soutien de l'écosystème des rizières en terrasses, le développement d'un tourisme basé sur la communauté et d'une forme adaptative de développement local sont autant de mesures qui s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie intégrée pour la survie des rizières en terrasses. Pour cela, il convient d'explorer les potentialités qu'offrent les instruments de protection de l'environnement, y compris les évaluations d'impact environnemental.

La communauté ifugao a relevé avec vigueur le défi de maintenir ses terrasses et son mode de vie. Faute d'avoir un office national spécialement mandaté pour veiller à l'entretien des terrasses, c'est le gouvernement provincial ifugao qui en a pris la charge et a établi des programmes de conservation à base communautaire appliqués conjointement par l'administration locale et une ONG locale, SITMO (Mouvement pour la sauvegarde des terrasses ifugao). Ensemble, le gouvernement provincial et l'ONG ont mis en œuvre les programmes préconisés par les missions d'experts de 2005 et 2007.

Le plan de gestion a été réétudié sous la direction d'un groupe cohésif composé de membres de la communauté locale. Chacun a reconnu qu'en l'absence de conservation culturelle, il ne pouvait pas y avoir de conservation des terrasses puisque leur entretien fait partie intégrante de la culture et des traditions locales.

Une forme adaptative de gestion locale fondée sur le savoir ancestral est maintenant en place sous le contrôle de la communauté. Il est intéressant de noter la réintroduction réussie et la relance de l'artisanat traditionnel dans le secteur du bâtiment et de la création manuelle, la résurgence de traditions moribondes grâce à la documentation et la remise en scène d'événements festifs qui avaient disparu. Le programme de relance des pratiques traditionnelles a débouché sur l'instauration de programmes touristiques à base communautaire qui gagnent en popularité dans le pays, sans parler du fait qu'ils procurent une source de revenu supplémentaire à la population.

La dissolution de la Commission des terrasses ifugao dont le siège était à Manille n'est plus considérée comme un geste politique négatif. Elle apparaît au contraire comme un bienfait ayant rendu le contrôle de la gestion des terrasses à la communauté locale qui a réagi avec vigueur pour préserver ses traditions culturelles et le lieu où elles sont ancrées. La leçon à tirer de ce site est qu'aucun programme de conservation imposé par les autorités nationales ne peut réussir sans une mobilisation de la communauté. La participation communautaire est essentielle.

Le regain de participation de la communauté à la promotion de son environnement traditionnel est si impressionnant que le Comité scientifique international de l'ICOMOS sur l'architecture vernaculaire (CIAV) a tenu sa réunion annuelle de 2007 sur le site des Rizières en terrasses des cordillères des Philippines où les membres du CIAV, par la voix de leur Président, ont déclaré que la « conservation des Rizières en terrasses des cordillères des Philippines est en bonnes mains ».

Augusto Villalon (mise à jour de Katri Lisitzin)

la colonisation des prairies par des zones boisées, des arbustes et des arbres.

La première étape du suivi relatif à la condition des composants importants du paysage est de créer une base de données de référence sur la condition et l'état des aspects physiques, à savoir l'étendue et le comportement de la végétation exotique, l'état des structures, la stabilité du sol. Cela doit inclure des mesures précises, par exemple si le contrôle des mauvaises herbes est une action prioritaire, il faut calculer le taux de couverture et /ou le pourcentage de mauvaises herbes traitées chaque année. Des tournées d'inspection et de surveillance à l'aide des mêmes techniques devront être effectuées à intervalles réguliers. Les éléments culturels du paysage réclament aussi un suivi, ce qui demande d'établir avec soin une sélection d'indicateurs si les éléments ne sont pas tangibles : par exemple, le nombre de résidents qui prennent part à des événements festifs liés aux valeurs culturelles du paysage, le maintien des métiers traditionnels, le nombre de locuteurs d'une langue traditionnelle, etc.

Utilisation d'indicateurs pour suivre les progrès

Certains pays utilisent des indicateurs pour mesurer l'état de l'environnement dans des rapports publiés régulièrement. L'Australie a développé une série d'indicateurs du patrimoine culturel et naturel afin d'évaluer les pressions exercées et l'état de l'environnement du patrimoine de 1995 à 2001. Non seulement les lieux et les objets du patri-

moine ont été examinés, mais les langues autochtones ont également été reconnues comme un moyen d'entretenir les connaissances des lieux et leurs valeurs. Le tableau suivant présente les huit indicateurs généraux utilisés, mais non les 31 indicateurs spécifiques pour les sites naturels, archéologiques, autochtones contemporains, les langues indigènes, les lieux et les objets historiques.

Une gamme de techniques de suivi est applicable à l'estimation de la condition, de la pression et de la réaction dans les paysages culturels. Pour l'interaction humaine avec le paysage, il faut disposer d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques tels que le profil démographique de la population résidente, le type et le niveau d'éducation des visiteurs, les activités culturelles préférées dans le paysage et le taux de participation aux activités traditionnelles. On peut mener une enquête de satisfaction auprès des visiteurs à l'aide d'indicateurs de performance comme le taux de fréquentation du site, les activités et les dépenses engagées sur place, ou encore réaliser des sondages d'opinion auprès des visiteurs.

RÉFÉRENCES

Cultural and Natural Heritage, rapport 2001 publié par Australia State of the Environment, consultable sur le site : <http://www.ea.gov.au/soe/heritage>

UNESCO, 2007. *Études de cas sur les changements climatiques et le patrimoine mondial*, Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

UNESCO, 2007. *Changement climatique et patrimoine mondial : Rapport sur la prévision et la gestion des effets du changement climatique sur le patrimoine mondial et Stratégie pour aider les États parties à mettre en œuvre des réactions de gestion adaptées*, Cahier du patrimoine mondial N° 22, Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Indicateurs du patrimoine culturel et naturel (Australia State of the Environment – Rapport 2001)

Thème ou élément	Indicateur
Connaissance de la ressource patrimoniale	G.1 Nombre et répartition des éléments patrimoniaux identifiés (lieux et objets)
	G.2 Nombre de sites du patrimoine évalués en usant des méthodes d'évaluation des meilleures pratiques
État du patrimoine	G.3 Nombre de sites détruits ou dont les valeurs ont été sévèrement affectées
	G.4 Nombre de lieux réservés à des fins de conservation où les valeurs patrimoniales ont été gravement détériorées par l'usage des visiteurs
Ressources et formation	G.5 Fonds alloués au maintien des valeurs patrimoniales
	G.6 Montant de l'enveloppe accordée aux agences du patrimoine chargées de veiller aux lieux et objets du patrimoine
	G.7 Nombre de praticiens et de cours de formation en conservation
Sensibilisation et action de la communauté	G.8 Sensibilisation et attitudes de la communauté vis-à-vis des lieux et objets du patrimoine et de leur conservation.

Stale, Navrud & Richard C. Ready, 2002, *Valuing Cultural Heritage: Applying Environmental Valuation Techniques to Historic Buildings, Monuments and Artefacts*, London, Edward Elgar Publishing Limited.

Rapport périodique et suivi réactif

Les *Orientations* demandent de présenter un mode de suivi dans la proposition d'inscription d'un paysage culturel sur la Liste du patrimoine mondial et de fournir les renseignements suivants :

- a. indicateurs clés pour évaluer l'état de conservation
- b. dispositions administratives pour le suivi du bien
- c. résultats des précédents exercices de soumission de rapport.

Cela permet ainsi d'assurer le suivi réactif et la soumission de rapports périodiques dans le contexte du patrimoine mondial.

La **soumission de rapports périodiques** est destinée à fournir une estimation de l'application générale de la Convention du patrimoine mondial par les États parties et du maintien ou non des valeurs des biens inscrits. Cet exercice a donc pour but de contribuer à une meilleure gestion de site, une planification avancée, une réduction des interventions d'urgence et spéciales et une réduction des dépenses grâce à la conservation préventive. Cela débouche à son tour sur une amélioration des politiques de gestion des sites du patrimoine mondial, de la coopération régionale et des activités mieux ciblées par rapport aux besoins de la région.

Le premier cycle de soumission de rapports périodiques décidé par le Comité du patrimoine mondial et fixé en 2000 décrit l'état de conservation des sites du patrimoine mondial dans les États arabes; le dernier rapport périodique en date est celui de 2006 sur l'Europe.

RÉFÉRENCE

Les résultats des rapports périodiques sont consultables sur le site : <http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>

Le **suivi réactif** est la soumission de rapports sur l'état de conservation de certains biens du patrimoine mondial menacés. Les États parties doivent soumettre au Comité, par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial, des rapports spécifiques et des études d'impact à chaque fois que se produisent des circonstances exceptionnelles ou que sont entrepris des travaux qui pourraient avoir un effet sur l'état de conservation du bien. Les rapports peuvent également passer par d'autres sources avant d'être soigneusement examinés par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives (UICN, ICOMOS, ICCROM).

Le Comité du patrimoine mondial examine chaque année les rapports de suivi réactif sur l'état de conservation des

biens inscrits et décide de l'action à mener, par exemple l'envoi d'une mission de suivi réactif, l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril et, en dernier ressort, le retrait d'un bien de la Liste du patrimoine mondial.

Le suivi réactif est un moyen de mesurer les attitudes de la communauté envers les valeurs patrimoniales en évolution et en cours de transformation. Ces valeurs ne sont pas statiques, et à partir du moment où il y a controverse, il est fort probable que les communautés modifient ou changent leurs concepts pour tenter de clarifier leurs valeurs ou durcir leur attitude et qu'elles résistent au changement ou aux pressions extérieures. Cela a des répercussions sur le suivi de la condition des paysages culturels classés, comme le montre l'étude de cas de Sintra.

Évaluation et gestion adaptative

Évaluation

L'évaluation fait partie intégrante du processus de gestion car elle procure un retour d'information et permet à la gestion d'anticiper et de s'adapter à de nouveaux défis. On peut la définir comme étant « l'appréciation systématique du fonctionnement et/ou résultats d'un programme ou d'une politique en fonction de critères explicites ou implicites de façon à contribuer à l'amélioration du programme ou de la politique » (Weiss, 1998, et Patton, 1997). Des études récentes ont établi un lien entre l'évaluation de programme et la mesure de la performance (McDavid et Hawthorn, 2006). Les résultats d'une évaluation peuvent servir à affiner ou ajuster les politiques et les programmes en vue d'améliorer leur efficacité et leurs fonctions en tant qu'outil de gestion adaptative (voir ci-dessous et Jewiss et al., 2008).

Intégration des résultats de la recherche dans le processus de gestion

Dans le cadre du processus de gestion il est vital que les résultats de la recherche dans les domaines spécifiques au site et les tendances à long terme, notamment socio-culturelles, soient intégrés dans la pratique de la gestion. Il est évident que le gestionnaire de site a besoin d'agir sur la recherche qui a apporté des solutions à des problèmes causés par des défaillances structurelles, comme cela se produit dans l'érosion des sols ou le craquement des structures. La recherche des tendances sociales est parfois plus longue mais ses résultats peuvent comporter des changements significatifs en termes d'organisation administrative et de participation de groupes minoritaires à la gestion. Les études démographiques sont également indispensables pour comprendre la dynamique de la population dans le paysage.

La poursuite de la recherche scientifique peut aussi aider à conserver les liens historiques, culturels et scientifiques avec

Paysage culturel de Sintra (Portugal) : Suivi réactif

ANTÉCÉDENTS

Sintra devint, au ^{XIX}^e siècle, le premier haut lieu de l'architecture romantique européenne. Ferdinand II y transforma les ruines d'un monastère en château (Pena) où la nouvelle sensibilité s'exprima par l'utilisation d'éléments gothiques, égyptiens, maures et de la Renaissance, et par la création d'un parc mêlant des essences locales et plus de 3 000 espèces d'arbres exotiques. D'autres résidences de prestige bâties sur le même modèle dans la *serra* alentour firent de ce site un ensemble unique de parcs et de jardins qui influença l'aménagement des paysages en Europe.

Le site a été inscrit comme paysage culturel du patrimoine mondial en 1995. Une mission de suivi a été dépêchée en 2000 en raison de revendications locales et parce que le Centre du patrimoine mondial sentait que tout ne se déroulait pas aussi bien que ce qu'on aurait pu espérer après l'inscription.

Une mission conjointe UICN-ICOMOS a estimé qu'il y avait des zones où une action était souhaitable pour élever la qualité de Sintra en conservation, gestion et présentation au rang de celle que l'on est raisonnablement en droit d'attendre d'un paysage culturel du patrimoine mondial. Les transformations organisationnelles et financières en cours au moment de la mission ont sans doute été le véritable catalyseur du changement.



Paysage culturel de Sintra (Portugal) © UNESCO / Kerstin Manz

PROBLÉMATIQUES

Le but de cette mission de suivi s'explique très bien à travers les problématiques étudiées :

1. Réexamen des valeurs du paysage culturel du patrimoine mondial – religiosité, associations littéraires et artistiques
2. Les routes locales en tant qu'élément intégral des paysages culturels
3. Conservation des plus grands monuments
4. Améliorer la structure de gestion
5. Impacts du tourisme – y compris les nouvelles constructions
6. Restaurer les systèmes hydrauliques
7. Recycler l'environnement
8. Rôle de la forêt dans le paysage culturel
9. Plan de gestion intégrée
10. L'interprétation dans la gestion du site du patrimoine mondial.

RÉACTION

Dans le prolongement de la mission de suivi, le Comité du patrimoine mondial a demandé en 2001 un rapport sur le programme de restauration et l'amélioration de la gestion du site à entreprendre par l'État partie dans les six prochaines années. Cela portait sur la restauration de monuments individuels, jardins, parcs et forêts. Le Comité recommandait de développer un concept de conservation dynamique, d'établir un programme d'enseignement et de sensibilisation de l'opinion publique, de veiller à l'intégrité de la zone tampon et d'éviter d'entreprendre de nouveaux travaux. Un plan de gestion du bien était à présenter avant la fin de 2001. Quatre mesures pratiques devaient être prises :

1. Création d'un comité consultatif du paysage culturel indépendant.
2. Création d'un organe consultatif/association de résidents.
3. Création d'un centre de recherche, d'archives et d'information du public.
4. Ajustement de la zone de haute protection du parc naturel pour coïncider avec la zone constituant le cœur du site.

Une autre mission de suivi a été effectuée en 2006 dans le prolongement de la présentation du plan de gestion et le Comité du patrimoine mondial a examiné les progrès accomplis sur le terrain à ses 29^e et 30^e sessions tenues respectivement en 2005 et 2006. Force est de constater que les progrès ont été lents et que le système de gestion inadapté ne répondait pas aux prescriptions de la Convention du patrimoine mondial.

Peter Fowler et Kerstin Manz

le lieu. On en a un bon exemple avec la continuation des travaux de recherche en génétique de Gregor Mendel à la Faculté d'Horticulture de Lednice.

Gestion adaptative

La gestion adaptative est un processus systématique d'amélioration constante de la prise de décisions en termes de gestion afin d'optimiser l'organisation, la mise en œuvre et le système de gestion.

RÉFÉRENCES

L'UICN a produit d'excellentes études sur l'application de la recherche à la gestion des systèmes naturels dans les paysages d'aires protégées ; voir David Harmon (dir.), *Coordinating Research and Management to Enhance Protected Areas*, UICN, 1994.

Hocking, Marc (dir.) 2000, *Evaluating Effectiveness: A Framework for Assessing the Management of Protected Areas*, Gland (Suisse), UICN.

Feilden, Bernard M. et Jukka Jokilehto, 1998, *Management Guidelines for World Cultural Heritage Sites*, Rome, ICCROM.

Programme de l'UICN sur les Aires protégées, 2007. *Management Planning for World Heritage Properties: A Resource Manual for Practitioners*. Projet de rapport, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni) UICN.

McDavid, James C. et Laura R. L. Hawthorn, 2006. *Program Evaluation & Performance Measurement, An Introduction to Practice*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications, Inc.

Weiss, Carol H, 1998. *Evaluation*. Upper Saddle River (New Jersey, USA), Prentice Hall.

Jewiss, Jennifer L., Daniel N. Laven, Nora J. Mitchell, et Philip B. Huffman, 2008, *Development of a National Heritage Area Evaluation Strategy: Report on Phase I: A Technical Assistance Report for the NPS National Heritage Areas Office*. Woodstock, VT: Conservation Study Institute en coopération avec NPS National Heritage Areas Office et Alliance of National Heritage Areas. http://www.nps.gov/csi/pub_resources/pub.htm

Patton, M, 1997. *Utilization-focused Evaluation: The New Century Text* (3^e éd.). Thousand Oaks (California, USA), Sage.

Russ-Eft, D. et H. Preskill, 2001. *Evaluation in Organizations: A Systematic Approach to Enhancing Learning, Performance, and Change*. Cambridge (Massachusetts, USA), Perseus.

Étape 8 – Décider quand renouveler ou réviser le plan de gestion

Les plans de gestion doivent être régulièrement mis à jour et révisés pour s'adapter à l'évolution des circonstances. Beaucoup de biens inscrits précocément obligent à présenter des plans de gestion actualisés qu'il convient de passer en revue. Une mise à jour s'impose dans les cas où l'inscription d'un site fait l'objet d'une proposition renouvelée, à l'exemple du Parc national d'Uluru-Kata Tjuta (Australie) repropoé comme paysage culturel.

RÉFÉRENCES

Thomas, Lee, et Julia Middleton, *Guidelines for Management Planning of Protected Areas*. Collection Guide des meilleures pratiques pour les aires protégées N° 10, Adrian Phillips, rédacteur de la collection, Cardiff, Commission mondiale des aires protégées (UICN) et Université de Cardiff, 2003.

Conseil de gestion d'Uluru-Kata Tjuta & Parks Australia, 2000. *Uluru-Kata Tjuta National Park Plan of Management*, Commonwealth of Australia, 202 pages

Lockwood, Michael, Graeme Worboys et Ashish Kothari, 2006. *Managing Protected Areas: A Global Guide*, Londres, Earthscan Publications Ltd, et Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni), UICN. Cet ouvrage établit un cadre conceptuel pour les principes et la pratique de la gestion des aires protégées et présente un certain nombre d'études de cas internationales détaillées.

Soutenir la gestion des paysages culturels

Capacité de gouvernance

Les paysages culturels de grandes dimensions sont des lieux propices aux échanges pour la conservation en raison de leur identité régionale, leur histoire ou leur culture partagée et les limites communes de leurs écosystèmes. Ce sont des paysages complexes, aux valeurs multiples, où la nature et la culture coexistent avec les communautés humaines, souvent depuis des générations. Dans bien des cas, la valeur paysagère est intimement influencée au fil du temps par l'interaction humaine, et la protection du paysage exige le maintien de ces relations et de l'intendance qui s'ensuit. Devant la multiplicité des propriétaires ou des juridictions, il est important de clarifier la gouvernance et le pouvoir décisionnel qui influenceront l'avenir du paysage.

La notion de gouvernance, qui est relativement nouvelle en matière de conservation, a été définie de plusieurs façons. Certains la distinguent de la gestion en affirmant que si la gestion consiste à mener une action dans une aire protégée ou une situation donnée, la gouvernance, elle, a pour but de déterminer qui prend ces décisions et comment (Borrini-Feyerabend, 2008, p. 1). « La gouvernance est une question de pouvoir, de relations, de responsabilité et de redevabilité entre les différents acteurs » (Borrini-Feyerabend, 2008, p. 1). Elle détermine aussi qui a une influence, qui décide et comment les décideurs sont tenus responsables. Il existe de nombreux types de gouvernance qui, sans se limiter aux aires protégées suivantes, comprennent notamment : (1) les aires appartenant à et/ou gérées par le gouvernement ; (2) les aires cogérées de façon participative par plusieurs parties prenantes ; (3) les aires privées que gèrent les propriétaires de la terre et des ressources naturelles ; et (4) les aires du patrimoine communautaire dans lesquelles les populations autochtones ou les communautés locales prennent les décisions et les mettent en œuvre (Borrini-Feyerabend, 2008, p. 3).

Dans nombre de paysages culturels, en particulier ceux qui présentent une multiplicité de propriétaires et de juridictions, la gouvernance est conduite par le biais d'une structure participative et la prise de décisions ainsi que la mise en œuvre s'articulent autour de liens complexes entre de multiples organisations (Borrini-Feyerabend et al., 2007 ; Goldsmith, S. & Eggers, 2004 ; Brunner et al., 2002). L'approche de la « gouvernance en réseau » s'appuie sur une structure horizontale plutôt que sur le système hiérarchique plus traditionnel. Le réseau se caractérise par une « toile » de relations multiorganisationnelles, plurigouvernementales et plurisectorielles. Dans la gouvernance en réseau, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques reposent de plus en plus sur le partenariat, la prise de décision partagée et l'exercice de l'influence plutôt que le pouvoir.

Cultiver un nouvel exercice de l'autorité parmi les acteurs clés est une condition essentielle à la mise en œuvre plus large de cette approche. Il faut des dirigeants mobilisés et compétents qui aient une vision commune de la durabilité, soient ouverts à l'acquisition des connaissances et prêts à coopérer avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux. Il y a plusieurs modèles de développement du leadership qui insistent sur le rôle des échanges régionaux et internationaux pour apprendre et promouvoir des idées nouvelles et inspirer l'inventivité et l'action de conservation. Le fait de créer des opportunités de nouveaux liens institutionnels entre les organisations internationales et d'établir des réseaux de gardiens de paysages culturels est un autre moyen d'échanger de bonnes pratiques.

RÉFÉRENCES

Borrini-Feyerabend, Grazia, *Governance as Key for Effective and Equitable Protected Area Systems*, Implementing the Conservation of Biological Diversity Programme of Work on Protected Areas, Bulletin d'information N°8, février 2008, consultable en ligne : <http://www.iucn.org/themes/ceesp/TGER.html>

Borrini-Feyerabend, Grazia, Michel Pimbert, Taghi Farvar, Ashish Kothari et Yves Renard, 2007. *Sharing Power, A Global Guide to Collaborative Management of Natural Resources*, Londres, Earthscan.

Brown, Jessica, Nora Mitchell, et Michael Beresford (dir.), 2005. *The Protected Landscape Approach, Linking Nature, Culture and Community*, Gland (Suisse), UICN.

Brunner, Ronald D., Christine H. Colburn, Christina M. Cromely, Roberta A. Klein et Elizabeth A. Olson, 2002. *Finding Common Ground, Governance and Natural Resources in the American West*. New Haven et Londres, Yale University Press.

Goldsmith, S., et W. D. Eggers, 2004. *Governing by Network: The New Shape of the Public Sector*. Washington, D.C., The Brookings Institute.

Le Duc, Jean-Patrick, *Actes de la Conférence internationale sur la Biodiversité : Science et Gouvernance*, 24-28 janvier 2005, Bonchamps (France), Barnéoud.

Lennon, Jane, 2006, chapitre 17 : « *Cultural Heritage Management* », in Lockwood, Michael, Graeme L. Worboys et Ashish Kothari (dir.), 2006. *Managing Protected Areas: A Global Guide*, Londres, Earthscan Publications Ltd.

Thomas, Lee, et Julia Middleton, *Guidelines for Management Planning of Protected Areas*. Collection Guide des meilleures pratiques pour les aires protégées N° 10, Adrian Phillips, rédacteur de la collection, Cardiff, Commission mondiale des aires protégées (UICN) et Université de Cardiff, 2003.

Tuxill, Jacquelyn L. et Nora J. Mitchell, 2001. *Collaboration and Conservation: Lessons Learned in Areas Managed through National Park Service Partnerships*, Rapport sur un atelier, mai 15-17 2000, Marsh-Billings-Rockefeller National Historic Parks, Vermont, Conservation Study Institute, Woodstock, Vermont.

Stratégies de financement

Les aires protégées requièrent de solides fondements économiques; les communautés locales ont besoin de moyens de subsistance durables et l'investissement du secteur privé doit venir en complément d'une mobilisation du secteur public.

McNeely, 2000, pp.12-13

Depuis de nombreuses années, les aires protégées sont financées avec l'argent de l'État puisqu'elles constituent un patrimoine commun et un bien public. Mais les gouvernements ont d'autant plus de mal à financer la gestion que le nombre d'aires protégées augmente et que les fonds publics s'amenuisent ou sont affectés à d'autres secteurs prioritaires. C'est pourquoi de nombreux gestionnaires de paysages culturels sont en quête d'autres stratégies de financement parallèlement aux fonds publics et étudient les opportunités entrepreneuriales. Certes, il est important que les gens qui vivent dans ces espaces et contribuent à leur caractère puissent avoir une économie dynamique et un niveau de vie comparable à celui des autres populations. La difficulté est de générer des revenus par des moyens qui n'entrent pas en conflit avec la conservation du patrimoine. Mais en général, ni les recettes générées par les sites, ni le budget de l'État ne suffisent à couvrir les frais de gestion des sites, d'où la nécessité de combiner les deux.

Ressources endogènes: un développement durable pour soutenir le site

Cette section porte sur les moyens par lesquels les gestionnaires des paysages du patrimoine mondial peuvent obtenir des fonds pour faire face aux coûts de gestion. Il est difficile d'établir des règles car les structures de gestion diffèrent énormément à travers le monde. L'autorité de gestion peut être un conseil municipal, un organisme statutaire spécialement mis en place pour administrer le bien du patrimoine mondial, un organe de planification, un service de l'administration publique ou territoriale ou, la plupart du temps, un mélange des quatre. Toutes ces entités peuvent obéir à des règles différentes en ce qui concerne la collecte des ressources et les dépenses.

Dans certains cas, en particulier pour les paysages conçus intentionnellement (tels que les jardins) ou les sites archéologiques, l'autorité de gestion contrôle ou possède le bien et peut donc percevoir des revenus provenant du prix d'entrée, d'une concession, d'un bail ou d'une redevance. Dans d'autres cas, surtout pour les paysages vivants de plus grande ampleur, l'autorité de gestion exerce uniquement un contrôle au niveau de la planification et le bien appartient à une multiplicité d'exploitants agricoles ou de propriétaires fonciers. Ce sont ces derniers qui collectent les charges directes, tandis que l'autorité de gestion est financée par les prélèvements qui leur sont imposés ou les

taxes perçues sur d'autres activités locales. Les exploitants et les propriétaires fonciers peuvent aussi être sollicités par l'autorité de gestion qui va les intéresser à la gestion du site, non seulement par des subventions, mais aussi à travers des politiques qui leur permettront de bénéficier d'une gestion durable.

On distingue deux types de ressources qui génèrent des revenus permettant de financer la gestion de site: les *ressources directes* générées par les activités mêmes qui, dans un premier temps, ont façonné le site et lui ont donné sa valeur patrimoniale; les *ressources indirectes* viennent après, notamment quand le site se voit accorder une valeur de patrimoine.

Les ressources directes et indirectes sont courantes dans les paysages évolutifs, qui représentent la principale catégorie de paysages culturels: ces paysages ont été façonnés par des activités productives, le plus souvent l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière. Dans les paysages fossiles, l'activité d'origine ne soutient plus le site, mais dans les paysages vivants, elle demeure le plus souvent la principale source de revenu. En termes d'authenticité et d'intégrité, il est toujours préférable que les ressources directes continuent à soutenir le site.

La principale ressource indirecte est le tourisme. Contrairement aux activités productives, elle n'est pas liée au départ à un site, mais elle est commune à presque tous les sites. Plus l'endroit est prestigieux ou emblématique, plus le tourisme s'y développe. Bien des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ont d'abord été élus par la *vox populi* en bénéficiant d'un afflux massif de visiteurs. Pour d'autres, l'inscription du bien a suffi à déclencher ou accroître le taux de fréquentation, comme le montrent les précédentes études de cas. Dans beaucoup de sites classés au patrimoine, notamment au patrimoine mondial, le tourisme est la principale ressource économique.

Les sources de revenu, qu'elles soient directes ou indirectes, sont évidemment à double tranchant: un usage excessif risque d'aboutir à la destruction du site, mais les bannir peut conduire à l'abandon du site faute de moyens suffisants. Ce qu'il faut pour les sites du patrimoine, comme pour n'importe quelle autre ressource, c'est un développement durable, autrement dit un développement qui assure la durabilité de la ressource.

Les questions qui se posent par conséquent en ce qui concerne les ressources endogènes du site, qu'elles soient directes ou indirectes, sont les suivantes:

- Comment exploiter le site pour dégager des recettes sans apporter de modifications susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle? (dans un paysage culturel vivant, cet apport financier peut s'avérer indispensable pour garantir en première priorité les moyens de subsistance et réduire la pauvreté) et,
- Comment affecter les ressources de l'exploitation du site à son entretien?

a) Une exploitation durable adaptée au site

Pour assurer la gestion durable d'un site, il convient d'estimer les *types de produits* et leur *quantité*, ainsi que les *méthodes* d'entretien des ressources. On entend par types de produits, dans le secteur forestier : les espèces plantées et les produits de la forêt (bois d'œuvre, bois de papeterie, bois de chauffage, poteaux de clôture) ; en agriculture : les récoltes et autres productions agricoles ; dans le tourisme : les catégories de touristes préférées, les services offerts, etc. Limiter le rendement du bois d'œuvre ou encore canaliser les visiteurs en dehors des zones fragiles sont autant de moyens appropriés. La quantité est facilement mesurable en stères de bois, rendement à l'hectare, nombre de visiteurs, mais il est difficile de déterminer l'optimum (capacité de charge) pour les types de produits ou les méthodes.

La gestion durable limite les profits associés à de hauts rendements. Elle a aussi tendance à augmenter les coûts, à cause des méthodes souvent plus complexes en usage, bien que les techniques modernes permettent de réduire les coûts de production. Pour compenser l'augmentation des dépenses, il faut trouver une valeur ajoutée supplémentaire basée sur la qualité ou l'image. C'est relativement difficile pour les principaux produits forestiers, le bois d'œuvre ou de chauffe : une exploitation de la forêt soucieuse de l'environnement n'ajoute pas grand chose à la qualité du produit, mais elle peut au moins en améliorer l'image (cf. encadré 1 p. 76 et label). Les produits agricoles et touristiques d'un site du patrimoine peuvent tirer une valeur ajoutée de leur origine de plusieurs façons :

- en visant la qualité plutôt que la quantité,
- en offrant des produits élaborés,
- en reliant le produit avec le site.

Viser la qualité plutôt que la quantité entraîne en général un bouleversement d'autant plus profond dans les stratégies du monde agricole que le modèle dominant reste la productivité. Même si les agriculteurs restent attachés à un système de production traditionnel, les politiques de développement agricole les incitent à accroître leur profit en multipliant leur production (rendements, zones cultivées) au lieu d'augmenter le prix unitaire de leurs produits. Cela implique souvent aussi d'améliorer la qualité, car les produits traditionnels ne satisfont pas toujours aux normes qui permettent de les vendre au bon prix.

L'amélioration de la qualité passe souvent par le retour en vogue de produits traditionnels : la viande d'animaux élevés en pâturage, la production d'anciennes variétés de fruits et légumes, la réhabilitation de vieux bâtiments de ferme transformés en gîte ou en auberge. Elle peut également bénéficier de techniques modernes (les établissements viticoles de pointe arrivent à souvent à obtenir une qualité de vin plus régulière que les caves traditionnelles) ou de nouveaux produits, par exemple, le vin de régions au climat adapté mais qui ne sont pas des terres de tradition viticole ou l'élevage d'animaux d'espèces non domestiques (comme le bison, l'autruche ou le kangourou en Europe).

Améliorer la qualité, c'est aussi privilégier le tourisme culturel ou à la ferme de préférence au tourisme de masse. Contrairement à une croyance répandue, le tourisme de masse n'est pas le seul tourisme social. Le tourisme culturel ou à la ferme est aussi abordable dans la mesure où il peut éviter beaucoup de dépenses associées au respect des normes internationales. Il faut aussi attirer les hauts revenus qui vont contribuer à la viabilité économique du site.

Les produits élaborés de l'agriculture peuvent être des vins, des fromages, des conserves, des confitures, du miel, des spécialités culinaires ou des produits artisanaux fabriqués avec les ressources naturelles locales. Cette source de valeur ajoutée est possible dans bien des zones rurales. Mais comme l'origine des produits élaborés est facile à identifier (plus facile que celle des matières premières), les zones patrimoniales peuvent tirer parti de leur image pour augmenter les retombées que génèrent leurs produits (voir ci-dessous les liens entre le produit et le site et les labels).

Dans le secteur du tourisme, on a un exemple de produit élaboré avec l'organisation de séjours complets incluant l'hébergement et le transport. Quand ces excursions se font en bateau ou en train panoramique, comme dans la Vallée du Douro au Portugal ou dans la Vallée du Rhin moyen en Allemagne, plutôt qu'en autocar, elles ont l'avantage supplémentaire de faire appel à un moyen de transport plus durable.

La commercialisation de produits agricoles qualifiés de spécialités du terroir permet aussi de vendre l'image du lieu assorti au produit. Elle se pratique sous forme de vente directe au public ou de campagnes publicitaires et d'emballages affichant la région d'origine : chacun sait que le consommateur a tendance à acheter un produit non seulement pour ses qualités inhérentes, mais aussi pour son image. Pour les produits de la ferme, l'image est celle de la tradition, des racines rurales des citadins, d'une campagne idéale. La commercialisation de l'image est largement répandue pour les grands vins (Saint-Émilion, quintas de Douro, etc.). Dans la région viticole du Haut-Douro, les terrasses sont en partie entretenues parce qu'elles contribuent à l'image du vin de Porto qu'on y produit. Les démarches locales en vue d'inscrire des régions viticoles sur la Liste du patrimoine mondial reposent en partie sur cette intention d'ajouter une valeur à l'image, donc au produit.

Les produits touristiques des sites du patrimoine (visites, musées de site, circuits d'interprétation, reconstitutions historiques, boutiques d'artisanat, etc.) sont fondamentalement liés aux valeurs qui les caractérisent. Mais ils attirent bien souvent d'autres commerces qui détériorent l'image, voire l'existence même du site, qu'il s'agisse de produits de piètre qualité évoquant le lieu (reconstruction historique mal documentée, souvenirs de mauvaise qualité, etc.) ou de sous-produits n'ayant aucun rapport avec le site (fast food, parcs d'attraction, etc.). Ces activités banales ne rapportent guère au site proprement dit, alors qu'un accueil des touristes bien ciblé peut avoir une plus forte valeur ajoutée en contribuant à l'entretien du site. Les figurines en terre



Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila (Mexique) © Saúl Alcántara Onofre



Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila (Mexique) : Un paysage productif

Le paysage d'agaves couvre un territoire formé par la vallée de Tequila et Amatitlán, le site archéologique de Teuchitlán de Los Guachimontones, la zone définie par le volcan Tequila jusqu'aux pentes du canyon du Rio Grande de Santiago. Les immenses champs d'agaves (*Agave tequilana* Weber azul) aux feuilles persistantes et charnues, qui façonnent le paysage, tout en créant l'effet optique d'une ombre bleutée, se sont adaptés à la géomorphologie de la région et à la dimension du bien, à travers les plaines, les collines, les pentes ou les ravins jusqu'aux vestiges archéologiques et aux monuments historiques des villages voisins. Les techniques et les méthodes de culture de l'agave, tout comme la production de tequila, ont évolué depuis la période préhispanique et l'époque de la vice-royauté. L'origine de la coa, outil utilisé pour la récolte de l'agave, remonte à la période préhispanique. La sélection et la plantation des *hijuelos*, la détection des *magueys* prêts à la récolte, le processus de la *jima* où l'on coupe les feuilles, le mezcal obtenu après la cuisson des têtes d'agave et la double distillation de la tequila sont des pratiques qui datent de l'époque de la vice-royauté.

En ce qui concerne le patrimoine bâti, on voit encore les restes d'anciennes distilleries du XVI^e siècle et des haciendas (de typologie différente des autres industries productrices de vins et spiritueux) avec des techniques et des méthodes ancestrales de production de tequila. Au XVIII^e siècle, les tavernes ont commencé à s'intégrer dans les haciendas qui se sont surtout développées au cours du XIX^e siècle.

La production de tequila demande beaucoup d'eau et de bois de chêne qui vient des forêts situées au pied du volcan Tequila. Les habitants ont préservé les ressources en bois et combustible, raison pour laquelle la forêt de chênes (*Quercus*

castanea) a survécu avec le chêne à petites feuilles (*Quercus microphylla*), le genévrier flasque (*Juniperus flaccida*) et des plantes endémiques natives d'une grande valeur culturelle et naturelle, comme le *mezquite* (*Prosopis juliflora*), le *pochote* (*Ceiba aesculifolia*), le *copal* (*Bursera laxiflora*) et le *sabino* (*Taxodium mucronatum*) (arbres sacrés vénérés à travers le monde mésoaméricain).

On retrouve des lieux semblables au Mexique, dans les États d'Hidalgo, Tlaxcala, Puebla, Yucatán, Oaxaca et même au-delà des frontières mexicaines, en Afrique du Sud, mais là, les champs d'agaves n'ont pas créé un paysage culturel avec son caractère propre car ils ne sont pas liés à une culture ancienne toujours vivante, comme dans les vallées de Tequila et Amatitlán où depuis plus de deux mille ans, le paysage représente une continuité géographique et agricole, une préservation des applications et des coutumes issues de la culture et de l'exploitation de l'agave.

C'est pour toutes ces raisons qu'une série de dispositions légales a été prise afin d'assurer la protection du site aux niveaux fédéral, territorial et municipal. Les bâtiments historiques et les ouvrages d'art, ainsi que les vestiges archéologiques sont protégés par la loi fédérale sur les monuments et sites archéologiques, artistiques et historiques (1972) sous l'égide de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire et de l'Institut national des beaux-arts (INAH-INBA). La conservation du patrimoine naturel est régie par la loi fédérale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement placé sous l'autorité du Gouvernement fédéral et de chaque État.

Les caractéristiques actuelles des terres et de la culture de l'agave ont été préservées par les techniques et les méthodes ancestrales de production de tequila, ce qui a permis d'assurer la préservation d'un paysage culturel d'une grande valeur historique, artistique et écologique.

Saúl Alcántara Onofre

cuite, les sculptures sur bois et les étoffes tissées à la main dans des motifs traditionnels sont des articles plus indiqués à la fois pour satisfaire la demande des touristes et protéger l'artisanat local. Aux îles Galapagos, des stages de production artisanale ont été organisés à cet effet.

Dans les zones rurales ayant valeur de patrimoine, le tourisme et l'agriculture peuvent être associés avec succès : la tournée des vignobles, la vente de produits à la ferme, la restauration et/ou les chambres d'hôtes donnent une valeur ajoutée aux produits agricoles et au tourisme ; et au-delà des retombées économiques, cela crée des liens entre les gestionnaires de site et les visiteurs – mieux que n'importe

quel autre type d'activité – qui amèneront ces derniers à respecter et promouvoir le site. L'alimentation est un élément primordial du mode de vie et de la culture des peuples à travers le monde et la notion de patrimoine culinaire renferme de nombreux aspects fondamentaux du développement régional. Les associations locales ou internationales qui entendent promouvoir le patrimoine culinaire et sa diversité et lutter contre l'uniformité globale se multiplient (Slow Food, Réseau du patrimoine culinaire européen), à la recherche de nouvelles opportunités pour la production alimentaire traditionnelle, en développant de nouvelles idées d'entreprise et en vantant les mérites et les spécialités culinaires régionales.

Quelques exemples de signes distinctifs de qualité et indications géographiques à travers le monde (* = production sur des sites du patrimoine mondial)

APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE (AOP) EN EUROPE :

*Saint-Émilion** et autres vins de Bordeaux, Champagne, Bourgogne (France), vins de Porto (Porto) et du Douro* (Portugal), vins de Xérès (Jerez) et de la Rioja (Espagne), Tokaji* aszú (Hongrie), Chianti (Italie), fromages de Beaufort, Comté et Roquefort (France), jambon de Parme (Italie)

AOP ATTRIBUÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE À DES PRODUITS D'AUTRES PAYS :

Café de Colombie

AUTRES EXEMPLES :

Thé Darjeeling (Inde), riz Basmati (Inde), vins de la Napa Valley (États-Unis), pommes de terre de l'Idaho (États-Unis), huile d'Argan (Maroc), café d'Antigua (Guatemala), miel de Rodrigues (Maurice), ananas de Guinée, tequila (Mexique)*

Le **label** peut être un outil très efficace pour faciliter la gestion des paysages culturels. Hormis la marque de commerce déposée qui est un label privé, propriété d'une entreprise, il y a beaucoup de sortes de dénominations attribuées par des associations de producteurs, des gouvernements ou des organismes indépendants qui garantissent la qualité des produits (surtout des produits fermiers) et des services (tourisme) : l'appellation d'origine garantit leur provenance géographique ; la marque de fabrique garantit la qualité de préparation des produits selon les normes établies ; le signe distinctif de qualité garantit un certain résultat (un goût remarquable) confirmé par des tests ; l'écolabel distingue des produits et des services plus respectueux de l'environnement (utilisation durable des ressources naturelles, limitation de la pollution, etc.) ; les labels éthiques (consommation responsable) garantissent le respect des droits des travailleurs et des populations concernées.

Les labels qui touchent très directement la gestion des paysages sont l'appellation d'origine et l'écolabel. Mais toutes les qualités que garantissent ces dénominations sont plus ou moins liées à la qualité du paysage et leur reconnaissance à travers ces labels peut apporter une valeur ajoutée aux produits, ce qui contribue par là même à soutenir les sites. Certains labels sont déjà souvent associés, notamment ceux qui certifient d'une part l'origine, la qualité et la fabrication selon les normes définies, d'autre part l'écolabel et les produits du commerce équitable. L'association plus importante de ces labels sur un même

site ou l'inclusion d'un plus grand nombre de critères requis pour une même labellisation contribuerait à une gestion plus cohérente des sites.

Le dispositif de labellisation des produits forestiers (FSC, Conseil pour une bonne gestion des forêts, PEFC, Programme européen des forêts certifiées, etc.) introduit depuis peu reste encore méconnu. Pour les produits fermiers, il y a notamment des labels environnementaux (AB, Agriculture biologique), des labels éthiques (commerce équitable) et, les plus répandus, les signes distinctifs de qualité, qui peuvent comprendre une indication géographique. Dans cette dernière catégorie, la certification la plus prestigieuse est l'appellation d'origine protégée, qui en Europe a été initiée dans les pays latins, comme la France avec l'*Appellation d'origine contrôlée* (AOC), l'Italie avec la *Denominazione di Origine Controllata* (DOC), l'Espagne et le Portugal, puis s'est étendue au niveau européen avec l'*Appellation d'origine protégée* (AOP). Des labels similaires se créent à travers le monde. Non seulement ils sont garants de qualité, mais encore ils associent par définition un produit à un site. On pourrait imposer davantage de critères à ces spécifications, en exigeant plus d'impacts positifs sur l'environnement et sur les paysages. C'est déjà le cas, par exemple, de la fabrication de certains fromages (comme le beaufort dans les Alpes françaises) qui n'utilise pas l'ensilage et privilégie le maintien des pâturages. Une autre garantie d'appellation d'origine est délivrée par la marque que donnent des parcs nationaux (Cinque Terre) ou régionaux (France, Italie) à certains de leurs produits. Le label « Patrimoine mondial » pourrait servir à promouvoir au même titre le riz des cordillères des Philippines, les dattes de la palmeraie d'Elche ou encore les cigares de Viñales, ce qui aiderait à trouver des fonds pour la gestion de ces sites.

b) Diriger les recettes d'exploitation vers la gestion du site

Il est essentiel pour les gestionnaires de mobiliser des fonds et de trouver les moyens de mettre en réserve les recettes provenant de l'exploitation du site pour les affecter à son entretien. Il y a deux possibilités : soit le gestionnaire (qui est chargé de l'entretien du site), public ou privé, est l'entrepreneur (qui reçoit l'argent), soit l'entrepreneur verse une partie de ses revenus au gestionnaire. Le premier cas de figure s'applique au secteur agricole et à la filière bois où les produits rapportent directement au gestionnaire (exploitant forestier, fermier). C'est aussi le cas de l'exploitation des lieux touristiques (jardins, sites archéologiques, hôtels et auberges historiques, etc.) selon le principe de « l'utilisateur payeur ».

Les produits dérivés du tourisme (excursions, hôtels, chambres d'hôtes, restaurants, boutiques, etc.) entrent dans la seconde catégorie : leur contribution financière à la gestion du site est plus indirecte, car les gens qui exercent

ces activités ne sont pas les gestionnaires du site – mais cependant souvent des membres de la communauté locale, comme les agriculteurs qui proposent des formules de logement chez l’habitant. Les bénéfices tirés de ces activités peuvent être en partie récupérés par la collectivité à travers des taxes. Parfois les voyageurs, les commerces et les restaurants doivent s’acquitter d’une redevance dont le montant est affecté à la gestion du site (comme en Croatie). Mais, selon la structure administrative, les revenus, les recettes et les taxes perçues dans le tourisme sont remis à une caisse commune au niveau local, régional ou national. Un financement spécial, ou une allocation au prorata qui permet aux aires protégées de mettre en réserve les revenus générés sur place, est une option politique permettant d’établir un lien plus étroit entre les recettes et les dépenses. Un fonds spécial pour la conservation pourrait en être le destinataire.

La formation de sociétés autonomes qui gèrent des activités commerciales, comme le tourisme, dans les aires protégées permet non seulement aux dividendes d’engendrer des revenus, mais encore de fournir aux populations des ressources stables, de promouvoir l’investissement dans les zones rurales, de renforcer le soutien au secteur privé et de faciliter l’accès au crédit. Les sociétés en participation et les coopératives locales sont des modèles possibles.

Un principe de plus en plus communément admis est celui de « l’utilisateur payeur » qui oblige désormais les visiteurs à payer un droit d’entrée. Cette contribution est sans doute plus facile à accepter pour les touristes s’ils savent que le produit des commissions va servir à financer les dépenses d’entretien ou d’amélioration du site et de l’équipement, mais dans la pratique elle est d’autant mieux acceptée qu’elle est demandée avec le paiement d’un autre service. Dans certaines stations de sports d’hiver, par exemple, une partie du forfait des remontées mécaniques est affectée à l’entretien des alpages en bas des pistes et des forêts alentour qui constituent le paysage que les skieurs ont sous les yeux. Même les pistes de ski de fond, qui étaient gratuites il y a encore quelques années, réclament maintenant l’achat d’une carte d’accès moins chère que le tarif des remontées mécaniques mais dont le montant est suffisant pour aider à entretenir les forêts et les pistes qui les traversent. On peut également citer l’exemple du Parc national des Cinque Terre, qui propose aux touristes l’achat d’un *pass* comprenant un billet de train et l’accès au principal sentier du littoral. Cette application du principe « utilisateur payeur » soulève des controverses, car nombreux sont ceux qui estiment que la nature doit rester en libre accès, même quand on la transforme pour les besoins de l’agriculture qui, elle-même, ne devrait être financée que par la vente de ses produits. Le compromis le plus acceptable consiste à faire payer uniquement l’accès motorisé (stationnement et même accès des véhicules, train, remontées mécaniques, bateau, etc.) mais pas l’accès piétonnier.

RÉFÉRENCES

FAO, Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), www.fao.org/sd/giahs

Forest Stewardship Council/Conseil pour une bonne gestion des forêts (FSC), www.fsc.org

Fairtrade Labelling Organizations (FLO), www.fairtrade.net

The International Ecotourism Society (TIES), www.ecotourism.org

Slow Food, www.slowfood.com

Culinary Heritage Europe Network, www.culinary-heritage.com

Labels de qualité européens

http://ec.europa.eu/agriculture/foodqual/quali_en.htm (anglais),
http://ec.europa.eu/agriculture/foodqual/quali_fr.htm (français)

Institut national de l’Origine et de la Qualité, France (INAO, anciennement Institut national des Appellations d’origine), www.inao.gouv.fr

US National Park Service, Conservation Study Institute, *Conservation Begins with People, An Atlas of Places, People and Handmade Products*, 2007, www.nps.gov/csi

Diamant, Rolf, Nora J. Mitchell et Jeffery Roberts, 2007. *Place-based and Traditional Products and the Preservation of Working Cultural Landscapes, CRM: The Journal of Heritage Stewardship*, vol. 4, N° 1, National Park Service, Washington, D.C., p. 6-18. Cet article traite des problèmes que posent les paysages culturels en activité et examine les stratégies permettant d’améliorer la viabilité des pratiques locales d’exploitation des terres.

Dömpke, Stephan et Michael Succow (dir.), 1998. *Cultural Landscapes and Nature Conservation in Northern Eurasia*. Actes du colloque de Wörlitz, 20-30 mars 1998, Bonn, Naturschutzbund Deutschland (NABU). Ce recueil contient 50 contributions sur les efforts déployés au niveau international pour la protection des paysages culturels, le développement durable des paysages culturels en Europe, la protection des cultures traditionnelles et la mise en œuvre de programmes pour les paysages culturels.

Marchese, Salvatore, 2006. *Cinque Terre: Aromas and flavours from a man-made park*, Parc national de Cinque Terre, Riomaggiore. Ce livre de recettes gastronomiques explore le riche patrimoine culinaire du paysage culturel des Cinque Terre.

Nozawa, Cristi, Melissa Malingan, Anabelle Plantilla et Ong Je-el, 2008. « Evolving culture, evolving landscapes: The Philippine rice terraces », in Amend, Thora, Jessica Brown, Ashish Kothari, Adrian Phillips & Sue Stolton (dir.), *Values of Protected Landscapes and Seascapes: 1. Protected Landscapes and Agrobiodiversity Values*, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni) IUCN, p. 71-93.

Ressources exogènes

Financement public

Si les subventions agricoles accordées à des fins politiques ou économiques (maintien de la population à la campagne, soutien aux exportations, etc.) sont bien connues et ont un impact sur les paysages cultivés en Europe ou en Amérique du Nord, celles qui viennent directement en appui à l’environnement ou à la conservation du paysage ont une histoire plus récente. Les agriculteurs sont traditionnellement peu disposés à jouer le rôle de « jardiniers du paysage » qu’ils considèrent comme une tâche moins noble que de produire des denrées alimentaires. Mais les attitudes évoluent lentement et la nouvelle génération admet qu’ils peuvent être producteurs de services autant que de biens. Un autre facteur en faveur des subventions environnementales est la pression internationale contre les subventions à la production dans le cadre de l’Organisation mondiale du

Commerce. Cette évolution se ressent particulièrement dans la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne, comme l'illustre l'étude de cas sur le sud d'Öland (Suède). D'autres sources de financement d'activités rurales, comme la réparation d'habitations, l'apprentissage de nouvelles techniques, l'histoire orale et l'archivage, les indemnités de chômage, peuvent être orientées vers l'entretien d'éléments patrimoniaux du paysage culturel.

Les formules de fonds d'appoint sont aussi des pratiques courantes dans certaines réserves publiques : le gouvernement accorde une enveloppe budgétaire pour le développement de produits spécifiques, qui est complétée par l'apport de fonds privés d'un montant identique pour soutenir cet objectif précis. Parfois, lorsque le développement est réussi et que le classement au patrimoine mondial stimule l'activité économique et la prospérité régionale, le gouvernement donne une nouvelle impulsion budgétaire dès lors que le développement se révèle économiquement viable. Cela permet ensuite au gestionnaire de site d'allouer des sommes récurrentes à d'autres secteurs économiquement moins productifs, comme celui de la conservation.

Financement privé

La recherche de fonds pour financer les programmes proposés démontre de façon très concrète le renforcement des capacités et la durabilité. Voici quelques possibilités :

- Création de fonds fiduciaires pour la conservation en tant que mécanismes transparents et sans but lucratif pour mobiliser les fonds gérés, ouverture d'un fonds spécial grâce aux recettes du tourisme, échanges dette-nature, partenaires d'entreprises « vertes » accréditées.
- Réforme de la législation pour stimuler la recherche de fonds, partenariats avec des entreprises à but lucratif, déductions fiscales sur les dons à des œuvres caritatives, création de fonds d'affectation spéciale destinés aux aires protégées sur la base des contributions du secteur de l'énergie.
- Investissement du secteur privé dans les micro-entreprises, en particulier dans les zones tampons, basé sur l'utilisation durable des ressources biologiques et la conservation de la biodiversité, ce qui permet une répartition plus équitable des bénéfices résultant de cette utilisation, comme avec les plantes indigènes pour la médecine traditionnelle et la nourriture du bush.
- Le soutien financier aux activités ou réparations sur le terrain est une autre source de revenu importante et non négligeable. Des voyageurs sponsorisent, par exemple, des programmes de conservation d'aires du patrimoine mondial en échange de la publicité qui leur est faite sur place.

Il arrive souvent que les pouvoirs publics contribuent sur un à cinq ans au financement de la réalisation d'une infrastructure qui va permettre aux responsables locaux de collecter des fonds pour les dépenses courantes ou de fonctionnement, par exemple pour des musées, des

centres d'interprétation, des auberges de jeunesse, des chemins de randonnée, la réhabilitation de bâtiments historiques, etc. C'est le jeu entre les dépenses d'investissement non renouvelables et les sommes destinées à couvrir les coûts d'exploitation.

RÉFÉRENCES

Quelques excellentes idées dans les Actes de la Conférence *La culture compte : Financement, ressources et économie de la culture pour un développement durable*, Florence, octobre 1999 : <http://www.worldbank.org/csd>

McNeely, Jeffrey A., 2000, *Sustainable Use and In Situ Conservation*. Article présenté à la réunion sur le programme d'action du patrimoine mondial (CONNECT), Paris, avril 2000.

Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, 2003. *Ecosystems and Human Well-being: A Framework for Assessment*, Island Press, World Resources Institute, Washington, D.C. Ce rapport soumet l'approche conceptuelle et méthodologique que propose l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire concernant l'étude des relations entre les changements que subissent les écosystèmes et le bien-être humain.

Renforcement des capacités : développement professionnel et formation

Il est clair, d'après les études de cas réalisées, que la gestion des paysages culturels exige toute une gamme de compétences. Certaines connaissances génériques en matière d'administration et de planification sont applicables et requises dans tous les aspects de la gestion de site, telles les compétences organisationnelles et financières. D'autres compétences spécialisées sont nécessaires en fonction des composantes naturelles, culturelles et sociales de chaque paysage culturel. Quelques-unes d'entre elles existent sur les sites qui comptent des spécialistes parmi leur personnel de direction ou leur population résidente, tandis que d'autres sites peuvent faire appel à des consultants pour les conseiller dans les spécialités qui sont les leurs.

Le maintien des connaissances culturelles locales est un aspect primordial pour certains paysages culturels. Le défi consiste ensuite à intégrer les connaissances culturelles ancestrales dans les systèmes de gestion locale afin d'assurer la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien. La formation doit être culturellement appropriée. Cela a été reconnu à la réunion d'experts sur les paysages culturels africains au Kenya, en 1999, tout comme la réunion d'experts sur les paysages de désert et les systèmes oasiens dans la région arabe, tenue en Égypte en 2001 a indiqué qu'il était impératif de mettre en place des programmes de formation spécialisée pour accroître les capacités régionales et la compréhension du concept de paysage culturel et améliorer le professionnalisme de la planification et de la gestion paysagères.

Pour revitaliser les connaissances locales à travers les programmes de formation, il faut tirer des enseignements de leurs paramètres d'origine (où et comment elles se sont transmises, pourquoi et dans quelles conditions elles ont

Paysage culturel de Sukur (Nigéria) : Mobilisation des jeunes

Les principales caractéristiques physiques de ce paysage en terrasse classé n'ont guère subi de modifications pendant des siècles. La manière dont elles sont préservées demeure traditionnelle dans la forme des matériaux et des techniques que soutiennent les rituels. L'Association autochtone pour le développement de Sukur et la Commission nationale nigériane pour les musées et les monuments qui travaillent avec le Hidi et les autres acteurs locaux prennent part à la reconstruction du palais extérieur qui a lieu lors de la présentation annuelle du travail communal au Hidi. Les jeunes qui vivent en milieu urbain sont incités à rentrer chez eux à l'occasion du festival traditionnel qui se déroule chaque année afin de compléter les aux efforts d'une population autochtone rapidement vieillissante.

été appliquées et quels en ont été les avantages et les limites). Malgré tout, on ne peut pas recréer de manière satisfaisante des cultures et des structures sociales traditionnelles qui ont disparu, seuls des systèmes analogues peuvent se développer à la place. Le défi est alors de créer des structures nouvelles et alternatives qui soient propices à la revitalisation plutôt que de cantonner les traditions dans les musées ou de transformer le paysage en un musée de



Programme d'acquisition de compétences en gestion des paysages culturels

La formation en gestion de paysages ayant une valeur patrimoniale doit suivre des approches de nature participative, intégrée, interdisciplinaire et inclusive. Elle doit identifier, mobiliser et habiliter les acteurs clés, en particulier les communautés locales.

SUJETS TRAITÉS

- base théorique et conceptuelle pour le travail du gestionnaire ;
- usage de méthodes d'identification du patrimoine naturel et culturel (matériel et immatériel) au moyen de l'inventaire et de l'analyse, et évaluation de l'importance du site en travaillant avec la communauté locale à reconnaître son propre contexte ;
- application de diverses méthodes et techniques de planification et de gestion participative et intégrée (leadership collaboratif, médiation et résolution de conflits) ;
- trouver les méthodes adaptées dans le cadre des économies traditionnelles et des perspectives économiques créatives ;
- analyse du cadre juridique et rôle du droit (droit de l'environnement, législation du patrimoine culturel, droit coutumier, etc.) ;
- capacités et stratégies connexes, telle la planification des ressources naturelles et environnementales ;
- instruments et méthodes pour mesurer le contrôle, l'évaluation et l'efficacité de la gestion, ainsi que l'organisation des programmes de travail et des plans d'action.

PRISE DE CONSCIENCE DE :

- la diversité des hypothèses et des états d'esprit vis-à-vis des paysages culturels ; questions de nature philosophique et conceptuelle,
- la nécessité des compétences interdisciplinaires,
- la définition nécessaire d'une vision commune à partir des observations de la population locale, des utilisateurs ou des visiteurs,
- l'utilisation d'une structure comparative et le partage d'expériences de bonnes pratiques qui inscrivent le travail du gestionnaire dans une perspective globale de la gestion paysagère.

Katri Lisitzin

COURS ET INSTITUTS DE FORMATION SPÉCIALISÉS

Vu le nombre de cours de formation proposés, il est vivement conseillé de naviguer sur internet pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions d'admission.

Voir le *Répertoire des formations internationales en conservation du patrimoine culturel* de l'ICCROM www.iccrom.org ou contacter training@iccrom.org notamment pour les cours de gestion territoriale.

International Centre for Protected Landscapes, Pays de Galles (Royaume-Uni) ; Enseignement à distance sur la gestion des paysages protégés : <http://www.protected-landscapes.org/>

Centre international des paysages culturels méditerranéens, Parc national du Cilento, Italie ; <http://www.parcs.it/parco.nazionale.cilento/Eindex.html>

Albert, Marie Theres, Roland Bernecker, Diego Guitierrez Perez, Nalini Thakur, et Zhang Nairen (dir.) 2007. *Training Strategies for World Heritage Management*, Bonn. Également consultable sur le site : http://giga.cps.unizar.es/~amuniz/MUMA_documents/TrainingStrategiesForHeritageManagement.pdf

plein air fossilisé. Le savoir-faire local est rarement mis à profit dans les musées, mais devient partie prenante de la mémoire collective et culturelle ou pire encore, un vestige culturel idyllique. Sa revitalisation peut s'opérer lorsqu'on redécouvre un savoir-faire plus ancien et qu'on réévalue des formes de savoir-faire local encore vivantes. C'est cet aspect qui a été mis en évidence dans le programme de restauration des Tombes des rois Buganda à Kasubi en Ouganda, dans les politiques de développement durable de l'industrie de la pêche dans l'archipel suédois et à travers les connaissances indigènes des incendies contrôlés dans la gestion de la végétation à Uluru-Kata Tjuta, en Australie.

Le renforcement des capacités et de la formation des jeunes est vital en milieu rural, en prenant toujours en considération les moyens de l'aire concernée (voir l'exemple du Paysage culturel de Sukur, Nigéria).

Pour un avenir stable et durable, au lieu de la réussite d'un projet à court terme, mieux vaut dispenser une formation

dans une gamme de compétences afin de consolider les emplois déjà créés et justifier parallèlement la restauration, la conservation des vestiges et la promotion du patrimoine.

Des programmes de travaux pratiques sont proposés sur le terrain par des agences gouvernementales, comme en Norvège (formation destinée aux agriculteurs sur l'entretien des paysages), au Royaume-Uni (programmes du Ministère de l'Agriculture en collaboration avec English Heritage), en France (Ministère de l'Agriculture). Le programme de l'Union européenne, « *Leader +* », est une nouvelle initiative communautaire destinée à développer les capacités des populations en milieu rural; il est considéré comme un élément essentiel de la prestation de services élémentaires aux économies rurales visant à renforcer et préserver le patrimoine rural menacé par la domination urbaine. Des initiatives de formation de l'UE centrées sur les produits de qualité obtenus selon des méthodes de production respectueuses de l'environnement (voir section 3.4) ont été proposées aux exploitants agricoles.

Enjeux pour les gestionnaires de paysages culturels dépendant de pratiques rurales traditionnelles

Un « paysage traditionnel » est un lieu dans lequel l'occupation du sol, la nourriture et la fibre qu'il produit, ainsi que les caractéristiques telles que le mode de peuplement et les types de construction ont évolué à partir d'une longue relation de travail avec le milieu naturel. La continuité d'un modèle d'utilisation traditionnelle sur une longue période (séculaire) indique que l'environnement naturel est utilisé d'une façon durable qui soutient la vie humaine à un niveau acceptable, même si ce niveau n'est économiquement pas très élevé.

La technologie est aussi probablement traditionnelle, mais de nouveaux équipements et méthodes peuvent être mis en place à condition de ne pas perturber l'équilibre qui est atteint dans l'occupation de l'habitat humain. Cet équilibre dépend également d'une forme particulière de structure sociale, par exemple la reconnaissance d'un chef qui décide de la date d'ouverture de la chasse ou de la période d'irrigation des terres, ou encore de la répartition des tâches familiales qui permettent aux femmes de réaliser les travaux d'entretien journaliers, comme dans les rizières en terrasses des Cordillères des Philippines. Il est probable que dans beaucoup de pays le droit coutumier, oral ou écrit, exercé par une forme de tribunal ou de conseil, aura connu une évolution en s'intéressant au régime foncier, aux droits, aux pratiques et à l'héritage. Les gestionnaires de ces paysages doivent être conscients que nombre d'habitants des régions et zones rurales ont une culture – croyances, us et coutumes – différente du paradigme national. Dès lors que ces cultures régionales ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des valeurs et la formulation des politiques et

des stratégies de gestion, cette dernière est vouée à l'échec. Cela vaut également pour de nombreuses zones rurales en Europe. Une expertise anthropologique peut être requise pour comprendre et réunir des informations sur les cultures locales.

Le paysage traditionnel se caractérise par la flore de brousse ou du bord de l'eau, les bois ou les pâturages, les terres arables, les formes et modes de champs distinctifs, les réglementations particulières comme celles qui ont trait à l'irrigation et à la chasse, et/ou l'emploi de matériaux locaux dans des bâtiments vernaculaires. Malgré l'élimination délibérée de certaines espèces dans ce type de paysage, par exemple le loup et l'ours dans les paysages de chasse (ainsi que toute présence humaine sur la réserve de chasse royale de New Forest au sud de l'Angleterre) et des « mauvaises herbes » dans les paysages culturels agricoles, les formes traditionnelles d'occupation des sols conservent probablement un haut degré de diversité biologique. La végétation du Causse Méjean, France, où paissent traditionnellement les moutons, par exemple, compte trente types d'orchidées dans sa riche flore alpine. Un « paysage traditionnel » peut être très ancien, comme celui du bush autour d'Uluru, Australie, ou la forêt tropicale ou semi-tropicale dans laquelle l'occupation humaine date de plusieurs millénaires, ou relativement récent, comme le « paysage traditionnel » de prés clos des Midlands, en Angleterre, qu'une loi du Parlement a instauré il y a seulement deux cents ans (et ses versions coloniales dans diverses régions du globe).

Peter Fowler

L'ICOMOS a depuis longtemps un comité des jardins qui plaide pour la conservation des paysages culturels. La formation en matière de conservation des jardins historiques et des paysages culturels fait partie de ses activités.

L'ICCROM – Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels – est une organisation intergouvernementale créée par l'UNESCO en 1956 et établie à Rome, Italie, qui se consacre à l'amélioration des conditions de conservation de toutes les formes de patrimoine culturel matériel (des objets aux monuments architecturaux, paysages et villes historiques en passant par les sites archéologiques) par le biais de la recherche, de la documentation, de l'assistance technique, de la formation et de la sensibilisation. L'ICCROM a été reconnu par le Comité du patrimoine mondial en tant que partenaire prioritaire pour la formation. Sa Stratégie globale de formation a été adoptée par le Comité en 2000. Avec son programme sur la conservation territoriale et urbaine intégrée – cours de gestion territoriale –, l'ICCROM a mené des programmes de formation sur la planification des paysages culturels dans des sites du patrimoine mondial, comme Cinque Terre en 1999, et continue de prodiguer des conseils techniques aux partenaires locaux qui participent à l'élaboration du plan de gestion de ce bien classé.

La formation en gestion de paysages « traditionnels » requiert des modes d'instruction spécifiques comme l'acquisition de connaissances sur les manières traditionnelles décrites par les anciens, la compréhension des fondements écologiques et culturels du système traditionnel, l'initiation à l'usage des nouvelles technologies et le développement de la capacité de gestion au sein de la communauté associée au paysage.

La formation des gestionnaires de paysages culturels doit leur donner le bagage nécessaire pour traiter les problèmes courants d'entretien du paysage et d'agriculture viable, gérer le développement touristique, assurer la participation collective et répondre aux attentes. Ce sont des problèmes délicats qui nécessitent de trouver un équilibre entre la conservation des valeurs inhérentes au site et le maintien de communautés viables et la formation de revenu. L'objectif du gestionnaire de site est de coordonner tous ces aspects.

Plusieurs universités, comme celles de Cottbus (Allemagne), Dublin (Irlande), Deakin (Australie), Tokyo (Japon) et Beijing (Chine), dispensent des cours sur le patrimoine mondial. Il y a aussi des chaires de design en paysage et environnement, comme celle de l'université de Montréal (Canada).

RÉFÉRENCES

Voir aussi www.iccrom.org, www.icomos.org et www.iucn.org

ICOMOS *Guidelines on Education and Training in the Conservation of Monuments, Ensembles and Sites* (Sri Lanka, 1993).

Brown, Jessica, Nora Mitchell et Michael Beresford (dir.) 2005, *The Protected Landscape Approach: Linking Nature, Culture and Community*, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni) UICN, 2005.

Paysages culturels: les enjeux de la conservation, Patrimoine mondial 2002. *Héritage partagé, responsabilité commune*. Ateliers associés, 11-12 novembre 2002, Ferrare, Italie, Cahier du patrimoine mondial N° 7. Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2003.

Bulletin : Chaire en paysage et environnement / Newsletter : Chair in Landscape and Environmental Design : <http://www.paysage.umontreal.ca>

Problèmes courants en gestion des paysages culturels



Quadi Qadisha ou Vallée sainte et forêt des cèdres de Dieu (Horsh Arz el-Rab) (Liban)
© UNESCO / Anna Sidorenko

Introduction

Les politiques à prendre en compte dans la gestion de site ont été discutées dans les étapes du processus de gestion des paysages culturels. Toutefois, les études de cas présentées dans les sections précédentes montrent que certains aspects se révèlent particulièrement importants dans la gestion des paysages culturels et réclament des politiques spécifiques de rétention des valeurs patrimoniales dérivées de la compréhension de leur valeur. Ces problèmes peuvent se poser pour la gestion de nombreux paysages du patrimoine mondial, même s'ils diffèrent dans le détail et l'application en fonction de la catégorie de paysage culturel et du cadre social et économique du lieu. Le présent chapitre examine ces problèmes :

1. Faiblesse du niveau de sensibilisation et de connaissance générale concernant les valeurs de patrimoine mondial des paysages culturels et leur valeur vis-à-vis de la société.
2. Nécessité d'une formation spécifique pour les personnes qui travaillent dans les paysages culturels du patrimoine mondial afin que toutes leurs valeurs soient gérées avec doigté.
3. Utiliser des politiques agricoles et forestières pour définir les changements qu'il est permis d'apporter dans le paysage tout en lui conservant sa valeur universelle exceptionnelle ainsi que les techniques à utiliser à cet effet.
4. Gérer le tourisme de façon à garantir l'accès permanent des visiteurs sur le site et leur appréciation du paysage sans porter gravement atteinte à sa valeur universelle exceptionnelle.
5. Trouver les moyens, y compris les fonds recueillis selon le principe de « l'utilisateur payeur » et d'autres retombées externes, pour assurer la viabilité économique des opérations de maintien des valeurs du paysage culturel.
6. Développer des traitements de conservation du paysage et de nouvelles techniques pour gérer les composants essentiels du paysage classé et permettre l'insertion de nouveaux éléments (constructions, structures, ouvrages en terre, plantations...) et de nouveaux usages.
7. Juguler l'impact d'événements et de processus menaçants ou de développements extérieurs au site qui affectent ou menacent l'intégrité du paysage culturel classé.
8. Aider les communautés à préserver les valeurs patrimoniales que renferme le paysage culturel surtout lorsque les valeurs associatives du paysage résident au sein de ces communautés.

Ces problèmes resurgissent dans l'évolution et la transformation des paysages, dès lors qu'il s'agit d'identifier des paysages en péril, des sites d'une valeur remarquable, des degrés d'intervention acceptables, mais aussi la gestion de vieux paysages et la création de nouveaux. Ils ont été examinés dans le monde entier en tant que phénomènes récents.

RÉFÉRENCES

Green, B. et W. Voss, 2000. *Threatened Landscapes: Conserving Cultural Environments*, Londres et New York, Spon Press.

Addison, Alonso C. (dir.), 2007. *Disappearing World. The Earth Most Extraordinary and Most Endangered Places*, Londres, Collins.

Leservoisier, Christophe et Bertrand Carrier, 2006. *Tourisme et Déserts: Guide pratique pour gérer les impacts environnementaux et sociaux du tourisme dans les déserts*, Paris, Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Lockwood, Michael, Graeme L. Worboys et Ashish Kothari (dir.), 2006. *Managing Protected Areas: A Global Guide*, Londres, Earthscan Publications Ltd.

On pourrait grouper les problèmes les plus courants selon le type de politique et les relier à des exemples de paysages culturels pertinents inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou inclus dans des Listes indicatives nationales. Des problèmes d'agriculture et de foresterie se posent pour le paysage conçu de Lednice-Valtice (République tchèque) ou les paysages vivants/reliques comme celui des plantations de café cubaines ; des problèmes de conservation et de restauration ont été détectés dans les paysages culturels conçus de Dessau-Wörlitz (Allemagne) et dans de nombreux paysages fossiles et archéologiques, notamment St Kilda (Royaume-Uni). Les problèmes liés au patrimoine immatériel sont illustrés par le paysage vivant des Forêts sacrées de kayas des Mijikenda (Kenya) et le paysage culturel associatif de Tongariro (Nouvelle-Zélande) ; ceux qui se rapportent à l'éducation et la sensibilisation par le paysage industriel relique de Blaenavon (Royaume-Uni). Le soutien social est particulièrement significatif dans les paysages vivants de Sukur (Nigéria) ou le Parc national du Cilento (Italie), tandis que le tourisme et les loisirs sont les problématiques clés du Parc national d'Uluru-Kata Tjuta (Australie) et de la Côte amalfitaine (Italie). On relève des influences extérieures provenant d'impacts environnementaux ou d'infrastructures dans le Parc national d'Hortobágy (Hongrie) ou le Val de Loire (France) et des catastrophes humaines/naturelles dans l'Isthme de Courlande (Lituanie/Fédération de Russie) ou à Bam et son paysage culturel (Iran). Des problèmes de liaison, de délimitation et de zone tampon se sont posés au Mont Perdu (France/Espagne) ou pour les chemins de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle que couvrent actuellement trois biens différents en France et en Espagne.

Le paysage recèle à la fois des valeurs naturelles et culturelles à considérer ensemble, tandis que le tableau montre que les diverses politiques éventuellement requises pour protéger les valeurs varient en fonction de la catégorie de site.

Toutefois, comme indiqué dans la section 2, toutes les politiques doivent faire écho à la déclaration d'importance des valeurs patrimoniales présentées dans le paysage culturel classé. Ces valeurs auront aussi été mises en exergue dans la vision de la gestion et les objectifs du site. La sélection des types de politiques qui s'appliquent à chaque catégorie de paysage devient alors relativement facile à faire. Les politiques doivent prendre en compte les éléments du paysage qui ont une valeur universelle exceptionnelle, à savoir :

- la structure naturelle – le paysage extraordinairement visuel dont la beauté constitue l'attraction touristique ;
- la relation entre la culture contemporaine de la population locale et le paysage ;
- l'utilisation viable et durable des ressources – pour le temps présent et les deux prochains millénaires.

Toutes les politiques s'articulent autour d'une estimation de la vulnérabilité compte tenu des limites du changement acceptable – la question étant : « Jusqu'à quel point doit-on admettre l'intrusion du ^{xxi}e siècle dans ces paysages d'une valeur universelle exceptionnelle avant que leurs valeurs ne soient compromises et modifiées au niveau de leur signification ? »

Sensibiliser par l'éducation et l'engagement

Les gens s'intéressent aux questions d'ordre environnemental et à la valeur du patrimoine qui émanent souvent de problèmes posés dans leur ville même ou sur leur site, cependant qu'une part essentielle de la gestion des paysages du patrimoine mondial est d'informer et de faire prendre conscience de la valeur universelle exceptionnelle de ces paysages. Il est primordial de commencer par les communautés locales avant de présenter l'information aux visiteurs et aux touristes étrangers.

Si la direction présente les informations sur le paysage culturel avec des moyens attractifs, les visiteurs vont mieux cerner les aspects qui les intéressent et l'agrément de leur visite contribuera à assurer sa conservation permanente. De plus, il y aura un grand nombre de gens qui ne s'y rendront pas, mais accorderont leur soutien à sa bonne gestion s'ils reçoivent des informations conformes à cet égard. Les biens du patrimoine mondial sont un thème attractif et en vogue dans beaucoup de médias – magazines de voyage, livres, vidéos, télévision documentaires et films. Le soutien manifesté par la communauté en faveur de la conservation des valeurs patrimoniales d'un lieu se traduit souvent par un soutien politique lorsque les valeurs sont menacées, par exemple, par la pression du développement ou la pénurie de moyens d'entretien.

La fonction d'information de la gestion peut être planifiée et présentée devant un auditoire dans trois lieux différents. Le premier d'entre eux est éloigné du site, dans les foyers et les villes des populations qui s'intéresseront soit à un site particulier, soit aux biens du patrimoine mondial en général. On y a accès par les annonces publicitaires, les articles de presse et la télévision, le site Internet du bien et la documentation écrite. Le fait de mieux connaître l'endroit incite certains à vouloir le visiter et à accorder un appui politique et financier en faveur de la conservation et de la gestion.

Le deuxième lieu de diffusion de l'information se trouve à l'entrée du site où les visiteurs veulent savoir ce qu'il y a à voir, être orientés par rapport à la configuration du site et mieux en connaître l'importance. C'est la fonction d'un centre d'accueil des visiteurs, même si une guérite d'information sur le terrain permet de remplir la même fonction à moindre frais.

Le troisième lieu est sur place, avec le visiteur qui se tient devant un paysage ou un élément et veut avoir une explication de ce qu'il/elle a sous les yeux. Même si beaucoup de sites proposent des visites guidées, ce que certains visiteurs considèrent comme étant la meilleure forme de sensibilisation et la plus agréable, d'autres suivent des circuits autoguidés à l'aide d'une brochure ou d'un dépliant, mais de manière générale il est recommandé d'avoir une forme d'étiquetage ou de signalétique sur le site. Il faut soigner la planification et le design afin de procurer aux visiteurs une

satisfaction qui réponde à leurs besoins; ces informations doivent figurer sur des panneaux qui se fondent dans le paysage sans être un élément visuel discordant.

Même si l'information présentée doit avant tout répondre aux attentes des visiteurs, il est important qu'elle délivre également les messages que les gestionnaires veulent leur communiquer. Ces messages peuvent concerner l'importance de quelques-unes des valeurs moins évidentes ou le comportement à adopter une fois sur le site, ou encore la contribution que le site apporte à l'économie régionale. Cela a été évoqué à l'Étape 4 dans le cadre du renforcement des capacités.

Les gestionnaires doivent aussi envisager de mener une enquête auprès des visiteurs avant qu'ils ne quittent les lieux pour savoir s'ils ont apprécié leur visite et évaluer surtout si leurs attitudes vis-à-vis du bien et ses valeurs patrimoniales sont positives. Ces enquêtes peuvent également mesurer la satisfaction des visiteurs, qu'on peut suivre au fil du temps et utiliser comme indicateur de performance en termes de gestion. Une stratégie de communication devrait s'inscrire dans le plan de gestion. Elle recouvrirait tous les aspects depuis la communication externe et le marketing jusqu'aux stratégies de diffusion de l'information aux visiteurs sur le terrain.

La Convention du patrimoine mondial demande aux États parties d'organiser des programmes d'éducation et d'information, et de renforcer le respect et l'attachement de leurs peuples à ce patrimoine. Ces programmes doivent couvrir les gestionnaires de sites, les résidents, les visiteurs, les scolaires et le grand public. La prise de conscience politique de la valeur du patrimoine mondial à l'échelon local et au niveau de l'État peut se développer grâce à des programmes centrés sur la presse et les sorties médiatiques, en faisant la promotion de la Journée du patrimoine mondial, en amenant un large éventail d'intervenants à prendre part aux discussions sur le plan de gestion de leur bien local classé au patrimoine mondial. L'étude de cas sur les rizières en terrasses des Philippines montre la nécessité de sensibiliser une plus large communauté à la valeur exceptionnelle de ce paysage.

De nombreux biens disposent de centres d'accueil des visiteurs qui offrent des programmes d'éducation et de sensibilisation sur leurs valeurs intrinsèques grâce à des expositions et des présentations ou des visites guidées. On y vend aussi souvent des brochures, des livres et des ouvrages spécialisés. Certains gestionnaires font la promotion de leurs biens à travers la publicité sur les billets de voyage pour s'y rendre, à l'exemple du billet de train local à destination de Cinque Terre. L'usage du logo du patrimoine mondial en tant qu'instrument de sensibilisation et marque de distribution est aussi à encourager dans la promotion des biens.

RESSOURCES UTILES À LA DISPOSITION DES GESTIONNAIRES

Le *Kit d'éducation des jeunes au patrimoine mondial* qui couvre les paysages culturels. Consultable en ligne : <http://whc.unesco.org/en/wheducation/>

La Commission mondiale des aires protégées a publié *Challenge for Visitor Centres. Linking Local People, Visitors and Protected Area*, Helsinki 2001.

Pedersen, Art, 2001. *Managing Tourism at World Heritage Sites: a Practical Manual for World Heritage Site Managers*, Paris, UNESCO, Cahier du patrimoine mondial N°1.
http://whc.unesco.org/documents/publi_wh_papers_01_en.pdf

Laurent, Alain et Laure Veirier, 2007. *Culture, tourisme et lutte contre la pauvreté au Sahara: Une approche territoriale de développement, Guide méthodologique*, Paris, UNESCO.

Cultiver l'utilisation durable des ressources

À la fin de la dernière période glaciaire, il y a 12 000 ans, tous les peuples étaient chasseurs-cueilleurs. L'agriculture s'est développée de manière indépendante dans plusieurs contrées : d'abord dans le croissant fertile du Moyen-Orient, au 9^e millénaire avant J.-C., puis dans la vallée de l'Indus et en Chine, puis dans l'île de Papouasie (l'actuelle Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Irian Jaya), puis en Amérique centrale et dans la région andine. Peu de sites du patrimoine mondial portent le témoignage de cette aube de l'agriculture : jusqu'à présent, aucun au Moyen-Orient, mais en 2008, l'Ancien site agricole de Kuk (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a été inscrit sur la Liste.

L'agriculture s'est étendue de ces foyers à d'autres parties du globe, dont la plupart étaient gagnées autour de 2000 avant J.-C. : l'Europe, le reste de l'Asie, l'Afrique. Dans le Pacifique et en Amérique, l'agriculture ne s'est pas largement étendue au-delà de ses terres d'origine : les prairies d'Amérique du Nord, les forêts sud-américaines, les steppes australiennes sont restées aux mains de chasseurs-cueilleurs jusqu'aux Temps modernes, où l'acquisition de nouveaux territoires par des sociétés de colons a conduit à la création de nouveaux produits et formes de paysages.

Au xx^e siècle, l'application massive des technologies modernes a entraîné de vastes transformations du paysage, suite à l'élargissement des terres cultivables et l'élimination de la végétation naturelle, des bois et des haies, ainsi que les dispositifs de drainage mis en place avec la gestion des fleuves et des rivières, de la création de digues, l'irrigation et le drainage à grande échelle. Dans certains cas, cela a eu des conséquences néfastes, comme l'érosion et la salinisation des sols. Ces modifications sont évidentes dans beaucoup de paysages culturels contemporains.

Dans différentes parties du globe, le changement est en train d'affecter des paysages avec des processus inverses : d'une part, l'intensification de l'agriculture moderne et l'expansion des villes, et d'autre part, l'abandon de terres rurales. Certaines terres possédant des caractéristiques et des éléments relictuels ont cessé d'être productives et ont été développées ultérieurement pour répondre à de nouvelles utilisations, comme les plantations forestières avec des parcelles géométriques d'espèces exotiques ; d'autres ont été remembrées pour les besoins de l'agriculture industrielle, entraînant la perte de la diversité naturelle et culturelle.

Des paysages horticoles à haut rendement se sont voilés de films de plastique pour accroître la production. D'autres paysages sont menacés par l'expansion de zones urbaines qui oblitèrent les formes et les éléments existants et modifient irréversiblement le caractère du paysage. En Europe, les paysages de montagne sont en train de changer parce que l'agriculture et le pâturage saisonnier n'y sont plus rentables.

L'impact est particulièrement évident quand les paysages culturels qui résultent de l'utilisation productive des terres subviennent aux besoins du monde rural. Les produits des technologies contemporaines – plantations d'arbres à croissance rapide, nouvelles cultures avec tous leurs effets visuels et sur la biodiversité –, les formes et les matériaux nouveaux – tels que les films de plastique et les fermes éoliennes – auront un impact sur nos paysages culturels.

Peut-on résister à ces changements, voire les gérer ? Étant donné que les paysages culturels d'autrefois ont reflété les cultures et les économies de différentes époques (et les adaptations locales aux techniques dominantes), il y a des transformations qui peuvent sembler inévitables ou paraître positives pour certains paysages culturels. Toutefois, cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille être indifférent à tous les changements ; en effet, certains sont nettement plus préjudiciables que d'autres dans leur impact. Ainsi, dans le contexte des paysages culturels du patrimoine mondial, la question est donc de savoir quelles sont les limites du changement acceptable au niveau de l'utilisation des terres et de la production agricole dans ces lieux.

La réponse à cette question clé dépend de l'importance du paysage et de la raison pour laquelle il est important, comme cela est souligné dans la déclaration de vision et les objectifs de gestion. Le défi est d'obtenir une production intensive, plus efficace, de manière à ce qu'elle accroisse la prospérité des communautés agricoles sans perdre pour autant les valeurs de patrimoine culturel dans le paysage. Si l'on arrive à conserver les indices matériels de couches successives d'utilisation du paysage dans le passé, on devrait donc pouvoir autoriser un degré de transformation dans les modes de gestion traditionnels des terres et réussir en même temps à y greffer de nouvelles utilisations. Mais trouver le juste équilibre représente un enjeu majeur pour l'entretien des paysages culturels à travers le monde. Les essais et les erreurs peuvent être acceptables quand on est à la recherche d'une solution, bien que la qualité de la stratégie dépende largement des conditions locales. Le cœur du problème réside dans la nécessité de trouver des formes de gestion des sols qui ne compromettent pas la valeur universelle exceptionnelle du site.

Ces questions montrent l'importance de mener des recherches approfondies et de préparer en détail les déclarations d'importance des valeurs patrimoniales des paysages culturels. Ces déclarations révéleront quels éléments du paysage sont importants pour la conservation du patrimoine et pourquoi. Dans les paysages naturellement évolutifs en particulier, les politiques devraient protéger ce qui est réellement important tout en permettant des changements qui ne mettent pas d'éléments remarquables en péril. Cela peut se faire, d'une part, en préservant les us et coutumes traditionnels et, d'autre part, en autorisant de nouvelles utilisations ou pratiques sur les

terres de moindre valeur et en utilisant des directives de conception et d'implantation pour garantir que les nouveaux éléments bâtis dans le paysage n'éliminent pas les composants et les aspects significatifs.

Les études de cas d'Öland (Suède) et du Mont-Perdu (France-Espagne) montrent comment le paysage bénéficie du soutien d'activités traditionnelles permanentes avec des agriculteurs qui prennent part aux décisions et à la formation continue. À Cinque Terre (Italie), on encourage la viticulture traditionnelle à petite échelle au lieu d'une production plus intensive afin de maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce paysage en terrasse.

Cependant, parmi les paysages culturels classés, certains ont énormément changé d'apparence au fil du temps. Le Parc national d'Hortobagy (Hongrie), qui était au Moyen-Âge un paysage agricole florissant, densément peuplé, est maintenant un région pastorale; les anciens systèmes d'irrigation du lac Titicaca dans les Andes ont été réutilisés dans des installations modernes.

Dans d'autres paysages, il y a eu une intensification des usages avec l'introduction de techniques modernes. Dans la palmeraie d'Elche en Espagne, les plantations de palmiers-dattiers maures sont devenues les palmeraies municipales mais leurs produits sont vendus dans des sacs portant l'emblème du patrimoine mondial. À Cuba, les goyaviers, les manguiers et les papayers plantés irrégulièrement pour faire de l'ombre autour des plantations de café approvisionnent maintenant le marché intérieur. Dans le Haut-Douro, au Portugal, les terrasses étroites et irrégulières (*socalcos*) de l'époque préphylloxérique (avant 1860) ont laissé place à de longues rangées de terrasses ininterrompues, au tracé uniforme, bordées de palissades monumentales élevées à la fin du XIX^e siècle. Plus récemment (depuis les années 1970), de nouvelles techniques de terrassage (*patamares*) ont été introduites, créant un plus vaste paysage, très différent de celui qui avait été aménagé à l'origine, en élargissant les terrasses légèrement disposées en pente avec un rebord en terre, plantées en général de deux rangs de vigne pour faciliter la mécanisation, et en introduisant la plantation selon les lignes de pente, ce qui n'oblige plus à élever des murs pour étayer les terrasses. Les plantations d'oliviers et d'amandiers sur les versants plus en altitude et d'orangers sur les collines en contrebas sont peu à peu remplacées par les vignes. L'impact esthétique de ces changements s'est ajouté à la profondeur historique et à la diversité visuelle de ce paysage vivant, bien que la viticulture du Douro se pratique encore presque entièrement à la main à cause de la difficulté topographique – et cependant le vin de Porto, produit du vignoble, est produit en grande partie aujourd'hui dans des établissements vinicoles modernes, totalement mécanisés.

Les forêts jouent aussi un rôle polyvalent dans les paysages culturels: la protection de l'habitat des espèces animales et végétales, la production de bois d'œuvre, la protection des bassins versants et des sources d'eau douce, les loisirs et le

bien-être général. Elles ajoutent aussi de la diversité dans le paysage, comme la Wachau en Autriche avec les forêts au bord du Danube et sur le versant de la montagne au-dessus des vignes et des champs. Il faut planifier avec soin le reboisement dans les paysages inscrits où il y a une surexploitation; les espèces locales sont préférables à des espèces commerciales importées à croissance plus rapide. Les forêts et les bois, surtout dans les régions méditerranéennes plus sèches, servent depuis longtemps de base aux industries rurales et ont créé des paysages culturels distinctifs, en forgeant des traditions, de la nourriture et des produits artisanaux. Les programmes « agri-environnementaux » se multiplient pour soutenir ces activités en Europe, souvent grâce au financement de la politique agricole commune de l'Union européenne. Il existe des groupes comme TWIG (Transnational Woodland Industries Group) par l'intermédiaire duquel les régions partenaires en Angleterre, en Allemagne et en Grèce peuvent démontrer comment gérer leurs bois de manière durable et ajouter une valeur (culturelle et économique) aux produits de la forêt.

En outre, la gestion de paysages culturels qui sont fortement influencés par l'agriculture peut aussi bénéficier de mesures visant à protéger des variétés de cultures traditionnelles, de légumes et de fruits, ainsi que du bétail. L'UICN a récemment publié une série d'études de cas sur la conservation de cette « agro-biodiversité » dans le cadre des paysages terrestres protégés; cette recommandation pourrait aussi valoir pour un certain nombre de paysages culturels du patrimoine mondial (Amend et al., 2008).

En résumé, il est de plus en plus communément admis qu'il faut gérer l'ensemble des ressources naturelles à l'intérieur des paysages culturels. De nombreuses directives sont à la disposition des gestionnaires de sites à travers la collection des guides de l'UICN et les rapports sur d'autres études qui examinent les questions de durabilité dans les paysages agricoles (voir bibliographie).

RÉFÉRENCES

- Amend, T., Brown, J., Kothari, A., Phillips, A., Stolton, S. (dir.). 2008. *Protected Landscapes and Agrobiodiversity Values*, UICN et GTZ
- Barron, Enid M. et Ilga Nielsen (dir.), 1998. *Agriculture and Sustainable Land Use in Europe*. Papers from Conferences of European Environmental Advisory Councils, Boston, Kluwer Law International, Nijhoff Law Specials, vol. 38, 193 pages.
- Maser, Chris, 1999. *Ecological Diversity in Sustainable Development: The Vital and Forgotten Dimension*, Boca Raton (Floride, États-Unis), Lewis Publishers, CRC Press, 401 pages.
- Carter, Heidi, Richard Olson, Charles A. Francis, 1998. *Linking People, Purpose, and Place: An Ecological Approach to Agriculture*, Lincoln (Nebraska, États-Unis), University of Nebraska Institute of Agriculture and Natural Resources, 266 pages.
- Pretty, Jules, 1998. *The Living Land: Agriculture, Food and Community Regeneration in Rural Europe*, Londres, Earthscan Publications, 324 pages.
- van Mansvelt, J. D., M. J. van der Lubbe, 1999. *Checklist for sustainable landscape management: final report of the EU concerted action AIR-CT93-121: the landscape and nature production capacity of organic/sustainable types of agriculture*, Amsterdam, Elsevier, 181 pages.

Millennium Ecosystem Assessment. Ecosystem Studies: Ecosystem Science and Management. Island Press, 2005. Chapter 17 Cultural and Amenities Services. <http://www.millenniumassessment.org/en/> p. 457-474.

«The "Forest Landscape Approach": Lessons Learnt from World Heritage Cultural Landscapes and Beyond». In : Cahier du patrimoine mondial N° 21 : *World Heritage Forests, Leveraging Conservation at the Landscape Level*, Actes de la 2^e réunion internationale sur les forêts du patrimoine mondial, 9-11 mars 2005, École nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF, Nancy, France). Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO 2007, p. 57-66 (http://whc.unesco.org/documents/publi_wh_papers_21_en.pdf)

Les études de cas suivantes examinent les problèmes que connaissent les paysages culturels vivants : vignobles, paysages agricoles et forestiers.

Paysages culturels viticoles

Les paysages culturels viticoles sont un type particulier de paysage agricole représenté par l'ensemble de sa production et son système d'utilisation des sols :

- la culture de la vigne est le résultat du travail humain et de l'interaction entre les hommes et leur environnement ;
- les vignobles se trouvent souvent dans des zones avec une longue présence humaine et qui illustrent des échanges entre diverses traditions culturelles ;
- ces paysages dépendent d'un certain nombre de conditions naturelles : géologie, géomorphologie, situation géographique, relief, sol, et (micro-)climat ;
- ils illustrent une intervention humaine considérable (construction de terrasses, drainage, etc.) ;
- la grande diversité des types de vignoble étant liée aux conditions naturelles, aux techniques de culture de la vigne et de production du vin, et aux conditions géographiques (pays méditerranéens, d'Europe centrale, nouveaux pays de production, etc.), indique qu'il y a autant de types de régions viticoles que de vins ;
- les paysages viticoles sont liés au patrimoine matériel (architecture vernaculaire, modes de peuplement, caves, etc.), ainsi qu'aux éléments immatériels, comme les traditions culturelles et les rituels des récoltes ;
- la production de vin est soumise à l'évolution du marché mondial, au développement économique et social, et à la demande du consommateur ;
- les paysages viticoles demandent une planification et un investissement à long terme.

La gestion des paysages viticoles doit inclure une préservation réglementée, mais aussi les moyens d'assurer :

- la continuation des activités économiques qui soutiennent le site (comme la promotion de produits de qualité supérieure),
- le dégagement de bénéfices économiques pour assurer l'entretien du site,
- l'échange de savoir-faire entre les différents acteurs et leur transmission aux générations futures, et
- l'acceptation par tous les acteurs d'une culture et d'une identité communes.

Le plan de gestion doit englober la zone centrale et les zones tampons et prévoir le plus haut niveau de conservation, de restauration et de développement des valeurs dans les deux zones. En tant que paysages évolutifs vivants, les paysages culturels viticoles peuvent être soumis à un changement d'utilisation et à l'introduction de nouvelles techniques. Cela est acceptable dans la mesure où ces changements ne mettent en danger aucune des valeurs de patrimoine mondial pour lesquelles les sites sont inscrits.

Un certain nombre de paysages viticoles traditionnels sont menacés d'abandon, d'érosion, de glissement de terrain, etc. et une gestion intégrée a besoin de prévoir les ressources suffisantes pour la restauration, la revitalisation et le développement qui coïncident avec la structure du paysage. Les paysages culturels viticoles doivent être définis de manière cohérente en tant qu'unités géographiques et territoires historiques (par ex. le périmètre des parcelles de vigne et la région viticole – « Appellation d'origine contrôlée »¹, unités géomorphologiques ou culturelles, etc.). Si la zone centrale ne correspond pas complètement à une unité cohérente, elle doit être couverte par la zone tampon.

Le développement et la participation communautaires doivent faire partie intégrante de toute proposition d'inscription d'un paysage viticole. Une bonne stratégie de conservation du paysage culturel doit mobiliser les acteurs.

Un plan de gestion touristique bien conçu est important pour les paysages culturels viticoles, afin d'éviter la dégradation potentielle des valeurs culturelles pour lesquelles ces espaces sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

(d'après les *Recommandations de la Réunion thématique d'experts sur les paysages culturels viticoles du patrimoine mondial*, Tokai, Hongrie, 11-14 juillet 2001)

1. Les signes distinctifs de qualité, de processus et d'origine géographique, élaborés au départ dans les pays latins d'Europe – comme l'*Appellation d'origine contrôlée* (AOC) en France – ont été étendus depuis lors par l'Union européenne avec l'*Appellation d'origine protégée* (AOP) – voir chapitre 2.4 *Soutenir la gestion des paysages culturels*, section sur les labels, p. 76.

Gauche : Région viticole du Haut-Douro (Portugal) © UNESCO / Dossier de nomination

Droite : Juridiction de Saint-Émilion © UNESCO / Dossier de nomination



Paysage agricole du sud d'Öland (Suède) : Agriculture permanente

ANTÉCÉDENTS

La zone inscrite sur la Liste du patrimoine mondial comprend le tiers sud de l'île d'Öland dans la mer Baltique, soit 56 000 hectares. Son inscription a été proposée au titre des critères C (iv) (v). Le paysage tient ses formes contemporaines de sa longue histoire culturelle, s'adaptant aux contraintes physiques de la géologie et de la topographie. C'est un exemple exceptionnel d'établissement humain utilisant de façon optimale les types de paysages divers sur une seule île.

Le paysage agricole du sud d'Öland en Suède est un paysage à évolution naturelle qui dépend d'une utilisation de la terre traditionnelle et continue. Les pratiques de la communauté agricole vivante émanent de plusieurs millénaires de tradition culturelle qui se reflètent jusqu'à nos jours dans les modes d'occupation des sols, le parcellaire, les noms de lieux, les établissements et la diversité biologique. La terre appartient essentiellement à un grand nombre de particuliers, dont plus de 400 exploitants agricoles. La dépopulation et la rationalisation de l'agriculture au cours des cinquante dernières années ont réduit le nombre d'exploitations mais, contrairement à ce qui se passe sur le continent, aucune terre arable n'a été abandonnée.

La zone est sous la protection de plusieurs statuts suédois :

- Loi sur les monuments culturels : le programme du patrimoine est avant tout destiné à la gestion d'un certain nombre de sites archéologiques.
- Loi sur la construction et l'urbanisme : le plan directeur pour l'île tout entière n'a pas force de loi mais donne une orientation pour la prise de décisions et la définition des politiques. Un plan directeur pour la municipalité en fait partie et est assorti d'un plan de développement statutaire détaillé. La responsabilité de sa mise en œuvre incombe à la municipalité.
- Code de l'environnement : dispositions spécifiques relatives à la protection de tous les aspects de l'environnement, à savoir les réserves naturelles, les réserves culturelles, les paysages, les biotopes, la faune et la flore. Il y a une obligation générale de consultation en termes de conservation de la nature.

Un certain nombre de zones sur l'île ont aussi été classées :

- Lieux d'intérêt national pour leurs valeurs naturelles et culturelles ou pour les loisirs de plein air.
- Réglementation sur la protection du paysage qui exige un permis de travail, par exemple, dans le bâtiment, la construction de routes, l'installation de décharges.

QUESTION DE POLITIQUE DE FINANCEMENT AGRICOLE

Le soutien régional de l'Union européenne peut être sollicité pour une assistance directe aux régions agricoles désavantagées dont Öland fait partie. Il existe une aide spécifique à l'environnement afin d'encourager des formes de production plus respec-



Paysage agricole du sud d'Öland (Suède) © Rolf Källman/Conseil du patrimoine national suédois

tueuses de la nature. L'État subventionnait jadis les agriculteurs qui avaient des prairies de fauche et des pâturages naturels valables, mais cette assistance représente maintenant cinq formes d'aide environnementale financées en partie par l'UE. Le fonds LIFE de l'UE contribue aussi presque entièrement aux travaux de restauration (portes et murs en pierre). Plusieurs autres formes d'aide nationale et régionale concernent aussi les valeurs environnementales naturelles et culturelles :

- Aide à la préservation des valeurs environnementales naturelles et culturelles dans le paysage cultivé ;
- Aide à la préservation de la diversité biologique et des valeurs environnementales culturelles dans les terres à pâturage et les prairies de fauche, aide au rétablissement des prairies de fauche, des zones humides, etc.

La plupart des agriculteurs d'Öland ont demandé l'une ou l'autre de ces formes d'assistance. Le développement a montré que l'indemnité financière qui leur a été versée pour gérer le paysage culturel a eu un effet positif.

RÉACTION

La gestion et la coordination de ces mécanismes juridiques et financiers exige une coopération au niveau administratif mais, surtout, une sensibilisation accrue des propriétaires fonciers et des agriculteurs face aux valeurs de leur paysage culturel. Le processus de proposition d'inscription au patrimoine mondial, y compris les audiences et les rencontres avec les communautés locales, a été mis en place en fonction d'un calendrier qui s'étale sur plusieurs années. Un groupe de coordination était composé de représentants du comté, des municipalités et de la Fédération des agriculteurs suédois. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les agriculteurs par l'intermédiaire du bureau de la Fédération. Suite aux premières réunions d'information, des questions ont été posées au sujet des futures restrictions, du soutien de l'agriculture et du risque de flambée des prix du foncier. On a demandé aux agriculteurs de se prononcer par un vote sur la proposition d'inscription au patrimoine mondial – en effet, sans leur soutien, le dossier n'aurait pas avancé. Le comté, les municipalités et les agriculteurs se sont mis d'accord pour mettre en



Paysage agricole du sud d'Öland (Suède) © Rolf Källman/
Conseil du patrimoine national suédois

place une stratégie de gestion conjointe du paysage culturel. Cela a renforcé la prise de conscience globale et la coopération en matière de gestion du patrimoine dans le comté.

Les fermiers ont aussi la possibilité d'assister à plusieurs cours dispensés lors d'une campagne d'information répartie sur quatre ans, en partie financée par l'Union européenne, où le paysage agricole est considéré dans son ensemble et qui met en exergue ses valeurs culturelles et sa diversité biologique. Ils peuvent également recevoir les visites d'un conseiller qui dresse un plan de gestion de l'exploitation en concertation avec chaque propriétaire – 150 agriculteurs dans la zone proposée pour inscription ont déjà demandé et obtenu ce service. Le groupe visé comprend des agriculteurs avec leurs familles et leurs employés. Toutes les informations et les consultations sont données à titre bénévole et gratuit. Beaucoup de personnes et d'organisations différentes participent à la campagne : les personnels de l'administration du comté, du milieu culturel, de la conservation de la nature et du monde agricole, le musée du comté, la Fédération des agriculteurs suédois, les associations du patrimoine local, les associations d'éducation des adultes, etc. La campagne s'adresse à tous les agriculteurs de Suède, pas seulement à ceux dont les terres ont de très importantes valeurs naturelles ou culturelles ni qui reçoivent une aide environnementale.

Katri Lisitzin

Ces études de cas mettent en lumière le rôle des lignes directrices selon le type de paysage spécifique, les fonds fiduciaires locaux pour conserver les composants du paysage et les systèmes de planification ou les permis pour conserver les paysages culturels dynamiques avec l'agriculture et l'exploitation forestière permanentes. Elles montrent aussi le caractère itératif de plusieurs phases de gestion – l'orientation, l'analyse et l'élaboration de stratégies de gestion adaptées à la conservation des valeurs patrimoniales tout en acceptant de nouveaux aménagements et activités dans le paysage inscrit.

L'une des tâches les plus stimulantes pour les responsables est de gérer les valeurs visuelles du paysage vivant. Il y a beaucoup de techniques aujourd'hui pour estimer la capacité d'un paysage à recevoir ou absorber de nouveaux développements. Le projet d'English Heritage sur le paysage historique fait une description détaillée de quelques-unes de ces méthodologies basées sur le principe selon lequel le changement, quand il est correctement planifié, est en général plus acceptable que la fossilisation et probablement plus durable.

RÉFÉRENCE

Fairclough, Graham (dir.), 1999. *Yesterday's World, Tomorrow's Landscape, The English Heritage Historic Landscape Project 1992-94*, English Heritage, Londres.

Dans les Tropiques humides de Queensland, Australie, paysage de forêt humide inscrit au patrimoine mondial, le plan de protection du caractère pittoresque de l'arrière-pays de la ville de Cairns comporte sept zones de sensibilité du paysage qui contrôlent les nouveaux projets de développement, allant de l'interdiction de toute nouvelle construction sur la crête ou la ligne d'horizon à des degrés d'absorption dans des zones moins proéminentes suivant les directives d'implantation et de conception. Ces contrôles de planification destinés à conserver l'agrément visuel et les valeurs esthétiques des paysages exceptionnels sont de plus en plus couramment utilisés. Ils réclament souvent des partenariats ou des accords entre plusieurs échelons du gouvernement et des promoteurs privés.

Tourisme

Le tourisme sur les sites du patrimoine mondial a permis à des millions d'individus d'avoir un emploi, souvent dans des régions reculées de la planète. Il est à la fois source d'inspiration, de loisirs, d'agrément et de repos pour d'innombrables visiteurs. Mais il a aussi détruit et pollué des lieux uniques, fragiles et immaculés, mis en péril des cultures locales et déprécié les caractéristiques qui confèrent au patrimoine une valeur universelle exceptionnelle et en font une destination touristique enviable. Le tourisme offre aussi un moyen important pour le public d'apprécier les valeurs des paysages culturels du patrimoine mondial.

Les politiques touristiques applicables aux paysages culturels doivent dériver des politiques de conservation afin de préserver les valeurs patrimoniales de ces paysages. Selon l'un des principes de la Charte du tourisme culturel de l'ICOMOS (1999) : « La relation entre le patrimoine et le tourisme est dynamique et doit être gérée de manière durable au profit des générations actuelles et futures ». Il y a des principes génériques pour une bonne pratique du tourisme patrimonial qui peuvent guider les professionnels du tourisme au même titre que les gestionnaires de sites du patrimoine. Voici un extrait du Guide *Successful Tourism at Heritage Places*, préparé par la Commission australienne du patrimoine et le Centre de recherche coopérative sur le tourisme durable/Cooperative Research Centre for Sustainable Tourism (2001) :

- 1 Reconnaître l'importance des lieux de patrimoine
- 2 S'occuper des lieux de patrimoine
- 3 Établir des partenariats mutuellement bénéfiques
- 4 Intégrer la problématique du patrimoine dans le plan d'entreprise
- 5 Investir dans la population locale et son site
- 6 Commercialiser et promouvoir les produits en ayant une attitude responsable
- 7 Offrir aux visiteurs des expériences d'excellente qualité
- 8 Respecter les droits et les obligations des peuples autochtones

Perspective du gestionnaire de site

Sachant que le patrimoine n'est pas une ressource culturelle matérielle renouvelable, les gestionnaires de site ont l'obligation impérative, souvent gravée dans le marbre de la législation, de protéger et conserver leurs biens et de les présenter pour l'agrément des visiteurs. Nombreux sont ceux qui sont également tenus de dégager des recettes du site pour couvrir une partie des frais de gestion. C'est pourquoi les renseignements sur l'emplacement et l'accès aux sites du patrimoine sont d'une importance fondamentale. L'interprétation des valeurs patrimoniales à des fins didactiques ou pour un agrément personnel est un moyen important de renforcer le soutien de l'opinion publique en faveur de la conservation du patrimoine. En raison de protocoles culturels ou de la fragilité de la ressource, l'accès

à certaines zones doit parfois être restreint. La protection et la conservation des hauts lieux du patrimoine et des collections doivent prendre le pas sur les autres considérations, quel que soit leur degré de justification du point de vue social, politique, économique ou culturel. Cela a des répercussions sur les voyageurs pour qui le marché risque seulement d'être accessible à certaines saisons, vacances ou célébrations. Cependant, le gestionnaire de site doit négocier des modalités qui assurent la viabilité de la ressource à long terme.

Les gestionnaires de site doivent parvenir à un accord avec les voyageurs extérieurs sur les points suivants :

- l'objectif intrinsèque de conservation du site
- la « propriété » de la culture correctement présentée – les points de vue de qui ?
- la nature de l'interprétation et des messages publicitaires
- la fourniture, le type et l'emplacement des installations pour les visiteurs
- les limites imposées au nombre de visiteurs
- les retombées économiques pour la communauté locale
- le rôle des bénévoles et des commanditaires.

Dans beaucoup d'aires protégées, les voyageurs sont soumis à un régime de licence, pour tenter de contrôler le nombre de touristes acheminés sur les lieux, leur comportement et la qualité des explications offertes. La demande d'autorisation est un bon moyen de contrôler la qualité de l'expérience que rapportent les visiteurs et d'obtenir des retombées financières grâce à la licence et aux redevances individuelles.

Communauté d'accueil

Bien que certaines communautés n'apprécient pas la valeur universelle exceptionnelle de leur site local et ses relations au niveau global, beaucoup de biens du patrimoine culturel sont extrêmement prisés des communautés locales, qui en assurent naturellement la protection. C'est pourquoi, dans n'importe quel projet, il est important de définir les besoins et les intérêts de la communauté locale et l'importance d'un site dans une perspective locale.

Pour ce faire, les voyageurs ou les autorités de gestion devront examiner :

- les récits et les traditions orales sur le lieu, sa signification et son histoire,
- les fonctions et les utilisations du lieu et ses différentes parties,
- comment le lieu a évolué au fil du temps,
- la relation du lieu avec l'environnement et la population,
- la relation et les liens qui existent entre le lieu et d'autres sites.

Il est impératif que la communauté d'accueil participe de façon active et constante à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets touristiques liés au patrimoine. La communauté joue souvent un double rôle dans l'offre et la demande de produits touristiques liés au patrimoine – un produit ou une expérience authentique fourni par une population locale qui fait valoir son artisanat et selon ses coutumes crée une demande de la part des touristes qui transmettent ces connaissances à autrui. Une participation active à tous les stades de la planification contribuera à ce que le tourisme soit non seulement sensible aux objectifs et aspirations communautaires, mais puisse également saisir et refléter l'essence du lieu et de ses habitants.

Au XXI^e siècle, le marché du tourisme attache de plus en plus d'importance au plaisir de vivre des expériences authentiques. Cela exige un cadre authentique, des objets et des récits authentiques et, si possible, un guide ou un conteur qui vit sur place et possède les objets et les récits. C'est pourquoi le fait d'engager la population locale à interpréter son patrimoine a de grandes chances de satisfaire au plus haut point les visiteurs et d'accroître leur fréquentation.

Le fait de réussir à attirer la population locale permet souvent de réussir à attirer d'autres marchés de visiteurs. Si des résidents parmi la population locale s'engagent activement et sont propriétaires de l'entreprise de tourisme sur le site du patrimoine, ils seront mieux placés non seulement pour transmettre ces connaissances aux visiteurs, à leurs relations et leurs amis, mais aussi pour jouer un rôle actif au sein de groupes bénévoles et de soutien. On en a l'illustration à Blaenavon, où d'anciens mineurs guident les visiteurs sur le circuit du patrimoine industriel. Et à El Vizcaino, la formation des guides et des entrepreneurs locaux et la nouvelle politique de marketing et de financement du site assistée par le Centre RARE de Conservation tropicale relie l'écotourisme avec la conservation de la biodiversité.

www.rarecenter.org

Il n'y a pas deux communautés ou deux sites du patrimoine qui se ressemblent. Chacun a donc besoin de réfléchir aux besoins particuliers en fonction des circonstances locales. La communication ouverte et les partenariats et la sensibilité aux coutumes locales sont les meilleurs moyens d'avoir un engagement positif face aux besoins locaux.

Les questions clés à poser sont les suivantes :

- De qui est le patrimoine que présente l'attraction du visiteur ?
- Les responsables de la communauté ont-ils été identifiés et activement consultés ?
- Des sensibilités religieuses ou culturelles sont-elles associées à l'usage ou à la présentation de lieux du patrimoine ?
- La population locale peut-elle jouer un rôle actif dans la présentation, la gestion et le fonctionnement de l'attraction ?

Gérer le tourisme sur les sites du patrimoine mondial : manuel pratique à l'usage des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2001.

CE MANUEL ABORDE LES THÈMES SUIVANTS :

1. Information sur le patrimoine mondial
2. L'industrie du tourisme, conséquences pour les gestionnaires
3. Mobiliser des acteurs – avantages et enjeux de la participation du public
4. Définir des buts politiques et des objectifs de gestion
5. Vue d'ensemble des impacts et des problèmes du tourisme
6. Information sur les capacités de charge et les méthodologies de planification qui s'y rapportent
7. Stratégies et solutions face aux problèmes de gestion du tourisme
8. Promouvoir un site.

Il donne des informations sur le processus de planification du tourisme qui peut s'appliquer aux sites culturels et naturels du patrimoine mondial, y compris aux paysages culturels.

- Comment l'attraction peut-elle maximiser les profits pour la population locale ?
- Quels seront les impacts négatifs et comment les réduire ou améliorer la situation ?

RÉFÉRENCES

UICN/CMAP, *Tourism in Protected Areas*, 2001, est un autre guide utile pour les gestionnaires de sites.

Ceballos-Lascurain H, 1996. *Tourism, Ecotourism, and Protected Areas: The State of Nature-based Tourism around the World and Guidelines for its Development*, Gland (Suisse), UICN.

Pedersen, Art, 2001. *Managing Tourism at World Heritage Sites: a Practical Manual for World Heritage Site Managers*, Paris, UNESCO, Cahier du patrimoine mondial N° 1.

http://whc.unesco.org/documents/publi_wh_papers_01_en.pdf

La Convention du patrimoine mondial a influencé la politique touristique : les îles Galapagos (Équateur) sont un cas où les experts, soutenus par le Fonds du patrimoine mondial, ont recommandé le maintien de certains niveaux de tourisme sur les îles et des mesures pour réduire les impacts des visiteurs. Pour d'autres lieux, le tourisme passe pour une activité qui ajoute de la valeur aux activités économiques qui ont donné naissance à un paysage culturel distinctif. C'est notamment le cas pour les types de paysage naturellement évolutifs comme le paysage rural et pour les paysages culturels associatifs. L'accroissement considérable au cours des dix dernières années du nombre de touristes qui se rendent à Cinque Terre (Italie) en train et à pied en est un signe, de même que l'afflux de visiteurs à Uluru-Kata Tjuta (Australie), ce qui résulte d'un marketing intensif associé à la réalisation d'accès et d'équipements à l'extérieur du parc, mais à ses abords immédiats.

L'inscription des paysages culturels peut amener des **relations positives** comme l'indiquent les observations suivantes :

- les agences de tourisme paient un droit d'entrée pour chaque visiteur qu'elles amènent sur place, sachant que cet argent ira au site ;
- soutien du gouvernement national en faveur de la conservation et apport de capitaux pour les travaux en raison de l'essor du tourisme suite à l'inscription ;
- maintien des pratiques de gestion traditionnelle du paysage grâce aux subventions de l'UE destinées à maintenir les agriculteurs sur les terres ;
- des entreprises locales sont mises en place pour répondre aux besoins des touristes ;
- développement de partenariats pour des échanges au niveau de l'information, de la recherche et du personnel avec ceux qui s'intéressent à des paysages de même catégorie.

Mais il peut aussi y avoir des résultats ou des impacts négatifs :

- Sans une planification par l'État de l'utilisation des terres, le développement du tourisme risque de porter préjudice à la valeur universelle exceptionnelle du paysage ; c'est ce qui s'est passé avec la construction d'hôtels trop près du site fragile de Pamukkale en Turquie.
- Les revenus du tourisme peuvent anéantir des industries traditionnelles qui réclament de l'endurance et utilisent beaucoup de main-d'œuvre, car l'argent du tourisme est plus facile à gagner. Par exemple, à Cinque Terre les jeunes gens gagnent plus d'argent à louer des chambres aux touristes dans les villages qu'à faire un travail épuisant dans les vignobles en terrasses à flanc de coteau ; et aux Philippines les jeunes préfèrent aller en ville chercher un emploi plutôt que de guider les touristes le long des rizières en terrasses ou travailler dans les rizières.
- Les touristes dérangent aussi l'utilisation continue du paysage comme dans les terrasses étroites ou en volant des morceaux du tissu historique pour d'autres usages.
- La pression croissante du tourisme peut entraîner une perte d'authenticité dans le comportement local, comme le fait de vouloir la confidentialité pour des activités culturelles qui sont basées sur la communauté et ne pas présenter de spectacles devant un large auditoire ; et dans les dégradations de bâtiments vernaculaires pour donner plus d'intimité, comme cela s'est passé à Vlkolínec, dans les montagnes slovaques.

Le tourisme dans le paysage culturel présente un dilemme car il peut détruire le patrimoine et cependant, c'est un instrument de développement économique, de renforcement des capacités communautaires, d'éducation et de plaisir personnel. Le tourisme comme nouvelle industrie peut avoir un faible impact sur le paysage culturel tout en aidant à faire la transition vers une base économique plus complexe et diversifiée pour certaines communautés, surtout celles qui sont les plus éloignées des grandes métropoles. Les formes de contribution au développement économique, la planification environnementale, les rapports entre

Vlkolínec (Slovaquie) : Maintien d'un village traditionnel sous la pression du tourisme

ANTÉCÉDENTS

Ce groupement d'habitations traditionnel du centre de l'Europe remarquablement intact, composé de 45 maisons en bois et leur infrastructure économique (granges, etc.), est entouré d'étroites parcelles de terre et de prés dans une zone de montagne escarpée avec un nombre limité d'habitants autochtones ; le village est en partie utilisé pour des chalets et des résidences secondaires. Il a été inscrit en 1993 au titre des critères culturels (iv) et (v).

SITUATION GÉNÉRALE LORS DE L'INSCRIPTION

Facteurs positifs

- La propriété des biens n'avait pas généralement été transférée à l'État comme dans les autres parties de la Slovaquie ; les domaines et les maisons étaient restés pour la plupart en propriété privée.
- Le site avait un plan directeur approuvé avec une gestion d'ensemble.

Facteurs négatifs

- Il y avait un manque de respect des valeurs du patrimoine mondial parmi la population locale et les autorités.
- Malgré le plan directeur en place, il n'y avait pas de politique circonstanciée sur une occupation durable du site.
- Infrastructure insuffisante – seule l'électricité (pas d'alimentation en eau, pas d'égouts) qui soutenait néanmoins les possibilités de conservation.
- Extinction de certaines formes traditionnelles d'utilisation des terres causée par la nationalisation – seul l'élevage de moutons a survécu à Vlkolínec après le socialisme ; la pâture individuelle a été partiellement remplacée par celle organisée dans des fermes coopératives. Cela a eu une influence directe en supprimant la nécessité des granges et en particulier des granges à foin, éléments caractéristiques du paysage des prés alentour.
- Extinction des savoir-faire, de l'usage des techniques et du matériel traditionnels qui ont été remplacés au cours des dernières décennies par des méthodes inadaptées ; l'élaboration du bois et son utilisation est encore un problème général.

Vlkolínec (Slovaquie) © Viera Dvorakova



SITUATION APRÈS L'INSCRIPTION EN 2000

Facteurs positifs

- Grâce à l'inscription un financement gouvernemental a été accordé pour reconstruire la route locale et installer le système d'alimentation en eau;
- Adoption du statut local du site;
- Adoption d'un programme gouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Vlkolínec;
- Préoccupation accrue pour la résidence permanente (même des familles avec des enfants);
- Activités des enseignants des écoles élémentaires locales centrées sur l'apprentissage des savoir-faire traditionnels et l'éducation à l'environnement d'après les traditions de Vlkolínec;
- Prise de conscience accrue par les autorités de l'importance de la Convention du patrimoine mondial.

Facteurs négatifs

- Pression touristique croissante (en 1995, déjà 80 000 visiteurs) dans une zone très limitée sans infrastructures suffisantes (pas de toilettes publiques, seulement un petit bar dans le bâtiment du musée, pas de magasin ordinaire), en partie régulée par l'exclusion des transports publics dans un parc de stationnement plus éloigné. Les habitants n'acceptent pas de faire partie d'une « exposition permanente » et essaient de trouver des solutions individuelles en posant une clôture avec un portail – ce qui n'existait pas dans le village avant l'inscription.
- Pression progressive pour améliorer la qualité et le niveau de vie, en vue d'élargir les capacités intérieures des habitations en aménageant les espaces sous les toits. Cela pose la question de l'éclairage des pièces, avec des velux ou des lucarnes – tous deux atypiques pour ce site.
- Pas d'idée claire sur une future utilisation des terres par les habitants d'aujourd'hui qui viennent passer les weekends ou les vacances dans leur résidence secondaire.
- Échec de la revitalisation de l'école élémentaire (ou au moins d'une classe) pour l'été comme prévu par les enseignants de la ville de Ruzomberok qui participaient au projet éducatif.

SITUATION 15 ANS APRÈS L'INSCRIPTION, EN 2009

Facteurs positifs

- La nouvelle loi sur la protection des sites et monuments historiques N° 49/2002 a été adoptée. Cela a permis de créer le Conseil des monuments de la République slovaque en tant qu'organe exécutif.
- Une zone tampon a été promulguée en vertu de la loi sur la Protection des sites et monuments historiques N° 49/2002 en 2007, ce qui permet de préserver les valeurs culturelles non seulement dans le village protégé, mais aussi dans ses environs.
- Quelques infrastructures touristiques ont été créées dans les bâtiments d'origine (bureau d'information et toilettes publiques).
- Le programme de subvention du Ministère de la Culture a activement financé plusieurs restaurations de toits de bardeaux traditionnels. Le problème permanent est que les

propriétaires ne sont toujours pas en mesure de faire la demande de subvention.

- Un weekend au cours des vacances d'été il y a un festival traditionnellement organisé – « Dimanche à Vlkolínec » – qui célèbre aussi l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le festival est consacré aux coutumes traditionnelles, à l'artisanat et au folklore de la région.
- Le tourisme ne se développe pas seulement en été, mais dure maintenant tout au long de l'année.
- Le suivi régulier effectué par le Conseil des monuments de la République slovaque porte sur les problèmes à résoudre par ce bureau en coopération avec le Ministère de la Culture.
- Plusieurs livres à grand tirage ont été publiés pour sensibiliser l'opinion publique.

Facteurs négatifs

- Avant que la zone tampon ne soit promulguée, des granges d'origine situées dans les prés ont été transformées en résidences secondaires.
- Baisse du nombre d'habitants dans le village, ceux qui y habitent ne sont plus des paysans traditionnels, ils ne cultivent pas les champs.
- Un problème qui persiste est l'absence de coopération entre les habitants (usagers) et l'organe exécutif chargé de la protection des sites et monuments historiques – le Conseil des monuments de la République slovaque.
- Visites non organisées des touristes dont l'accès n'est absolument pas limité sur le site. Cette situation n'est pas satisfaisante pour la vie quotidienne des habitants qui perdent leur intimité.
- Le changement de mode de vie – il n'y a plus d'agriculteurs dans le village – affecte aussi l'utilisation des terres environnantes. L'agriculture traditionnelle est en train de disparaître, les buissons et les arbres des forêts voisines se « rapprochent » du village sur les champs abandonnés.
- Le même changement affecte l'utilisation des granges, étables et autres anciens bâtiments de ferme utilisés à l'origine par les paysans, qui font partie intégrante de la ferme à Vlkolínec. C'est même plus compliqué en raison du titre de propriété – une grange appartenait à deux familles, deux propriétaires différents. Bien qu'il y ait une pression constante pour les convertir en résidences secondaires, puisque maintenant elles sont inutiles, la structure originale n'est pas suffisante pour les deux propriétaires.

Viera Dvoráková

Vlkolínec (Slovaquie) © Viera Dvorakova



l'environnement et l'économie et les normes doivent continuer à être analysés – en testant le réinvestissement des bénéfiques dans les communautés locales, la promotion de produits locaux authentiques, les alliances stratégiques pour assurer les transports et le logement.

L'étude de cas des pages précédentes concerne un village de Slovaquie et ses environs, classé au patrimoine mondial, et montre la nécessité de mettre en place une structure de planification intégrée dans laquelle déterminer le niveau et le type de tourisme.

Le patrimoine rural est considéré de plus en plus comme une ressource attractive pour le tourisme. Dans le centre et l'est de l'Europe, où la paysannerie traditionnelle a survécu sous le régime socialiste, subsiste un patrimoine culturel riche et diversifié : églises et maisons en bois, broderie et artisanat, fêtes populaires et religieuses, industrie agro-alimentaire et art culinaire local. En Pologne il y a de plus en plus d'initiatives de type éco-musée et des chantiers archéologiques qui offrent un circuit touristique et des manifestations sur plusieurs sites, ainsi que la route des métiers artisanaux en Podlasie afin de sauvegarder et promouvoir ces savoir-faire. Par ailleurs, la Fondation pour le développement rural soutient de nombreux projets d'agro-tourisme, comme l'association pour la reconnaissance de l'identité mazur, le développement de locations de meublés et la promotion des produits fermiers locaux.

ECOVAST (Conseil européen pour le village et la petite ville) participe au projet de création des itinéraires du patrimoine à travers des paysages ruraux pour un tourisme durable au véritable profit de la population locale. Dans la région saharienne un projet est en cours sur l'itinéraire caravanier de Sijilmasa-Bilad-al-Sudan auquel participent l'Algérie, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, l'Italie et l'Espagne.

www.ecovast.org

La gestion d'un site du patrimoine nécessite d'être intégrée dans une stratégie globale de développement régional basée sur une vision claire et une connaissance des besoins du secteur du tourisme et des communautés locales.

Le tourisme culturel associé à la production agricole est un moyen d'interpréter la diversité culturelle et naturelle que représentent, par exemple, les plantations de café, la production sucrière sur la côte atlantique ou encore la gestion des palmiers pour la production artisanale dans l'est du Guatemala dans le paysage des *caminos*. Ce type de tourisme dans les paysages culturels mobilise également la population locale avec sa connaissance de ces industries dans le passé et les tendances de la production des futures récoltes ; c'est l'expérience enthousiasmante d'une communauté qui vit durablement dans le paysage par opposition à la visite de sites fossilisés ou de musées de site dans un paysage abandonné.

Dans les paysages désertiques, la progression du tourisme produit des impacts négatifs qui affectent notamment les sites préhistoriques non protégés ainsi que les aspects intangibles du patrimoine liés aux traditions vivantes des communautés autochtones, en particulier lorsque la population locale est engagée dans des activités liées au tourisme. Certaines parties du paysage culturel avec de vastes aires naturelles classées « zones de nature sauvage » peuvent subir d'autres impacts qui affectent non seulement l'environnement, mais encore les populations pour qui elles représentent des valeurs culturelles associatives. Ces zones sauvages présentent un accès gratuit, l'image de lieux au-delà de la « culture », et de « parcours sportifs », ce qui les expose à l'impact des véhicules tout-terrain. C'est le cas dans les paysages de jungle, de désert ou de glace. Là encore, des alliances stratégiques avec des voyageurs et leurs fournisseurs faisant la promotion de codes de conduite à l'intention des visiteurs, d'un zonage de l'utilisation du sol et d'un plan de tourisme national avec des limites d'accès introduirait des contrôles et une coordination des activités.

« Le tourisme est comme le feu. Il peut cuire vos aliments ou brûler entièrement votre maison. (...) Quel sera le coût de ce fantastique bond en avant [de l'industrie du tourisme] pour l'intégrité – peut-être la survie même – de nos sites du patrimoine ? »

R. Fox

http://www.unesco.org/whc/nwhc/pages/sites/s_9a1.htm

On peut dire, de manière générale, que l'influence du tourisme peut être considérée comme positive sur la gestion des paysages culturels, s'il est correctement géré, contribue à la conservation du patrimoine naturel et culturel et apporte un revenu pour venir en aide aux personnes qui vivent dans le paysage ou qui le gèrent.

RÉFÉRENCES

Laws, Eric. 1995. *Tourist Destination and Management: Issues, Analysis and Policy*, Routledge, Londres.

Hall, Michael & Simon McArthur (dir.), 1993. *Heritage Management in New Zealand and Australia, Visitor Management, Interpretation and Marketing*, Oxford University Press, Auckland.

Coccosis, Harry et Peter Nijkamp (dir.), 1995, *Sustainable Tourism Development*, Avebury Ashgate Publishing Ltd.

Cooperative Research Centre for Sustainable Tourism, 2000. *Green Globe 21*, Canberra.

Countryside Commission, 1995. *Sustainable Rural Tourism – Opportunities for Local Action*, Northampton.

The Ecotourism Society, 1999. *Ecotourism: a guide for planners and managers*.

Mieczkowski Zbigniew, 1995. *Environmental Issues of Tourism and Recreation*, United Press of America Inc.

Swarbrook John, 1995. *The Development and Management of Visitor Attractions*, Butterworth-Heinemann Ltd.

Organisation mondiale du Tourisme, 1998, *Adaptation des principes et orientations de l'Agenda 21 à l'industrie touristique*, avec le World Travel and Tourism Council et le Conseil de la Terre.

Opérations de conservation des paysages

La conservation englobe toutes les opérations de soin et de sauvegarde d'un lieu de manière à en préserver la valeur culturelle, d'où l'application des principes communs issus de la Charte de Venise et de chartes et déclarations annexes. Étant donné que le but essentiel de la gestion de site est de préserver les valeurs culturelles exceptionnelles des paysages, tous les opérations de conservation (selon la définition du Glossaire) doivent respecter le tissu existant et garder l'authenticité des matériaux, de la conception, de l'exécution et du cadre de manière à prolonger l'intégrité du paysage culturel et en permettre l'interprétation. L'introduction de tout nouvel élément doit se faire avec délicatesse.

LES PRINCIPES ET LA PRATIQUE DE CET ASPECT DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE SONT BIEN DOCUMENTÉS :

Fielden, Bernard, 1982. *Conservation of Historic Buildings*, Londres, Butterworth Scientific.

Clark, Kate, 2001. *Informed Conservation: Understanding historic buildings and their landscapes for conservation*, Londres, English Heritage.

US Department of the Interior, 1996. *Guidelines for the treatment of cultural landscapes*, Washington, D.C., National Park Service.

Bratton, Susan, (dir.) 1998. "Vegetation Change and Historic Landscape Management", in *Proceedings of the Conference on Science in the National Parks*, Fort Collins (Colorado, États-Unis), George Wright Society & National Park Service.

Les traitements employés dépendent des objectifs de gestion et des stratégies de conservation.

Il convient de définir l'objectif d'un traitement proposé, puis de trouver une méthode pour l'appliquer qui mette en valeur et ne dégrade pas l'importance du patrimoine. L'étape 3 a consisté à examiner la définition des priorités de gestion et des politiques de conservation propres à indiquer que quelque chose doit être restauré, mais la plupart du temps sans fournir davantage de spécifications. Les interventions proposées vont de l'entretien cyclique à des degrés variables de consolidation, restauration, poursuite de modes de vie traditionnels ou même de réutilisation adaptative. Le caractère approprié de traitements particuliers doit être soigneusement évalué dans l'étape 4 du processus de gestion du site. De précédentes études de cas ont aussi discuté de divers traitements et de questions sur les paysages, posées à partir de la conservation de structures historiques dans le paysage, comme à Studley Royal (Royaume-Uni) ou Lednice-Valtice (République tchèque), ou avec l'intégration de nouveaux équipements, comme à Kalwaria Zebrzydowska (Pologne); ou en faisant appel à des groupes de jeunes pour restaurer des éléments structurels – par exemple, dans les terrasses aux Philippines, pour les murs en terre à Sukur (Nigéria).

Le bien-fondé du traitement dépend également du type et de la dimension du paysage culturel concerné. Dans les paysages conçus, ce peut être la reconstruction d'éléments manquants, comme à Lednice ou Potsdam, la réhabilitation et la restauration du site qui a subi des dégâts, comme les jardins du Palais de Hampton Court (Royaume-Uni) et Central Park (États-Unis), la reconstruction en replantant des arbres, comme à Versailles après la tempête dévastatrice de 1999. Dans d'autres lieux, comme dans les paysages alpins des parcs nationaux transfrontaliers en Europe, on réintroduit maintenant des espèces qui avaient disparu, comme le loup.

Les études de cas de ce chapitre examinent un ensemble d'opérations appliquées à la conservation des diverses catégories et dimensions de paysages culturels.

L'étude de cas du Mur d'Hadrien illustre le besoin de coopération entre un grand nombre de partenaires variés (agriculteurs, touristes, archéologues) dans la gestion d'un paysage culturel linéaire. Le faible coût et les techniques simples sont contrôlés afin d'en mesurer les possibilités d'application et la publication des résultats démontre que les techniques de gestion n'ont pas besoin d'être onéreuses ni trop interventionnistes. L'installation de nouveaux hangars de bétail dans le paysage est une compensation afin d'assurer une plus grande protection de la ressource principale – le patrimoine archéologique. La protection exige aussi une bonne qualité de la communication lorsqu'il y a tant d'acteurs concernés.

Ces idées posent les questions de l'authenticité et de l'intégrité du paysage culturel. Les principes généraux qu'English Heritage applique à la conservation des paysages historiques, par exemple, n'autoriseraient pas d'opérations qui tentent de revenir à un paysage du passé par n'importe quel procédé de reconstruction, car le changement et l'évolution ont créé un paysage évolutif nouveau ou modifié.

En Ouganda, la tradition d'entretien des toits de chaume abritant les Tombes des rois du Buganda à Kasubi a été interrompue par de brusques changements de gouvernement qui ont entraîné la perte d'habitudes d'organisation. La gigantesque structure du *Muzibu Azaala Mpangga*, de 13 mètres de hauteur et de 31 mètres de diamètre, est réalisée avec des matériaux naturels qui exigent d'être régulièrement entretenus. Chaque clan avait une tâche particulière à exécuter, par exemple, le clan *Ngeye* (des singes) était chargé de la réalisation des toits de chaume et le clan *Ngo* (des léopards) était responsable de la décoration. Désormais, sous l'égide du Département des antiquités, les programmes de planification et de formation de gardiens traditionnels associés au programme Africa 2009 ont permis d'assurer les travaux de restauration et un programme d'entretien régulier.



Mur d'Hadrien (Royaume-Uni) © Judith Herrmann

Mur d'Hadrien (Royaume-Uni) / Frontières de l'Empire romain (inscrit depuis 2005 sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien transnational entre l'Allemagne et le Royaume-Uni) : Gestion de vestiges archéologiques en terre sous la pression des visiteurs ou des animaux de ferme

ANTÉCÉDENTS

Le Mur d'Hadrien est la frontière la plus complexe de l'Empire romain, qui traverse le nord de la Grande-Bretagne. C'est un ensemble de barrières linéaires, de forts et d'autres sites, survivant dans une grande diversité de conditions rurales et urbaines, en partie comme des vestiges visibles, avec de nombreux témoignages archéologiques enterrés. Le système frontalier est un bien culturel du patrimoine mondial inscrit en 1987. Les éléments archéologiques sont protégés par la législation nationale et le cadre visuel est contrôlé grâce au dispositif de contrôle du développement local. Moins de 10 % du site appartiennent au domaine public, le reste étant propriété privée, utilisé essentiellement pour les besoins de l'agriculture. Il possède aussi de remarquables valeurs de paysage pittoresque, des aspects naturels d'importance nationale et internationale, constitue une importante zone agricole et a de fortes valeurs économiques à travers le tourisme.

PROBLÉMATIQUE

Le site du patrimoine mondial contient de nombreux vestiges archéologiques en terre qui s'élèvent dans les champs et sont soumis à la pression des visiteurs ou des animaux de ferme. Cette pression peut provoquer de gros dégâts sur les sites archéologiques. Il convient de mettre au point et d'appliquer des techniques de protection et de gestion préventive des ouvrages en terre.

RÉACTION

Avec ses partenaires, English Heritage a élaboré le projet de gestion préventive des ouvrages en terre pour :

- améliorer l'efficacité de la conservation du Mur d'Hadrien en établissant des modes de gestion effectifs des sites archéologiques contenant des ouvrages en terre sous pression ou risquant de l'être ;
- mettre au point des systèmes préventifs et novateurs pour gérer les vestiges archéologiques en terre sur la base d'un partenariat entre les propriétaires, les professionnels et les organes statutaires ;
- grâce à l'expérience acquise sur le Mur d'Hadrien et à une révision des bonnes pratiques ailleurs, produire un guide récapitulatif sur la gestion des vestiges archéologiques en terre.

Le suivi qu'effectuent les partenaires sera utilisé avec une étude des conditions de référence produite dans le cadre de ce projet pour montrer quand et où il faut agir pour empêcher la détérioration de la ressource archéologique. Parmi les mesures de protection des ouvrages en terre figurent des interventions ponctuelles, des actions soutenues et le mélange des deux. Les actions soutenues sont préférables du fait qu'elles incluent des techniques d'intervention minimales, continues, peu coûteuses, tels que des accords de gestion pour contrôler les niveaux de stock ou la gestion des prairies pour réduire l'impact des loisirs. Parmi les actions ponctuelles figurent la réparation des marques d'érosion et l'insertion de chemins permanents là où il est impossible de conserver une pelouse. Une importante approche combinée associe l'édification de hangars pour le bétail dans le Parc national de Northumberland pour éliminer le risque de dommages causés par le bétail durant les mois d'hiver quand le sol est gorgé d'eau.

Un guide sera publié à la fin du projet.

D'après le site www.hadrians-wall.org

Idées sur la manière de gérer un paysage rural traditionnel

1. Objectif

L'objectif global est de préserver le caractère essentiel du paysage rural traditionnel en tant que système de travail.

2. Changement

- a. Le changement est admissible, car le paysage a évolué et continuera à le faire pour survivre.
- b. Par conséquent, analyser soigneusement le caractère de la relation entre l'homme et l'environnement dans ce paysage et la nature du processus d'évolution.
- c. À la lumière de (b), introduire les changements seulement très lentement et après avoir beaucoup consulté la population locale et avoir examiné les conséquences prévisibles, et établir des régimes de surveillance rigoureux non seulement pour les transformations individuelles, mais aussi pour les effets cumulatifs à plus long terme (5-10 ans).
- d. Comme il est fort probable qu'un paysage traditionnel ne pourra être maintenu au XXI^e siècle qu'avec une aide financière extérieure, le plus gros changement immédiat pour un gestionnaire d'aujourd'hui sera presque sûrement de faire reposer le bien sur une solide base financière : le défi ne consistera pas simplement à faire cela, mais à le faire sans rompre l'équilibre économique délicat à l'intérieur du système traditionnel de travail de la terre.

3. Les populations

- a. Maintenir la structure sociale
- b. Maintenir le nombre de personnes nécessaire pour répondre aux besoins de ce qui dans la plupart des cas sera un fonctionnement du paysage à forte intensité de travail.
- c. Afin de contribuer à (a) et (b), introduire avec discernement les équipements collectifs modernes comme l'électricité, l'alimentation en eau, le réseau d'égouts et les soins de santé.
- d. Encourager l'entretien et la transmission des savoir-faire et des métiers manuels locaux nécessaires pour maintenir le paysage en marche.
- e. Encourager un sentiment de fierté locale dans le paysage traditionnel en insistant pour qu'il procure une identité de groupe et rende les gens différents des autres.

4. Le paysage

- a. Le maintenir comme un processus à l'œuvre en travaillant aussi étroitement que possible avec ceux qui l'ont amené jusqu'au temps présent.
- b. Maintenir sa structure physique, par exemple, les terrasses et les murs en pierre.
- c. Acquérir et maintenir une bonne base de données pour l'ensemble du bien.
- d. Établir un système de marketing efficace pour tout surplus issu du paysage et tout nouveau produit qui peut s'ajouter à l'économie en place sans en déformer l'aspect traditionnel.
- e. Développer la notion de paysage en tant que ressource éducative et scientifique.
- f. Gérer soigneusement l'accroissement du nombre de visiteurs.
- g. Prévenir tout développement inapproprié.

Peter Fowler

Gérer les menaces

Les menaces sur l'intégrité des paysages culturels du patrimoine mondial peuvent venir de l'intérieur ou du dehors. Il s'agit parfois de manifestations naturelles, comme des phénomènes météorologiques, ou provoquées par l'homme, comme la guerre ou la maladie; elles peuvent aussi dériver de l'impact de processus de gestion, tels que de nouveaux aménagements dans le paysage, l'installation de services collectifs, l'adaptation de structures historiques à de nouveaux usages, des activités dans la zone tampon avec des effets en aval, la pression des visiteurs et des infrastructures annexes ou l'ignorance pure et simple des conséquences de ces actes. Quelques-unes de ces menaces ont été décrites dans l'Étape 3 du processus de gestion.

Dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, la proposition d'inscription de biens réclame une description des facteurs qui affectent le site :

- Pression du développement (empiètement, adaptation, agriculture, mines)
- Pression environnementale (pollution, changement climatique)
- Catastrophes naturelles et préparation aux risques (séisme, crue, incendie, etc.)
- Pressions des visiteurs / du tourisme
- Nombre d'habitants sur le site, dans la zone tampon
- Autres

Il faut ensuite analyser ces facteurs, pour beaucoup extérieurs au site, pour savoir si le bien est menacé d'une manière quelconque. Que peut faire le gestionnaire de site pour minimiser les impacts sur le paysage du patrimoine mondial provenant de ces phénomènes menaçants ?

Impact du développement sur le paysage culturel

Il existe dans la plupart des pays une législation, au niveau de l'État ou de la région, qui prévoit l'élaboration d'une évaluation de l'impact environnemental en cas de nouvelle installation ou aménagement dans le paysage. L'évaluation de l'impact environnemental comporte plusieurs phases : l'évaluation de la valeur, l'évaluation de la vulnérabilité et l'évaluation de l'impact. Le patrimoine culturel doit être pris en compte dans toutes ces phases afin de trouver une solution acceptable. Cela signifie qu'il faut discuter dans un premier temps des objectifs non seulement pour le développement du projet, mais aussi pour l'épanouissement des valeurs culturelles. Les alternatives qui prennent la valeur patrimoniale comme ressource doivent être prises en considération.

Questions à poser sur le projet :

- Est-ce que le projet domine, renforce ou s'adapte aux valeurs culturelles existantes ?

- Est-ce que le projet augmente ou diminue les possibilités de développement des valeurs culturelles ?
- Améliore-t-il ou détériore-t-il les conditions d'utilisation du paysage par ceux qui y travaillent ou y vivent ?
- Augmente-t-il ou réduit-il les possibilités de faire l'expérience du patrimoine culturel ?
- Quels en sont les effets directs ou indirects et quels seront-ils au fil du temps ?
- Qu'est-ce qu'on ne peut pas mesurer, quels sont les facteurs incertains ?

Questions à poser dans l'évaluation :

- Quelles sont les valeurs culturelles ou l'environnement stratégiquement important dans la région et dans le paysage ?
- Quelles sont les actions, les stratégies de gestion réalistes ?
- Comment peut-on surveiller les objectifs et les stratégies ? (suivi)
- Quelles seront les conséquences pour l'environnement, pour la population, pour la société ?
- Qu'est-ce qui est mesurable en termes économiques ? En d'autres termes ?
- Qu'est-ce qui n'est pas mesurable ?
- Y a-t-il des valeurs culturelles influencées ? Directement ? Indirectement ? Menacées ?
- Faut-il trouver des solutions de remplacement ?
- Y a-t-il des facteurs incertains ?
- Peut-on utiliser le développement pour renforcer la valeur patrimoniale ? Conserver la valeur ? Développer la valeur ?
- Le développement peut-il se servir de la valeur patrimoniale comme d'une ressource ?

Un meilleur résultat de gestion du patrimoine peut être obtenu parfois grâce à des processus extérieurs, comme la participation à l'évaluation d'impact environnemental qui aboutit à une nouvelle modalité et à l'acceptation de tous les acteurs de ce processus.

L'installation de nouveaux services collectifs afin d'améliorer le niveau de vie des habitants et de faciliter les aménagements commerciaux, par exemple des lignes électriques, des tours de télécommunications, des canalisations, des routes, des ports ou des marinas, risquent d'avoir un impact dans ou sur les paysages du patrimoine mondial voisins. D'autre part, le développement économique est généralement considéré comme une nécessité sociale. Le gestionnaire de site a alors le choix entre plusieurs options :

- Mobiliser un réseau et l'amener à débattre et à discuter des impacts éventuels ; sensibiliser les promoteurs aux réactions négatives potentielles ; s'impliquer dès le début du processus.
- Chercher à minimiser les impacts visuels, en faisant appel à des architectes paysagistes pour rendre les

- ajouts nécessaires au paysage les moins intrusifs possible, selon l'état d'emplacement et de conception sur le permis de construire.
3. Chercher à minimiser les impacts physiques, biochimiques et atmosphériques possibles, en cas d'implantation industrielle à proximité du site.
 4. Analyser les retombées économiques à long terme en coûts/avantages contre une perte des valeurs patrimoniales, une perte de recettes touristiques et d'autres coûts d'impacts.
 5. Négocier et accepter un compromis en faveur d'un « plus grand » bien public – comme dans le cas de l'enfouissement des lignes électriques dans le Parc national de Lorenz en Irian Jaya, où un million de personnes vivent autour de la mine, dans la zone tampon.
 6. Envisager des mesures compensatoires pour réduire les impacts ou protéger les éléments propres au paysage culturel affecté au moment d'entamer l'aménagement du site.
 7. Prévoir des opérations de sauvegarde des ressources tels que les vestiges archéologiques ou les monuments de petite dimension si aucune solution de remplacement n'est envisagée.

Les impacts ne sont pas toujours sous le contrôle du gestionnaire de site mais ce dernier peut avoir une influence positive sur le résultat en suivant les options qui précèdent et en s'exprimant vigoureusement en faveur de la protection des valeurs patrimoniales dans la zone tampon autour du site.

L'industrie minière a été source de nombreux conflits de gestion des biens du patrimoine mondial, tant à l'intérieur qu'à proximité des sites, comme en témoigne une série de conflits très médiatisés et controversés, de Yellowstone aux États-Unis à Kakadu en Australie et à Doñana en Espagne. La situation n'est pas la même que dans les zones où l'exploitation minière s'est arrêtée en laissant des paysages reliques classés, comme celui de Blaenavon, au Royaume-Uni, avec ses anciennes mines de charbon, ou les mines d'or romaines de Las Médulas en Espagne. Toutefois, les objectifs de conservation paraissent de plus en plus souvent indissociables du développement économique et des objectifs du développement durable à plus long terme, y compris la lutte contre la misère. Le Comité du patrimoine mondial de 1999 a formé un groupe de travail sur le patrimoine mondial et l'exploitation minière qui a adopté les dix principes suivants :

- Protection de l'intégrité des sites du patrimoine mondial,
- Maximiser les avantages et minimiser les effets préjudiciables,
- Respect des différents systèmes de valeurs,
- Ouverture d'esprit,
- Rassemblement,
- Réflexion globale – sur tous les aspects des opérations minières,
- Institutions, ressources et processus solides et adéquats,

- Bonnes pratiques,
- Analyse indépendante,
- Reconnaissance du caractère unique de chaque site du patrimoine mondial et de chaque opération minière.

RÉFÉRENCE

Compte rendu de l'atelier de septembre 2001 sur le patrimoine mondial et l'exploitation minière ; consultable sur le site <http://wcpa.iucn.org>

Il y a eu quelques succès notoires de réduction d'aménagements inappropriés ayant eu pour conséquence une mise en péril de biens du patrimoine mondial :

- Arrêt de la construction d'un barrage dans la Vallée du Côa, Portugal, dont l'inscription a été proposée en raison de la présence de pétroglyphes d'une grande rareté ;
- Détournement des routes principales autour de Stonehenge au Royaume-Uni et à Tanum en Suède ;
- Retrait des hôtels installés près des sources à Pamukkale, en Turquie ;
- Démolition d'un hôtel mal placé sur la Côte amalfitaine, en Italie, suite à une évaluation du patrimoine mondial ;
- Réfection du réseau électrique dans le Parc national de Canaima, au Venezuela ;
- Arrêt de l'expansion des usines de production de sel à El Vizcaino, au Mexique.

Aménagement de l'accès aux paysages du patrimoine mondial en funiculaire

Les conditions d'accès aux sites et aux paysages situés en altitude posent un problème aux gestionnaires. Le tourisme culturel attire un grand nombre de visiteurs handicapés ou simplement des personnes âgées voir des paysages culturels de ce type. L'une des solutions les plus efficaces du point de vue technologique est le funiculaire. Mais il faut faire extrêmement attention au choix de l'emplacement de ce mécanisme intrusif visuellement et matériellement. Il doit avoir le minimum d'impact sur le milieu naturel et sur le cadre visuel et l'apparence du site. Des études d'impact de variantes doivent être réalisées, à l'aide de photomontages et d'autres techniques avant de prendre une décision définitive.

On a un exemple d'installation réussie d'un monorail sur le site du patrimoine mondial du Mont Emei (Emeishan) en Chine. Mais il y a une leçon à retenir ici : le monorail a été installé sans que le projet ait été soumis aux commentaires du Comité du patrimoine mondial. L'installation proposée à Machu Picchu (Pérou) a été l'objet d'une immense controverse en raison de l'impact visuel préjudiciable qu'elle risque d'avoir sur la perspective de ce majestueux paysage de montagne à des kilomètres à la ronde. Le téléphérique de Masada (Israël), installé dans les années 1960, qui était très peu discret, vient d'être remplacé par un appareil à la conception plus avenante et à un emplacement plus judicieux.

Henry Cleere

Mais il arrive parfois que les impacts se multiplient et passent uniquement pour être le résultat du suivi, par exemple avec des transformations plus subtiles comme la succession de la végétation et l'invasion de mauvaises herbes, la salinisation, la dépopulation de cohortes démographiques spécifiques ou le remplacement de matériaux (les tuiles de terre cuite remplacées par de l'aluminium, le chaume par de la tôle ondulée, le bois par du placage).

Ceci étant, certains types d'implantations, souvent associés à l'essor du tourisme sur un site du patrimoine mondial, exercent des menaces précises qu'il faut gérer comme l'illustre l'étude de cas suivante.

Une fois que le gestionnaire d'un site du patrimoine mondial a épuisé toutes les possibilités d'assistance que lui offre la juridiction de son État, le Comité du patrimoine mondial peut lui venir en aide. Il y a des dispositions prévues dans les *Orientations* pour le classement de site sur la Liste du patrimoine en péril. Le danger peut être considéré comme réel ou potentiel et les critères varient selon que le bien est inscrit pour ses valeurs culturelles ou naturelles. Le Comité charge ensuite le Centre du patrimoine mondial d'organiser une mission pour inspecter le problème et faire part des solutions préconisées. Le Comité s'efforce de promouvoir la coopération internationale afin de conserver les sites inscrits à l'aide de ces mesures préventives. (Voir la discussion précédente au point 2.6).

Pour les biens du patrimoine naturel, les mesures à envisager sont les suivantes :

- pour parler de haut niveau avec le gouvernement en cas de conflit armé entre États voisins ayant conduit au massacre d'espèces rares comme le rhinocéros blanc (République démocratique du Congo),
- stages de formation pour la police des frontières, l'armée et les services de sécurité, les voyageurs et autres acteurs chargés de contrôler le commerce illicite d'espèces de flore et de faune sauvages et d'artefacts (Niger),
- contrôle de la pollution par les métaux lourds dans la Réserve naturelle de Srebarna (Bulgarie) et de l'épidémie de brucellose parmi la population de bisons du Parc national de Yellowstone (États-Unis).

Des biens du patrimoine culturel ont été mis en péril par les facteurs suivants :

- l'expansion immobilière sur le littoral (Butrint, Albanie),
- le trafic illégal de statues et d'artefacts (Angkor, Cambodge),
- la mauvaise qualité de conception d'un pont (Hampi, Inde)
- l'emploi de techniques de construction et de restauration inadéquates à l'architecture en terre (Fort de Bahla, Oman).

Dans tous ces cas de figure, des groupes d'étude ont été formés afin d'examiner les options permettant de résoudre ou d'atténuer les menaces, depuis les stages de formation jusqu'aux nouveaux plans directeurs et aux projets de remplacement.

L'étude de cas suivante montre les niveaux de pression qu'a connus un site de grande notoriété en tentant de faciliter l'accès du site aux touristes. Elle montre aussi le rôle du Comité du patrimoine mondial dans son travail avec les responsables du site pour trouver les meilleures options afin de conserver les valeurs du site.

Les impacts causés par des événements ou des projets d'aménagement extérieurs au site peuvent affecter ou menacer l'intégrité du paysage culturel classé. La présente section illustre diverses mesures qui peuvent être envisagées pour aider à réduire de tels impacts.

Prévention des risques

Des stratégies visant à améliorer la préparation aux risques pour les biens culturels du patrimoine mondial ont été mises au point par l'ICCROM. Elles sont présentées à l'Étape 4 du processus de gestion. Elles consistent à réduire l'impact des incendies, des séismes et des catastrophes qui s'ensuivent, les inondations, les conflits armés, les tempêtes tropicales, les avalanches, les glissements de terrain et les coulées de boue, la pollution industrielle et autres risques d'origine humaine. Ces stratégies peuvent également s'appliquer aux paysages culturels. Il y a une littérature de plus en plus fournie sur la préparation aux situations d'urgence et la gestion des catastrophes, ainsi que les menaces cumulées à long terme, tels les effets de la salinité sur les sites du patrimoine.

RÉFÉRENCES

Spennemann, Dirk & Look, David W., 1998, *Disaster Management Programs for Historic Sites*, US National Park Service, Association for Preservation Technology et Charles Sturt University, NSW.

Spennemann, Dirk, 2001. The creeping disaster. Dryland and urban salinity and its impact on heritage, *Cultural Resource Management*, vol. 24, n° 8.

Cultural Resource Protection and Emergency Preparedness.
<http://www.cr.nps.gov/crm>.

Le Comité du patrimoine mondial a adopté une *Stratégie de préparation aux risques* consultable sur whc.unesco.org ; des stages de formation sont également proposés par l'intermédiaire de l'ICCROM.

Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou) : Pression de l'accès et de l'infrastructure touristique

ANTÉCÉDENTS

Machu Picchu est l'un des plus beaux exemples des capacités techniques et créatives des peuples précolombiens et constitue l'une des attractions culturelles les plus importantes jamais rencontrées en Amérique. La même zone renferme également d'autres ensembles archéologiques dans un cadre d'une rare beauté naturelle qui conserve sa flore et sa faune originales. Au Machu Picchu les peuples andins montrent leur compétence technique et leur sensibilité dans la façon d'intégrer leurs créations dans leur milieu naturel.

Dans son évaluation de la proposition d'inscription, l'ICOMOS recommande l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères culturels (i) et (ii), comme suit :

« Critère (i) : L'aménagement de la montagne, au pied du Huayna Picchu, est une réalisation artistique unique, un chef-d'œuvre absolu de l'architecture; critère (iii) : Machu Picchu apporte, avec Cuzco et les autres sites archéologiques de la vallée de l'Urubamba (...) un témoignage unique sur la civilisation des Incas ».

L'UICN relève dans son évaluation que :

« Machu Picchu mérite d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en vertu du critères naturels (ii) exemple éminemment représentatif de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel, et (iii) aire contenant des montagnes, une végétation et des cours d'eau exceptionnels. »

Le Comité du patrimoine mondial a décidé d'inscrire le Sanctuaire historique de Machu Picchu en 1983, à la fois pour ses valeurs naturelles et culturelles, sachant qu'il répond également aux critères naturels (ii) et (iii). Le Comité a recommandé en outre, pour augmenter la valeur naturelle et culturelle de ce bien, de l'étendre au cours inférieur de la rivière Urubamba et aux sites de Pisac et Ollantaytambo dans la « Vallée des Dieux ».

PROBLÉMATIQUE

Le Sanctuaire historique du Machu Picchu est un parc naturel où se trouvent l'une des ruines incas les plus célèbres au monde : la Citadelle ou Ciudadela du Machu Picchu. Il est aussi connu pour le Chemin de l'Inca, un sentier qui mène à la Citadelle. Les modalités de gestion et les mécanismes de planification pour la préservation du Sanctuaire représentent un dossier préoccupant pour le Comité du patrimoine mondial depuis de nombreuses années. Des projets spécifiques, comme l'installation d'un téléphérique d'Agua Calientes à la Citadelle et l'agrandissement d'un hôtel, passent pour avoir un impact négatif potentiel sur la conservation du Sanctuaire.

Au fil des années, le Gouvernement péruvien a pris des décisions pour remédier à la gestion et à la planification déficientes du Sanctuaire : un plan directeur a été adopté en 1998 et une unité de gestion a été créée en 1999, sous l'égide des dirigeants de l'Institut national des ressources naturelles (INRENA) et de l'Institut national pour la culture (INC). Par la suite et à la



Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou)

© UNESCO / Margarita Gonzalez Lombardo

demande du Comité du patrimoine mondial, de nombreuses missions ont été effectuées entre 1999 et 2009 pour mesurer l'efficacité du plan directeur et de l'Unité de gestion du Sanctuaire, le statut du projet de téléphérique et des autres projets, les options d'extension du site et l'état de conservation général du Sanctuaire. Ces missions ont relevé un certain nombre de menaces, dont les plus constats les plus récents concernent des retards dans l'examen du schéma directeur et l'établissement de plans d'action annuels détaillés, l'insuffisance des aides budgétaires pour une bonne mise en œuvre; l'absence d'évaluation des options en matière de transport, d'études géologiques annexes ou l'impact de la circulation d'autocars sur le risque accru de glissements de terrain; l'absence d'études d'impact sur la capacité de charge de la Citadelle et du Chemin de l'Inca; des retards dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'utilisation publique; des retards dans la mise en application de mesures d'urbanisme et de contrôle pour le village d'Agua Calientes, aux abords immédiats du site et de son principal point d'entrée, ce qui a eu un impact sur les valeurs visuelles du bien; l'inefficacité de gestion du bien; l'absence de plan de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles; la mauvaise gouvernance, avec le manque de coordination des activités entre les instances et les acteurs chargés de la gestion du site et l'absence de contrôle d'accès des visiteurs dans la partie occidentale du Sanctuaire, à cause de la construction du pont de Carrilluchayoc.

RÉACTION

Étant donné la gravité de la situation, lors de sa 32^e session en 2008 le Comité du patrimoine mondial a décidé d'appliquer le mécanisme de suivi renforcé pendant deux ans.

Pour obtenir plus d'informations :

<http://whc.unesco.org/fr/list/274>

Le Machu Picchu fait également partie du *Qhapaq Ñan* ou « Chemin principal andin » que se partagent l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou comme patrimoine commun d'une valeur exceptionnelle. Au cours des années passées, le Centre du patrimoine mondial a aidé ces pays à monter un projet pionnier : la préparation d'une candidature unique pour l'inscription du *Qhapaq Ñan* sur la Liste du patrimoine mondial, ce qui suppose un processus de coopération régionale original et novateur. Cela comporte aussi des éléments du paysage culturel correspondant à la définition des routes du patrimoine à l'Annexe 3 des *Orientations*.

Pour tout renseignement : <http://whc.unesco.org/en/qhapaqnan/>

Engager et soutenir les communautés

Chaque citoyen a un enjeu dans le paysage, car c'est le cadre de toute notre vie. Chacun de nous peut contribuer à la protection, la gestion et l'aménagement du paysage – le propriétaire en peignant sa maison, le fermier en réparant sa clôture, l'écolier en plantant un arbre. Mais l'encadrement des soins à apporter au paysage est à définir par le gouvernement à l'échelon national, régional et local

Michael Dower, 1998.

Il existe une abondante littérature sur la participation communautaire en matière de planification et de gestion des aires protégées. Mais dans les paysages culturels il y a quelques défis très singuliers à relever :

- travailler avec les communautés agricoles résidant sur le site classé afin d'assurer la durabilité permanente de la production et du mode de vie ;
- maintenir les valeurs associatives dans le paysage en dépit des pressions telles que la migration des jeunes et les nouvelles technologies, et impliquer les peuples autochtones, gardiens traditionnels des valeurs culturelles qui s'expriment dans le paysage ;
- s'engager dans « l'ingénierie sociale » pour aider à maintenir les activités traditionnelles (par ex. assurer le logement des travailleurs immigrés, permettre aux touristes de voir des fêtes traditionnelles) tout en respectant les souhaits de la communauté locale (par ex. ne pas photographier les rituels).

Il faut mettre en place des mécanismes qui permettent à la population locale d'avoir le premier choix dans les possibilités d'activités entrepreneuriales, de formation et d'emploi associées à la gestion des paysages culturels, depuis les travaux de conservation jusqu'aux activités liées au tourisme. À l'heure actuelle il n'y a peut-être que des politiques en faveur des propriétaires traditionnels qui laissent à l'écart le reste de la population locale ; c'est un problème complexe pour les gestionnaires de site qui peuvent avoir à conclure des accords volontaires avec des groupes communautaires. Il arrive aussi que les groupes locaux se heurtent aux visiteurs et maintiennent donc des espaces pour leur usage exclusif en dehors de la présence des agents commerciaux. Dans bien des cas, les seuls avantages économiques que perçoit une communauté locale ne constituent pas une raison suffisante pour soutenir un projet s'il semble exercer sur elle un impact social ou culturel négatif.

Cependant, beaucoup de paysages culturels montrent l'impact de différents groupes ethniques au fil du temps. Avec la séparation ethnique qui divise des communautés dans certains pays, tout doit être fait pour aider à préserver la marque distinctive de ces couches successives d'occupation de paysages culturels. Il peut s'agir de valeurs associatives ou de traditions culturelles transplantées dans ce paysage, comme cela est arrivé par exemple dans certains pays des Caraïbes.

Les plus fortes pressions s'exercent sur les communautés dans les paysages vivants et ceux qui ont des valeurs culturelles associatives plutôt que dans des paysages conçus ou reliques, bien que ces derniers, souvent dans des lieux reculés comme St Kilda au Royaume-Uni ou l'île de Pâques dans le Pacifique, subissent des pressions génériques du fait de l'isolement de la petite population résidente.

Les communautés et les paysages vivants

Une aide sociale est souvent nécessaire pour les personnes qui travaillent dans les paysages vivants où la population résidente est souvent vieillissante et d'où la jeunesse s'en va :

- Cinque Terre, avec ses terrasses viticoles très escarpées, a une population dont l'âge moyen est de 70 ans, trop âgée pour faire le travail manuel pénible d'entretien des vignes et les vendanges ;
- Pueblo de Taos au Nouveau-Mexique, États-Unis, site du patrimoine mondial culturel, compte une petite population résidente, mais les autres reviennent pour une visite annuelle ;
- Dans la région de Laponie une famille peut encore subvenir à ses besoins en pratiquant l'élevage des rennes, mais cela est rendu possible avec le scooter des neiges ;
- Dans les rizières en terrasses des Philippines les personnes âgées reviennent dépenser l'argent gagné ailleurs pour l'entretien de leurs terrasses.

Dans certains paysages culturels vivants le grand danger vient de la « gentrification » (ou l'embourgeoisement) du paysage par des étrangers qui achètent des propriétés et réaménagent le paysage en fonction de leurs besoins – par exemple, avec une piscine et un jardin d'agrément à la place du modèle et de l'usage traditionnel de jardin potager – au lieu de conserver le cadre historique et les plantations d'autrefois. Cette menace a été observée à Sintra, au Portugal, dans les paysages culturels italiens, dans le village vernaculaire d'Hollokő, en Hongrie, et dans la Réserve du village d'Holasovice en République tchèque, où la construction d'un village de vacances affecte la structure médiévale des champs.

Comme indiqué dans les sections précédentes, les communautés ont parfois besoin de recevoir un enseignement et une formation dans certaines disciplines pour assurer leur rôle continu dans le paysage culturel. D'autre part, les éléments du paysage comme dans le Haut-Douro, au Portugal, avec sa mosaïque de cultures, de bois, de cours d'eau, de peuplements et de fermes réparties en *quintas* (grands domaines) et *casais* (petites propriétés), conservent le rôle social actif du paysage en gardant une économie prospère et durable, et il y a une identification communautaire populaire avec le paysage inscrit.

Outre les possibilités de transmission des savoir-faire et des connaissances traditionnelles qui dépendent souvent de la présence dans le paysage lors des changements de saison et selon la disponibilité des moyens, les gestionnaires de paysages culturels ont l'obligation d'aider à préserver la santé et le bien-être des individus qui résident dans le paysage. C'est ce qu'illustre l'étude de cas suivante pour la communauté d'Uluru.

RÉFÉRENCE

Rössler, Mechtild, Ana Maria Lepeigné-Cobo et Mayra Rios (dir.). *Paisajes culturales en Mesoamérica*. Reunión de Expertos, 27-30 de septiembre de 2000, San José, Bureau de l'UNESCO au Costa Rica, 2003, p. 9-16.

Les communautés dans les paysages associatifs

Les paysages culturels associatifs du patrimoine mondial ont des besoins particuliers de stratégies et d'actions pour maintenir les associations traditionnelles et culturelles qui confèrent à ces lieux une valeur universelle exceptionnelle. L'identification de ces valeurs associatives par une communauté locale ou un groupe spécial s'opère durant le processus d'inscription et est confirmée par l'inscription.

Afin de sauvegarder ces valeurs associatives, il est indispensable de transmettre les rituels et les savoirs ancestraux aux « bonnes » personnes, culturellement parlant, autrement dit à celles qui ont été initiées ou aux plus proches parents. Le maintien de communautés culturellement viables ou solides avec ces valeurs associatives subit le même genre de pressions et de problèmes à travers le monde – les jeunes sont attirés vers les villes et les nouveaux modes de vie, et peu disposés à suivre une initiation et une formation aux rituels et devoirs imposés. Sinon, ils restent sur place sans moyen de gagner leur vie et sont victimes des problèmes contemporains de drogue et d'alcoolisme. C'est ce qui arrive dans les paysages culturels d'Uluru-Kata Tjuta, Tongariro, les rizières en terrasses des Philippines ou Sukur.

On a longuement débattu de la manière de protéger de façon plus adéquate dans la gestion les éléments culturels des aires protégées, surtout le patrimoine culturel immatériel. Au cours des dernières décennies, il y a eu une nette évolution dans le sens où les gestionnaires de zones naturelles ont explicitement reconnu au moins quelques-unes des valeurs culturelles dans leur juridiction, et aussi la réémergence des peuples autochtones et des communautés locales comme importants contributeurs à la gestion des terres protégées. La plupart du temps, ce sont eux qui gèrent les terres grâce à des systèmes continus d'utilisation des sols. Force est de constater que la gestion de parc selon le modèle de « Yellowstone » ne convient pas pour parvenir à un équilibre durable entre les objectifs de conservation biocentrique du parc et les aspirations légitimes des populations locales. C'est ainsi que de nombreux groupes influents discutent de l'élargissement du choix de

modes de gestion d'une plus grande souplesse pour les aires naturelles, en accordant aussi plus d'attention aux populations locales. Une bonne part de la plus grande flexibilité requise pour répondre aux préoccupations locales et traditionnelles dans la gestion des zones naturelles correspond à l'ajustement de la gestion du patrimoine culturel. Cette évolution majeure dans la gestion du patrimoine a été confirmée par le Congrès sur les parcs de Durban en 2003, aussi bien à travers le courant du patrimoine mondial que les « liens dans le paysage ».

RÉFÉRENCES

Stevens, Stan (dir.), *Conservation through cultural survival: indigenous peoples and protected areas*, 1997, Washington D.C., Island Press.

Thulstrup Hans D. (dir.), 1999. *World Natural Heritage and the Local Community: case studies from Asia Pacific, Australia, and New-Zealand*, UNESCO.

Borrini-Feyerabend, G. (dir.) 1997. *Beyond Fences: Seeking Social Sustainability in Conservation*, Gland (Suisse) UICN.

Rössler, Mechtild, 2003, World Heritage Sites : Towards linking the Tangible and the Intangible. In: *The Full Value of Parks. From Economics to the Intangible*, par Dave Harmon et Allan Puttney, Oxford, Rowman et Littlefield Publishers, p. 197-210.

Mitchell, Nora & Mechtild Rössler, 2005: Landscape linkages without limits? In: *World Heritage at the Vth IUCN World Parks Congress*. Durban, Afrique du Sud, 8-17 septembre 2003. Cahier du patrimoine mondial N° 16. Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 23-26.

Conseil de gestion d'Uluru-Kata Tjuta & Parks Australia, 2002. *Uluru-Kata Tjuta National Park, Cultural Heritage Action Plan and Cultural Landscape Conservation Plan*.

Lors de la session du Comité du patrimoine mondial de 2000 à Cairns (Australie), un Forum des peuples autochtones a recommandé de créer un Conseil d'experts des peuples autochtones sur le patrimoine mondial (WHIPCOE). Un groupe de travail composé de représentants des populations autochtones et des États parties d'Australie, du Belize, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de Nouvelle-Zélande, ainsi que de représentants de l'ICOMOS, l'UICN et l'ICCROM se sont réunis pour avancer des propositions développant l'idée d'un conseil des populations autochtones sur le patrimoine mondial pour s'assurer que les voix de ces peuples se fassent entendre dans les efforts de protection et de promotion du patrimoine culturel et naturel de l'humanité. Le groupe n'a pas eu la reconnaissance officielle du Comité à sa 25^e session en 2001. Mais à sa 31^e session, en 2007, le Comité a ajouté le 5^e « C » de Communauté aux 4 « C » inscrits dans la Déclaration de Budapest de 2002 (Conservation, Crédibilité, Communication et renforcement des Capacités).

RÉFÉRENCES

Adresse du site internet du WHIPCOE: www.unesco.org/whc/whipcoe

Déclaration de Budapest: <http://whc.unesco.org/en/budapestdeclaration/>

Décisions de la 31^e session du Comité du patrimoine mondial: <http://whc.unesco.org/archive/2007/whc07-31com-24e.pdf>

Les communautés et les paysages reliques

Dans certains paysages reliques, on donne la possibilité aux membres de la génération actuelle de participer à des travaux d'entretien qui font apprécier les valeurs du paysage. C'est ce qui se passe sur l'île de St Kilda, en Écosse (Royaume-Uni), avec ses cheminées volcaniques qui sont à la fois des réserves naturelles où viennent se reproduire les oiseaux et des sites archéologiques. À Petra, en Jordanie, les populations résidentes ont été déplacées du paysage relique, tandis qu'au Sri Lanka la population locale est employée dans des projets de conservation pour stabiliser les sites archéologiques dans des paysages reliques comme les ruines de la ville d'Anuradhapura inscrites au patrimoine mondial.

Engagement intergénérationnel en faveur des paysages

Avec le *Patrimoine mondial aux mains des jeunes*, beaucoup de jeunes ont participé à des projets de conservation du patrimoine par le biais des écoles associées.

L'organisation française, Jeunesse et Patrimoine, rassemble des jeunes afin de réaliser des travaux de conservation dans des bâtiments et des sites classés. Beaucoup d'autres sites du patrimoine mondial disposent de bénévoles qui jouent un rôle actif dans les activités de conservation et de gestion. C'est notamment le cas au Royaume-Uni pour les biens du National Trust qui ont des gestionnaires professionnels et des travailleurs bénévoles, comme à Studley Royal Park, Avebury et quelques forts le long du Mur d'Hadrien. C'est aussi le cas de certains pays d'Europe de l'Est depuis l'époque socialiste où les gens revendiquent leurs pratiques culturelles en faisant des travaux à titre bénévole sur des biens du patrimoine vernaculaire.

Il faut maintenir les associations culturelles pour que subsistent les valeurs associatives comme cela est détaillé dans l'inscription originale du paysage culturel sur la Liste. Par exemple, si aucun jeune ne travaille ou ne vit de manière traditionnelle, comme peuvent le révéler les rapports de suivi, alors est-ce que le paysage culturel associatif est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril ou reclassé comme paysage relique ? Cette question doit être traitée par les gestionnaires de paysages culturels du patrimoine mondial.

RÉFÉRENCE

John B. Zoe (dir.), *Trails of Our Ancestors: Building a Nation* (Behchoko, Northwest Territories: Tlicho Community Services Agency, 2007)



Uluru-Kata Tjuta (Australie) © Emmanuel Pivard

Uluru-Kata Tjuta (Australie) : Soutien social à la communauté anangu dans le Parc national

La santé et le bien-être des 400 résidents anangu du village de Mutitjulu est au cœur du maintien des valeurs culturelles du patrimoine mondial du Parc. Non seulement les résidents doivent faire face à la difficulté de vivre dans des communautés plus larges que les communautés traditionnelles et aux difficultés imposées par l'éloignement, mais ils sont aussi dans le paysage le plus facile à identifier d'Australie. Cela impose un ensemble complexe de problèmes sociaux et culturels. La Mutitjulu Community Inc. a besoin de ressources suffisantes pour faire fonctionner son administration locale, la gestion communautaire et les fonctions de gestion commune d'une manière cohérente avec le bail du parc, les aspirations de la communauté et les principes de la *Tjukurpa* pour les soins de la terre et la parenté.

L'augmentation de revenu grâce au paiement contractuel des travaux ou activités de gestion comme le brûlis contrôlé et « l'entretien du pays », la responsabilité financière à travers l'administration du budget pour les services collectifs, l'infrastructure et l'entretien, l'interdiction de l'alcool conformément au souhait des Anangu, la construction de logements écologiquement durables et l'aide au mouvement des *homelands* (habitats saisonniers implantés sur le territoire traditionnel) sont tous des développements positifs. Au milieu des années 2000, 60 % des employés du parc étaient des Anangu. Ils travaillent de plus en plus sous contrat, ont des conditions de travail flexibles pour leur permettre d'accomplir leurs obligations culturelles, suivent des programmes d'apprentissage et sous double tutelle. L'équilibre hommes-femmes dans le travail est atteint et il y a un programme de formation, avec des cours en pitjantjatjara et en anglais et une expérience de travail pour les élèves du secondaire de la communauté.

L'objectif actuel est un partenariat transitoire qui donne aux propriétaires traditionnels les moyens de continuer de nouveau à gérer le paysage culturel et traiter avec le monde moderne.

Jane Lennon



Uluru-Kata Tjuta (Australie) © Parc national d'Uluru-Kata Tjuta

Uluru-Kata Tjuta (Australie) : Utiliser le savoir traditionnel dans la gestion du paysage

ANTÉCÉDENTS

Dans le Parc national d'Uluru-Kata Tjuta, Australie, des études ont été entreprises sur l'écologie des zones arides. Les Anangu ont une connaissance très détaillée de la flore, de la faune, des habitats, des changements de saison, des paysages, des lieux et de l'histoire du Parc. Jusqu'à une époque très récente, une part infime de ce savoir avait été consignée et il restait beaucoup à faire dans ce domaine. Les Anangu utilisaient traditionnellement le brûlis pour créer une mosaïque d'espèces végétales d'âges différents à travers le paysage, mais leur déplacement à l'arrivée des Européens a entraîné la disparition de ces régimes traditionnels et la diversité des habitats. D'après les scientifiques, c'est l'un des facteurs principaux ayant contribué à la perte de plus de 40 % d'espèces de mammifères du centre de l'Australie.



Uluru-Kata Tjuta (Australie) © Parc national d'Uluru-Kata Tjuta

RÉACTION

Suite à un grave incendie spontané qui a emporté les trois-quarts du Parc en 1976, les Anangu ont joué un rôle crucial dans la mise au point d'une stratégie de gestion du feu qui protège le mulga sur pied et en cours de régénération, le vieux spinifex contre l'incendie et le spinifex du *mallee* jusqu'à ce qu'il soit examiné pour les espèces rares, mais permet en même temps de poursuivre une vigoureuse stratégie de brûlage parcellaire pour la promotion du paysage et la diversité de la faune. La stratégie intègre aussi les résultats de l'étude sur la faune d'Uluru qui donne des informations sur les habitats, surtout ceux d'espèces vulnérables comme le mulgara et le grand scinque du désert. Partie intégrante de la stratégie, l'usage des données satellitaires et des systèmes d'information géographique permet de dresser des cartes retraçant l'histoire du feu afin de consigner les brûlis contrôlés et les incendies spontanés et de planifier de futures opérations de brûlage.

Référence: Conseil de gestion d'Uluru-Kata Tjuta et Parks Australia, 2000. *Uluru-Kata Tjuta National Park Management Plan*, Commonwealth of Australia, 202 pages

Reconnaissance et sauvegarde du patrimoine immatériel

Avec l'adoption de la Convention sur la Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003 (voir section 1.5.1., Conventions et recommandations sur le patrimoine culturel), de nouvelles opportunités se sont présentées en faveur de la reconnaissance et de la sauvegarde du patrimoine immatériel lié aux biens naturels et culturels du patrimoine mondial. Des cours de formation communs pour mettre en valeur les savoirs traditionnels ont pu être envisagés, en particulier pour les paysages culturels vivants et associatifs.

Des lignes directrices pour les sites naturels sacrés ont été élaborées et publiées en 2008 et une grande conférence sur les paysages culturels et les sites sacrés a eu lieu en 2005 afin de mieux faire ressortir les liens entre les organisations, les Conventions et les programmes internationaux concernant les aires protégées et le patrimoine immatériel.

4

Conclusion



Monts Matobo (Zimbabwe) © UNESCO / Richard Veillon

Conclusion

Nous espérons que ce manuel aidera les gestionnaires de paysages culturels du patrimoine mondial, d'aires protégées et de ressources culturelles de toutes les régions, ainsi que tous ceux qui s'intéressent précisément aux paysages culturels dans leur travail quotidien et, en particulier, à tous les processus de planification de la gestion, et qu'il offrira des suggestions pour relever les nouveaux défis de la conservation des paysages culturels du patrimoine mondial.

Ce guide donne un aperçu de différents aspects des idées maîtresses de la Convention du patrimoine mondial de 1972 : identifier, protéger et transmettre le patrimoine de l'humanité aux générations futures. Ce patrimoine transcende le patrimoine local, national ou régional, car il est de valeur universelle exceptionnelle.

Le fait de partager ce patrimoine offre en même temps de nouvelles possibilités de véritable collaboration internationale. Les gestionnaires du paysage culturel en terrasse des Cinque Terre (Italie) réunis avec l'autorité de gestion des Rizières en terrasses des cordillères des Philippines ont non seulement échangé des idées, mais ils ont aussi cherché à apporter de nouvelles solutions aux problèmes qu'ils partagent dans la gestion quotidienne de leurs paysages culturels uniques.

Nous adressons en particulier nos remerciements à tous ceux et celles qui ont contribué à cette collaboration et à ces échanges internationaux. Sans ces riches discussions nous n'aurions jamais été en mesure de produire cet ouvrage. La confrontation avec les problèmes et les questions à régler sur le terrain a donné tout son sens à cet effort.

Ce guide s'adresse donc à celles et ceux qui vivent et travaillent dans les paysages culturels à travers le monde.

Glossaire

Appendices



Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan (Afghanistan)
© UNESCO / Junaid Sorosh-Wali

Glossaire

Outre le glossaire des termes accessible sur le site : <http://whc.unesco.org/fr/lexique>, la définition des « traitements » de conservation est énoncée dans diverses chartes et directives, entre autres :

Chapitre 8 du Guide de gestion des sites culturels du patrimoine mondial/Management Guidelines for World Cultural Heritage Sites, B.M. Fielden & J. Jokilehto (1998), p. 61-63 :

Protection : sauvegarde physique ; protection juridique

Préservation : mesures prises pour maintenir le site en l'état

Conservation : prévention du délabrement et prolongement de l'existence des ressources du patrimoine

Consolidation : addition physique au tissu existant pour assurer une durabilité continue ou une intégrité structurelle

Restauration : révélation de l'état d'origine dans les limites du tissu restant

Reconstruction : réédification avec des matériaux modernes ou d'origine

Anastylose : reconstitution de parties existantes mais démantelées

US Guidelines for the Treatment of Historic Landscapes (1994) :

Protection

Stabilisation

Préservation

Réhabilitation

Restauration

Reconstruction

Définitions extraites de la Charte de Burra d'ICOMOS Australie (1999) :

La **conservation** est l'ensemble des processus qui permettent de traiter un lieu afin d'en maintenir la valeur culturelle.

L'**entretien** est l'action continue qui consiste à prodiguer des soins protecteurs à la matière et au contexte d'un lieu, et qui est à distinguer de la réparation. La réparation comprend la restauration ou la reconstruction.

La **préservation** consiste à maintenir la matière d'un lieu dans son état actuel et à freiner sa dégradation.

La **restauration** consiste à ramener la matière existante d'un lieu à un état antérieur connu en enlevant des ajouts ou en assemblant de nouveau des éléments existants déposés sans introduire de nouveau matériel.

La **reconstruction** consiste à ramener un lieu à un état antérieur connu et se distingue de la restauration de par l'introduction de nouveaux matériaux dans le tissu.

L'**adaptation** consiste à modifier un lieu pour qu'il réponde à sa vocation actuelle ou à un usage proposé.

L'**usage** signifie les fonctions d'un lieu, ainsi que les activités et les pratiques qu'il peut accueillir.

L'**usage compatible** est celui qui respecte la valeur culturelle d'un lieu et qui n'aura donc qu'un impact nul ou minime sur celle-ci.

Appendice 1.

Critères d'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial

Les critères d'inscription des biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial tels qu'établis par le chapitre II.D des *Orientations* doivent toujours être considérés dans le contexte de la définition énoncée dans l'article 1 de la Convention qui est reproduit ci-dessous :

« les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. »

Sélection des critères tels qu'ils figurent au paragraphe 77 des *Orientations* :

II.D Critères pour l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle

77. Le Comité considère qu'un bien a une valeur universelle exceptionnelle (voir paragraphes 49-53) si ce bien répond au moins à l'un des critères suivants. En conséquence, les biens proposés doivent :

(i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

(ii) témoigner d'un échange d'influences/valeurs humaines considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

(iii) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

(iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

(v) être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

(vi) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères) ;

(vii) représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;

(viii) être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;

(ix) être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;

(x) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

78. Pour être considéré d'une valeur universelle exceptionnelle, un bien doit également répondre aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité et doit bénéficier d'un de protection et de système de gestion pour assurer sa sauvegarde.

II.E Intégrité et/ou authenticité

Authenticité

79. Les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi) doivent satisfaire aux conditions d'authenticité. L'annexe 4, qui inclut le Document de Nara sur l'authenticité, fournit une base pratique pour l'examen de l'authenticité de ces biens et est résumée ci-dessous.
80. La capacité à comprendre la valeur attribuée au patrimoine dépend du degré de crédibilité ou de véracité que l'on peut accorder aux sources d'information concernant cette valeur. La connaissance et la compréhension de ces sources d'information, en relation avec les caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine culturel, et avec leur signification, constituent les bases nécessaires pour l'évaluation de tous les aspects de l'authenticité.
81. Les jugements sur les valeurs attribuées au patrimoine culturel, ainsi que la crédibilité des sources d'information, peuvent différer d'une culture à l'autre, et même au sein d'une même culture. Le respect dû à toutes les cultures exige que le patrimoine culturel soit considéré et jugé essentiellement dans les contextes culturels auxquels il appartient.
82. Selon le type de patrimoine culturel et son contexte culturel, on peut estimer que les biens satisfont aux conditions d'authenticité si leurs valeurs culturelles (telles que reconnues dans les critères de la proposition d'inscription) sont exprimées de manière véridique et crédible à travers une variété d'attributs, y compris :
- forme et conception ;
 - matériaux et substance ;
 - usage et fonction ;
 - traditions, techniques et systèmes de gestion ;
 - situation et cadre ;
 - langue et autres formes de patrimoine immatériel ;
 - esprit et impression ; et
 - autres facteurs internes et externes.
83. Les attributs comme l'esprit et l'impression ne se prêtent pas facilement à des applications pratiques des conditions d'authenticité mais sont néanmoins d'importants indicateurs du caractère et de l'esprit du lieu, par exemple dans des communautés qui maintiennent des traditions et une continuité culturelle.
84. L'utilisation de toutes ces sources permet l'étude de l'élaboration des dimensions artistiques, historiques, sociales et scientifiques particulières du patrimoine culturel concerné. Les « sources d'information » sont définies comme étant toutes les sources physiques, écrites, orales et figuratives qui permettent de connaître la nature, les spécificités, la signification et l'histoire du patrimoine culturel.
85. Quand les conditions d'authenticité sont envisagées lors de l'établissement de la proposition d'inscription d'un bien, l'État partie doit d'abord recenser tous les attributs significatifs applicables à l'authenticité. La déclaration d'authenticité doit évaluer le degré d'authenticité présent ou exprimé par chacun de ces attributs significatifs.
86. En ce qui concerne l'authenticité, la reconstruction de vestiges archéologiques ou de monuments ou de quartiers historiques n'est justifiable que dans des circonstances exceptionnelles. La reconstruction n'est acceptable que si elle s'appuie sur une documentation complète et détaillée et n'est aucunement conjecturale.

Intégrité

87. Tous les biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial doivent répondre aux conditions d'intégrité.
88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Étudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :
- a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
 - b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
 - c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.

Ceci devra être présenté sous la forme d'une déclaration d'intégrité.

Appendice 2.

Désignation des paysages culturels du patrimoine mondial

L'inclusion des paysages culturels du patrimoine mondial dans la Liste du patrimoine mondial est justifiée quand les interactions entre les hommes et le milieu naturel sont considérées comme étant d'une « valeur universelle exceptionnelle ». Les paysages culturels sont inscrits sur la Liste sur la base des critères du patrimoine culturel.

Liens entre les critères du patrimoine culturel et les catégories de paysages culturels	
CRITÈRES CULTURELS	CATÉGORIES DE PAYSAGES CULTURELS (EXTRAIT DES <i>ORIENTATIONS</i>)
(i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ; ou	(i) Le plus facilement identifiable est le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme, ce qui comprend les paysages de jardins et de parcs créés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des constructions ou des ensembles religieux.
(ii) témoigner d'un échange d'influences/ valeurs humaines considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ; ou (iii) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ; ou (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ; ou (v) être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ; ou	La deuxième catégorie est le paysage essentiellement évolutif . Il résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. Ils se subdivisent en deux catégories : - un paysage relique (ou fossile) est un paysage ayant subi un processus évolutif qui s'est arrêté, soit brutalement soit sur une période, à un certain moment dans le passé. Ses caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles ; - un paysage vivant est un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps.
(vi) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères) ;	La dernière catégorie comprend le paysage culturel associatif . L'inscription de ces paysages sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles matérielles, qui peuvent être insignifiante ou même inexistantes.

Appendice 3.

Paysages culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

État partie	Paysage culturel du patrimoine mondial	Critères	Année(s) d'inscription
Afghanistan	Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan	(i) (ii) (iii) (iv) (vi)	2003
Afrique du Sud	Paysage culturel de Mapungubwe	(ii) (iii) (iv) (v)	2003
Afrique du Sud	Paysage culturel et botanique du Richtersveld	(iv) (v)	2007
Allemagne	Vallée de l'Elbe à Dresde	(ii) (iii) (iv) (v)	2004-2009
Allemagne	Royaume des jardins de Dessau-Wörlitz	(ii) (iv)	2000
Allemagne	Vallée du Haut-Rhin moyen	(ii) (iv) (v)	2002
Allemagne/Pologne	Parc de Muskau / Parc Muzakowski	(i) (iv)	2004
Andorre	Vallée du Madriu-Perafita-Claror	(v)	2004
Argentine	Quebrada de Humahuaca	(ii) (iv) (v)	2003
Australie	Parc national d'Uluru-Kata Tjuta	(v) (vi) (vii) (ix)	1987, 1994
Autriche	Paysage culturel de Hallstatt-Dachstein / Salzkammergut	(iii) (iv)	1997
Autriche	Paysage culturel de la Wachau	(ii) (iv)	2000
Autriche/Hongrie	Paysage culturel de Fertő/Neusiedlersee	(v)	2001
Azerbaïdjan	Paysage culturel d'art rupestre de Gobustan	(iii)	2007
Chine	Mont Wutai	(ii) (iii) (iv) (vi)	2009
Cuba	Paysage archéologique des premières plantations de café du sud-est de Cuba	(iii) (iv)	2000
Cuba	Vallée de Viñales	(iv)	1999
Espagne	Paysage culturel d'Aranjuez	(ii) (iv)	2001
France	Juridiction de Saint-Émilion	(iii) (iv)	1999
France	Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes	(i) (ii) (iv)	2000
France/ Espagne	Pyrénées - Mont Perdu	(iii) (iv) (v) (vii) (viii)	1997, 1999
Gabon	Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda	(iii) (iv) (ix) (x)	2007
Hongrie	Parc national de Hortobágy – <i>la Puszta</i>	(iv) (v)	1999
Hongrie	Paysage culturel historique de la région viticole de Tokaj	(iii) (v)	2002
Inde	Abris sous-roche du Bhimbetka	(iii) (v)	2003
Iran, République islamique d'	Bam et son paysage culturel	(ii) (iii) (iv) (v)	2004
Islande	Parc national de Þingvellir	(iii) (vi)	2004
Israël	Route de l'encens - Villes du désert du Néguev	(iii) (iv)	2005
Italie	<i>Sacri Monti</i> du Piémont et de Lombardie	(ii)(iv)	2003
Italie	Portovenere, Cinque Terre et les Îles (Palmaria, Tino et Tinetto)	(ii) (iv) (v)	1997
Italie	Vallée de l'Orcia	(iv) (vi)	2004

Italie	Côte amalfitaine	(ii) (iv) (v)	1997
Italie	Parc national du Cilento et du Vallo di Diano, avec les sites archéologiques de Paestum et Velia et la Chartreuse de Padula	(iii) (iv)	1998
Japon	Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii	(ii) (iii) (iv) (vi)	2004
Japon	Mine d'argent d'Iwami Ginzan et son paysage culturel	(ii)(iii)(v)	2007
Kazakhstan	Péroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly	(iii)	2004
Kenya	Forêts sacrées de kayas des Mijikenda	(iii)(v)(vi)	2008
Kirghizistan	Montagne sacrée de Sulaiman-Too	(iii)(iv)	2009
Liban	Ouadi Qadisha ou Vallée sainte et forêt des cèdres de Dieu (Horsh Arz el-Rab)	(iii) (iv)	1998
Lituanie	Site archéologique de Kernavé (Réserve culturelle de Kernavé)	(iii) (iv)	2004
Lituanie/Fédération de Russie	Isthme de Courlande	(v)	2000
Madagascar	Colline royale d'Ambohimanga	(iii) (iv) (vi)	2001
Maurice	Paysage culturel du Morne	(i)(vi)	2008
Mexique	Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila	(ii) (iv) (v) (vi)	2006
Mongolie	Paysage culturel de la vallée de l'Orkhon	(ii) (iii) (iv)	2004
Nigeria	Paysage culturel de Sukur	(iii) (v) (vi)	1999
Nigeria	Forêt sacrée d'Osun-Osogbo	(ii) (iii) (iv)	2005
Norvège	Vegaøyan – Archipel de Vega	(v)	2004
Nouvelle-Zélande	Parc national de Tongariro	(vi) (vii) (viii)	1990, 1993
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Ancien site agricole de Kuk	(iii)(iv)	2008
Philippines	Rizières en terrasses des cordillères des Philippines	(iii) (iv) (v)	1995
Pologne	Kalwaria Zebrzydowska: ensemble architectural maniériste et paysager et parc de pèlerinage	(ii) (iv)	1999
Portugal	Paysage viticole de l'île du Pico	(iii) (v)	2004
Portugal	Région viticole du Haut-Douro	(iii) (iv) (v)	2001
Portugal	Paysage culturel de Sintra	(ii) (iv) (v)	1995
République démocratique populaire lao	Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champasak	(iii) (iv) (vi)	2001
République tchèque	Paysage culturel de Lednice-Valtice	(i) (ii) (iv)	1996
Royaume-Uni	Jardins botaniques royaux de Kew	(ii) (iii) (iv)	2003
Royaume-Uni	Paysage industriel de Blaenavon	(iii) (iv)	2000
Royaume-Uni	Île de St Kilda	(iii) (v) (vii) (ix) (x)	(1986) 2005
Royaume-Uni	Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon	(ii) (ii) (iv)	2006
Suède	Paysage agricole du sud d'Öland	(iv) (v)	2000
Suisse	Lavaux, vignoble en terrasses	(iii) (iv) (v)	2007
Togo	Koutammakou, le pays des Batammariba	(v) (vi)	2004
Vanuatu	Domaine du chef Roi Mata	(iii) (v) (vi)	2008
Zimbabwe	Monts Matobo	(iii) (v) (vi)	2003

Appendice 4.

Réunions d'experts sur les paysages culturels 1992-2007

Entre 1992 et 2007, un grand nombre de réunions d'experts sur les paysages culturels ont été organisées par le Centre du patrimoine mondial en coopération avec les États parties, comme le montre le tableau suivant.

Rapports des réunions thématiques et régionales d'experts 1992-2007

2007

Réunion thématique d'experts sur les paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen (20-22 septembre 2007, Meyrueis, Lozère, France)

<http://whc.unesco.org/en/events/489/>

<http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-489-2.doc>

2006

Réunion d'experts sur la gestion des paysages culturels (Persépolis, Iran, 29 mai-2 juin 2006)

<http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-477-1.doc>

Réunion d'experts sur un inventaire préliminaire des paysages culturels du *Qhapaq Ñan*, dans le cadre du processus de proposition d'inscription du Chemin principal andin sur la Liste du patrimoine mondial (Buenos Aires, Argentine, 12-14 décembre 2006)

<http://whc.unesco.org/fr/activites/65/>

2005

Réunion d'experts sur les paysages culturels dans les Caraïbes (La Havane, Cuba, 2005)

<http://whc.unesco.org/uploads/pages/documents/document-299-3.doc>

Réunion d'experts sur les paysages culturels en Afrique subsaharienne (Malawi, 2005)

WHC-05/29.COM/INF.5

Colloque international « Conserver la diversité culturelle et biologique: le rôle des sites naturels sacrés et des paysages culturels » (Tokyo, Japon, 30 mai-2 juin 2005)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001478/147863e.pdf>

<http://whc.unesco.org/archive/2005/whc05-29com-inf05e.pdf>

2004

Réunion d'experts sur les paysages culturels du *Qhapaq Ñan*, dans le cadre du processus de proposition d'inscription du Chemin principal andin sur la Liste du patrimoine mondial (La Paz, Bolivie, 4-7 avril, 2004)

<http://whc.unesco.org/fr/activites/65/>

Réunion d'experts sur les paysages culturels dans les Caraïbes (Martinique, 20-23 septembre 2004)

<http://whc.unesco.org/fr/series/14>

2002

Paysages culturels - Les enjeux de la conservation (Ferrare, Italie 2002)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001329/132988e.pdf>

2001

WHC-01/CONF.208/INF.10

Réunion d'experts sur les paysages culturels de désert et les systèmes oasiens (Égypte, septembre 2001)
<http://whc.unesco.org/archive/2001/whc-01-conf208-inf10e.pdf>

WHC-01/CONF.208/INF.9

Réunion d'experts sur les montagnes sacrées d'Asie (Japon, septembre 2001)
<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001265/126500e.pdf>

WHC-01/CONF.208/INF.7

Réunion d'experts sur les paysages viticoles culturels (Tokay, Hongrie, juillet 2001)
<http://whc.unesco.org/archive/2001/whc-01-conf208-inf7e.pdf>

WHC-01/CONF.208/INF.8

Réunion d'experts sur les systèmes de plantation dans les Caraïbes (Paramaribo, Surinam, 17-19 juillet 2001)
<http://whc.unesco.org/en/sessions/25COM/documents/>

2000

WHC.00/CONF.204/WEB.4

Rapport de la Réunion thématique régionale sur les paysages culturels d'Amérique centrale (San Jose, Costa Rica, 27-30 septembre 2000)

1999

WHC-99/CONF.204/INF.4

Réunion d'experts sur les paysages culturels en Afrique (Kenya 10-14 mars 1999)
Rapport synthétique de la Réunion d'experts sur les paysages culturels africains, (Kenya 10-14 mars 1999)
<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001214/121435mo.pdf>

WHC-99/CONF.204/INF.16

Réunion d'experts sur les lignes directrices de gestion des paysages culturels (Banská Stiavnica, 1-4 juin 1999) (en anglais seulement)

WHC-99/CONF.209/INF.14

Réunion thématique régionale d'experts sur les paysages culturels en Europe de l'Est (Bialystok, Pologne, 29 septembre-3 octobre 1999) (en anglais seulement)
<http://whc.unesco.org/archive/1999/whc-99-conf204-inf16e.pdf>

1998

WHC-98/CONF.203/INF.8

Réunion thématique régionale sur les paysages culturels des Andes (Arquipa/Chivay, Pérou, 17-22 mai 1998) (en anglais seulement)
<http://whc.unesco.org/en/sessions/22COM/documents/>

1997

WHC-97/CONF.208/INF.12

Projet préliminaire de la Convention européenne du paysage
<http://whc.unesco.org/en/sessions/21COM/documents/>

1996

WHC-96/CONF.202/INF.9

Réunion d'experts sur les paysages culturels européens d'une valeur universelle exceptionnelle (Vienne, Autriche, 21 avril 1996)

<http://whc.unesco.org/en/sessions/20COM/documents/>

1995

WHC-95/CONF.203/INF.8

Asian Rice Culture and its Terraced Landscapes (en anglais seulement). Rapport de la réunion d'étude thématique régionale (Philippines, 28 mars - 4 avril 1995)

<http://whc.unesco.org/en/sessions/19COM/documents/>

WHC-95/CONF.203/INF.9

Atelier Asie-Pacifique sur les paysages culturels associatifs (Australie, 27-29 avril 1995)

<http://whc.unesco.org/en/sessions/19COM/documents/>

1994

WHC-94/CONF.003/INF.10

Information Document on Heritage Canals (Canada, September 1994)

Document d'information sur les Canaux du Patrimoine (Canada, septembre 1994)

<http://whc.unesco.org/en/sessions/18COM/documents/>

WHC-94/CONF.003/INF.13

Réunion d'experts sur les Routes dans le cadre du patrimoine culturel (Madrid, Espagne, novembre 1994)

<http://whc.unesco.org/en/sessions/18COM/documents/>

<http://whc.unesco.org/archive/1994/whc-94-conf003-inf13e.pdf>

1993

WHC-93/CONF.002/INF.4

Réunion internationale d'experts sur les « Paysages culturels d'une valeur universelle exceptionnelle » (Templin, Allemagne, 12-17 octobre 1993).

<http://whc.unesco.org/en/sessions/17COM/documents/>

1992

WHC-92/CONF.202/10/Add

Révision des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*; Rapport du Groupe d'experts sur les paysages culturels (La Petite Pierre, France, 24-26 octobre 1992)

<http://whc.unesco.org/en/sessions/16COM/documents/>

Ces réunions d'experts ont élaboré des cadres d'évaluation en identifiant différentes méthodes que les États parties peuvent choisir d'utiliser lorsqu'ils proposent l'inscription de paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial. Des méthodologies d'identification des paysages culturels ont été mises au point et des suggestions ont été faites pour la classification et l'évaluation des paysages culturels. Des questions spécifiques en matière juridique, socio-économique, de gestion et de conservation, relatives aux paysages culturels ont aussi été abordées et des exemples de paysages culturels remarquables ont été discutés, illustrant ainsi les catégories susmentionnées dans les régions. La plupart de ces réunions ont émis des recommandations particulières concernant la reconnaissance, l'identification, la protection et la gestion des paysages culturels dans leur contexte thématique ou régional spécifique.

Appendice 5.

La Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

La Commission mondiale des aires protégées (CMAP) est le premier réseau mondial d'experts concernant les aires protégées. Elle est administrée par le Programme de l'UICN sur les aires protégées et compte 1 400 organisations membres réparties dans 140 pays.

La mission de la CMAP est d'aider les gouvernements et autres instances à planifier les aires protégées et à les intégrer dans tous les secteurs, à prodiguer des conseils stratégiques aux responsables politiques, à renforcer les capacités et l'investissement dans les aires protégées et à réunir les différents groupes d'acteurs intervenant dans les aires protégées pour examiner les questions qui posent problème. Depuis plus de cinquante ans, l'UICN et la CMAP sont au premier plan de l'action internationale sur les aires protégées.

La CMAP a pour mission de promouvoir l'établissement et la gestion effective d'un réseau mondial de représentants des aires terrestres et marines protégées en tant que contribution intégrale à la mission de l'UICN.

Objectifs de la CMAP

- aider les gouvernements et autres à planifier les aires protégées et à les intégrer dans tous les secteurs en prodiguant des conseils stratégiques aux responsables politiques;
- renforcer les capacités et l'efficacité des gestionnaires d'aires protégées en leur donnant des lignes directrices, des outils et des éléments d'information et en les amenant à travailler en réseau;
- accroître l'investissement dans les aires protégées en persuadant l'opinion publique et le mécénat d'entreprise de leur valeur; et
- augmenter la capacité de la CMAP à mettre son programme en application, en particulier grâce à la coopération avec les membres et les partenaires de l'UICN.

Bâtir un avenir durable

La nature nous pourvoit en eau, en nourriture, en air pur, en énergie, elle nous procure un toit et nous protège des catastrophes naturelles; elle est pour nous source de diversité et d'inspiration. C'est pourquoi nous devons la protéger et l'utiliser à bon escient. Mais le développement social et économique doit aussi continuer afin de réduire la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie des populations vulnérables. Dans ces conditions, comment trouver un équilibre entre les besoins de la population et les besoins

de la planète qui nous fait vivre? L'élément clé de toute la vie sur terre, y compris la nôtre, est la biodiversité, ce réseau complexe d'animaux, de plantes et d'habitats.

Les plus grands défis

La conservation de la biodiversité – mettre un terme à l'extinction des espèces animales et végétales et à la destruction des habitats naturels – est au cœur de l'action de l'UICN. Pour l'humanité, les quatre plus grands défis de la biodiversité sont le changement climatique, l'énergie, les moyens de subsistance et l'économie.

Ces problématiques ont un impact sur l'environnement et réciproquement. Aucune d'entre elles ne peut se résoudre sans prendre activement en considération la nature et plus particulièrement la biodiversité. L'UICN intervient donc dans ces quatre secteurs à travers son travail essentiel sur la biodiversité.

En ce qui concerne la biodiversité, ainsi que le changement climatique, l'énergie, les moyens d'existence et l'économie, l'UICN soutient les progrès de la science et la diffusion du savoir, rapproche les individus et les organisations de tous les secteurs et les pays pour trouver des solutions pratiques et aide à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des lois et de bonnes pratiques.

Méthodes de travail

Tout le travail de l'UICN sur la biodiversité, le changement climatique, l'énergie, les moyens d'existence et l'économie s'inscrit dans un programme-cadre élargi, discuté et approuvé par les organisations membres tous les quatre ans lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN. Le programme en cours va de 2009 à 2012.

Dans le cadre de ce vaste programme, les départements et les initiatives individuelles d'une soixantaine de bureaux, un millier d'organisations membres et quelque 11 000 experts coordonnent et gèrent le travail dans plus de 160 pays à travers le monde.

http://www.iucn.org/about/union/commissions/wcpa/wcpa_overview/wcpa_about/

Appendice 6.

Groupe d'étude de la CMAP sur les paysages protégés

La catégorie V « Paysage terrestre ou marin protégé » représente une aire protégée où l'interaction de l'homme et de la nature a produit au fil du temps un espace au caractère distinct, avec de grandes qualités écologiques, biologiques, culturelles et esthétiques, où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est essentielle à la protection et au maintien d'une telle aire et à la conservation de la nature et des autres valeurs qui y sont associées.

Le courant de pensée sur les aires protégées connaît une évolution fondamentale. Contrairement à l'approche qui consistait auparavant à planifier les aires protégées sans consulter les populations, il est désormais reconnu qu'une telle planification doit se faire avec la population locale, et souvent pour elle et aussi par elle-même. Là où l'on s'efforçait auparavant de créer une séparation, on cherche maintenant à établir des liens entre les zones centrales sous stricte protection et les zones environnantes : des relations économiques dont bénéficie la population locale et des liens matériels par le biais de couloirs écologiques pour donner plus de place aux espèces et aux processus naturels.

L'usage de l'approche de paysage protégé présente de multiples avantages. En incluant des paysages actifs qui sont riches en biodiversité et démontrent l'utilisation durable des ressources naturelles, on peut étendre le domaine des aires protégées. Les paysages terrestres protégés peuvent aussi renforcer plus strictement des aires protégées en les entourant et en les reliant à des paysages gérés dans une perspective de conservation et d'utilisation durable. Ils peuvent aider à conserver à la fois la biodiversité et la biodiversité agricole, et conserver l'histoire de l'humanité aux côtés de la nature. Ils peuvent soutenir et récompenser la bonne exploitation des ressources naturelles, entretenir les économies rurales et aider les communautés à résister aux pressions extérieures qui pourraient détruire leur mode de vie.

La mission du Groupe d'étude sur les paysages terrestres protégés est de promouvoir et démontrer la valeur des paysages terrestres protégés de Catégorie V en tant que mécanisme fonctionnel et pratique pour la protection de la biodiversité, la diversité culturelle et l'utilisation durable des ressources.

Le rôle du Groupe d'étude est plus précisément de :

- promouvoir la valeur, l'importance et la compréhension de la notion de paysage protégé comme approche de gestion d'un ensemble de catégories d'aires protégées et du monde rural ;
- aider et conseiller les pays et les agences à mettre au point une législation et des structures organisationnelles, financières et administratives appropriées sur les paysages protégés ;
- établir des partenariats avec l'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial et d'autres instances pour développer la collaboration entre les intérêts des paysages protégés et des paysages culturels ;
- aider à habiliter les communautés locales à prendre une part active dans l'identification et la gestion des paysages terrestres protégés et montrer en quoi les résultats peuvent être bénéfiques pour la communauté ; et
- servir de centre de documentation sur les principes et pratiques de gestion.

Série de publications sur les valeurs des paysages terrestres et marins protégés

produite par le Groupe d'étude sur les paysages terrestres protégés, Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN

Les aires protégées étant basées sur l'interaction entre l'homme et la nature au fil du temps, ces lieux entretiennent la diversité biologique et culturelle, tout en étant valables de bien d'autres manières. Cette série étudie et explique les différentes valeurs environnementales, économiques, culturelles et sociales que peut apporter la Catégorie V des aires protégées. Tandis que le Groupe d'étude sur les paysages terrestres protégés a commencé à analyser ces valeurs, nous avons pensé qu'il était nécessaire d'entamer un examen, une explication et une défense plus poussée de ces paysages afin de promouvoir une meilleure connaissance de l'ensemble des aspects positifs qu'offre la Catégorie V des aires protégées : d'où la publication de cette collection sur les valeurs des paysages terrestres/marins protégés, où chaque numéro examine les valeurs de cette catégorie à travers un ensemble d'études de cas précédées d'une synthèse avec les enseignements à tirer.

Cette nouvelle série a été lancée au début de 2008, avec la publication du premier volume, *Protected Landscapes and Agrobiodiversity Values* (Paysages terrestres protégés et Valeurs de l'agrobiodiversité) qui contient des études de cas sur le rôle des paysages terrestres protégés à travers le

monde pour entretenir l'agrobiodiversité et les savoir-faire et pratiques annexes. Thora Amend, Ashish Kothari, Adrian Phillips, Sue Stolton et Jessica Brown qui sont les rédacteurs de cet ouvrage, ont travaillé en coopération avec plusieurs partenaires, dont TILCEPA et GTZ (programme allemand d'assistance technique) et avec le soutien de plusieurs agences britanniques dans le domaine de la conservation (Natural England, Scottish Natural Heritage, Countryside Council for Wales).

Fichier pdf du document accessible sur Internet (lien : « protected landscape » <http://www.iucn.org/themes/wcpa/pubs/subject/protectedlandscape.html>) et pour toute commande d'un exemplaire de la série, s'adresser à GTZ.

Le second numéro, *Values of Protected Landscapes and Seascapes*, a été édité par Josep-Maria Mallarach. Dans ce volume publié en anglais et en espagnol, le Groupe d'étude a travaillé en partenariat avec le Groupe d'étude de la CMAP sur les valeurs culturelles et spirituelles des aires protégées (CVSPA).

Pour tout renseignement complémentaire sur le Groupe d'étude, aller sur le site http://www.iucn.org/about/union/commissions/wcpa/wcpa_work/wcpa_strategic/wcpa_science/wcpa_protectedlandscapes/

Appendice 7.

Comité scientifique international des paysages culturels de l'ICOMOS-IFLA

Le Comité scientifique international des paysages culturels de l'ICOMOS-IFLA, fondé en 1970 sous le nom de Comité international des jardins et des paysages historiques par René Pêchère, travaille depuis lors sans interruption sur les paysages culturels. C'est le seul comité de l'ICOMOS qui compte des membres de l'ICOMOS et de l'IFLA (Fédération internationale des architectes paysagistes). Il a organisé beaucoup de congrès, ses membres ont produit une abondante littérature spécialisée et travaillé avec le Centre du patrimoine mondial sur la philosophie et la doctrine du patrimoine (1982 : « Charte de Florence » ; 1992 : contribution à la révision des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ; 2006 : Registre universel des paysages culturels et/ou Fiche d'inventaire).

Objectifs

Les objectifs du Comité sont de :

- promouvoir la coopération internationale pour identifier, faire croître la prise de conscience, étudier, former et éduquer à la protection, la préservation, la restauration, la surveillance et la gestion des paysages culturels sous toutes les formes tels que définis par les orientations du patrimoine mondial pour inclure les paysages conçus, évolutifs, reliques, vivants ou associatifs ;
- collaborer et communiquer avec l'ICOMOS et l'IFLA, contribuer à leurs actions et en rendre compte à l'ICOMOS ;
- collaborer avec l'UICN pour ce qui concerne les œuvres résultant de l'action commune de la nature et des hommes ;
- travailler avec le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO dans sa mission d'évaluation, de surveillance et de conseil ;
- entreprendre des projets de collaboration avec les autres Comités scientifiques de l'ICOMOS ;
- et tout autre objectif défini à chaque programme d'action triennal ;
- maintenir les archives et la mémoire institutionnelle du CSIPC.

Activités

Pour atteindre les objectifs du CSIPC, les activités seront mises en œuvre dans le cadre d'un programme triennal validé. Ceci comprendra des activités de conseil, de surveillance, d'analyse, des réunions scientifiques, de l'information auprès des organismes professionnels et universitaires, et une communication sous toutes ses formes, incluant des publications.

Une attention particulière est accordée dans le travail aux points suivants :

- diffuser largement des informations complètes sur les paysages culturels au moyen d'un réseau informatique ;
- veiller à ce que les méthodologies des cours universitaires préparent des professionnels capables de coordonner des équipes pluridisciplinaires, avec des compétences et une formation suffisantes pour prendre part à des décisions de haut niveau, avoir une pensée créative et trouver des solutions aux problèmes ; développer une formation plus spécialisée en assurant la conception, la gestion de projet et la coordination du travail en équipe ;
- dispenser une formation afin d'établir des plans de conservation et de gestion en tant que méthodologie pour évaluer l'importance, identifier les problèmes et les valeurs, et en tant qu'instrument de développement éducatif et culturel ;
- inciter fortement les autorités locales à établir des programmes et appliquer des schémas directeurs basés sur les caractéristiques particulières de chaque paysage culturel qui engagent des personnes impliquées dans les programmes d'entretien du paysage ;
- promouvoir les actions préventives au lieu des traitements curatifs en encourageant des états des lieux réguliers et des interventions de maintenance planifiées, et en pilotant des initiatives personnelles et des programmes d'assurances pratiques ;
- élaborer des stratégies communes pour s'assurer que les nouveaux aménagements dans les paysages culturels sont compatibles, sachant que la plupart des paysages culturels sont entièrement capables d'en faire un usage économique ;
- donner des conseils aux propriétaires privés pour trouver des consultants expérimentés et des artisans qualifiés ;
- promouvoir le concept de paysage culturel dans le système éducatif et travailler avec les musées, les centres d'archives, les écoles, les groupes communautaires, les approches culturelles, pédagogiques et touristiques ;
- s'assurer que la connaissance d'un paysage culturel ne se limite pas à un conservateur ; tout le personnel doit en connaître l'histoire et la nature et être capable de guider, enseigner et instruire.

En 2007, le Comité a commencé à travailler sur une charte des paysages culturels et la compilation d'un inventaire universel des paysages culturels. Pour plus d'information, voir : <http://www.icomos.org/paysages/index.htm> et <http://www.international.icomos.org/18thapril2007/18thapril2007-5.htm>

Carmen Añon Feliu

Appendice 8.

Membres du Groupe de travail sur les paysages culturels du patrimoine mondial

1. Groupe de travail de 1999 à 2003

Carmen Añon Feliu (ICOMOS-IFLA)
Espagne

Henry Cleere (ICOMOS)
Royaume-Uni

Michael Beresford (UICN)
International Centre for Protected Landscapes
Royaume-Uni

Prof. Adrian Phillips (UICN)
Royaume-Uni

Katri Lisitzin (ICCROM)
Suède

Herb Stovel (ICCROM)
Canada

Mechtild Rössler
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Pierre-Marie Tricaud (ICOMOS-IFLA)
France

Nora Mitchell (CMAP)
Directrice, Conservation Study Institute
États-Unis d'Amérique

Elias J. Mujica
Pérou

Jane Lennon
Australie

Augusto Villalon
Philippines

Albert Mumma
Kenya

Peter Fowler
Royaume-Uni

Christopher Young
English Heritage
Royaume-Uni

Roger Sayah
Liban

2. Groupe de travail pour le Guide de 2007 à 2009

Nora Mitchell (CMAP)
États-Unis d'Amérique

Mechtild Rössler
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Pierre-Marie Tricaud (ICOMOS-IFLA)
France

3. Comité de lecture pour le Guide de 2007 à 2009

Experts de

ICOMOS
UICN / CMAP
ICCROM

Paru dans la série des Cahiers du patrimoine mondial

World Heritage **manuals**

1

**Managing Tourism at World Heritage Sites:
a Practical Manual for World Heritage Site Managers**
**Gestión del turismo en sitios del Patrimonio Mundial:
Manual práctico para administradores de sitios del Patrimonio Mundial**
(In English) November 2002; (In Spanish) May 2005

World Heritage **papers**

2

Investing in World Heritage: Past Achievements, Future Ambitions
(In English) December 2002

World Heritage **reports**

3

Periodic Report Africa
Rapport périodique pour l'Afrique
(In English and French) April 2003

World Heritage **papers**

4

**Proceedings of the World Heritage Marine Biodiversity Workshop,
Hanoi, Viet Nam. February 25–March 1, 2002**
(In English) May 2003

World Heritage **papers**

5

Identification and Documentation of Modern Heritage
(In English with two papers in French) June 2003

World Heritage **papers**

6

World Heritage Cultural Landscapes 1992–2002
(In English) July 2004

World Heritage **papers**

7

Cultural Landscapes: the Challenges of Conservation
Proceedings from the Ferrara workshop, November 2002
(In English with conclusions and recommendations in French) August 2004

World Heritage **papers**

8

Mobilizing Young People for World Heritage
Proceedings from the Treviso workshop, November 2002
Mobiliser les jeunes pour le patrimoine mondial
Rapport de l'atelier de Trévis, novembre 2002
(In English and French) September 2003

World Heritage **papers** **9**

Partnerships for World Heritage Cities - Culture as a Vector for Sustainable Urban Development. Proceedings from the Urbino workshop, November 2002

(In English and French) August 2004

World Heritage **papers** **10**

**Monitoring World Heritage
Proceedings from the Vicenza workshop, November 2002**

(In English) September 2004

World Heritage **reports** **11**

**Periodic Report and Regional Programme - Arab States 2000-2003
Rapports périodiques et programme régional - États arabes 2000-2003**

(In English and French) June 2004

World Heritage **reports** **12**

**The State of World Heritage in the Asia-Pacific Region 2003
L'état du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique 2003**

(In English) October 2004; (In French) July 2005

World Heritage **papers** **13**

**Linking Universal and Local Values: Managing a Sustainable Future for World Heritage
L'union des valeurs universelles et locales: La gestion d'un avenir durable pour le patrimoine mondial**

(In English with the introduction, four papers and the conclusions and recommendations in French)
October 2004

World Heritage **papers** **14**

**Archéologie de la Caraïbe et Convention du patrimoine mondial
Caribbean Archaeology and World Heritage Convention
Arqueología del Caribe y Convención del Patrimonio Mundial**

(In French, English and Spanish) July 2005

World Heritage **papers** **15**

**Caribbean Wooden Treasures
Proceedings of the Thematic Expert Meeting on Wooden Urban Heritage in the Caribbean Region
4-7 February 2003, Georgetown - Guyana**

(In English) October 2005

World Heritage **reports** **16**

**World Heritage at the Vth IUCN World Parks Congress
Durban (South Africa), 8-17 September 2003**

(In English) December 2005

World Heritage **reports** **17**

**Promouvoir et préserver le patrimoine congolais
Lier diversité biologique et culturelle
Promoting and Preserving Congolese Heritage
Linking biological and cultural diversity**

(In French and English) December 2005

World Heritage reports

18

Periodic Report 2004 – Latin America and the Caribbean
Rapport périodique 2004 – Amérique Latine et les Caraïbes
Informe Periodico 2004 – América Latina y el Caribe

(In English, French and Spanish) March 2006

World Heritage reports

19

Fortificaciones Americanas y la Convención del Patrimonio Mundial
American Fortifications and the World Heritage Convention

(In Spanish with the foreword, editorial, programme, opening ceremony and seven papers in English)
December 2006

World Heritage reports

20

Periodic Report and Action Plan – Europe 2005-2006
Rapport périodique et plan d'action – Europe 2005-2006

(In English and French) January 2007

World Heritage reports

21

World Heritage Forests
Leveraging Conservation at the Landscape Level

(In English) May 2007

World Heritage reports

22

Climate Change and World Heritage
Report on predicting and managing the impacts of climate change on World Heritage and Strategy to assist States Parties to implement appropriate management responses

Changement climatique et patrimoine mondial

Rapport sur la prévision et la gestion des effets du changement climatique sur le patrimoine mondial et Stratégie pour aider les États parties à mettre en œuvre des réactions de gestion adaptées

(In English and French) May 2007

World Heritage papers

23

Enhancing our Heritage Toolkit
Assessing management effectiveness of natural World Heritage sites

(In English) May 2008

World Heritage papers

24

L'art rupestre dans les Caraïbes
Vers une inscription transnationale en série sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Rock Art in the Caribbean

Towards a serial transnational nomination to the UNESCO World Heritage List

Arte Rupestre en el Caribe

Hacia una nominación transnacional seriada a la Lista del Patrimonio Mundial de la UNESCO

(In French, English and Spanish) June 2008

World Heritage papers

25

World Heritage and Buffer Zones
Patrimoine mondial et zones tampons

(In English and French) April 2009

World Heritage papers **26**

**World Heritage Cultural Landscapes
A Handbook for Conservation and Management**

(In English) December 2009

World Heritage papers **27**

**Managing Historic Cities
Gérer les villes historiques**

(In English and French) September 2010

World Heritage papers **28**

**Navigating the Future of Marine World Heritage
Results from the first World Heritage Marine Site Managers Meeting
Honolulu, Hawaii, 1-3 December 2010**

**Navegando el Futuro del Patrimonio Mundial Marino
Resultados de la primera reunión de administradores de sitios marinos del
Patrimonio Mundial
Honolulu (Hawaii), 1-3 de diciembre de 2010**

(In English) May 2011, (In Spanish) November 2011

World Heritage papers **29**

**Human Evolution: Adaptations, Dispersals and Social Developments (HEADS)
World Heritage Thematic Programme
Evolución Humana: Adaptaciones, Migraciones y Desarrollos Sociales
Programa Temático de Patrimonio Mundial**

(In English and Spanish) June 2011

World Heritage papers **30**

**Adapting to Change
The State of Conservation of World Heritage Forests in 2011**

(In English) October 2011

Cahiers du patrimoine mondial



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial

Pour tous renseignements :
*Centre du patrimoine mondial
UNESCO*

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP France
Tél: 33 (0)1 45 68 15 71
Fax: 33 (0)1 45 68 55 70
Courriel: wh-info@unesco.org
<http://whc.unesco.org>



9 789232 041470